

L'ÉPOUSE PURE, VÉRIDIQUE ET BIEN-AIMÉE DU PROPHÈTE ﷺ

تأليف

عبد الرحمن بن إسماعيل الهاشمي

Écrit par

'Abd ar-Rahmân Ibn Ismâ'îl Al Hâchemî

تقديم

الشيخ العلامة محمد بن عبد الوهاب الوصابي

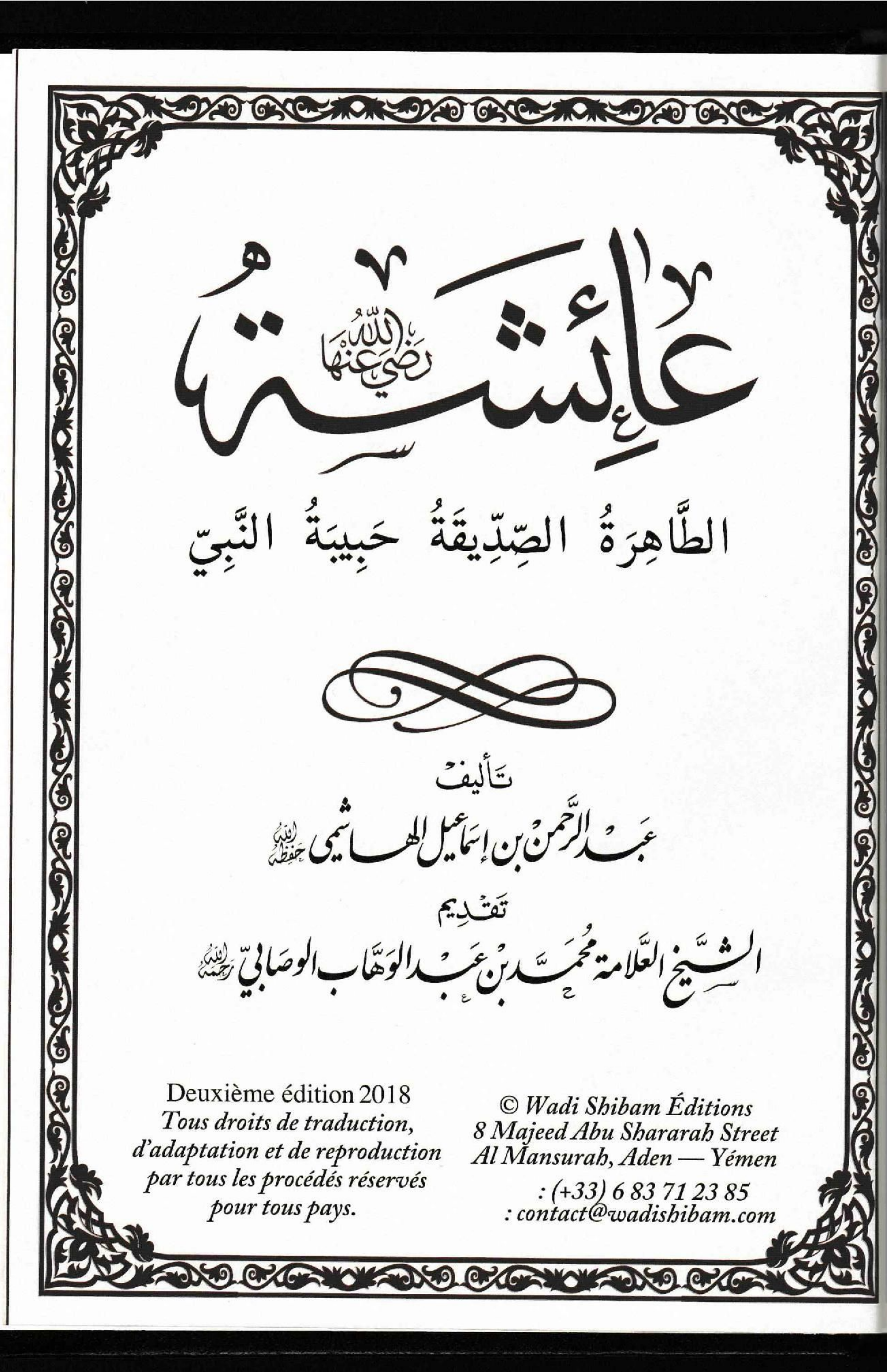
Préfacé par le grand savant du Yémen

Shaykh Muhammad Ibn 'Abd al Wahhâb Al-Wusâbî



Editions


بسم الله الرحمن الرحيم



عائشة رضي الله عنها

الطَّاهِرَةُ الصِّدِّيقَةُ حَبِيبَةُ النَّبِيِّ

تأليف

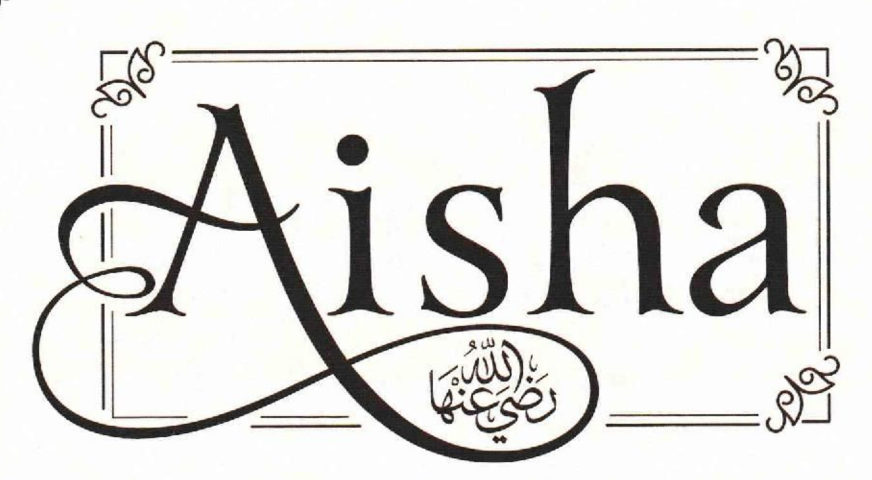
عبد الرحمن بن إسماعيل الهاشمي حفظه الله

تقديم

الشيخ العلامة محمد بن عبد الوهاب الوصابي رحمه الله

Deuxième édition 2018

© Wadi Shibam Éditions
8 Majeed Abu Shararah Street
Al Mansurah, Aden — Yémen
: (+33) 6 83 71 23 85
: contact@wadishibam.com



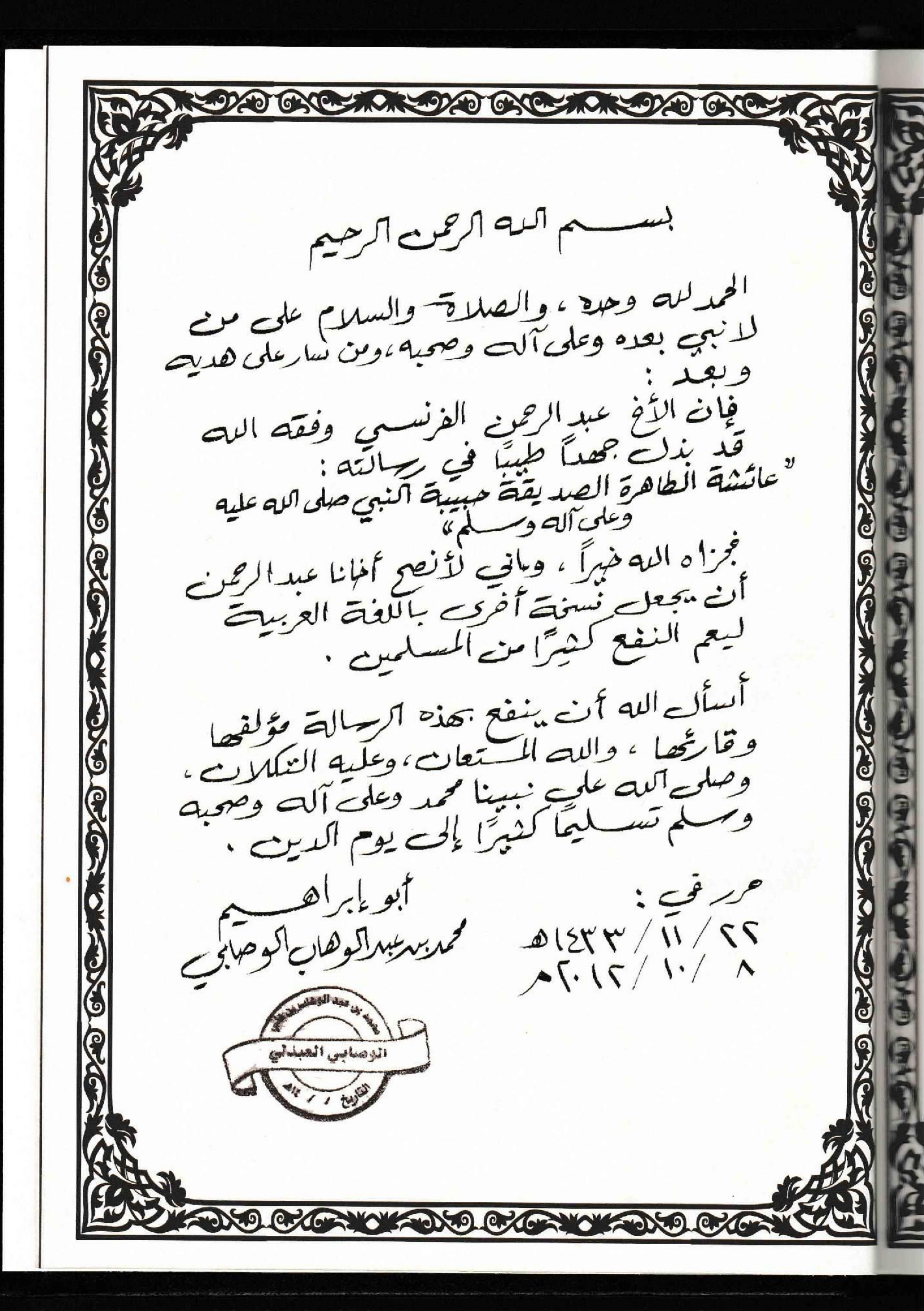
L'ÉPOUSE PURE, VÉRIDIQUE ET BIEN-AIMÉE DU PROPHÈTE ﷺ



Écrit par
'Abd ar-Rahmân Ibn Ismâ'îl Al Hâchemî

Préfacé par le grand savant du Yémen
Shaykh Muhammad Ibn 'Abd al Wahhâb Al-Wusâbî





بســـم الله الرحمن الرحيم

الحمد لله وحده، والصلاة والسلام على من لا نبي بعده وعلى آله وصحبه، ومن سار على هديه وبعد:

فإن الأخ عبد الرحمن الفرنسي وفقه الله قد بذل جهداً طيباً في رسالته:
"عائشة الطاهرة الصديقة حبيبة النبي صلى الله عليه وعلى آله وسلم"

فجزاه الله خيراً، وإني لأنصح أخانا عبد الرحمن أن يجعل نسخة أخرى باللغة العربية ليعم النفع كثيراً من المسلمين.

أسأل الله أن ينفع بهذه الرسالة مؤلفها وقارئها، والله المستعان، وعليه التكلان، وصلى الله على نبينا محمد وعلى آله وصحبه وسلم تسليماً كثيراً إلى يوم الدين.

حرر في:
٢٢ / ١١ / ١٤٣٣هـ
٨ / ١٠ / ٢٠١٢م

أبو إبراهيم
محمد بن عبد الوهاب الوصابي



Recommandation de Shaykh Muhammad Al-Wusâbî ﷺ

Au nom d'Allâh le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Les louanges sont à Allâh seul. Que les éloges et le salut soient sur celui après lequel il n'y a pas de Prophète, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui le suivent.

Ceci étant :

Le frère 'Abd Ar-Rahmân, qu'Allâh lui accorde le succès, a certes fourni un effort louable dans la rédaction de son ouvrage : « 'Âisha, la pure, la véridique, la bien-aimée du Messager d'Allâh ﷺ », qu'Allâh l'en récompense.

Je conseille néanmoins fortement à notre frère 'Abd Ar-Rahmân de faire une traduction en langue arabe de son ouvrage afin qu'un plus grand nombre de musulmans puisse en tirer profit.

Je demande à Allâh de faire en sorte que cet ouvrage profite à son auteur et ses lecteurs. C'est à Allâh que nous demandons de l'aide et c'est en Lui que nous plaçons notre confiance.

Que les éloges et le salut soient sur notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons jusqu'au jour de la Résurrection.

Ecrit par Abû Ibrâhîm, Muhammad ibn 'Abd al Wahhâb al Wusâbî.[1]

Le 22/11/1433H (8/10/2012)

1 Depuis le décès du Shaykh ﷺ, il y a eu quelques rajouts et certaines rectifications qui ont été apportées.

Biographie de Shaykh Muhammad ibn 'Abd al Wahhâb Al Wusâbî ﷺ[1]

Son Nom et Origine

Shaykh Muhammad ibn 'Abd al Wahhâb Al Wusâbî ﷺ, est né le 12 du mois de safar en 1376H[2] à Wusâb au Yémen.

Son Éducation

Issu d'une famille religieuse, il apprit le Coran, la lecture et l'écriture auprès de son père et de ses maîtres dans son village natal à Wusâb. Plus tard, il partit étudier à Médine à Dar al Hadith durant cinq ans (1392-1396H) puis deux ans à Mekka (1397-1398). Après ses examens, il retourna à Wusâb et commença sa *da'wa* en prêchant le *tawhid*, la sunnah et en mettant en garde contre le *shirk* et les innovations. Il partit à Hudayda en 1399H et continua ses nombreux efforts dans la *da'wa*, la sunnah et son application, et sa lutte contre le *shirk*, les égarements et les innovations. En 1408, il alla chez Shaykh Muqbil à Dammâj où il étudia dans diverses disciplines tout en enseignant et émettant des jugements juridiques sous la supervision de Shaykh Muqbil.

Suivant le conseil de Shaykh Muqbil, il retourna à Hudayda dans sa mosquée "Masjid as Sunnah", enseigner, propager la sunnah, émettre des fatâwâs tout en continuant à écrire ses livres. Ses livres sont nombreux mais le plus connu, est sans nul doute «*Al Qawl al Mufid 'alâ adillat at-Tawhîd*» (1405H).[3]

Les enseignants avec lesquels le Shaykh a étudié

Ses shaykhs sont nombreux; on peut citer notamment :

— Son Éminence l'imam 'Abd al 'Azîz Ibn Bâz ﷺ
— Son Éminence l'imam Muhammad Al Albânî ﷺ
— Son Éminence l'imam Muhammad Al 'Uthaymîn ﷺ
— Son Éminence l'imam Muqbil Al Wâdi'î ﷺ
— Son Éminence l'imam Hammâd Al Ansârî ﷺ, etc.

1 J'ai résumé et traduit quelques passages de sa biographie accessible sur le net.
2 Correspondant à l'année 1956 du calendrier grégorien.
3 Pour ceux qui désirent en savoir plus sur la vie de Shaykh Muhammad ibn 'Abd al Wahhâb Al Wusâbî ﷺ, ou sur ses ouvrages, je leur recommande de consulter le net.

Quant à moi, j'ai eu l'opportunité de rencontrer et côtoyer ce noble shaykh durant ses visites à Dammâj. C'était une personne ascète, patiente et d'une grande sagesse et humilité. Notre shaykh, Shaykh Muqbil ﵀ l'aimait et le respectait énormément si bien que lorsqu'il venait en visite à Dammâj, Shaykh lui laissait sa chaise pour qu'il enseigne les cours obligatoires à sa place et assistait aux cours. Les éloges de Shaykh Muqbil ﵀ à son égard sont nombreuses; il a dit de lui : « Shaykh Muhammad ibn 'Abd al Wahhâb Al Wusâbî est le savant du Tawhîd, du hadith, du fiqh, du bon comportement, de l'ascétisme et de la piété. Et il est l'enseignant paternel qui appelle à unifier la parole des musulmans. Il met en garde contre la *hizbiyyah* déformatrice et c'est quelqu'un de très endurant qui patiente dans la pauvreté et les moments difficiles. Il a de la sagesse dans la *da'wa*. Il aime les salafs de cette communauté et déteste les innovateurs, chacun en fonction de son innovation.»

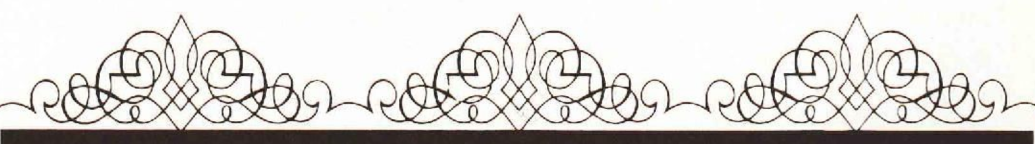
Il a dit : « Si l'État du Yémen était juste, il aurait fait de Shaykh Muhammad ibn 'Abd al Wahhâb Al Wusâbî son Mufti.»

Parmi les choses qui m'ont marqué le plus chez ce noble shaykh, est l'amour de la Voie des Pieux Prédécesseurs et le grand respect qu'il avait envers les grands savants de cette communauté et en particulier ses Éminences l'imam 'Abd al 'Azîz Ibn Bâz ﵀ et l'imam Muhammad Al Albânî ﵀, mais aussi l'amitié et le grand respect mutuel envers son éminence, l'imam Muqbil Al Wâdi'î ﵀.

D'ailleurs, après le décès de Shaykh Muqbil ﵀, Shaykh Muhammad ibn 'Abd al Wahhâb Al Wusâbî fut le grand savant du Yémen mais il ne manquait jamais de nous rappeler que Shaykh Muqbil était la cause de la revivification de la *da'wa salafiyyah* au Yémen.

Et la deuxième chose est l'amour qu'il avait pour les étudiants en sciences religieuses et notamment envers les étudiants étrangers. Je remercie Allâh de m'avoir permis d'être un de ses élèves.

Je le respectais et aimais énormément et grâce à Allâh, lorsque j'étais célibataire, à chacune de ses visites à Dammâj, c'était avec un grand plaisir que je l'invitais et il m'honorait en restant dormir dans ma demeure. Il ﵀ quitta ce monde le 29 Avril 2015. Qu'Allâh lui fasse miséricorde et lui accorde le *firdaws al a'lâ*.



Le Commandeur des croyants, Abû Hafs 'Umar ibn Al-Khattâb ﷺ a dit : J'ai entendu l'Envoyé d'Allâh ﷺ dire : « Les actions ne valent que par leurs intentions. Chacun ne recevra la récompense qu'il mérite que selon ce qu'il a entendu faire. À celui qui a accompli la *hijra* pour plaire à Allâh et à Son Envoyé, sa *hijra* lui sera comptée, comme accomplie pour Allâh et Son Envoyé. Celui qui l'a accomplie pour obtenir quelque bien en ce bas-monde, ou pour épouser une femme, sa *hijra* lui sera comptée selon ce qu'il recherchait alors ».

Rapporté par al-Bukhârî/خ et Muslim/م.



Avant-propos



Louange à Allâh. Nous Le louons et Lui demandons aide et pardon. C'est auprès d'Allâh que nous cherchons protection contre nos vices et les méfaits de nos actes. Celui qu'Allâh guide, personne ne peut l'égarer. Quant à celui qu'Allâh égare, il ne trouvera personne pour le guider. Je témoigne que Mu<u>h</u>ammad ﷺ est Son serviteur et Messager.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّـهَ حَقَّ تُقَاتِهِ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ

﴾Ô les croyants ! Craignez Allâh comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission.﴿ (Sourate 3 Verset 102).

يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً ۚ وَاتَّقُوا اللَّـهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ ۚ إِنَّ اللَّـهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا

﴾Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allâh au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allâh vous observe parfaitement.﴿ (Sourate 4 Verset 1).

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّـهَ وَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا ﴿٧٠﴾ يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَمَن يُطِعِ اللَّـهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا

﴾Ô vous qui croyez ! Craignez Allâh et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allâh et à Son Messager obtient certes une grande réussite.﴿ (Sourate 33 Verset 70-71).

Certes, la plus véridique des paroles est le livre d'Allâh, et la meilleure des voies est celle de Muhammad ﷺ. Et la pire des choses est la nouveauté [dans la religion], et toute nouveauté est une innovation (*bid'a*) et toute innovation est égarement. Et tout égarement est en Enfer.



Introduction



Louange à Allâh le Tout Puissant qui m'a guidé vers le droit chemin qui est celui de notre Prophète ﷺ, selon la compréhension de nos pieux prédécesseurs. Je Le remercie d'avoir placé en mon cœur un amour envers notre Prophète ﷺ plus grand encore que l'amour que j'éprouve pour ma propre personne. Je le remercie également de m'avoir fait aimer ses compagnons ﷺ et les Mères des croyants, sans aucune exception.

Ce qui m'a poussé à écrire cet ouvrage est avant toute chose, la recherche de l'agrément de mon Seigneur, en défendant l'honneur de notre Mère 'Âisha la pure, la véridique, la Bien-Aimée de notre Prophète ﷺ, son épouse dans ce monde et dans l'au-delà, la femme la plus savante de cette communauté sans aucune divergence et la meilleure femme qu'Allâh a créée selon certains savants.

Car s'il est obligatoire de défendre l'honneur d'un musulman[2], celui de notre mère 'Âisha ﷺ rend cette obligation encore plus éminente. Et cela incombe à tout musulman qui a un atome de foi ! Comme le dit **notre Prophète** ﷺ : « Celui qui défend l'honneur de son frère sans qu'il le sache, Allâh lui viendra en aide dans ce monde et dans l'au-delà. »[3]

D'après Abî Darda ﷺ, le Prophète ﷺ dit : « Celui qui défend l'honneur de son frère, Allâh éloignera son visage du feu le Jour de la Résurrection ».[4]

De plus, défendre l'honneur de 'Âisha ﷺ, c'est aussi défendre l'honneur de notre Prophète ﷺ, car :

---

2 Bien entendu, le défendre dans la vérité, comme le dit notre Prophète ﷺ.

3 Hadith Anas ibn Mâlik dans *As-Sahîha* de Shaykh Al Albânî.

4 Sunan at-Tirmidhi, Shaykh al Albânî le dit vrai.

Premièrement, elle était sa bien-aimée et tout ce qui la blesse, blesse forcément notre Prophète. Ainsi lors de l'épisode de la calomnie (*Al-Ifk*), le Prophète appela les croyants à lui faire justice d'un homme qui parlait sur elle[5]. En outre, tout ce qui réjouit notre Prophète bien aimé, nous réjouit et tout ce qui le peine, nous peine.

Abû Mûsâ ﷺ rapporte ces propos de l'Envoyé d'Allâh ﷺ : « Le croyant est à son frère ce que les pierres d'un édifice sont les unes pour les autres; elles se maintiennent les unes par les autres ». En disant cela, le Prophète entrecroisa les doigts de ses deux mains.[6]

An Nu'mân ibn Bachîr ﷺ rapporte ces paroles de l'Envoyé d'Allâh ﷺ : « Les musulmans, dans l'amour, l'affection et la miséricorde qu'ils se portent, sont comparables à un seul corps. Lorsqu'un membre est affecté, c'est l'ensemble du corps qui ressent la douleur et s'enfièvre. »[7]

Il est donc du devoir de tout musulman de rendre justice au Prophète ﷺ que ce soit de son vivant comme après sa mort, et ce jusqu'à la fin des temps.

Deuxièmement, sa famille dont ʿÂisha ﷺ fait partie, est l'un des deux dépôts précieux que le Prophète nous a confiés comme cela fut rapporté dans le *sahîh Muslim* : « [...]Un jour, l'Envoyé d'Allâh se leva au milieu de nous et nous fit un sermon près d'un point d'eau nommé Khumm, entre La Mecque et Médine. Il loua Allâh et Le glorifia, prêcha et invoqua Allâh puis il nous dit : « Ô vous tous! Je suis seulement un homme, la venue de l'Envoyé de mon Seigneur[8] est imminente et je lui répondrai, mais je vous laisse deux dépôts précieux : Le premier est le Livre d'Allâh. Il contient la droiture et la Lumière, mettez en pratique le Livre d'Allâh et attachez-vous (à ses enseignements). Il nous recommanda (de mettre en pratique) le Livre d'Allâh et s'efforça de susciter en nous l'amour du Livre, puis il poursuivit : Et les membres de ma maison, je vous rappelle (au respect) d'Allâh à travers les membres de

5 Hadith sur la calomnie rapporté par al-Bukhârî.
6 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
7 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
8 L'Ange de la mort.

ma maison, je vous rappelle (au respect) d'Allâh à travers les membres de ma maison! » »

Husayn demanda alors : « Et qui sont les membres de sa maison? Ô Zayd, ses épouses ne font-elles pas partie des membres de sa maison? Il répondit : Ses femmes en font partie, ainsi que tous les membres de sa famille qui n'ont pas le droit de recevoir l'aumône.[...] »

Enfin, connaître les Mères des croyants et plus particulièrement 'Âisha, qu'Allâh les agrée, ainsi que clarifier leurs mérites, revêt une grande importance parce que parler d'elles, c'est parler de la Maison Prophétique où chacune d'entre elles a eu une influence positive dans la vie du Prophète ﷺ ainsi qu'une place dans l' Histoire et les récits sur notre Prophète ﷺ.

Malheureusement, la majorité des musulmans – et parfois même certains étudiants en science islamique – connaissent très peu de choses sur notre mère 'Âisha, alors qu'elle devrait être un exemple à suivre pour tous les musulmans, hommes et femmes. Il est évident que lorsqu'on aime et estime une personne, on fait tout pour apprendre à la connaître afin de pouvoir lui ressembler.

Cher lecteur, grâce à Allâh, cet ouvrage sera présenté comme suit :

— Tout d'abord évoquer brièvement les mérites des compagnons,

— puis les mérites des mères des croyants et le grand statut qu'elles avaient auprès d'Allâh et de Son Messager ﷺ et bien sûr et à plus forte raison 'Âisha. Elle est encore plus concernée par ses éloges du fait que son père et elle font partie de ceux qu'Allâh et Son Prophète ﷺ aimaient le plus et cela sera prouvée d'après les preuves du Coran et de la sunnah.

— Sa biographie sera ensuite présentée sous forme de chapitre, suivi soit d'un verset coranique, soit de hadiths authentiques.

En plus de sa biographie, grâce à Allâh, j'ai fait en sorte de :

— démontrer les mérites, les vertus et le statut qu'avait 'Âisha رضي الله عنها auprès d'Allâh ﷻ, de Son Messager et de l'ensemble des musulmans,

— réfuter également ceux qui disent qu'elle était trop jeune pour se marier avec le Prophète ﷺ,

— traduire[9] plusieurs paroles des Savants de Ahl As Sunnah et rapporter quel est le statut de celui qui l'accuse de ce dont Allâh l'a innocentée du haut des sept cieux

— puis expliquer la raison pour laquelle, les ennemis de l'Islam et plus particulièrement la secte des Rawâfidhs, s'en sont pris à 'Âisha.

— et enfin, démontrer la vaste science qu'elle détenait en recueillant certains hadiths rapportés par 'Âisha ﵂ sous la forme d'un livre de jurisprudence

De plus, je tiens à préciser un point très important : contrairement à tout ce qui a été écrit auparavant sur elle, cet ouvrage se distingue, grâce à Allâh par son contenu qui n'est basé, si Allâh le veut, que sur des hadiths authentiques (al-Bukhârî ou Muslim) ou authentifiés par les deux grands Muhaddiths de notre époque, les imams Shaykh al-Albânî et Shaykh Muqbil, qu'Allâh les prenne sous Sa miséricorde ou des récits véridiques.

Remarque : le lecteur trouvera que certains hadiths ont été répétés plusieurs fois, or il faut savoir qu'un seul hadith peut être utilisé comme dalil (preuve) dans plusieurs chapitres tout comme l'a fait l'imâm Al al-Bukhârî dans son *sahîh*. C'est à Allâh seul, que je demande de l'aide et Lui demande de faire que cet ouvrage soit profitable pour toute la communauté musulmane et surtout qu'il soit fait sincèrement pour Lui pour que le Jour du Jugement, il me soit compté. Certes, Il est celui qui répond à l'invocation.

Écrit par 'Abd ar Rahmân ibn Ismâ'îl Al Hâchemî

9 Chers frères et sœurs, je tiens à rappeler que la langue arabe est beaucoup plus riche que la langue française et que la traduction est une tâche très difficile et approximative. Je me suis donc efforcé du mieux que je peux, de transcrire de manière globale et la plus proche possible le sens des paroles des savants mais il faut savoir que la perfection n'appartient qu'à Allâh seul.

Les Mérites des Compagnons ﵃



D'après le Coran

Allâh ﷻ a dit :

وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَاكُمْ أُمَّةً وَسَطًا لِّتَكُونُوا شُهَدَاءَ عَلَى النَّاسِ وَيَكُونَ الرَّسُولُ عَلَيْكُمْ شَهِيدًا ۗ وَمَا جَعَلْنَا الْقِبْلَةَ الَّتِي كُنتَ عَلَيْهَا إِلَّا لِنَعْلَمَ مَن يَتَّبِعُ الرَّسُولَ مِمَّن يَنقَلِبُ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ ۚ وَإِن كَانَتْ لَكَبِيرَةً إِلَّا عَلَى الَّذِينَ هَدَى اللَّهُ ۗ وَمَا كَانَ اللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَانَكُمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ بِالنَّاسِ لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴾Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous. Et Nous n'avions établi la direction (Qibla) vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messager (Muhammad) et qui s'en retourne sur ses talons. C'était un changement difficile, mais pas pour ceux qu'Allâh guide. Et ce n'est pas Allâh qui vous fera perdre la récompense de votre foi, car Allâh, certes est Compatissant et Miséricordieux pour les hommes.﴿ (Sourate 2 Verset 143).

Allâh ﷻ a dit :

كُنتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ ۗ

﴾Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allâh. [...]﴿ (Sourate 3 Verset 110).

Allâh ﷻ a dit :

لَـٰكِنِ الرَّسُولُ وَالَّذِينَ آمَنُوا مَعَهُ جَاهَدُوا بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۚ وَأُولَـٰئِكَ لَهُمُ الْخَيْرَاتُ ۖ وَأُولَـٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴿٨٨﴾ أَعَدَّ اللَّـهُ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا ۚ ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ

﴿Mais le Messager et ceux qui ont cru avec lui ont lutté avec leurs biens et leurs personnes. Ceux-là auront les bonnes choses et ce sont eux qui réussiront. Allâh a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement. Voilà l'énorme succès !﴾ (Sourate 9 Versets 88 et 89).

Allâh ﷻ a dit :

وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّـهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ

﴿Les tout premiers [croyants] parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allâh les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !﴾[10] (Sourate 9 Verset 100).

Allâh ﷻ a dit :

لَّقَد تَّابَ اللَّـهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ الْعُسْرَةِ مِن بَعْدِ مَا كَادَ يَزِيغُ قُلُوبُ فَرِيقٍ مِّنْهُمْ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ ۚ إِنَّهُ بِهِمْ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴿Allâh a accueilli le repentir du Prophète, celui des Émigrés et des Auxiliaires qui l'ont suivi à un moment difficile, après que les cœurs

10 Les Émigrés (les muhâjirîns) : les Mecquois qui ont suivi le Prophète ﷺ. Les Auxiliaires : les Médinois musulmans (les Anṣârs) qui accueillirent bien volontiers les réfugiés Mecquois.

d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis Il accueillit leur repentir car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard.» (Sourate 9 Verset 117).

Allâh ﷻ a dit :

وَاصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُم بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ ۖ
وَلَا تَعْدُ عَيْنَاكَ عَنْهُمْ تُرِيدُ زِينَةَ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا ۖ وَلَا تُطِعْ مَنْ أَغْفَلْنَا قَلْبَهُ
عَن ذِكْرِنَا وَاتَّبَعَ هَوَاهُ وَكَانَ أَمْرُهُ فُرُطًا

«Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux, en cherchant (le faux) brillant de la vie sur terre. Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre Rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier.» (Sourate 18 Verset 28).

Allâh ﷻ a dit :

هُوَ الَّذِي أَنزَلَ السَّكِينَةَ فِي قُلُوبِ الْمُؤْمِنِينَ لِيَزْدَادُوا إِيمَانًا مَّعَ إِيمَانِهِمْ ۗ
وَلِلَّهِ جُنُودُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ ۚ وَكَانَ اللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا

«C'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent une foi à leur foi. À Allâh appartiennent les armées des cieux et de la terre; et Allâh est Omniscient et Sage.» (Sourate Al Fath Verset 4).

Allâh ﷻ a dit :

لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي
قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا ﴿١٨﴾ وَمَغَانِمَ كَثِيرَةً
يَأْخُذُونَهَا ۗ وَكَانَ اللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا

﴾Allâh a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre[11]. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche, ainsi qu'un abondant butin qu'ils ramasseront. Allâh est Puissant et Sage.﴿ (Sourate Al Fath Versets 18 et 19).

Allâh ﷻ a dit :

إِذْ جَعَلَ الَّذِينَ كَفَرُوا فِي قُلُوبِهِمُ الْحَمِيَّةَ حَمِيَّةَ الْجَاهِلِيَّةِ فَأَنزَلَ اللَّهُ سَكِينَتَهُ عَلَىٰ رَسُولِهِ وَعَلَى الْمُؤْمِنِينَ وَأَلْزَمَهُمْ كَلِمَةَ التَّقْوَىٰ وَكَانُوا أَحَقَّ بِهَا وَأَهْلَهَا ۚ وَكَانَ اللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمًا

﴾Quand à ceux qui ont mécru eurent mis dans leurs cœurs la fureur, [la] fureur de l'ignorance… Puis Allâh fit descendre Sa quiétude sur Son Messager ainsi que sur les croyants, et les obligea à une parole de piété, dont ils étaient les plus dignes et les plus proches. Allâh est Omniscient.﴿ (Sourate Al Fath Verset 26).

Allâh ﷻ a dit : ﴾Muhammad est le Messager d'Allâh. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allâh grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allâh] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allâh promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense.﴿ (Sourate Al Fath Verset 29).

Allâh ﷻ a dit :

وَمَا لَكُمْ أَلَّا تُنفِقُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلِلَّهِ مِيرَاثُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ ۚ لَا يَسْتَوِي مِنكُم مَّنْ أَنفَقَ مِن قَبْلِ الْفَتْحِ وَقَاتَلَ ۚ أُولَٰئِكَ أَعْظَمُ دَرَجَةً مِّنَ

11 La prestation de serment eut lieu à Hudaybiya près de La Mecque.

الَّذِينَ أَنفَقُوا مِن بَعْدُ وَقَاتَلُوا ۚ وَكُلًّا وَعَدَ اللَّهُ الْحُسْنَىٰ ۚ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ
خَبِيرٌ

﴾Et qu'avez-vous à ne pas dépenser dans le chemin d'Allâh, alors que c'est à Allâh que revient l'héritage des cieux et de la terre ? On ne peut comparer cependant celui d'entre vous qui a donné ses biens et combattu avant la conquête[12]... ces derniers sont plus haut en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et combattu après. Or, à chacun, Allâh a promis la plus belle récompense, et Allâh est Grand Connaisseur de ce que vous faites.﴿ (Sourate Le Fer Verset 10).

Allâh ﷻ a dit :

لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِن دِيَارِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا
مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا وَيَنصُرُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ أُولَٰئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ ﴿٨﴾
وَالَّذِينَ تَبَوَّءُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِن قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ وَلَا
يَجِدُونَ فِي صُدُورِهِمْ حَاجَةً مِّمَّا أُوتُوا وَيُؤْثِرُونَ عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ
خَصَاصَةٌ ۚ وَمَن يُوقَ شُحَّ نَفْسِهِ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴿٩﴾ وَالَّذِينَ جَاءُوا
مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا
تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴾[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux[13] qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et agrément d'Allâh, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allâh et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays[14] et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs

12 La conquête : de La Mecque.

13 Aux émigrés besogneux : aux réfugiés mecquois, émigrés avec le Prophète, et installés à Médine.

14 Dans le pays : en terre d'Islam. Il s'agit ici de Médine.

cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux. »} (Sourate Al Hachr Versets 8, 9 et 10).

D'après la Sunnah

D'après Abî Sa'îd al-Khudrî ﵁, le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Il viendra un temps où l'on dira à un groupe de gens en expédition : « Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui a accompagné le Messager d'Allâh ? Ils répondront : « Oui » et Allâh leur accordera alors la victoire. Après cela, arrivera un temps où un groupe de gens faisant une expédition sera interrogé : « Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui a accompagné les compagnons du Messager d'Allâh ? Ils répondront : « Oui » et Allâh leur accordera la victoire. Il viendra ensuite un temps où on demandera à un groupe de gens faisant une expédition : « Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui a accompagné ceux qui avaient accompagné les Compagnons du Messager d'Allâh ? » Ils répondront « Oui » et seront victorieux. »[15]

D'après 'Imrân ibn Husayn ﵁, le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Les meilleurs de ma Nation sont ceux de ma génération, puis viennent ceux qui viendront après eux, puis ceux qui suivent ces derniers. Après vous, il y aura des gens qui [aiment] à se présenter pour témoigner sans que cela ne leur ait été demandé; ils trahiront et on ne pourra leur faire confiance ; ils feront des vœux qu'ils ne respecteront pas ; la corpulence apparaîtra parmi eux. »[16]

D'après 'Abd Allâh ﵁, le Prophète ﷺ dit : « Les meilleurs hommes sont ceux de ma génération ; puis viennent ceux d'après, puis ceux qui viendront après ces derniers. Après cela, viendront des gens qui s'em-

15 Rapporté par al-Bukhârî.
16 Rapporté par al-Bukhârî.

presseront de témoigner avant de prêter serment et de prêter serment avant de témoigner. »[17]

Wâthila ibn Al Asqa' rapporte que le Prophète ﷺ dit : « Vous ne cesserez d'être dans le bien tant qu'il y aura parmi vous celui qui m'aura vu et accompagné, par Allâh, vous ne cesserez d'être dans le bien tant qu'il y aura parmi vous ceux qui ont vu ceux qui m'ont vu; et accompagné ceux qui m'ont accompagné. »[18]



17 Rapporté par al-Bukhârî.

18 Rapporté par Ibn Abî Shayba (vol 12 p17) et al-Hâfiz ibn Hajar le dit hasan (bon). Voir *al-Fath* volume 7 page 5.

Les Mérites des Muhâjirîns ﷺ



Parmi les compagnons, on trouve :

— les Muhâjirûns (émigrants de La Mecque), dont 'Âisha ﷺ fait partie,

— et les Ansârs (habitants de Médine)

Allâh ﷻ a dit :

لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِن دِيَارِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ اللَّـهِ وَرِضْوَانًا وَيَنصُرُونَ اللَّـهَ وَرَسُولَهُ ۚ أُولَـٰئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ

﴿[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux[19] qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et agrément d'Allâh, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allâh et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques.﴾ (Sourate Al Hachr Verset 8).

'Abd ar Rahmân ibn Mu'adh rapporte qu'un homme parmi les compagnons du Prophète ﷺ a dit : « Le Prophète ﷺ prêcha les gens à Mina, et donna à chaque personne sa place[20]. Il dit alors : « Que les Muhâjirûns se mettent ici— et indiqua la droite de la Qibla— et que les Ansârs se mettent là— et indiqua la gauche de la Qibla— puis que les gens se mettent autour d'eux. »[21]

19 Aux émigrés besogneux : aux réfugiés mecquois, émigrés avec le Prophète, et installés à Médine.

20 Ici, le mot place signifie statut. Il faut savoir que dans la sunnah de notre Prophète ﷺ, la droite est préférée à la gauche. D'après 'Âisha ﷺ dit : « Le Prophète ﷺ aimait commencer par la droite en faisant ses ablutions, en se coiffant ou se chaussant. » Rapporté par al-Bukhârî.

21 Rapporté par Abû Dâwud et an-Nasâ'î et Shaykh Muqbil le dit *sahîh*.

مُسْتَأْنِسِينَ لِحَدِيثٍ ۚ إِنَّ ذَٰلِكُمْ كَانَ يُؤْذِي النَّبِيَّ فَيَسْتَحْيِي مِنكُمْ ۖ وَاللَّهُ
لَا يَسْتَحْيِي مِنَ الْحَقِّ ۚ وَإِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَاعًا فَاسْأَلُوهُنَّ مِن وَرَاءِ حِجَابٍ
ۚ ذَٰلِكُمْ أَطْهَرُ لِقُلُوبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ ۚ وَمَا كَانَ لَكُمْ أَن تُؤْذُوا رَسُولَ اللَّهِ
وَلَا أَن تَنكِحُوا أَزْوَاجَهُ مِن بَعْدِهِ أَبَدًا ۚ إِنَّ ذَٰلِكُمْ كَانَ عِندَ اللَّهِ عَظِيمًا

﴾Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite à un repas, sans être là à attendre sa cuisson. Mais lorsqu'on vous appelle, alors entrez. Puis quand vous aurez mangé, dispersez-vous, sans chercher à vous rendre familiers pour causer. Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous (congédier), alors qu'Allâh ne se gêne pas de la vérité. Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs, vous ne devez pas faire de la peine au Messager d'Allâh, ni jamais vous mariez avec ses épouses après lui ; ce serait, auprès d'Allâh, un énorme péché.﴿ (Sourate Les Coalisés Verset 53).

Allâh ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَاجِكَ إِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزِينَتَهَا فَتَعَالَيْنَ
أُمَتِّعْكُنَّ وَأُسَرِّحْكُنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا ﴿٢٨﴾ وَإِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ
وَالدَّارَ الْآخِرَةَ فَإِنَّ اللَّهَ أَعَدَّ لِلْمُحْسِنَاتِ مِنكُنَّ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٢٩﴾ يَا نِسَاءَ
النَّبِيِّ مَن يَأْتِ مِنكُنَّ بِفَاحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ يُضَاعَفْ لَهَا الْعَذَابُ ضِعْفَيْنِ ۚ
وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرًا ﴿٣٠﴾ وَمَن يَقْنُتْ مِنكُنَّ لِلَّهِ وَرَسُولِهِ وَتَعْمَلْ
صَالِحًا نُّؤْتِهَا أَجْرَهَا مَرَّتَيْنِ وَأَعْتَدْنَا لَهَا رِزْقًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾ يَا نِسَاءَ النَّبِيِّ
لَسْتُنَّ كَأَحَدٍ مِّنَ النِّسَاءِ ۚ إِنِ اتَّقَيْتُنَّ فَلَا تَخْضَعْنَ بِالْقَوْلِ فَيَطْمَعَ الَّذِي فِي
قَلْبِهِ مَرَضٌ وَقُلْنَ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ﴿٣٢﴾ وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ
الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَىٰ ۖ وَأَقِمْنَ الصَّلَاةَ وَآتِينَ الزَّكَاةَ وَأَطِعْنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ إِنَّمَا

يُرِيدُ اللَّـهُ لِيُذْهِبَ عَنكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا ﴿٣٣﴾
وَاذْكُرْنَ مَا يُتْلَىٰ فِي بُيُوتِكُنَّ مِنْ آيَاتِ اللَّـهِ وَالْحِكْمَةِ ۚ إِنَّ اللَّـهَ كَانَ
لَطِيفًا خَبِيرًا

﴿Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. Mais si c'est Allâh que vous voulez et Son Messager ainsi que la Demeure dernière, Allâh a préparé pour les bienfaisantes parmi vous une énorme récompense.

Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé par deux fois ! Et ceci est facile pour Allâh. Et celle d'entre vous qui est entièrement soumise à Allâh et à Son Messager et qui fait le bien. Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons préparé pour elle une généreuse attribution.

Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.

Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (jâhiliya). Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et obéissez à Allâh et à Son Messager. Allâh ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et veut vous purifier pleinement. Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allâh et de la sagesse. Allâh est Doux et Parfaitement Connaisseur.﴾ (Les Coalisés Versets 28 à 34).

Allâh ﷻ a dit :

إِنَّ الَّذِينَ يَرْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ الْغَافِلَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ لُعِنُوا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ
وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٢٣﴾ يَوْمَ تَشْهَدُ عَلَيْهِمْ أَلْسِنَتُهُمْ وَأَيْدِيهِمْ وَأَرْجُلُهُم بِمَا
كَانُوا يَعْمَلُونَ

﴿Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà ; et ils auront un énorme châtiment, le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient.﴾ (Sourate La Lumière Versets 23 et 24).

L'interdiction d'insulter les compagnons ﷺ



D'après Dhakwân, Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ dit : « N'insultez pas mes compagnons ! Car [même] si l'un de vous dépense l'équivalent du mont Uhud en or, il n'atteindra même pas le *mudd* ou la moitié du *mudd* [dépensé] par l'un d'eux. » [24]



24 Rapporté par al-Bukhârî.

'Âisha ﵂ : l'épouse pure, véridique et bien-aimée du Prophète ﷺ



Après avoir cité de manière concise, les mérites des compagnons, hommes et femmes, des mères des croyants, vous allez lire la vie de celle qui eut le mérite d'être à la fois une compagnon(e) et une Mère des croyants mais aussi qui s'est distinguée par d'autres mérites :

— le fait d'être née musulmane,

— d'avoir eu comme père, le meilleur homme de cette communauté après le Prophète ﷺ

— et surtout d'avoir été l'épouse et la bien-aimée du Prophète ﷺ.

Je vous laisse donc découvrir la vie de notre merveilleuse mère 'Âisha ﵂, la Pure, celle qu'Allâh a honorée en l'innocentant du haut des sept cieux.

Sa descendance

Elle est la Mère des croyants; 'Âisha la fille d'Abî Bakr, 'Abd Allâh ibn Abî Quhâfa ('Uthmân) ibn 'Âmir ibn 'Amr ibn Ka'b ibn Sa'd ibn Taym ibn Murra ibn Ka'b ibn Lu'ay.

Sa naissance

Elle est née 4 ou 5 ans après la Révélation. Elle est plus jeune que Fâtima, la fille du Prophète ﷺ de huit ans.

Sa kunya[25]

Sa kunya était Oum 'Abdillâh, elle lui a été choisie par le Prophète ﷺ. Or, donner une kunya est une marque d'honneur pour la personne à qui on l'accorde.

Âisha dit : « Ô Messager d'Allâh ﷺ, toutes mes compagnes[26] ont une kunya! » Il me dit : « Surnomme-toi par le nom de ton fils 'Abd Allâh[27]»[c'est-à-dire : le fils de sa sœur Asmâ][28] Elle dit : « J'apportai le fils de Zubayr au Prophète ﷺ, il lui frotta le palais avec une datte [qu'il avait préalablement mâchée] et il dit : « celui-ci est 'Abd Allâh et toi tu es Oum 'Abdillâh ». »[29]

A-t-elle eu des enfants?

Ibn Qayyim dit : « ...il a été rapporté qu'elle aurait fait une fausse couche mais cela est faux...[30]

L'Imâm An Nawawi dit : « En ce qui concerne ce qui a été rapporté de 'Âisha : « J'ai eu un enfant du Messager ﷺ suite à une fausse couche, il le nomma 'Abd Allâh et me donna la kunya de Oum 'Abdillâh», ce hadith est faible. »[31]

Ses surnoms

'Âisha s'est distinguée par le fait que le Messager d'Allâh ﷺ lui accorda des surnoms, qui est une faveur qu'aucune Mère des croyants n'a eu, exceptée elle. Parmi ceux-là, il y a :

25 C'est une sunnah. De plus il faut savoir que ce n'est pas une obligation d'avoir un enfant pour avoir une kounya comme ce fut le cas de 'Âisha . La sunnah est de se faire nommer Abû ou Oum... suivi par le nom de son fils aîné comme il a été rapporté dans un hadith authentique.

26 Elle parle de ses coépouses.

27 À savoir, 'Âisha n'a jamais eu d'enfant. 'Abd Allâh ibn Zubayr était le fils de sa sœur Asmâ. Elle était sa tante maternelle, qui a cependant le même degré que la mère.

28 Rapporté par Abû Dâwûd et Shaykh al-Albânî le dit authentique.

29 Rapporté par l'Imâm Ahmad. Le hadith est authentique.

30 Tiré de son livre *jalâ'ou al afhâm fi fadhl as salât wa as salâm 'ala khayr al anâm*.p.269.

31 Tiré de son livre *al Adhkar* (les invocations) p 251.

— 'Âish.[32] D'après Abu Salama, 'Âisha ﷺ, dit : « Un jour, le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « O ' Âish ! Voici [l'Archange] Gabriel qui te salue. — Que le salut, ainsi que la miséricorde et les bénédictions d'Allâh, soient sur lui ! Tu vois ce que je ne vois pas. » » Elle parlait au Messager d'Allâh ﷺ.[33]

— la fille du véridique (surnom qu'il avait lui-même donné à Abû Bakr). 'Âisha ﷺ demanda au Prophète ﷺ à propos du verset : ﴾qui donnent ce qu'ils donnent, tandis que leurs cœurs sont pleins de crainte[à la pensée] qu'ils doivent retourner à leur Seigneur.﴿ [34] Elle demanda : S'agit-il de ceux qui boivent le vin et qui volent? Il répondit : « Non, ô fille du Véridique! Mais ce sont ceux qui jeûnent, qui prient, qui donnent l'aumône et ont peur que cela ne soit pas accepté de leur part, ceux-là sont ceux qui s'appliquent sérieusement à faire le bien.»[35]

— la fille d'Abî Bakr;

— et également Humayrâ. Le Prophète ﷺ a dit : « Ô Humayrâ ! Aimerais-tu les regarder?! »[36] (c'est-à-dire : les jeux des Abyssins dans la mosquée). 'Âisha ﷺ dit : « Les abyssins rentrèrent et ils jouèrent [dans la mosquée] et le Messager d'Allâh ﷺ de me dire : « Ô Humayrâ ! Aimerais-tu les regarder? » Alors, je lui ai dit : Oui. »[37]

Et tous ces petits noms, qui seraient des diminutifs ou des surnoms pour adoucir et lénifier le prénom, sont une preuve que 'Âisha ﷺ

32 Dans la grammaire arabe (dans le chapitre sur al Munâda qui signifie l'interpellé), cela s'appelle " at tarkhîm" qui est le fait d'effacer un élément vocalique final. C'est une tournure linguistique qui permet de rendre sa parole douce et le plus souvent, cela est utilisé pour interpeller la personne de manière affectueuse.

33 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

34 Sourate Les croyants verset 60.

35 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit authentique.

36 Hadith n°3277 dans « silsila al ahâdith as-sahîha » de son éminence Shaykh al-Albânî.

37 Al Hâfizh ibn Hajar dit [au sujet de ce hadith] dans l'explication du *sahîh al-Bukhârî* vol 2 p572 : « sa chaîne de transmission est authentique et je n'ai vu le nom de Humayrâ dans aucun autre hadith authentique à part celui-ci. »

occupait une place importante dans le cœur du Prophète ﷺ, car ils sont une marque d'affection entre les époux.

Sa description physique

C'était une très belle femme, blanche de peau.[38] D'après ibn 'Abbâs, qui se réfère à 'Umar, celui-ci entra chez Hafsa et lui dit: « Ô ma petite fille! Ne te fais pas d'illusion si celle-ci est saisie d'admiration envers sa beauté et l'amour que lui voue le Messager d'Allâh ﷺ. » Il faisait allusion à 'Âisha. « Je racontai cela, dit 'Umar, au Messager d'Allâh et il sourit. »[39]

Dans une autre version rapportée par al-Bukhârî et Muslim, d'après ibn 'Abbâs, 'Umar dit à Hafsa: « Ô Hafsa!... Ne sois pas exigeante envers le Prophète ﷺ, ne lui réponds pas, ne l'accable pas de demande, et demande-moi ce que tu voudras. Ne sois pas jalouse si ta voisine est plus belle que toi et préférée à toi par le Prophète ﷺ — il faisait allusion à 'Âisha. » [...]

Dans le récit de la calomnie, 'Âisha dit: « [...] Une fois nos besoins satisfaits, je retournai chez moi avec Oum Mistah — elle était la fille d'Abû Ruhm ibn al Muttalib ibn 'Abd-Manâf ; sa mère était la fille de Sakhr ibn 'Amir, la tante maternelle d'Abî Bakr as-Siddîq ; son fils était Mistah ibn Uthâtha.

Ayant trébuché et prise dans ses jupes, elle s'écria: « Malheur à Mistah ! — Oses-tu injurier un homme qui a assisté à [la bataille de] Badr ? Lui dis-je. — Comment ! s'exclama-t -elle, n'as-tu pas entendu ce qu'il a dit ? — Et qu'a-t-il dit ? »

Elle me tint au courant du récit des auteurs de la calomnie. À ces mots, je fus plus malade qu'auparavant. De retour chez moi, le Messager d'Allâh ﷺ rentra ; c'est-à-dire qu'il salua et dit: « Comment va-t-elle ? » Et moi de lui demander: « Me permets-tu d'aller chez mes parents ? » En fait, je voulais vérifier la chose auprès d'eux. Le Messager d'Allâh ﷺ

38 Réf: *Siyar a'lam an nubala* vol 2 p140.
39 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

m'accorda la permission…Je dis alors à ma mère : « Ô mère ! Que disent les gens ?

— Ô ma fille, me répondit-elle, ne t'inquiète pas. Par Allâh ! **Il est bien rare qu'une femme jolie, aimée par son mari** et qui a des coépouses, ne soit victime des dires de celles-ci ». […][40]

Sa tribu

Les membres de sa tribu étaient connus pour leur générosité, le courage, le respect du dépôt et le bon raisonnement. Et également, un exemple admirable en ce qui concerne leur douceur, leur bon comportement et les bonnes relations envers leurs épouses et son père Abû Bakr était un modèle pour les gens de Quraych.

Son islâm

'Urwa ibn az-zubayr : 'Âisha ﷺ dit : « Je n'ai jamais connu mes deux parents que pratiquant la Religion; […] »[41]

Parmi un des grands bienfaits accordés à notre mère 'Âisha ﷺ est qu'Allâh l'a préservée de l'adoration des idoles de la période antéislamique; elle n'a jamais donné d'associé à Allâh. On peut même dire que 'Âisha, grâce à Allâh, eut la meilleure éducation[42] que l'on puisse avoir car elle fut éduquée par son père Abû Bakr, le Véridique, qui est le meilleur homme de cette communauté après le Prophète ﷺ, jusqu'au jour où elle rejoignit son mari (c'est-à-dire à l'âge de neuf ans). Et par la suite le Prophète ﷺ, lorsqu'il l'épousa, a parfait cette éducation tout en sachant qu'il n'y avait pas un jour sans qu'il ﷺ ne rende visite à sa famille avant son mariage.



40 Rapporté par al-Bukhârî

41 Rapporté par al-Bukhârî

42 le chapitre concernant son éducation sera abordé en détail après.

Une grande famille de compagnons



Son père

'Abd Allâh ibn 'Uthmân, plus connu sous le nom de Abû Bakr as-Siddîq (le véridique). Il naquit deux ans et demi après l'événement de l'éléphant, il était plus jeune que notre Prophète ﷺ de deux ans et demi environ. Sa description : il était blanc, fin, c'était un bel homme.

Ibn Ishâq a dit : « Abû Bakr décéda l'an 13 de l'hégire et 'Umar aurait prié sur lui. »

Il est :

— le premier homme à avoir embrassé l'Islam

— le premier calife de l'Islam

— le meilleur homme de cette communauté après notre Prophète ﷺ

— l'homme le plus aimé auprès du Prophète ﷺ.

— celui qui avait le plus de science après notre Prophète ﷺ

— celui qui eut le grand honneur d'accomplir la *hijra* avec le Messager d'Allâh ﷺ

— Et il était la personne la plus savante sur la généalogie.

Muhammad ibn Sirîn dit qu'Abû Bakr était celui qui interprétait le mieux les songes après le Messager d'Allâh ﷺ.[43]

Il n'y a aucun parent parmi les muhâjirîns qui avaient embrassé l'Islâm excepté les parents de Abû Bakr. Ses mérites étant certes innombrables, je n'en citerai donc que quelques-uns!

---

43 Regardez sa biographie dans Siyar a'lâm an-nubalâ vol 28.

Certains mérites : sa généalogie

Il est Abû Bakr, 'Abd Allâh ibn Abî Quhâfa ('Uthmân) ibn 'Âmir ibn 'Amr ibn Ka'b ibn Sa'd ibn Taym ibn Murra ibn Ka'b ibn Lu'ay al Qurachî at Tamîmî. Il a été rapporté que son arbre généalogique se retrouve avec celui du Prophète ﷺ dans le sixième grand-père.

Il est cité dans le Coran

Allâh ﷻ a dit :

إِلَّا تَنصُرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ اللَّهُ إِذْ أَخْرَجَهُ الَّذِينَ كَفَرُوا ثَانِيَ اثْنَيْنِ إِذْ هُمَا فِي الْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَاحِبِهِ لَا تَحْزَنْ إِنَّ اللَّهَ مَعَنَا ۖ فَأَنزَلَ اللَّهُ سَكِينَتَهُ عَلَيْهِ وَأَيَّدَهُ بِجُنُودٍ لَّمْ تَرَوْهَا وَجَعَلَ كَلِمَةَ الَّذِينَ كَفَرُوا السُّفْلَىٰ ۗ وَكَلِمَةُ اللَّهِ هِيَ الْعُلْيَا ۗ وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ

﴾Si vous ne lui portez pas secours... Allâh l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : « Ne t'afflige pas, car Allâh est avec nous. » Allâh fit alors descendre sur lui Sa sérénité « Sa sakîna » et le soutint de soldats (Anges) que vous ne voyiez pas, et Il abaissa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole d'Allâh eut le dessus. Et Allâh est Puissant et Sage.﴿ (Sourate 9 Verset 40).

D'après Anas, Abû Bakr le véridique ﷺ a dit : « Quand nous étions (lui et le Prophète) dans la grotte (où ils s'étaient cachés durant leur périple vers Médine), je regardais les pieds des idolâtres qui étaient juste au-dessus de nous et je dis : « Ô Messager d'Allâh ! Si l'un d'eux regardait au-dessous de ses pieds il nous verrait. Il dit : « Que dis-tu ô Abâ Bakr de deux compagnons dont le troisième est Allâh? »[44]

Comme il est rapporté dans le hadith au sujet de la calomnie, dans le *sahîh* de al-Bukhârî, lorsque Allâh révéla l'innocence de 'Âisha, Abû Bakr ﷺ, qui faisait des dépenses au profit de Mistah ibn 'Uthâtha, à

44 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

cause de la pauvreté de celui-ci et de la parenté qui le liait à lui, dit : « Par Allâh! Je ne dépenserai plus rien au profit de Mistah après ce qu'il a dit au sujet de 'Âisha. » Mais Allâh, le Très Haut, révéla ensuite ceci :

وَلَا يَأْتَلِ أُولُو الْفَضْلِ مِنكُمْ وَالسَّعَةِ أَن يُؤْتُوا أُولِي الْقُرْبَىٰ وَالْمَسَاكِينَ وَالْمُهَاجِرِينَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ ۖ وَلْيَعْفُوا وَلْيَصْفَحُوا ۗ أَلَا تُحِبُّونَ أَن يَغْفِرَ اللَّهُ لَكُمْ ۗ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

﴿Que parmi vous les privilégiés par l'aisance évitent de jurer, de cesser d'être charitables envers leurs proches, les indigents et ceux qui se sont expatriés pour la cause d'Allâh; qu'ils passent outre et pardonnent : n'aimeriez-vous pas qu'Allâh soit Indulgent envers vous! Allâh est Tout indulgence, Miséricordieux.﴾ (Sourate 24 Verset 22).

« Par Allâh! Dit alors Abû Bakr, j'aimerais tant qu'Allâh soit Indulgent envers moi. » Et il continua à faire des dépenses au profit de Mistah. Il dit : « Par Allâh! Je ne le priverai jamais de cela. »

C'était la personne la plus aimée du Prophète ﷺ

Après la mort de Khadîja, Khawla bint Hakim, la femme de 'Uthmân ibn Maz'ûn vint trouver le Messager d'Allâh ﷺ et lui demanda : « Veux-tu te remarier? » — Avec qui? dit-il. Elle répondit : « Si tu le désires avec une vierge ou bien, si tu préfères, une femme déjà mariée. » Il lui demanda : qui est cette vierge ? C'est 'Âisha, répliqua-t-elle, la fille de **l'homme que tu chéris le plus** d'entre les créatures d'Allâh (à Lui la puissance et la gloire). (...)[45]

D'après Abî 'Uthmân, le Messager d'Allâh ﷺ désigna 'Amr ibn al-'Âs à la tête de l'expédition de Dhât as-Salasil… « J'allai le retrouver, dit 'Amr, et lui demandai : « Qui est la personne que tu aimes le plus ? — 'Âisha, me répondit-il. — Parmi les hommes. — **Son père.** — Qui vient après lui ? — 'Umar ibn al-Khattâb », dit-il en citant d'autres

45 Rapporté par l'Imam Ahmad. L'érudit Ibn Hajar le dit bon (hasan) dans son livre al Fath vol 7p 266.

hommes. Sur ce, je préférai garder le silence de peur qu'il ne me citât en dernier. »[46]

Si le Prophète ﷺ avait pris un ami intime autre qu'Allâh, il aurait choisi Abû Bakr

Suivant Busr ibn Sa'îd, Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ fit un sermon aux fidèles puis dit : « Allâh a donné à un certain homme de choisir entre le bas-monde et ce qu'Il a, et cet homme a choisi ce qu'Allâh a. » À ces mots, Abû Bakr se mit à pleurer, ce qui nous laissa fort étonnés : le Messager d'Allâh ﷺ ne faisait que nous informer d'un homme ayant reçu un choix… ! Mais l'homme en question n'était autre que le Messager d'Allâh ﷺ ; Abû Bakr fut le plus informé d'entre nous à ce sujet…

Le Messager d'Allâh ﷺ dit ensuite : « D'entre les hommes, le plus généreux envers moi, quant à sa compagnie et ses biens, est Abû Bakr… **Si j'avais à prendre un Intime autre que mon Seigneur, j'aurais choisi Abû Bakr,** mais il y a la fraternité et l'affection de l'Islâm… Que toute ouverture, commanda-t-il ensuite, [donnant sur] la mosquée soit condamnée, sauf celle d'Abû Bakr ! » »[47]

D'après Ibn 'Abbâs ﷺ, le Prophète ﷺ dit : « Si j'avais à prendre de ma Nation un Intime, j'aurais choisi Abû Bakr, mais il est mon frère et mon Compagnon. »[48]

Il eut l'honneur d'être le compagnon du Prophète ﷺ lors de la hijra

'Urwa ibn az zubayr : 'Âisha ﷺ dit : « Je n'ai jamais connu mes deux parents que pratiquant la Religion; et aucun jour ne passait sans que le Messager d'Allâh ﷺ ne vint chez nous aux deux bouts de la journée, matin et soir. Et quand les musulmans [de La Mecque] commencèrent à subir la persécution, Abû Bakr quitta [la ville] pour s'expatrier en Abyssinie.

46 Rapporté par al-Bukhârî.
47 Rapporté par al-Bukhârî.
48 Rapporté par al-Bukhârî.

Mais à son arrivée à Barka-l-Ghimâd, il croisa ibn ad-Daghina qui était alors le chef de la tribu de Qâra. « Où veux-tu aller? dit-il, ô Abâ Bakr! — Mon peuple m'a contraint de sortir, répondit Abû bakr, et je veux errer dans la terre et adorer mon Seigneur. — Un homme comme toi ne doit ni sortir ni être chassé; tu donnes aux nécessiteux, tu maintiens les liens de sang, tu aides le faible, tu traites bien l'hôte et tu aides contre les malheurs du temps. Je t'accorde ma protection; retourne donc et adore ton Seigneur dans ton pays! »

En effet, ibn ad-Daghina prit le chemin [de La Mecque] accompagné d'Abî Bakr. À son arrivée, il alla visiter les seigneurs des infidèles quraychites. Il leur dit : « Un homme comme Abî Bakr ne doit ni sortir [de son pays] ni être chassé. Voulez-vous chasser un homme qui donne aux nécessiteux, maintient les liens de parenté, aide le faible, accorde la bonne hospitalité et aide à surmonter les malheurs des temps? » Quraych accepta de respecter la protection accordée par ibn ad-Daghina et ils accordèrent la sécurité à Abî Bakr. Mais ils dirent à ibn ad-Daghina : « Dis à Abî Bakr d'adorer son seigneur chez lui; qu'il y prie et récite [son Écriture] tant que cela lui plaît. Il ne doit pas nous gêner par cela, ni le faire publiquement; nous craignons qu'il pousse à la tentation nos enfants et nos femmes. » Ibn ad-Daghina transmit cela à Abû Bakr qui se mit alors à adorer Allâh dans sa maison sans prier publiquement et sans réciter [le Coran] ailleurs que chez lui.

Mais, plus tard, il eut l'idée de construire un oratoire dans la cour de sa maison pour y venir prier et réciter le Coran. La chose attirait les femmes et les enfants des Associants qui venaient le regarder avec étonnement.

En outre, Abû Bakr était un homme aux larmes faciles; il ne les retenait pas en récitant le Coran, ce qui effraya les chefs associants de Quraych. Ceux-ci envoyèrent aussitôt appeler ibn ad-Daghina à qui ils dirent : « Nous n'avons accepté la protection accordée à Abî Bakr qu'à condition qu'il adore son Seigneur chez lui; mais il vient de dépasser cela en construisant un oratoire dans la cour de sa maison et en y faisant publiquement la prière et la récitation; de plus nous craignons qu'il

pousse à la tentation nos enfants et nos femmes. Dirige-toi vers lui... s'il veut se contenter d'adorer son Dieu chez lui, il pourra le faire; mais s'il refuse et insiste à faire cela publiquement, eh bien! Demande-lui qu'il te libère de ton engagement! Nous ne voulons pas te manquer d'égards; nous ne pouvons accepter que la chose soit faite publiquement par Abî Bakr. »

'Âisha : « Alors, ibn ad-Daghina alla voir Abâ Bakr et lui dit : « Tu es bien au courant de ce que je t'ai accordé ; soit tu t'en contentes, soit tu me désengages; je ne voudrais pas que les Arabes entendent dire qu'on m'a manqué d'égards à cause d'un homme à qui j'avais accordé un engagement. — Je te libère de ta protection, répondit Abû Bakr, et j'accepte la protection d'Allâh ».

« À cette période, le Messager d'Allâh ﷺ était encore à La Mecque. Il dit [aux musulmans] : « On m'a fait voir le pays de votre émigration; je viens de voir une sebkha ayant des palmiers et se trouvant entre deux pierrailles noires. »

Après ces paroles du Messager d'Allâh ﷺ, il y eut [des musulmans] qui s'expatrièrent vers Médine et d'autres qui avaient émigré auparavant en Abyssinie se rendirent aussi à Médine. Quant à Abû Bakr, il se prépara pour émigrer, mais le Messager d'Allâh ﷺ lui dit : « Ne te presse pas! J'espère qu'on me donnera l'ordre[d'émigrer]. — Espères-tu vraiment cela? S'exclama Abû Bakr, je sacrifierai mon père pour toi. — Oui. »

Sur ce, Abû Bakr retarda son départ dans l'espérance d'accompagner le Messager d'Allâh ﷺ. Il resta en outre, durant quatre mois, à donner à manger des feuilles de samur à deux chamelles qu'il avait chez lui. »

Ibn Shihâb : Urwa dit : « Un jour, dit 'Âisha, que nous étions assis dans la maison d'Abî Bakr au cours de la grande chaleur de midi, quelqu'un vint dire à Abî Bakr : « Voici le Messager d'Allâh ﷺ la tête couverte (Il arriva à une heure à laquelle il n'était jamais venu)... — Lui, pour qui je sacrifie père et mère, s'écria Abû Bakr, il ne vient à cette heure que parce qu'il s'est passé quelque chose de grave. »

Aussitôt arriva le Messager d'Allâh ﷺ et il demanda la permission d'entrer. Une fois, la permission accordée, il entra et dit à Abî Bakr : « Fais sortir tous ceux qui sont chez toi! — Ô Messager d'Allâh! Toi, pour qui je sacrifie père et mère, répondit Abû Bakr, les présents sont aussi les tiens!— Eh bien! J'ai reçu l'autorisation de quitter [La Mecque]. — [Puis-je] t'accompagner, ô Messager d'Allâh? Pour toi, je sacrifie père et mère!—Oui.— Alors, ô Messager d'Allâh, pour qui je sacrifie père et mère, prends l'un de ces chameaux de selle.— Oui, mais en en payant le prix, dit le Messager d'Allâh. »

'Âisha : « Nous fîmes pour eux les préparatifs de leur voyage et nous plaçâmes des provisions dans une outre de peau de mouton. Asmâ, fille d'Abû Bakr, coupa un morceau de sa ceinture pour attacher l'orifice de l'outre (c'est la cause pour laquelle on la surnommera la femme aux deux ceinturons). Ensuite le Messager d'Allâh ﷺ et Abû Bakr gagnèrent une grotte dans le mont Thawr où ils restèrent trois nuits.

« 'Abd Allâh ibn Abî Bakr, qui était un jeune homme intelligent, passait la nuit avec eux puis, avant l'aube, revenait à La Mecque et, au matin, se trouvait avec les Quraychites, comme s'il avait passé la nuit dans la cité; et il n'entendait aucune chose visant la sécurité des deux réfugiés sans la retenir dans sa mémoire pour la leur faire connaître quand il revenait vers eux à la faveur de la nuit.

« 'Âmir ibn Fuhayra, affranchi d'Abî Bakr, leur réservait une brebis bonne laitière du troupeau de son maître et la leur amenait le soir, une heure après le *'ichâ*. Les deux réfugiés passaient la nuit tranquillement, ayant le lait frais de la brebis et du lait chauffé avec des pierres. Ensuite 'Âmir ibn Fuhayra appelait la brebis à la fin de la nuit. Et il continua à faire cela pendant le cours de ces trois nuits... Le Prophète ﷺ et Abû Bakr employèrent un homme des Banî ad-Dîl, appartenant aussi aux Banî 'Abd ibn 'Ady. C'était un guide khirrît (très connaisseur [des pistes]); il était, par le serment dit de ghamûs, allié de la famille d'al-'Âs ibn Wa'il le Sahmite pendant le temps où il professait la religion des Incroyants de Quraych.

« Ils se confièrent donc à lui et lui remirent leurs chamelles; puis ils lui donnèrent rendez-vous dans trois nuits, à la grotte de Thawr. Au matin qui suivit la troisième nuit, il se mit en contact avec eux, en leur amenant leurs chamelles. Après quoi, ils se mirent en route emmenant avec eux 'Âmir ibn Fuhayra et le guide en question qui les fit passer par le chemin du littoral. »[49]

Il fut celui qui a soutenu le plus le Messager d'Allâh ﷺ moralement, physiquement et financièrement

Suivant 'Â idh Allâh Abû Idrîs, Abû ad-Dardâ ؓ dit: « J'étais assis chez le Prophète ﷺ lorsque arriva Abû Bakr qui soulevait le pan de son vêtement de sorte à laisser apparaître ses genoux. « Quant à votre homme-ci, fit remarquer le Prophète ﷺ, il vient devancer dans le bien... » Sur ce, Abû Bakr salua... et dit : « Je viens d'avoir un différend avec ibn al-Khattâb ; certes, je me suis laissé emporter mais j'ai ensuite regretté cela et lui ai demandé de me pardonner, mais il a refusé. C'est pour cela que je suis venu à toi. — Allâh te pardonnera, ô Abâ Bakr ! dit le Prophète ﷺ par trois fois. »

De son côté, 'Umar regretta aussi... Il se dirigea alors vers la maison d'Abî Bakr et demanda : « Est-ce qu'Abû Bakr est ici ? —Non, lui répondit-on. » Sur ce, il alla chez le Prophète ﷺ ... et salua. Mais sous l'effet de la colère, les traits de son visage se durcirent. En voyant cela, Abû Bakr fut saisi de frayeur. Il se mit à genoux et dit, par deux fois : « Ô Messager d'Allâh ! Par Allâh, c'est moi qui étais fautif dans cette affaire... » Et le Prophète ﷺ de dire : « Allâh m'a envoyé vers vous et vous [m'] avez dit : Tu mens ! Tandis qu'Abû Bakr a dit : **Il dit la vérité ! Tout en mettant ses biens et son âme à ma disposition...** N'allez-vous donc pas laisser mon Compagnon [en paix] ? » Il répéta cela par deux fois. Et depuis lors Abû Bakr ne fut plus jamais offensé. »[50]

'Urwa ibn az-Zubayr dit : « J'interrogeai 'Abd Allâh ibn 'Amr au sujet de la pire des choses commises par les Associants contre le

49 Rapporté par al-Bukhârî.
50 Rapporté par al-Bukhârî.

Messager d'Allâh ﷺ et il me répondit : « J'ai vu 'Uqba ibn Abî Mu'ayt qui s'approcha du Prophète ﷺ au moment où celui-ci était en train de prier. Il mit son manteau autour du cou du Prophète ﷺ et l'étrangla fortement. Soudain, arriva Abû Bakr et repoussa 'Uqba avant de dire : Allez-vous exécuter un homme parce qu'il proclame : « Mon Seigneur est Allâh. », outre qu'il vous apporte des preuves de la part de votre Seigneur ? » »[51]

Suivant Busr ibn Sa'îd, Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ fit un sermon aux fidèles [...] Le Messager d'Allâh ﷺ dit ensuite : « D'entre les hommes, le plus généreux envers moi, quant à sa compagnie et ses biens, est Abû Bakr...Si j'avais à prendre un Intime autre que mon Seigneur, j'aurais choisi Abâ Bakr, mais il y a la fraternité et l'affection de l'Islâm... Que toute ouverture, commanda-t-il ensuite, [donnant sur] la mosquée soit condamnée, sauf celle d'Abî Bakr ! » »[52]

Il fut le premier homme à croire en lui

Hammâm dit : « J'ai entendu 'Ammâr dire : « J'ai vu le Messager d'Allâh ﷺ alors que ne croyaient en lui que cinq esclaves, deux femmes et Abû Bakr.[53] » »[54]

Il fut surnommé le Véridique

Suivant Anas ibn Mâlik ﷺ, le Prophète ﷺ gravit une fois le Mont Uhud, accompagné d'Abî Bakr, de 'Umar et de 'Uthmân. Comme la montagne se mit à trembler, le Prophète ﷺ s'écria : « Reste immobile, Uhud, car, sur toi, il y a un prophète, un Véridique[55] et deux Martyrs[56]. »[57]

51 Rapporté par al-Bukhârî.
52 Rapporté par al-Bukhârî.
53 Il paraît, comme le fait remarquer ibn Hajar, que 'Ammâr voulait parler de ceux qui ne cachaient pas leur conversion.
54 Rapporté par al-Bukhârî.
55 Abû Bakr
56 'Umar et 'Uthmân et cela est un des signes de la prophétie du Messager d'Allâh ﷺ car comme il l'a informé 'Umar et 'Uthmân qu'Allâh les agrée, furent assassinés.
57 Rapporté par al-Bukhârî.

Ses qualités morales et sa dévotion à Allâh

Suivant Mûsâ ibn 'Uqba, Sâlim ibn 'Abd Allâh [rapporte que] 'Abd Allâh ibn 'Umar ﷺ avait dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Celui qui traîne son vêtement par pure arrogance, Allâh ne le regardera pas le Jour de la résurrection. » En entendant cela, Abû Bakr dit : « Il y a l'une des deux parties de mon vêtement qui tombe souvent, à moins que je ne fasse attention. » — Tu ne fais pas cela par arrogance, répondit le Messager d'Allâh ﷺ. » »[58]

Abû Hurayra ﷺ dit : « J'ai entendu le Messager d'Allâh ﷺ dire : « Celui qui dépense deux choses pour la cause d'Allâh sera appelé par les portes — c'est-à-dire : les portes de Paradis — en ces termes : Ô créature d'Allâh ! Cela est un bien... ! Ainsi, celui qui faisait partie des priants sera alors appelé à partir de la porte de la prière ; celui qui était de ceux qui combattaient [pour la cause d'Allâh] sera appelé par la porte du Combat [pour la cause d'Allâh] ; celui qui faisait partie de ceux qui donnaient de l'aumône sera appelé de la porte de l'aumône, la porte d'ar-Rayyân. » Et Abû Bakr de dire : « [Je pense] qu'il n'y a rien qui puisse nuire à celui qu'on appellera par l'une ou l'autre de ces portes. » Ensuite, il interrogea : « Ô Messager d'Allâh ! Certains seront-ils appelés à partir de toutes ces portes ? — Oui, répondit le Prophète ﷺ, et j'ai bon espoir que tu seras l'un d'eux, Abâ Bakr. » »[59]

Le meilleur homme de cette communauté après notre Prophète ﷺ

D'après Nâfi', ibn 'Umar ﷺ dit : « Du vivant du Prophète ﷺ, nous donnions la préférence [à quelques Compagnons] ; nous préférions Abû Bakr, puis 'Umar ibn al Khattâb et enfin 'Uthmân ibn 'Affân ﷺ. »[60]

D'après Abî Ya'lâ, Muhammad ibn Al Hanafiyya dit : « Je dis à mon père[61] : « Qui est le meilleur des gens après le Messager d'Allâh ? — **C'est Abû Bakr**, me répondit-il. — Qui vient ensuite? — Puis

58 Rapporté par al-Bukhârî.
59 Rapporté par al-Bukhârî.
60 Rapporté par al-Bukhârî.
61 'Alî ibn Abî Tâlib.

'Umar. » Et comme je craignais qu'il ne dit 'Uthmân, je lui dis : « Puis c'est toi. — Moi, dit-il, je ne suis qu'un homme parmi les musulmans. » »[62]

'Alî ﷺ dit : « Le meilleur de cette communauté après le Prophète ﷺ est **Abû Bakr puis 'Umar** »

Cette parole de 'Alî est *mutawatir*[63] car elle fut dite sur le minbar dans la ville de Kûfa (en Irak).

D'après ibn Abî Mulayka, ibn 'Abbâs ﷺ dit : « Je me trouvais debout avec quelques personnes qui invoquaient Allâh pour 'Umar ibn al Khattâb qu'on avait posé sur son lit. Quelqu'un se mit alors derrière moi, et posant son coude sur mon épaule, dit : « Qu'Allâh t'accorde Sa miséricorde ! J'espérais toujours qu'Allâh te mettrait avec tes deux compagnons, car j'entendais souvent le Messager d'Allâh ﷺ dire : J'étais avec Abû Bakr et 'Umar… J'ai fait avec Abû Bakr et 'Umar… Je suis parti avec Abû Bakr et 'Umar … C'est pour cela qu'Allâh te mettra avec eux. » Je me tournai et je remarquai que c'était 'Alî ibn Abî Tâlib. »[64]

La personne la plus savante de cette communauté après le Messager d'Allâh ﷺ

D'après Muhammad ibn Jubayr ibn Mut'im, son père dit : « Une femme vint parler au Prophète ﷺ d'une certaine affaire mais celui-ci lui enjoignit de revenir une autre fois. « Et si je reviens, Messager d'Allâh, et ne te trouve pas ? — Si tu ne me trouves pas, va voir Abâ Bakr. » »[65]

Il est celui qui remplaça le Prophète ﷺ durant sa maladie pour diriger la prière et fut le premier calife de l'islam après sa mort

Az-Zuhrî : Anas ibn Malik ﷺ rapporte avoir entendu le dernier discours que prononça 'Umar à partir du minbar; cela eut lieu le lendemain de la mort du Prophète ﷺ. Abû Bakr gardait le silence lorsque

62 Rapporté par al-Bukhârî.

63 Au sens terminologique : Il s'agit d'un récit rapporté par un nombre tellement important de personnes à travers des générations successives qu'il est impensable qu'elles se soient toutes accordées pour mentir à ce sujet.

64 Rapporté par al-Bukhârî.

65 Rapporté par al-Bukhârî.et Muslim

'Umar prononça la formule du *tachahhud* avant d'ajouter : « J'espérais que le Messager d'Allâh ﷺ serait le dernier à rendre l'âme parmi nous. Mais bien que Muhammad ﷺ est mort, Allâh a mis parmi nous une lumière qui pourra nous guider dans la bonne voie, de la même manière qu'Il avait guidé auparavant Muhammad ﷺ. Or Abû Bakr, le Compagnon du Messager d'Allâh ﷺ, était « le deuxième de deux[66] »; il est le plus digne de tous les musulmans pour diriger vos affaires. Levez-vous donc et prêtez-lui serment d'allégeance. » … Déjà quelques musulmans lui avaient prêté allégeance dans la *saqifa* des Banî Sa'ida. La prestation générale du serment eut lieu auprès du minbar.

Az-Zuhrî : Anas ibn Malik ؓ dit : « Ce jour-là, j'ai entendu 'Umar dire à Abî Bakr : « Monte au minbar ! » Il insista auprès de lui jusqu'à ce qu'il se décidât à y monter. Les gens lui prêtèrent alors tous serment d'allégeance. »

'Alî ؓ dit : « Le meilleur de cette communauté après le Messager d'Allâh ﷺ est Abû Bakr puis 'Umar. »

Cette parole fut dite sur le minbar à Kûfa. Qu'Allâh maudisse les Rawâfidhs, ceux qui prétendent aimer 'Alî, alors qu'il ne suive pas la parole de ce grand compagnon. Ils se cachent uniquement derrière 'Alî et le reste de la famille du Prophète ﷺ pour se servir d'eux comme un prétexte pour combattre l'Islâm!

'Alî ؓ rapporte : « Celui qui a le plus de récompense en ce qui concerne le Coran, est Abû Bakr car il est le premier à avoir rassemblé le Coran. »[67]

Shaykh 'Abd Allâh ibn Mânir posa la question suivante à **l'Imâm Shaykh Ibn Bâz** ؒ [68] : Quel est le jugement de celui qui insulte Abâ Bakr et 'Umar? Il répondit : Pour moi, ce qui est le plus juste, est qu'ils sont mécréants parce qu'Allâh les a agréés ainsi que les Califes bien guidés.

66 Allusion à l'incident de la grotte ; cité d'ailleurs par la Sourate 9 Verset 40.
67 Le hadith est hasan [bon.]
68 Tirées du livre intitulé : "Masâ il al imâm ibn Bâz " édition ibn Hazm.

Il repose auprès du Prophète ﷺ

Sa'îd ibn al Musayyab dit : « Abû Mûsâ Al Ach'ary m'a rapporté qu'il avait fait ses ablutions mineures chez lui et était ensuite sorti en disant : « Je resterai auprès du Messager d'Allâh et je ne le quitterai point en cette journée. » Il se rendit à la mosquée et demanda où était le Prophète. « Il est sorti en prenant cette direction, lui répondit-on. »

« J'allai sur ses traces, rapporte Abû Mûsâ, en m'informant sur son sujet. [Enfin, je le vis] entrer dans Bi'r-Arîs. [un jardin potager situé près de Qubâ]. Je m'assis près de la porte (la porte de Bi'r-Arîs était en branches de palmiers) jusqu'à ce que le Messager d'Allâh eut terminé ses besoins et fait ses ablutions mineures. J'allai alors le voir et le trouvai assis sur le rebord du puits où il avait laissé pendre ses jambes nues. Je le saluai puis allai m'asseoir près de la porte en me disant : « Aujourd'hui, je serai le portier du Messager d'Allâh. » Arriva alors Abû Bakr qui poussa la porte. — « Qui va là ? Dis-je. » — « Abû Bakr. » — « Attends un peu ! »

Je me dirigeai vers le Prophète et lui dis :- « Ô Messager d'Allâh ! Il y a là Abû Bakr qui demande la permission [d'entrer]. » — « Laisse-le entrer, me dit le Prophète, et annonce-lui la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis. » Je retournai vers Abî Bakr et lui dis : « Entre ! Le Messager d'Allâh t'annonce la bonne nouvelle que tu iras au Paradis. » Abû Bakr entra et alla s'asseoir à droite du Messager d'Allâh ﷺ sur le rebord du puits en laissant pendre ses jambes nues. Je retournai m'asseoir [près de la porte] et me dis, à propos de mon frère que j'avais laissé en train de faire ses ablutions mineures et qui devait me rejoindre : « Si Allâh veut du bien à untel (il voulait parler de son frère), Il le fera venir. » Aussitôt, [je vis] une silhouette à l'entrée de la porte.

— «Qui est-ce ? Demandai-je. » — « C'est 'Umar ibn al-Khaṯṯâb. » — « Attends un peu. » Je me dirigeai alors vers le Messager d'Allâh ﷺ, le saluai et [lui] dis : « Il y a là 'Umar qui demande la permission d'entrer. » — « Laisse-le entrer et annonce-lui la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis, dit le Prophète ﷺ. » En effet, je retournai et dis à 'Umar : « Entre ! Le Messager d'Allâh t'annonce la bonne nouvelle que tu iras

au Paradis. » 'Umar entra et alla prendre place sur le rebord du puits, à gauche du Messager d'Allâh ﷺ, en laissant pendre ses jambes.

Quant à moi, je regagnai la porte et m'assis. Je me dis de [nouveau] : « Si Allâh veut du bien à untel, Il le fera venir. » Sur ce, un homme se présenta à la porte. — «Qui est là ? Demandai-je. » — « C'est 'Uthmân ibn 'Affân. » — « Attends un peu. » J'allai voir le Messager d'Allâh et le mis au courant...

« Laisse-le entrer, me dit le Prophète ﷺ, et annonce-lui la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis, [mais] un malheur le frappera. » Je retournai vers 'Uthmân et lui dis : « Entre ! Le Messager d'Allâh t'annonce la bonne nouvelle que tu iras au Paradis, [mais il t'annonce aussi] que tu seras frappé par un certain malheur. » En entrant, 'Uthmân trouva la margelle complètement occupée ; il s'assit alors en face du Prophète ﷺ de l'autre côté. »

Sharîk ibn 'AbdAllâh : Sa'id ibn al-Musayyab dit : « L'interprétation que je donnai à cela se rapporte à leurs tombes[69]. »[70]

Le Prophète annonce qu'Abû Bakr est au Paradis alors que ce dernier est encore vivant

Sa'îd ibn al Musayyab dit : « Abû Mûsâ Al Ach'ary m'a rapporté qu'il avait fait ses ablutions mineures chez lui et était ensuite sorti en disant : « Je resterai auprès du Messager d'Allâh et je ne le quitterai point en cette journée. »[...] — « Ô Messager d'Allâh ! Il y a là Abû Bakr qui demande la permission [d'entrer]. » — « Laisse-le entrer, me dit le Prophète, et annonce-lui la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis. » Je retournai vers Abî Bakr et lui dis : « Entre ! Le Messager d'Allâh t'annonce la bonne nouvelle que tu iras au Paradis. »[...]

Abû Hurayra ﷺ dit : « J'ai entendu le Messager d'Allâh ﷺ dire : « Celui qui dépense deux choses pour la cause d'Allâh sera appelé par les portes — c'est-à-dire, les portes de Paradis — en ces termes :

69 Rappelons que les tombes d'Abî Bakr et de 'Umar sont près de celle du Prophète ﷺ (c'est-à-dire dans la maison de 'Âisha) tandis que la tombe de 'Uthmân se trouve au *baqî'*.
70 Rapporté par al-Bukhârî.

Ô créature d'Allâh ! Cela est un bien... ! Ainsi, celui qui faisait partie des priants sera alors appelé à partir de la porte de la prière ; celui qui était de ceux qui combattaient [pour la cause d'Allâh] sera appelé par la porte du Combat [pour la cause d'Allâh] ; celui qui faisait partie de ceux qui donnaient de l'aumône sera appelé de la porte de l'aumône, la porte d'ar-Rayyân. » Et Abû Bakr de dire : « [Je pense] qu'il n'y a rien qui puisse nuire à celui qu'on appellera par l'une ou l'autre de ces portes. » Ensuite, il interrogea : « Ô Messager d'Allâh ! Certains seront-ils appelés à partir de toutes ces portes ? — Oui, répondit le Prophète ﷺ, et j'ai bon espoir que tu seras l'un d'eux, Abâ Bakr. »[71]

Sa mère

Il s'agit de Oum Rûmân[72] ﵂, fille de 'Âmir. Les savants ont divergé au sujet de son prénom; certains affirment qu'elle s'appelait Zaynab, d'autres Da'd![73] Elle est la mère de 'Âisha et de 'Abd ar-Rahmân ﵄. Elle décéda du vivant du Messager d'Allâh ﷺ mais il y a une divergence sur la date exacte de son décès et Allâh est le Plus Savant!

Il a été rapporté que le Prophète ﷺ lui-même, descendit dans sa tombe et implora le pardon pour elle.[74]

Son grand-père paternel

Il se nomme 'Uthmân ibn 'Amr ibn 'Amr ibn Ka'b ibn Sa'd ibn Taym ibn Murra ibn Ka'b ibn Lu'ay. Mais il est plus connu sous le nom d'Abû Quhâfa. C'est un compagnon, il a embrassé l'Islam tardivement, le jour de la conquête de La Mecque dans le contexte suivant :

Quand le Messager d'Allâh ﷺ entra dans la Mosquée Sacrée (à La Mecque), Abû Bakr emmena son père qui était âgé et avait perdu la vue. Quand le Messager le vit, il dit : « Pourquoi m'avez-vous ramené ce Shaykh (personne âgée), je me serai déplacé moi même chez lui. » Abû Bakr de répondre : «Il est plus convenable que ce soit lui qui vienne à

71 Rapporté par al-Bukhârî.
72 Regardez Fath al bârî 2/3581, l'explication du *sahîh al-Bukhârî* de Ibn Hajar.
73 Source : "Al isâba"
74 Voir Usd al ghâba.

toi plutôt que tu viennes à lui. » Le Messager ﷺ le fit asseoir puis essuya sa poitrine et lui demanda d'embrasser l'Islam. Il embrassa alors l'Islam puis le Messager d'Allâh ﷺ de dire : « Teignez ces cheveux blancs mais n'utilisez pas la couleur noire. »[75]

Il décéda à l'âge de 97 ans, en l'an 14 de l'hégire, peu après son fils Abû Bakr as-Siddiq ﷺ.

Sa grand-mère paternelle

Elle s'appelait Salma (Oum al khayr).

Ses frères

Au nombre de quatre :

— 'Abd ar-Rahmân ibn Abî Bakr est son frère germain

— 'Abd Allâh ibn Abî Bakr, est le frère de 'Âisha du côté du père, sa mère s'appelait Qayla ou Qutayla

— Tufayl ibn 'Abd Allâh ibn al Harîth, est son frère du côté de la mère et a un père différent.[76] Il sont tous des compagnons, qu'Allâh les agrée tous[77]

— Quant au dernier, Muhammad, il est le frère de 'Âisha ﷺ du côté du père, sa mère était Asmâ bint 'Umays. Il naquit le jour du pèlerinage d'adieu et sa kunya était Abû al Qassîm.

— Elle avait également un frère de lait : 'Awf ibn al Hârith ibn Tufayl et c'est un suivant (*tâbi'î*).

'Abd ar-Rahmân ibn Abî Bakr ﷺ

C'était l'aîné des enfants d'Abî Bakr. Il embrassa l'Islam après al Fath (ouverture ou conquête de La Mecque) de même que son grand-père (c'est-à-dire le père d'Abî Bakr) qu'Allâh les agrée tous. C'était un

75 Hadith Asmâ bint Abî Bakr,qu'Allâh les agrée, dans le musnad de l'Imâm Ahmad et notre Shaykh, Shaykh Muqbil le dit hasan (bon).
76 Oum Rûmân était mariée auparavant à 'Abd Allâh ibn Al Hârith puis au décès de celui-ci elle se remaria à Abû Bakr as-Siddîq.
77 Références tirées des livres :Usd al ghâbat/ al istî'âb / at Tahdhîb.

excellent archer, courageux. Et le Messager d'Allâh lui confia la mission d'escorter sa sœur 'Âisha ﵂ pour qu'elle puisse accomplir sa 'Umra.[78]

'Abd Allâh ibn Abî Bakr ﵁

Son islâm remonte à avant la *hijra* du Messager d'Allâh et de son père ﵁. Il ne fut cité dans aucune conquête. Il fut blessé le jour de Taif par une flèche tirée par Abû Mihjan. Il ne cessa de se plaindre de cette blessure, qui fut la cause de sa mort. Il décéda en l'année 11 de l'hégire, avant son père Abî Bakr. Ceux qui l'enterrèrent furent 'Umar, Talha et son frère 'Abd-ar Rahmân ibn Abî Bakr.[79]

'Urwa ibn az-Zubayr : 'Âisha ﵂ dit[80] : « 'Abd Allâh ibn Abî Bakr, qui était un jeune homme intelligent, passait la nuit avec eux puis, avant l'aube, revenait à La Mecque et, au matin, se trouvait avec les Quraychites, comme s'il avait passé la nuit dans la cité; et il n'entendait aucune chose visant la sécurité des deux réfugiés sans la retenir dans sa mémoire pour la leur faire connaître quand il revenait vers eux à la faveur de la nuit. »[81]

Ses sœurs

La plus connue : Asmâ' bint Abî Bakr, Oum 'Abd Allâh ﵂, surnommée "la femme aux deux ceinturons"

Elle est la sœur de 'Âisha ﵂ du côté du père; par contre, elle est la sœur germaine de 'Abd Allâh ibn Abî Bakr, sa mère était Qayla ou Qutayla comme cela a été dit auparavant.

'Âisha[82] : « Nous fîmes pour eux les préparatifs de leur voyage et nous plaçâmes des provisions dans une outre de peau de mouton. Asmâ, fille d'Abî Bakr, coupa un morceau de sa ceinture pour attacher l'orifice de l'outre (c'est la cause pour laquelle on la surnommera la femme aux

78 Hadith rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
79 (Référence Siyar a'lâm an-nubalâ.)
80 Extrait du hadith sur le périple de la *Hijra*.
81 Rapporté par al-Bukhârî.
82 Extrait du long hadith sur la *hijra* du Messager d'Allâh ﷺ accompagné de Abû Bakr

deux ceinturons). Ensuite le Messager d'Allâh ﷺ et Abû Bakr gagnèrent une grotte dans le mont Thawr où ils restèrent trois nuits. »[83]

Selon Asmâ bint Abî Bakr ﷺ, le Prophète ﷺ lui a dit : « Dépense en aumône, fais des dons et sois charitable. Ne lésine pas pour qu'Allâh ne te rende pas impécunieuse. »

D'après Asmâ bint Abî Bakr ﷺ, chaque fois qu'une femme, atteinte de la fièvre, venait la trouver, Asmâ versait de l'eau dans les ouvertures de la chemise (le col) de cette femme en disant : « L'Envoyé d'Allâh ﷺ nous enjoint de refroidir le malade avec de l'eau, en disant que la fièvre provient d'une émanation de l'Enfer. »

Wahb ibn Kaysân dit : « Comme les habitants de Damas / de la Syrie, voulant faire un affront à Ibn az-Zubayr, lui disaient : « Ô fils de la femme aux deux ceinturons ! », Asmâ lui dit un jour : « Ô mon enfant ! On te fait des affronts en citant les deux ceinturons ; mais connais-tu au moins [l'histoire de ces] deux ceinturons ? Eh bien ! C'était mon ceinturon que j'avais fendu en deux pour attacher l'outre du Messager d'Allâh ﷺ d'un morceau et [lier] de l'autre morceau son sac à provisions. »

« Après cela, lorsqu'on le prenait en dérision en citant les deux ceinturons, ibn az-Zubayr disait : « Certes, cela est vrai, j'en jure par Allâh ! », avant de reprendre [une partie de ce vers] : « ...C'est une diffamation dont la honte est bien loin de toi. » »[84]

Asmâ fut la première femme des Muhâjirîns, à enfanter à Médine.

D'après 'Urwa, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit : « Le premier enfant né parmi [les Muhâjirîns à Médine] fut 'Abd Allâh ibn az-Zubayr. On l'apporta au Prophète ﷺ qui prit une datte, la mâcha et l'introduisit ensuite dans la bouche de l'enfant. La première chose qui pénétra dans le ventre de l'enfant fut la salive du Prophète ﷺ. »[85]

D'après 'Urwa, d'après son père, Asmâ était enceinte de 'Abd Allâh ibn az-Zubayr... Elle dit : « En quittant [La Mecque], la période

83 Rapporté par al-Bukhârî.
84 Rapporté par al-Bukhârî.
85 Rapporté par al-Bukhârî.

de ma grossesse arrivait à sa fin. À Médine, je m'installai à Qubâ où j'accouchai. Aussitôt, j'apportai l'enfant au Prophète ﷺ et le plaçai dans son giron. Et lui de demander une datte. Après l'avoir mâchée, il inséra de sa salive dans la bouche de l'enfant de sorte que la première chose qui pénétra dans son ventre fut la salive du Messager d'Allâh ﷺ. Après quoi, il lui mit la datte dans la bouche et lui massa le palais avant de lui faire une invocation et de dire : « Qu'Allâh le bénisse! » C'était le premier enfant né [aux Muhâjirîns à Médine] après l'avènement de l'Islam. »[86]

Elle était plus âgée que 'Âisha ﵂ de plus de dix ans. Elle émigra, enceinte de 'Abd Allâh ibn az-Zubayr, à Médine et ce dernier est le premier enfant né dans l'Islâm à Médine (Quba) après la *hijra* parmi les enfants des Muhâjirîns. Elle est la dernière des émigrantes à décéder, en effet elle vécut 100ans.

Parmi ses mérites, il y a l'histoire de la ceinture.

Son fils 'Abd Allâh ibn az-Zubayr rapporte : « Je n'ai jamais vu de femmes aussi généreuses que 'Âisha ﵂ et Asmâ mais leur façon de faire acte de générosité était différente : 'Âisha rassemblait l'argent jusqu'à obtenir une grosse somme pour la donner ensuite là où il fallait tandis qu'Asmâ ne gardait rien pour le lendemain. Elle s'occupait des malades, affranchissait ses esclaves. Elle était douée pour l'interprétation des rêves, elle a hérité cela de son père ﵁. »

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, Asmâ bint Abî Bakr ﵂ dit : « Lorsque Az-Zubayr m'épousa, il ne possédait sur terre ni bien, ni esclave, ni rien d'autre, à l'exception de son cheval et d'un chameau [destiné à porter de l'eau aux arrosements]. Je donnais à manger au cheval, j'apportais de l'eau et raccommodais les outres. De plus, je préparais la pâte; mais comme je ne savais pas bien faire le pain, il y avait quelques voisines ansârites qui faisaient la chose à ma place, c'étaient de bonnes femmes. Il m'arrivait aussi de transporter sur ma tête des noyaux du lopin de terre dont l'exploitation était accordée à Az-Zubayr par le Messager d'Allâh ﷺ ; c'était une terre située à deux tiers d'un *farsakh* de chez moi.

86 Rapporté par al-Bukhârî.

Un jour que j'étais en route ayant [une charge] de noyaux sur la tête, je croisai le Messager d'Allâh ﷺ accompagné de quelques Ansârites. Il m'appela puis fut sur le point de faire agenouiller son chameau pour me prendre en croupe. Mais, l'idée de faire route avec des hommes me laissa gênée, de plus, je me souvins de la jalousie d'Az-Zubayr; en effet, il était le plus jaloux des hommes. Le Prophète ﷺ, remarquant ma timidité, poursuivit son chemin. En rencontrant Az-Zubayr, je le mis au courant et lui dis : « Mais j'ai eu honte et me suis souvenu de ta jalousie! — Par Allâh! Me répondit-il, le fait que tu doives porter des noyaux sur ta tête m'est plus pénible que le fait de monter avec lui! »

« Plus tard, Abû Bakr m'envoya un domestique pour m'épargner l'entretien qu'il fallait observer envers le cheval. C'était comme s'il m'avait affranchie. »[87]

Sa deuxième sœur : Oum Kulthum

Qui a pour mère Habîba bint Khârija, donc elle est la sœur de 'Âisha ﷺ du côté du père. Elle n'est pas considérée comme une compagnon(e) car elle naquit après le décès du Messager d'Allâh ﷺ et celui de son père, qu'Allâh l'agrée.

Parmi ses neveux

— Muhammad ibn 'Abd ar-Rahmân ibn Abî Bakr ﷺ : c'est un compagnon car il a accompagné le Messager d'Allâh ﷺ. Ainsi, son père ('Abd ar-Rahmân), son grand-père (Abû Bakr as-Siddîq) et son arrière-grand-père (Abû Quhâfa) sont tous des compagnons. Et ce mérite ne fut accordé à aucune autre famille, c'est-à-dire la succession de quatre générations de compagnons. [88] Néanmoins, ce mérite fut également accordé à 'Abd Allâh ibn az-Zubayr car lui, sa mère (Asmâ), son grand-père (Abû Bakr) et son arrière-grand-père (Abû Quhâfa) sont tous des compagnons, qu'Allâh les

87 Rapporté par al-Bukhârî.
88 Référence "al Isâba fi tamyiz as-sahaba"

agrée tous! Dans tous les cas, ce mérite revient à la famille d'Abî Bakr

— 'Abd Allâh ibn 'Abd ar-Rahmân ibn Abî Bakr

— 'Abd Allâh ibn az-Zubayr (le fils de Asmâ) : d'après 'Urwa ibn az-Zubayr, après le Prophète ﷺ et Abû Bakr, 'Abd Allâh ibn az-Zubayr était l'être le plus cher à 'Âisha ; lui aussi, comparé au reste des gens, il lui réservait la plus grande affection.[...] [89]

— 'Urwa ibn az-Zubayr (le fils de Asmâ)

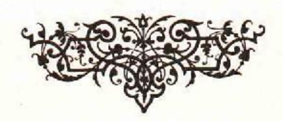
— Al Qâsim ibn Muhammad ibn Abî Bakr

— 'Abd Allâh ibn Muhammad ibn Abî Bakr.



89 Rapporté par al-Bukhârî.

L'amour et l'attention du Prophète ﷺ pour cette famille si bien qu'il la visitait deux fois par jour



Ibn Shihâb: Urwa dit: « Un jour, dit 'Âisha, que nous étions assis dans la maison d'Abî Bakr au cours de la grande chaleur de midi, quelqu'un vint dire à Abî Bakr: « Voici le Messager d'Allâh ﷺ la tête couverte (Il arriva à une heure à laquelle il n'était jamais venu)... — Lui, pour qui je sacrifie père et mère, s'écria Abû Bakr, il ne vient à cette heure que parce qu'il s'est passé quelque chose de grave. »

Aussitôt arriva le Messager d'Allâh ﷺ et demanda la permission d'entrer. Une fois, la permission accordée, il entra et dit à Abî Bakr: « Fais sortir tous ceux qui sont chez toi! — Ô Messager d'Allâh! Toi, pour qui je sacrifie père et mère, répondit Abû Bakr, les présents sont aussi les tiens! — Eh bien! J'ai reçu l'autorisation de quitter [La Mecque]. — [Puis-je] t'accompagner, ô Messager d'Allâh? Pour toi, je sacrifie père et mère!— Oui.— Alors, ô Messager d'Allâh, pour qui je sacrifie père et mère, prends l'un de ces chameaux de selle.— Oui, mais en en payant le prix, dit le Messager d'Allâh. »[90]

'Urwa ibn az Zubayr: 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ a dit: « Je n'ai jamais connu mes parents que convaincus de la Religion[91]. Et aucun jour ne passait chez nous sans que le Messager d'Allâh ﷺ ne vînt nous visiter aux deux extrémités de la journée: matin et soir. [Dans ces circonstances], Abû Bakr eut l'idée de construire un oratoire dans la cour de sa maison... Il y venait prier et réciter le Coran. Les femmes et les enfants des polythéistes y venaient et restaient debout à le regarder, considérant la chose étrange.

90 Rapporté par al-Bukhârî.

91 c'est-à-dire l'Islam.

« D'autre part, Abû Bakr était un homme aux larmes faciles; il ne pouvait retenir ses larmes en récitant le Coran. Cela laissait craintifs les seigneurs polythéistes de Quraych. »[92]



92 Rapporté par al-Bukhârî.

La bénédiction de sa famille



Allâh ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَقْرَبُوا الصَّلَاةَ وَأَنتُمْ سُكَارَىٰ حَتَّىٰ تَعْلَمُوا مَا تَقُولُونَ وَلَا جُنُبًا إِلَّا عَابِرِي سَبِيلٍ حَتَّىٰ تَغْتَسِلُوا ۚ وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَاءَ أَحَدٌ مِّنكُم مِّنَ الْغَائِطِ أَوْ لَامَسْتُمُ النِّسَاءَ فَلَمْ تَجِدُوا مَاءً فَتَيَمَّمُوا صَعِيدًا طَيِّبًا فَامْسَحُوا بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُمْ ۗ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَفُوًّا غَفُورًا

﴿Ô les croyants ! N'approchez pas de la Salât alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] — à moins que vous ne soyez en voyage — jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allâh, en vérité, est Indulgent et Pardonneur.﴾ (Sourate 4 verset 43).

Allâh ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى الْمَرَافِقِ وَامْسَحُوا بِرُءُوسِكُمْ وَأَرْجُلَكُمْ إِلَى الْكَعْبَيْنِ ۚ وَإِن كُنتُمْ جُنُبًا فَاطَّهَّرُوا ۚ وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَاءَ أَحَدٌ مِّنكُم مِّنَ الْغَائِطِ أَوْ لَامَسْتُمُ النِّسَاءَ فَلَمْ تَجِدُوا مَاءً فَتَيَمَّمُوا صَعِيدًا طَيِّبًا فَامْسَحُوا

بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُم مِّنْهُ ۚ مَا يُرِيدُ اللَّـهُ لِيَجْعَلَ عَلَيْكُم مِّنْ حَرَجٍ
وَلَـٰكِن يُرِيدُ لِيُطَهِّرَكُمْ وَلِيُتِمَّ نِعْمَتَهُ عَلَيْكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ

﴾Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la Salât, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez les mains mouillées sur vos têtes ; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués « junub », alors purifiez-vous (par un bain) ; mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allâh ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants.﴿ (Sourate 5 verset 6).

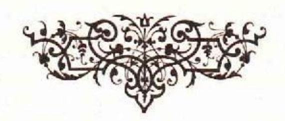
'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ dit : « Une fois, nous sortîmes avec le Messager d'Allâh ﷺ pour l'une de ses expéditions. Arrivés à Al Baydâ — ou à dhât-al-Jaych —, je perdis mon collier. Le Messager d'Allâh ﷺ resta alors à le chercher. Les fidèles, de leur côté, restèrent avec lui sans qu'ils aient avec eux de l'eau et sans qu'ils ne soient près d'aucune source. Ils se dirigèrent alors vers Abî Bakr et lui dirent : « As-tu vu ce que 'Âisha a fait ? Elle a retenu le Messager d'Allâh ﷺ et les gens, qui n'ont d'ailleurs pas d'eau. » Sur ce, Abû Bakr arriva chez moi — le Messager d'Allâh ﷺ était endormi posant la tête sur ma cuisse— et me dit : « Tu as retenu le Messager d'Allâh ﷺ et les gens qui n'ont d'ailleurs pas d'eau ; et en plus, il n'y a aucune source d'eau aux alentours! » Puis, il commença à me blâmer et me fit maintes reproches avant de se mettre à me donner quelques coups au flanc. Et rien ne m'empêchait de bouger hormis le fait que le Messager d'Allâh ﷺ était endormi sur ma cuisse.

« [À l'aube], le Messager d'Allâh ﷺ se réveilla et comme on ne trouva pas d'eau, Allâh révéla le verset des ablutions sèches. C'est après cela que les gens firent des ablutions sèches. C'est dans ces circonstances que Usayd ibn al Hudayr dit : « Ô famille d'Abî Bakr ! Ce n'est pas là votre première bénédiction... » Enfin, pour le collier, on le trouva sous le chameau sur lequel j'étais monté. »[93]



93 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Son enfance et son éducation



L'influence paternelle

Elle grandit sous les auspices d'un père qui était un merveilleux exemple pour elle :

— car il était doté de hautes qualités morales : il donnait aux nécessiteux, aidait le faible, et maintenait les liens de parenté,...

— mais aussi qui avait pour seul but, adorer Allâh et servir Son Messager ﷺ.

Il était dévoué corps et âme à Allâh et à Son Messager ﷺ. Il avait de plus construit un oratoire dans la cour de sa maison où il priait et récitait le Coran avec une telle ferveur qu'il ne pouvait retenir ses larmes et que ceux qui l'entendaient, en étaient touchés.

Elle eut une éducation religieuse, bercée dans l'adoration d'Allâh et la lecture du Coran. De plus, cette éducation se faisait sous les yeux attentifs de notre Prophète ﷺ car celui-ci se rendait au foyer familial de 'Âisha ﷺ quotidiennement.

'Urwa ibn az Zubayr : 'Âisha ﷺ dit : « Je n'ai jamais connu mes deux parents que pratiquant la Religion; et aucun jour ne passait sans que le Messager d'Allâh ﷺ ne vint chez nous aux deux extrémités de la journée, matin et soir.[...] » [94]

'Âisha ﷺ rapporte : « Le Prophète ﷺ revint de l'expédition de Tabûk ou de Khaybar, et sur son étagère un voile. Lorsque le vent souffla, il dévoila en partie l'endroit où se trouvaient les poupées de 'Âisha. Il lui dit : « Qu'est-ce que cela ô 'Âisha? Elle répondit : ce sont mes filles.

94 Rapporté par al-Bukhârî.

Il vit entre elles un cheval avec des ailes de riqâ'. Il demanda : et qu'est-ce que je vois au milieu d'elles? Elle répondit : un cheval. Il dit : et qu'est-ce qu'il a sur lui? Elle répondit : deux ailes! Il s'exclama : un cheval avec des ailes? Elle dit : N'as-tu pas entendu que Sulaymân possédait des chevaux avec des ailes?! Il sourit au point que je pus voir ses incisives! »[95]

Malheureusement, l'adoration de la famille d'Abî Bakr, représentait une menace pour les polythéistes mecquois, qui craignaient que leurs femmes et leurs enfants ne soient attirés vers l'Islâm. Lui et sa famille furent alors victimes de persécutions de la part des polythéistes si bien qu'Abû Bakr voulut émigrer avec toute sa famille en Abyssinie.[96]

C'est dans ce contexte difficile qu'elle grandit. Elle apprit ainsi, dès son enfance, à patienter face aux souffrances et aux épreuves de la vie pour la cause d'Allâh et cela lui sera bénéfique pour sa vie future en tant qu'épouse du Messager d'Allâh et après la mort du Prophète ﷺ.

Son Enseignement religieux avec le Prophète ﷺ

Après son mariage avec le Prophète ﷺ, une nouvelle vie commença pour elle, suivie d'une éducation journalière. Celle-ci comprenait, non seulement, un enseignement des sciences religieuses qui sont le Coran, la sunnah mais aussi l'adoration et les bonnes mœurs de notre Prophète ﷺ. Elle a eu le meilleur professeur que l'on puisse avoir en la personne du Prophète ﷺ qui était doté des meilleures qualités morales.

De plus, sa chambre donnait accès à la mosquée du Prophète ﷺ où il faisait ses sermons et délivrait ses enseignements aux compagnons. Cela, associé à sa remarquable intelligence, eut pour résultat une connaissance extrêmement vaste et une profonde compréhension du Livre d'Allâh et de la Sunnah du Prophète ﷺ. À partir de là, elle fut la femme la plus savante de la communauté sans aucune divergence, voire la plus savante que toute l'humanité ait connu.

95 Rapporté par Abû Dâwûd et Shaykh al Albânî le dit authentique.
96 l'actuelle Éthiopie.

Son mariage, une révélation divine



Allâh le Très-Haut choisit 'Âisha ﵂ comme épouse pour Son Prophète ﷺ

Allâh ﷻ a dit :

الْخَبِيثَاتُ لِلْخَبِيثِينَ وَالْخَبِيثُونَ لِلْخَبِيثَاتِ ۖ وَالطَّيِّبَاتُ لِلطَّيِّبِينَ وَالطَّيِّبُونَ لِلطَّيِّبَاتِ ۚ أُولَٰئِكَ مُبَرَّءُونَ مِمَّا يَقُولُونَ ۖ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

﴿Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse.﴾ (La Lumière verset 26).

D'après 'Âisha, le Prophète ﷺ dit : « C'est par deux fois qu'on t'a montrée à moi en songe. Tu étais alors enveloppée dans une pièce d'étoffe de soie, et on m'a dit : « Voici ta femme ; tu peux lui découvrir le visage», … et c'était bien le tien. Je me suis alors dit : « Si la chose est vraiment décidée par Allâh, elle se produira sûrement. » »[97]

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﵂ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « Je t'ai vue en songe. Il y avait un ange qui te portait enveloppée d'une pièce d'étoffe en soie. Il m'a dit : « Voici ta femme… » J'ai alors découvert ton visage et c'était bien toi. Je me suis alors dit : « Si la chose est vraiment décidée par Allâh, elle se produira sûrement. » »[98]

97 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
98 Rapporté par al-Bukhârî

'Amr a dit qu'il avait entendu 'Ubayd ibn 'Umayr dire : « Les songes des Prophètes sont des révélations » puis lire :

يَا بُنَيَّ إِنِّي أَرَىٰ فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ

﴿Mon enfant je me suis vu en rêve t'égorger.﴾ (as-Sâffât verset 102).[99]

Shaykh Al Islâm ﷺ dit à propos de ce verset : « Certes, les songes des Prophètes sont considérés comme une révélation protégée comme cela fut rapporté par ibn 'Abbâs et 'Ubayd ibn 'Umayr »

Shaykh Sa'dî ﷺ dit également, dans son magnifique *tafsîr* : « Les songes des Prophètes sont considérés comme une révélation. »

Shaykh al 'Uthaymîn ﷺ dit de même[100] : « Les songes des Prophètes sont une Révélation. »

J'ai posé la question suivante au sujet du mariage de 'Âisha, à son éminence Shaykh 'Ubayd al Jâbirî ﷺ : « En sachant que les songes des Prophètes sont considérés comme une Révélation, est-ce que le mariage du Prophète ﷺ avec 'Âisha ﷺ est une Révélation divine? »

Il répondit : «Il semble qu'effectivement, c'est une révélation d'Allâh à partir du moment où elle lui fut montrée en rêve. Donc c'est bien une Révélation d'Allâh Puissant et Grand. »

De même, j'ai, grâce à Allâh, moi-même pu poser la même question[101] à son Eminence, le grand muhaddith de Médine, Shaykh 'Abd al Muhsîn al 'Abbâd ﷺ, et sa réponse fut : « Il n'y a pas de doute à ce sujet. »

Comme autre exemple, Allâh révéla au Prophète ﷺ, lors de son sommeil, l'endroit de sa *hijra* ainsi que la conquête de La Mecque.

Allâh ﷻ a dit :

99 Rapporté par al-Bukhârî
100 Réf : son livre " charh al arba'îna an nawawîya", édition al Minhâj, édition al istiqâma; voir hadith n°2.
101 Après les rites du pèlerinage, je suis allé à Médine où je l'ai rencontré devant chez lui le 1 novembre 2012.

لَّقَدْ صَدَقَ اللَّـهُ رَسُولَهُ الرُّؤْيَا بِالْحَقِّ ۖ لَتَدْخُلُنَّ الْمَسْجِدَ الْحَرَامَ إِن شَاءَ
اللَّـهُ آمِنِينَ مُحَلِّقِينَ رُءُوسَكُمْ وَمُقَصِّرِينَ لَا تَخَافُونَ ۖ فَعَلِمَ مَا لَمْ تَعْلَمُوا
فَجَعَلَ مِن دُونِ ذَٰلِكَ فَتْحًا قَرِيبًا

﴿Allâh a été véridique en la vision par laquelle Il annonça à Son messager en toute vérité : vous entrerez dans la Maison Sacrée si Allâh veut, en toute sécurité, ayant rasé vos têtes ou coupé vos cheveux, sans aucune crainte. Il savait donc ce que vous ne saviez pas. Il a placé en deçà de cela (la trêve de Hudaybiya) une victoire proche.﴾[102] (Sourate 48 verset 27).

'Âisha ﷺ raconte : [...] « À cette période, le Messager d'Allâh ﷺ était encore à La Mecque. Il dit [aux musulmans] : « On m'a fait voir le pays de votre émigration; je viens de voir une sebkha ayant des palmiers et se trouvant entre deux pierrailles noires. » Après ces paroles du Messager d'Allâh ﷺ, il y eut [des musulmans] qui s'expatrièrent vers Médine et d'autres – qui avaient émigré auparavant en Abyssinie – se rendirent aussi à Médine. » [...][103]

La demande en mariage du Prophète ﷺ

D'après 'Urwa, lorsque le Prophète ﷺ vint demander la main de 'Âisha, Abû Bakr lui dit : « Mais je suis ton frère ! — Tu es mon frère, répondit le Prophète ﷺ, selon la religion et le Livre d'Allâh, mais elle, il m'est permis [de me marier avec elle]. »[104]

L'histoire de son mariage

Après la mort de Khadîja, Khawla bint Hakim, la femme de 'Uthmân ibn Maz'ûn vint trouver le Messager d'Allâh ﷺ et lui demanda : « Veux-tu te remarier? » — Avec qui? Dit-il. Elle répondit : « Une vierge si tu le désires ou, si tu veux, une femme déjà mariée. » Il lui demanda :

102 Ces versets visent la conquête de La Mecque deux ans après la trêve.
103 Rapporté par al-Bukhârî
104 Rapporté par al-Bukhârî

qui est cette vierge? Il s'agit de 'Âisha, répliqua-t-elle, la fille de l'homme que tu chéris le plus d'entre les créatures d'Allâh ﷻ. — Et l'autre femme? Demanda-t-il. Et Khawla de rétorquer : « Elle est Sawda bint Zam'a qui a cru en toi et en ton message, et elle suit tes enseignements. »

Il la chargea ensuite de se rendre chez leurs parents pour leur faire part de son désir. La femme se rendit auprès de la famille d'Abî Bakr et dit à son épouse : « Ô Oum Rûmân! Quel bien et quelle bénédiction Allâh va vous accorder ! » — Comment cela? Demanda Oum Rûmân. Et Khawla de répartir : « Le Messager d'Allâh ﷺ m'a chargé de demander la main de 'Âisha pour lui ». Elle lui répondit : « Attendons le retour d'Abî Bakr. »

Abû Bakr arriva et Khawla lui répéta les mêmes propos. Il lui dit : « Lui est-elle permise d'être sa femme du moment qu'elle est la fille de son frère? »

Khawla retourna chez le Prophète ﷺ pour lui faire part de la réponse d'Abî Bakr. Il lui dit : « Retourne chez lui et dis-lui que je suis son frère coreligionnaire et sa fille m'est permise. »

La femme se rendit chez Abî Bakr et lui transmit la réponse du Prophète ﷺ. Abû Bakr sortit et Oum Rûmân dit à Khawla : « Mut'im ibn 'Ady a demandé la main de 'Âisha ﷺ pour son fils. Par Allâh, Abû Bakr n'a jamais promis une chose sans qu'il ne tienne sa promesse. »

Entre temps, Abû Bakr se rendit chez Mut'im et trouva la mère du fiancé chez lui. Elle lui dit : « Ô fils d'Abî Quhâfa! Peut-être la religion de notre fils qui est différente de la tienne empêche ce mariage! »

Abû Bakr demanda l'avis de Mut'im sur les propos de sa femme, et il les approuva. Abû Bakr rentra chez lui ayant le cœur apaisé, car Allâh ﷻ a dissipé de son cœur ce qui le gênait craignant de manquer à sa promesse.

Il dit à Khawla : « Appelle pour moi le Messager d'Allâh ﷺ ». Quand celui-ci arriva, Abû Bakr lui donna la main de sa fille 'Âisha âgée de six ans.[105]

105 Rapporté par l'Imam Ahmad. L'érudit Ibn Hajar le dit bon (hasan) dans son livre al Fath vol 7 P 266.

Il ﷺ épousa donc, à la fois Sawda ﵁ et 'Âisha ﵁ mais pour cette dernière, ce ne fut que trois ans après, au mois de chawwal, qu'elle rejoignit le foyer conjugal.

Sa hijra à Médine

Elle l'accomplit en l'an 2 de l'Hégire avec sa mère et sa sœur Asmâ alors que son père les avait précédées avec le Messager, qu'Allâh les agrée tous! [106]

'Âisha ﵁ raconte : « Ma mère désirait que je prenne du poids avant que je rejoigne le Messager d'Allâh ﷺ. Je refusais tout ce qu'elle voulait me donner [à manger] au point où elle me donna des concombres accompagnés de dattes mûres si bien que je pris du poids. »[107]

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﵁ dit : « Le Prophète ﷺ contracta mariage avec moi alors que j'avais six ans. À notre arrivée à Médine, nous nous installâmes chez les Banî al Hârith ibn al Khazraj. Il arriva ensuite que je tombe malade et perdis mes cheveux, mais ils repoussèrent de nouveau et j'eus une chevelure qui retombait sur mes épaules. [...] »[108]

Sa dot

Abû Salâma ibn 'Abd ar-Rahmân raconte : « Un jour, j'ai demandé à 'Âisha, la femme du Prophète ﷺ : « Quelle est la valeur de la dot (des mariages) du Messager d'Allâh ﷺ ? Elle m'a répondu : son payement de dot pour ses femmes était celui de douze onces (okkes) et un nach. Est-ce que tu sais ce que veut dire al nach [109]? Quand je lui répondit par la négative, elle me dit : « C'est la moitié de l'okke[110]. Donc le total

106 Dans Al Fath, explication du *sahîh al-Bukhârî*. vol 7 P279.
107 Rapporté par Abû Dâwûd et Shaykh al-Albânî le dit authentique.
108 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
109 Selon al Khattâb, al nach est la moitié d'okke et selon Koura'a : c'est la moitié de toute chose.
110 l'okke vaut 40 dirhams.

de la dot du Messager d'Allâh ﷺ pour ses femmes fut de cinq cents dirhams. »[111]

Le mois et l'endroit de sa consommation

'Urwa raconte : « 'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ m'épousa au mois de chawwâl et consomma le mariage au mois de chawwâl[112].

Donc, quelle est celle d'entre ses autres femmes qui a eu du crédit (de la grâce) plus que moi auprès de lui? [113]» Et 'Urwa d'ajouter : « 'Âisha préférait marier les femmes au mois de chawwâl. »[114]

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit : « Le Prophète ﷺ contracta mariage avec moi alors que j'avais six ans. À notre arrivée à Médine, nous nous installâmes chez les Banî al Hârith ibn al Khazraj. Il arriva ensuite que je tombe malade et perdis mes cheveux, mais ils repoussèrent de nouveau et j'eus une chevelure qui retombait sur mes épaules. Ma mère, Oum Rûmân, vint me trouver tandis que j'étais sur une balançoire, j'étais avec mes compagnes. Comme elle m'appela, j'allai la voir sans savoir ce qu'elle voulait de moi. Elle me prit par la main et me fit attendre sur le pas de la porte de la maison ; quant à moi, j'étais essoufflée.

Une fois, ma respiration calmée, elle prit un peu d'eau et m'en essuya le visage et la tête avant de me faire entrer à la maison. Là, je trouvais des femmes des Ansâr. Elles dirent : « Que cela soit suivant le bien, la bénédiction et le bon augure ! » Ma mère m'ayant laissée entre les mains de ces femmes, celles-ci s'occupèrent à me parer... Et rien ne me surprit à part l'arrivée du Messager d'Allâh ﷺ au cours de la matinée. Alors, on me remit entre ses mains. J'avais alors neuf ans. »[115]

111 Rapporté par Muslim.

112 trois ans après.

113 Les Arabes de la période antéislamique ne se mariaient pas durant ce mois-ci (chawwâl) car ils y voyaient un mauvais augure. 'Âisha ﷺ motivait à se marier ce mois-là pour balayer cette superstition.

114 Rapporté par Muslim.

115 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

D'après 'Âisha ﷺ, le Prophète ﷺ contracta mariage avec elle alors qu'elle était âgée de six ans. Il consomma le mariage avec elle lorsqu'elle eut neuf ans.[116]

Son repas de noces

D'après 'Âisha ﷺ rapporte : « Le Prophète ﷺ consomma son mariage avec moi alors que j'étais âgée de neuf ans, il ne put sacrifier ni mouton, ni chameau jusqu'à ce que Sa'd ibn 'Ubad nous envoya un plat qu'il avait l'habitude d'envoyer au Messager d'Allâh ﷺ. »[117]

La seule vierge qu'il a épousée

D'après Hishâm ibn 'Urwa, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit : « Je dis une fois au Prophète : « Ô Messager d'Allâh ! Où mènerais-tu paître ton chameau si tu étais dans une vallée où tu trouverais deux arbres : le premier, dont on aurait déjà mangé de ses feuilles ; mais un deuxième qui serait resté intact ? — Celui qui est encore intact, me dit-il. » » Elle voulait dire qu'elle était la seule de ses épouses qui était vierge.[118]

Ibn Abî Mulayka : Ibn 'Abbâs dit à 'Âisha : « Le Prophète ﷺ ne s'est marié avec aucune autre vierge que toi. »[119]

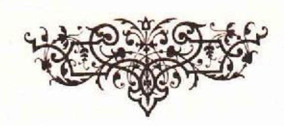
La durée du mariage

Elle fut sa compagne dans cette vie durant neuf années. D'après 'Âisha ﷺ, le Prophète ﷺ se maria avec elle alors qu'elle était âgée de six ans ; on la fit entrer chez lui alors qu'elle avait neuf ans, et elle resta avec lui durant neuf années.[120]

---

116 Rapporté par al-Bukhârî.
117 Sa chaîne de transmission est sûre, bonne. Voir "Kitâb az zuhd" d'Ibn sirî, vol 2
118 Rapporté par al-Bukhârî.
119 Rapporté par al-Bukhârî.
120 Rapporté par al-Bukhârî.

Sa vie conjugale



À Médine : sa nouvelle vie, sa nouvelle demeure

Sa maison était petite et très modeste. Les maisons des femmes du Prophète ﷺ étaient faites de queues de palmes couvertes de boue ou de pierres entassées, et le toit en queues de palme. À cet égard, Hassan al Basrî raconte : « Étant adolescent, j'entrais dans ces maisons et je touchais de ma main le toit qui était si bas. »

D'après Abî Salama ibn 'Abd ar-Rahmân, 'Âisha l'épouse du Prophète ﷺ, dit : « Je dormais devant le Messager d'Allâh ﷺ en laissant mes pieds dans la direction de sa qibla. [En voulant] se prosterner, il me touchait, et je les ramenais vers moi. Et lorsqu'il se mettait debout, je les allongeais de nouveau... À l'époque on n'avait pas de lampe dans nos maisons. »[121]

'Âisha : On parla devant elle de ce qui peut pousser à interrompre la prière (le chien, l'âne et la femme) et elle de dire : « Vous nous comparez aux ânes et aux chiens! Par Allâh, j'ai vu le Prophète ﷺ prier tandis que j'étais allongée sur le lit, entre lui et la qibla! Et, ayant voulu me déplacer pour un certain besoin, je me faufilais du côté des pieds du lit; je ne voulais pas m'asseoir [sur le lit] et causer un certain mal au Prophète ﷺ. »[122]

'Âisha ﵂ rapporte que la couche de l'Envoyé d'Allâh ﷺ était en cuir rembourré de fibre de palmier.[123]

Anas : 'Âisha avait un rideau fin ayant des représentations figurées et avec lequel elle cacha le côté donnant sur sa demeure. Mais le

---

121 Rapporté par al-Bukhârî.
122 Rapporté par al-Bukhârî.
123 Rapporté par al-Bukhârî.

Prophète d'Allâh ﷺ lui dit : « Enlève ton rideau-ci! Car je remarque toujours ses dessins durant ma prière. »[124]

Son amour pour le Prophète ﷺ

D'après 'Âisha ﵂, lorsque le Prophète ﷺ voulait faire un déplacement, il faisait un tirage au sort entre ses épouses pour choisir celle qui l'accompagnerait.

Une fois, le sort désigna 'Âisha et Hafsa. D'autre part, comme il arrivait souvent qu'il causait avec 'Âisha en marchant de nuit, Hafsa dit à celle-ci : « Veux-tu essayer cette nuit-ci mon chameau et me laisser essayer le tien pour que chacune de nous puisse voir… ? — Si, dit 'Âisha. » En effet, elle monta… Le Prophète ﷺ s'approcha du chameau de 'Âisha qui portait en réalité Hafsa et salua. Après quoi, il continua son chemin jusqu'au moment où les fidèles firent halte. Quant à 'Âisha, elle ressentit de la tristesse à cause de l'absence du Prophète. Et une fois le camp installé, elle mit les pieds dans de l'idhkhir et se mit à dire : Seigneur ! Fais que je sois mordue par un scorpion ou une vipère avant de pouvoir lui dire quoi que ce soit ! »[125]

D'après 'Abd ar-Rahmân ibn al Qâsim qui se réfère à son père, 'Âisha ﵂ dit : Arriva Abû Bakr qui me donna un coup fort et dit : « Tu as retenu les gens pour un collier! » Et bien qu'il me fit mal, j'aurais pu supporter la mort pour ne pas [gêner] le Messager d'Allâh ﷺ dans sa position... »[126]

D'après 'Abd ar-Rahmân ibn al Qâsim, qui se réfère à son père, 'Âisha ﵂ dit : « Abû Bakr me blâma et se mit à me donner quelques coups au flanc. Et rien ne m'empêchait de bouger hormis la position du Messager d'Allâh ﷺ : sa tête reposait sur ma cuisse. »[127]

124 Rapporté par al-Bukhârî.
125 Rapporté par al-Bukhârî.
126 Rapporté par al-Bukhârî.
127 Rapporté par al-Bukhârî.

'Âisha ﷺ était la femme que le Prophète ﷺ aimait le plus[128]

Le Prophète ﷺ aimait énormément 'Âisha ﷺ à tel point qu'il n'hésitait pas à le faire voir et à le faire savoir et cela était répandu auprès des gens si bien que les compagnons attendaient le jour de 'Âisha ﷺ pour lui offrir leurs cadeaux dans le but de plaire au Prophète ﷺ et de lui faire plaisir. De même, dans un hadith authentique, un compagnon demanda au Prophète ﷺ quelle était la personne qu'il aimait le plus, le Prophète ﷺ répondit sans hésitation 'Âisha.

Il l'aimait à tel point qu'il ordonna à Oum Salama de ne pas lui causer de tort en ce qui concerne 'Âisha ﷺ par cette parole :« Ô Oum Salama ! Ne me cause pas de mal à propos de 'Âisha ! Par Allâh, je n'ai jamais reçu la Révélation en étant dans les draps de l'une de vous, exception faite pour elle. » »

D'ailleurs l'Imâm Adh Dhahabî dit à ce sujet : « Et cette réponse prouve que 'Âisha ﷺ était la meilleure d'entre les Mères des croyants par ordre divin et par l'amour du Prophète ﷺ qu'il vouait pour elle et que cet ordre est une des causes de son amour pour elle. »[129]

D'après Abî 'Uthman, le Messager d'Allâh ﷺ désigna 'Amr ibn al-'Âs à la tête de l'expédition de Dhât as-Salasil… « J'allai le retrouver, dit 'Amr, et lui demandai : « Qui est la personne que tu aimes le plus ? — 'Âisha, me répondit-il. —Parmi les hommes. — Son père. — Qui vient après lui ? — 'Umar ibn al-Khattâb » dit-il en citant d'autres hommes. Sur ce, je préférai garder le silence de peur qu'il ne me citât en dernier. »[130]

'Âisha ﷺ raconte : « Ayant mes menstrues, je buvais d'un vase puis je le passais au Prophète ﷺ qui posait ses lèvres à l'endroit où j'avais posé les miennes pour boire. Ainsi, je prenais de la chair d'un os, puis je lui donnais. Il mordait alors là où j'avais posé mes dents. »[131]

---

128 Il est vrai que 'Âisha ﷺ était la bien-aimée de notre Prophète ﷺ, cependant il faut ajouter que le Prophète ﷺ était juste avec toutes ses épouses

129 Réf : volume 2 p143 de « Sîyar a'lâm an nubalâ »

130 Rapporté par al-Bukhârî.

131 Rapporté par Muslim.

'Âisha ﷺ dit : « Nous, moi et le Prophète ﷺ, faisions des ablutions majeures à partir d'un seul récipient et en utilisant un gobelet appelé *faraq*. »[132]

Selon le père de Hishâm, au cours de sa maladie, le Prophète ﷺ se rendait chez ses épouses [à tour de rôle ; mais] en disant : « Où est-ce que je serai demain ? Où est-ce que je serai demain ? » Il voulait tant être chez 'Âisha.

'Âisha : Une fois mon tour arrivé, le Prophète ﷺ cessa de répéter sa question.[133]

D'après Bilâl, Hishâm ibn 'Urwa dit : Selon mon père, qui se réfère à 'Âisha ﷺ, au cours de la maladie à la suite de laquelle il mourut, le Messager d'Allâh ﷺ disait : « Où serai-je demain ? Où serai-je demain ? » ; il faisait allusion au jour de 'Âisha. Effectivement ses épouses consentirent à ce qu'il allât où il voulait ; il alla dans la chambre de 'Âisha ﷺ et y resta jusqu'à sa mort.

'Âisha : « Il mourut donc le jour où il était chez moi. Allâh lui recueillit l'âme alors que sa tête était placée entre mon flanc et ma poitrine et que ma salive et la sienne furent mélangées. »[134]

D'après ibn 'Abbâs ﷺ, qui se réfère à 'Umar ﷺ, celui-ci entra chez Hafsa et lui dit : « Ô ma petite fille! Ne te fais pas d'illusion si celle-ci est saisie d'admiration envers sa beauté et l'amour que lui voue le Messager d'Allâh ﷺ. » Il faisait allusion à 'Âisha. « Je racontai cela, dit 'Umar, au Messager d'Allâh et il sourit. »[135]

Son attention vive envers le Prophète ﷺ

Être attentive à son époux, s'intéresser à tout ce qui le concerne, prendre soin de lui, lui tenir compagnie et lui manifester les sentiments les plus tendres pour le rendre heureux, font partie des qualités et de la conduite que doit opter toute bonne épouse pour contribuer à la

132 Rapporté par al-Bukhârî.
133 Rapporté par al-Bukhârî.
134 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
135 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

réussite de son mariage et surtout pour acquérir l'amour et l'agrément d'Allâh. Or, dans ce domaine, comme il est rapporté dans les hadiths authentiques, 'Âisha ﷺ représente un modèle pour toute musulmane. En effet, elle se montrait prévenante vis à vis du Prophète ﷺ pour que rien ne puisse le déranger, elle s'occupait même de sa toilette et le parfumait et ce même durant le pèlerinage, la 'umra ou lors de la retraite spirituelle.

Comment elle le défendait

D'après 'Âisha ﷺ, quelques juifs se rendirent auprès du Prophète ﷺ et lui dirent : « Que le sâm[136] soit sur vous ! » Et Âisha de répliquer en ces termes : « [Plutôt] sur vous ! Que Dieu vous maudisse et manifeste son courroux contre vous ! » — Tout doux, Ô 'Âisha ! intervint le Prophète ﷺ ; tu dois observer la douceur et éviter la dureté et la grossièreté. — Mais n'as-tu pas entendu ce qu'ils ont dit ! — Et n'as-tu pas entendu ce que je leur ai dit? Je leur ai répondu[137]. Et Allâh répondra favorablement à ce que j'ai dit à leur sujet mais ce ne sera pas le cas sur ce qu'ils ont dit contre moi. »[138]

'Âisha ﷺ a dit : « Quand le Prophète ﷺ apprit la nouvelle de la mort d'Ibn Hâritha, de Ja'far ibn Abî Tâlib et de 'Abd Allâh ibn Rawâha, il s'assit tout chagriné. Alors que je regardais par la fente de la porte, un homme vint trouver le Prophète et lui dit : « Ô Envoyé d'Allâh! Les femmes de la maison de Ja'far se lamentent. » Le Prophète ﷺ lui donna l'ordre d'aller les faire taire. L'homme partit, puis revint dire qu'elles ne lui avaient pas obéi. Le Prophète ﷺ lui donna de nouveau l'ordre d'aller les faire taire. L'homme revint de nouveau en disant : « Par Allâh! Ô Envoyé d'Allâh, nous ne pouvons pas les faire taire. »

Selon 'Âisha, le Prophète ﷺ lui dit alors : « Va les faire taire par tout moyen, fût-ce de leur fourrer de la terre dans la bouche. » 'Âisha ﷺ ajoute : « Moi, je dis à l'homme : Qu'Allâh t'humilie! Par Allâh, tu n'as

136 as- sâm veut dire « la mort ».

137 Le Prophète ﷺ leur a donné cette réponse : « Et sur vous ! »

138 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim

pas fait ce que le Prophète ﷺ t'avait ordonné de faire et tu n'as pas débarrassé l'Envoyé d'Allâh ﷺ de son souci. » »[139]

Comment elle s'occupait de lui, le parfumait, le soignait, le peignait

'Âisha rapporte : « Je parfumais le Prophète ﷺ par le meilleur parfum qu'il trouvait. Je pouvais voir le parfum reluire sur sa tête et sa barbe. »[140]

D'après 'Âisha, le Messager d'Allâh ﷺ avait l'habitude, lorsqu'il se voyait souffrir d'un certain mal, de réciter les Préservatrices en soufflant et en passant la main sur son corps. « Ainsi, continua 'Âisha, et au cours de la maladie qui précéda sa mort, je me mis à souffler sur lui en récitant les Préservatrices que lui-même récitait ; je l'essuyais ensuite avec sa main. »[141]

'Âisha, rapporte que le Prophète ﷺ s'apprêtait à moucher Usâma. Alors 'Âisha dit : « Laisse-moi m'occuper de cela à ta place. » Et le Prophète de dire : « Ô 'Âisha! Aime-le car certes je l'aime. »[142]

'Âisha dit : « Le Prophète ﷺ s'allongeait en posant sa tête dans mon giron alors que j'avais mes menstrues. Après quoi, il se mettait à réciter du Coran. »[143]

'Âisha dit : « Je démêlais les cheveux du Messager ﷺ alors que j'avais mes menstrues. »[144]

'Âisha dit : « Il m'ordonnait de mettre le *izâr*[145][autour du ventre]. C'est après cela qu'il commençait à me caresser alors que j'avais mes menstrues. [De la mosquée, où] il observait une retraite spirituelle, il me tendait sa tête ; et moi de la lui laver alors que j'avais mes menstrues. »[146]

139 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
140 Rapporté par al-Bukhârî.
141 Rapporté par al-Bukhârî.
142 Rapporté par An-Nassaî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.
143 Rapporté par al-Bukhârî.
144 Rapporté par al-Bukhârî.
145 Le *izâr* est un tissu qu'on met autour de la taille.
146 Rapporté par al-Bukhârî.

D'après Abî Salama, 'Âisha dit : « Lorsque j'avais des jours de jeûne de Ramadan à rattraper, je ne pouvais m'en acquitter qu'au mois de cha'bân. »[147]* À cause de ses devoirs envers le Prophète, précise Yahya[148].

On peut en conclure que 'Âisha était totalement au service du Prophète, elle lui était entièrement dévouée à tel point qu'elle ne rattrapait ses jours du mois de Ramadan que durant le mois de Cha'ban de l'année suivante!

La colère de 'Âisha

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha dit : « Le Messager d'Allâh me dit une fois : « Je reconnais lorsque tu es satisfaite de moi ou irritée contre moi. — Et comment reconnais-tu cela? Demandai-je.— Eh bien! Quand tu es satisfaite de moi, tu dis : « Non par le Seigneur de Muhammad », mais lorsque tu es irritée, tu dis : « Non, par le Seigneur d'Ibrâhîm. » — C'est vrai! Par Allâh! Ô Messager d'Allâh, je ne laisse que ton nom.» »[149]

Humour de 'Âisha avec le Prophète

'Âisha a rapporté qu'elle avait dit une fois : « Oh! Ma tête ! — Cela si j'étais toujours vivant, lui répliqua le Messager d'Allâh, je demanderais alors à Allâh pardon pour toi et Lui adresserais encore une prière en ta faveur. — Que je suis malheureuse! Par Allâh, je crois que tu désires ma mort. Et si cela arrivait, tu passerais le reste de ta journée à commercer avec l'une de tes épouses ![...]»[150]

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha dit : « J'enviais celles qui avaient offert leurs personnes au Messager d'Allâh ; je me disais : « Comment une femme peut-elle offrir sa propre personne ? »

Et lorsque Allâh révéla le verset :

147 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
148 Un des rapporteurs de la chaîne de transmission du hadith.
149 Rapporté par al-Bukhârî.
150 Rapporté par al-Bukhârî.

تُرْجِي مَن تَشَاءُ مِنْهُنَّ وَتُؤْوِي إِلَيْكَ مَن تَشَاءُ ۖ وَمَنِ ابْتَغَيْتَ مِمَّنْ عَزَلْتَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكَ ۚ ذَٰلِكَ أَدْنَىٰ أَن تَقَرَّ أَعْيُنُهُنَّ وَلَا يَحْزَنَّ وَيَرْضَيْنَ بِمَا آتَيْتَهُنَّ كُلُّهُنَّ ۚ وَاللَّهُ يَعْلَمُ مَا فِي قُلُوبِكُمْ ۚ وَكَانَ اللَّهُ عَلِيمًا حَلِيمًا

﴿Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles, et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées.﴾[151], je dis [au Prophète] : « Je vois qu'Allâh ne tarde pas à révéler ce que tu désires. » »[152]

Humour du Prophète ﷺ avec 'Âisha ﵂

'Âisha ﵂ raconte également : « Le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « Ô 'Âisha, Apporte-moi la petite natte de prière de la mosquée». Je lui dis : « Je suis indisposée en raison de mes menstrues. » Il me répond : « Tes menstrues ne sont pas dans tes mains. » »[153]

'Âisha ﵂ dit : « Au cours de sa maladie, nous donnâmes au Prophète un certain médicament en l'introduisant par un des coins de sa bouche. Mais il nous fit signe de cesser. « Les malades n'aiment pas les médicaments, dîmes-nous. » Éveillé, il nous dit : « Ne vous ai-je pas interdit de me donner des médicaments ? — Nous avons cru que la cause n'était que le dégoût qu'éprouve le malade envers les médicaments ! — Que chaque personne se trouvant dans la pièce boive de [ce] médicament ! Sauf al 'Abbâs, car il n'était pas avec vous... Et je veux voir cela ! »[154]

Nu'mân ibn Bachîr ﵁, dit que Abû Bakr demanda au Prophète ﷺ la permission d'entrer après avoir entendu 'Âisha ﵂ hausser la voix. Après être entré, il s'apprêta à la corriger et dit : « Je vois que tu hausses ta voix en t'adressant au Messager d'Allâh ﷺ ». Mais le Messager ﷺ l'en empêcha, Abû Bakr sortit énervé. Alors, le Messager ﷺ dit après qu'Abû Bakr fut sorti : «N'as-tu pas vu que je t'ai sauvée de cet homme ?».

151 Sourate 33 verset 51.
152 Rapporté par al-Bukhârî.
153 Rapporté par Muslim.
154 Rapporté par al-Bukhârî.

Quelques jours plus tard, Abû Bakr demanda à nouveau l'autorisation d'entrer chez le Prophète ﷺ, et il les trouva alors réconciliés. Il leur dit : «Faites-moi participer à votre réconciliation comme vous m'avez fait participé à votre dispute». Et le Messager de dire : «Nous l'avons certes fait. Nous l'avons certes fait.»[155]

L'immense respect qu'elle avait envers le Prophète ﷺ

D'après al Qâsim ibn Muhammad, 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ, rapporte qu'elle avait acheté un coussin sur lequel il y avait des dessins. En le voyant, le Messager d'Allâh ﷺ s'arrêta à la porte. « Je sus alors d'après son visage, continue 'Âisha, que cela lui déplaisait. « Ô Messager d'Allâh ! Dis-je, je me repens auprès d'Allâh et auprès de Son Messager ﷺ... Mais quel péché ai-je commis ? — Qu'est-ce que ce coussin ? Demanda-t-il. — Je l'ai acheté pour toi afin que tu t'assoies et t'accoudes contre lui. — Les auteurs de ces dessins subiront des supplices au Jour de la Résurrection. On leur dira : Donnez vie à ce que vous avez créé. » Enfin, il dit : « Les anges n'entrent pas dans une maison où il y a des représentations figurées. » »[156]

D'après 'Urwa ibn az Zubayr, 'Âisha ﷺ dit : « Après la révélation du [verset du] *hijâb*, Aflah, le frère d'Abî Al Qu'ays, vint demander la permission d'entrer me voir, mais je me dis : « Je ne lui accorderai cette permission qu'après la consultation du Prophète, car ce n'est pas son frère, Abû Al Qu'ays, qui m'a allaité mais c'est plutôt la femme d'Abî al Qu'ays. » Arriva alors le Prophète ﷺ et je lui dis : « Ô Messager d'Allâh! Aflah, le frère d'Abî al Qu'ays vient de demander la permission d'entrer me voir, mais je n'ai pas voulu la lui accorder avant de te consulter.

— Mais qu'est-ce qui t'a empêché de le laisser entrer ? dit le Prophète. C'est ton oncle paternel [de lait]. — Mais ce n'est pas lui qui m'a allaité, c'est plutôt la femme d'Abî Al Qu'ays! — Accorde-lui la permission d'entrer, c'est ton oncle paternel, puisse ta dextre s'empoussiérer. » »

155 Rapporté par Abû Dâwud et Shaykh Muqbil le dit vrai.
156 Rapporté par al-Bukhârî.

'Urwa : c'est à cause de cela que 'Âisha disait : «L'allaitement interdit ce qu'interdit la filiation utérine. »[157]

D'après Humayd, Anas dit : « À l'occasion de la consommation de son mariage avec Zaynab bint Jahch, le Messager d'Allâh donna un repas de noces où les invités mangèrent du pain et de la viande à satiété. Après quoi, le Prophète se dirigea vers les chambres des Mères des croyants ainsi qu'il avait l'habitude de le faire le lendemain de ses mariages; il les saluait et priait pour elles et elles de lui rendre le salut et de lui faire des prières. [...] »[158]

Dans une autre version rapportée par al-Bukhârî, d'après 'Abd al 'Azîz ibn Suhayb, Anas dit : « À l'occasion de la célébration de la consommation du mariage du Prophète avec Zaynab bint Jahch, [...], le Prophète se retira et se rendit à la chambre de 'Âisha. « Que le Salut et la Miséricorde d'Allâh soient sur vous, ô gens de la Maison! Dit-il. — Et que le Salut et la Miséricorde d'Allâh soient sur toi! Répondit 'Âisha. Comment as-tu trouvé la mariée? Qu'Allâh [la] bénisse pour toi...! » [Après 'Âisha], il se rendit à toutes les chambres de ses épouses répétant à celles-ci ce qu'il venait de dire à 'Âisha; et elles de lui répondre de la même manière que 'Âisha. Après quoi, il retourna..., [...] »

'Âisha : Une femme interrogea le Prophète au sujet des ablutions majeures à la fin d'un cycle menstruel. Il lui indiqua comment se purifier puis lui dit : « Prends un morceau de laine parfumé de musc et purifie-toi en en faisant usage!

— Comment dois-je me purifier? Demanda la femme.

— Purifie-toi en en faisant usage!

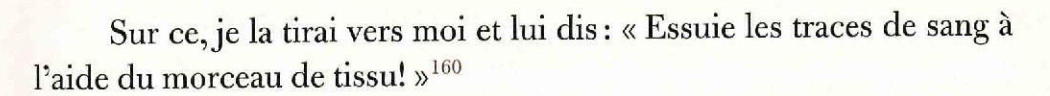
— Comment? Insista-t-elle.

— Gloire à Allâh! S'exclama[159] le Prophète, purifie-toi! »

157 Rapporté par al-Bukhârî.

158 Rapporté par al-Bukhârî.

159 remarque : 'Âisha ainsi que les compagnons, qu'Allâh les agrée faisaient en sorte que rien ne nuise, ni ne dérange le Prophète, c'est pour cela que voyant que notre Prophète était gêné, elle tira cette femme vers elle pour lui expliquer.



Sur ce, je la tirai vers moi et lui dis : « Essuie les traces de sang à l'aide du morceau de tissu! »[160]

Le comportement du Prophète ﷺ avec 'Âisha [161]

'Âisha la Mère des croyants a dit : « Son comportement était celui du Coran. » [162]

'Âisha a raconté : « Un jour, étant dans une expédition, nous fîmes une course à pied, mais plus tard, comme j'avais pris un peu de poids, il l'emporta en disant : « Maintenant nous sommes quittes. » »[163]

D'après 'Urwa, 'Âisha dit : « Tandis que je regardais quelques Abyssins jouant dans la mosquée, le Messager d'Allâh me cachait derrière son manteau. Je restai à regarder jusqu'au moment où j'en eus assez. Figurez-vous l'état d'une jeune fille aimant les divertissements. »[164]

Al-Aswad dit : « J'interrogeai 'Âisha : Qu'est-ce que faisait le Prophète ﷺ une fois chez lui ? » « Il était au service des siens. Mais à l'arrivée de l'heure de la prière il sortait pour l'accomplir. »[165]

'Âisha dit : « Le Prophète ﷺ n'a jamais frappé de sa main une chose, ni femme, ni esclave, sauf s'il combattait pour la cause d'Allâh, et jamais il ne se vengea à la suite d'un tort qu'on lui causa, sauf quand un interdit d'Allâh était transgressé. Il se vengeait alors pour Allâh ».[166]

D'après 'Âisha, quelques juifs se rendirent auprès du Prophète ﷺ et lui dirent : « Que le *sâm*[167] soit sur vous ! » Et Âisha de répliquer en ces termes : « [Plutôt] sur vous ! Que Dieu vous maudisse et manifeste son courroux contre vous ! » « — Tout doux, Ô 'Âisha ! intervint le Prophète ﷺ ; tu dois observer la douceur et éviter la dureté

---

160 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

161 Comme il a été dit précédemment, il ne faut pas comprendre que le Messager d'Allâh ﷺ se comportait de manière différente avec ses autres épouses, bien au contraire il était juste et équitable.

162 Rapporté par Muslim

163 Rapporté par Abû Dâwûd et Shaykh Muqbil le dit vrai.

164 Rapporté par al-Bukhârî.

165 Rapporté par al-Bukhârî.

166 Rapporté par Muslim

167 As-sâm veut dire la mort.

et la grossièreté. — Mais n'as-tu pas entendu ce qu'ils ont dit ! — Et n'as-tu pas entendu ce que je leur ai dit? Je leur ai répondu[168]. Et Allâh répondra favorablement à ce que j'ai dit à leur sujet mais ce ne sera pas le cas pour ce qu'ils ont dit à mon encontre. »[169]

Le Prophète ﷺ a comparé les femmes à des perles, faisant ainsi allusion à leur pureté, leur douceur, leur sensibilité, leur faiblesse et leur fragilité face aux épreuves de la vie.

Durant l'un de ses voyages où il avait emmené certaines de ses épouses, dont Oum Sulaym, se trouvait un jeune noir nommé Andjacha, qui conduisait les chameaux en chantant, alors le Prophète ﷺ lui dit : « Doucement ô Andjacha ! Tu as un chargement de perles. »[170]

D'après 'Urwa, 'Âisha ؓ dit : « Onze femmes se rassemblèrent, firent la promesse et s'engagèrent à tout se dire concernant leurs époux.

La première dit : « Mon mari est semblable à un morceau de viande de chameau de piètre qualité au sommet d'une montagne. Il est difficile d'y accéder, et à supposer qu'on y arrive, personne ne daignera prendre ce morceau de viande en raison de sa mauvaise qualité. »

La seconde dit : « Je ne dirai rien de mon époux, car si je le fais, je devrais énumérer tous ces défauts tant apparents que cachés [et ils sont trop nombreux]. »

La troisième dit : « Mon mari est inutilement grand. Si je parle de lui, il divorcera de moi. Si je me tais, il me délaissera de toute manière sans pour autant divorcer. »

La quatrième dit : « Mon mari est semblable à une nuit dans la région de Tihâmah : elle n'est ni trop chaude, ni trop fraîche. Je n'ai rien à craindre de lui, et je ne m'ennuie jamais à ses côtés. »

La cinquième dit : « Mon mari, quand il rentre à la maison, dort comme un loir. Quand il sort, il est courageux comme un lion. Et il ne me demande jamais de rendre des comptes concernant les effets de la maison. »

---

168 Le Prophète ﷺ leur a donné cette réponse : « Et sur vous ! »
169 Rapporté par al-Bukhârî.
170 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

La sixième dit : « Mon mari mange comme quatre, boit comme un trou, dort comme un loir, et ne tends jamais la main vers moi pour se rendre compte que je suis accablée de tristesse. »

La septième dit : « Mon mari est un idiot impuissant. Il se plaint de souffrir de toutes les maladies possibles et imaginables. Quand il me bat, c'est pour me blesser à la tête ou au corps, ou aux deux en même temps. »

La huitième dit : « Mon mari dégage le parfum suave de l'arbre de Zarnab, et il est doux comme un lapin. »

La neuvième dit : « Mon mari est un pilier de fierté. La longueur du fourreau de son épée indique sa grande taille. Les nombreuses cendres dans son four prouvent sa générosité envers ses hôtes. Sa demeure est proche du lieu de rassemblement des gens. »

La dixième dit : « Mon mari se nomme Mâlik. Et il n'existe pas de Mâlik meilleur que ce Mâlik. Il a des chamelles qui sont souvent au repos et ne paissent que très peu. Lorsqu'elles entendent le son de la flûte [indiquant la présence d'invités], elles savent alors qu'elles courent à une mort certaine [car elles vont être sacrifiées]. »

La onzième dit : « Mon mari se nomme Abû Zar', mais qui est Abû Zar' ? Il m'a couverte de bijoux. J'ai pris du poids en raison de la bonne chère dont il me gratifiait. Il m'a honorée au point d'avoir bonne opinion de moi-même. Il m'a épousée alors que mes proches élevaient des moutons dans une vallée. Il m'a alors pris dans son giron et ses richesses comportaient chevaux, chameaux et moult grains. Quand je parle, il prend en compte mes propos. Quand je dors, je fais ensuite la grasse matinée. Quand je bois, c'est tout mon saoul.

La mère d'Abî Zar', qui est la mère d'Abî Zar' ? Elle vit dans un grand luxe et sa maison est on ne peut plus vaste.

Le fils d'Abî Zar', qui est le fils d'Abî Zar' ? Il est plus svelte qu'une épée tirée de son fourreau, et un pied de brebis le rassasie.

La fille d'Abî Zarʿ, qui est la fille d'Abî Zarʿ ? Elle est très obéissante envers père et mère, présente de belles rondeurs, et rend folles de jalousie ses coépouses.

La servante d'Abî Zarʿ, qui est la servante d'Abî Zarʿ ? Elle ne divulgue aucun de nos secrets, ne s'approprie aucun de nos biens, et nettoie la maison évitant ainsi qu'elle ne devienne aussi sale qu'un poulailler.

Un jour, Abû Zarʿ sortit au moment où les femmes battent le lait. Il rencontra une femme qui avait deux enfants, plus adorables que deux renards des sables, qui tétaient de ses seins aussi beaux que des grenades. Il divorça alors de moi et se maria avec elle. Je me remariai quant à moi à un homme noble chevauchant une monture infatigable, une lance à la main. Il m'emmena dans notre demeure, dans un domaine où paissaient de nombreux troupeaux lui appartenant, et dont il m'offrit deux bêtes de chaque. Il me dit ensuite : « Mange Oum Zarʿ et fais-en profiter tes proches. » Mais si je devais regrouper tout ce qu'il m'a offert, ce n'aurait pas valu le plus petit ustensile dont m'a fait don Abû Zarʿ. »

ʿÂisha ﵂ a ensuite dit : le Prophète ﷺ m'a dit : « Je suis pour toi ce qu'Abû Zarʿ était aux yeux d'Oum Zarʿ. »[171]

La tendresse du Prophète ﷺ envers ʿÂisha ﵂

Allâh ﷻ dit, en parlant de notre Prophète ﷺ, dans le Coran :

فَبِمَا رَحْمَةٍ مِّنَ اللَّهِ لِنتَ لَهُمْ ۖ وَلَوْ كُنتَ فَظًّا غَلِيظَ الْقَلْبِ لَانفَضُّوا مِنْ حَوْلِكَ ۖ فَاعْفُ عَنْهُمْ وَاسْتَغْفِرْ لَهُمْ وَشَاوِرْهُمْ فِي الْأَمْرِ ۖ فَإِذَا عَزَمْتَ فَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُتَوَكِّلِينَ

﴾C'est par quelque miséricorde de la part d'Allâh que tu (Muhammad) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au coeur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allâh). Et consulte les à propos de tes

171 al-Bukhârî

affaires ; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allâh, Allâh aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance.》 (Sourate 3 Verset 159).

En effet, le Prophète ﷺ était quelqu'un d'extrêmement doux et cette douceur se reflétait même dans son langage et notamment avec 'Âisha quand il l'interpellait par « O 'Âish[172]. »

D'ailleurs, elle est la seule d'entre ses épouses, qui fut interpellée de cette manière-là par le Messager d'Allâh ﷺ et Allâh est le Plus Savant.

D'après Abî Salama, 'Âisha, dit : « Un jour, le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « O ' Âish ! Voici [l'Archange] Gabriel qui te salue. — Que le salut, ainsi que la miséricorde et les bénédictions d'Allâh, soient sur lui ! Tu vois ce que je ne vois pas. » » Elle parlait au Messager d'Allâh ﷺ.[173]

L'invocation particulière du Prophète ﷺ envers 'Âisha

Le Prophète ﷺ dit : «Ô Seigneur, pardonne à 'Âisha ses péchés passés et présents, ce qu'elle a divulgué et ce qu'elle a caché, et il ajouta : "Par Allâh, ceci est certes mon invocation pour ma communauté à chaque prière." »[174]



172 Dans la grammaire arabe (dans le chapitre sur al Munâda qui signifie l'interpellé), cela s'appelle " at tarkhîm" qui est le fait d'effacer un élément vocalique final. C'est une tournure linguistique qui permet de rendre sa parole douce et le plus souvent, cela est utilisé pour interpeller la personne de manière affectueuse.

173 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

174 Shaykh Albânî le dit authentique dans "*silsila as sahîha.*"

Sa vie avec ses coépouses



Il est clair que des malentendus peuvent se produire entre des coépouses comme ce fut le cas entre les épouses du Messager d'Allâh ﷺ et ce par jalousie, en vue d'être la préférée auprès de lui ﷺ. Mais malgré tout, les épouses de notre Messager ﷺ se respectaient les unes les autres quelles que soient les rivalités.

Après la mort de Khadîja, le Prophète ﷺ épousa donc, Sawda et 'Âisha, comme vous avez pu le lire auparavant.

À son arrivée à Médine, le Prophète ﷺ n'avait comme femme que Sawda, par la suite, il consomma son mariage avec 'Âisha au mois de Chawwâl de la deuxième année hégirienne. Après, il épousa Hafsa, puis Zaynab bint Khuzayma dans la troisième année de l'Hégire. Dans la quatrième année hégirienne, il épousa Oum Salama. Dans la cinquième année hégirienne, il épousa Zaynab bint Jahch, puis Jouwayriya. Dans la sixième année hégirienne, il épousa Oum Habîba. Dans la septième année, il épousa Safiya, puis Maymûna. [175] Le Prophète ﷺ a consommé son mariage avec toutes ses épouses après l'Hégire selon l'avis le plus connu.

Six d'entre ses épouses sont de la tribu de Quraych : Khadîja, 'Âisha, Hafsa, oum Habiba, oum Salama et Sawda. Quatre autres sont arabes mais n'appartiennent pas à la tribu de Quraych : Zaynab, Maymûna, Zaynab bint Khuzayma, Jouwayriya bint al Hârith. Une n'est pas arabe et fait partie des banî Isrâîl : Safiyya.

175 Tiré de siyar a'lâm an-nubalâ.

Sa jalousie et plus particulièrement envers Khadîja, qu'Allâh les agrée

'Âisha ﷺ dit : « Je n'ai jamais été jalouse d'une femme comme je l'ai été de Khadîja qui décéda trois ans avant mon mariage avec lui, et ce parce que je l'entendais souvent parler d'elle... Allâh lui avait donné l'ordre de lui annoncer qu'elle aura au Paradis une demeure en perles... Parfois, il lui arrivait d'égorger une brebis et d'en offrir une part aux amies de Khadîja. »[176]

D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ dit : Hâla bint Khuwaylid, la sœur de Khadîja, demanda l'autorisation d'entrer chez le Messager d'Allâh ﷺ. Celui-ci reconnut la façon dont Khadîja demandait la permission d'entrer, il en fut troublé et s'exclama : « Ô mon Dieu, c'est Hâla! ».

Cela, reprit 'Âisha, me laissa toute jalouse. D'ailleurs je dis au Prophète : « Qu'as-tu à évoquer le souvenir d'une vieille quraychite complètement édentée et morte il y a si longtemps? Allâh t'a donné à sa place mieux qu'elle. »[177]

D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ dit : « Je n'ai jamais été jalouse d'aucune des femmes du Messager d'Allâh ﷺ comme je l'ai été de Khadîja. Certes, je ne l'avais jamais vue; mais le Prophète ﷺ parlait souvent d'elle. Parfois, il lui arrivait d'égorger une brebis, et d'en découpait les membres qu'il envoyait aux amies de Khadîja. Il m'arrivait de lui dire : « C'est comme s'il n'y avait pas au monde d'autre femme que Khadîja! » Et lui de me répondre [en m'énumérant ses qualités] : « Elle était comme ceci, elle était comme cela, et elle m'a donné une progéniture. » »[178]

D'après Mu'âdha, 'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ, [pour se libérer], demandait la permission au sujet du jour consacré à chacune d'entre nous ... Après la révélation du verset :

176 Rapporté par al-Bukhârî.
177 Rapporté par al-Bukhârî.
178 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim

تُرْجِى مَن تَشَاءُ مِنْهُنَّ وَتُؤْوِى إِلَيْكَ مَن تَشَاءُ ۖ وَمَنِ ابْتَغَيْتَ مِمَّنْ عَزَلْتَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكَ ۚ

﴾Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles, et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées.﴿»

[Mu'âdha] : « Et toi, ai-je demandé à 'Âisha, que disais-tu ? — Je lui disais ceci : Si cela ne tenait qu'à moi, je ne préférerais, ô Messager d'Allâh, aucune autre personne pour te laisser avec elle. »[179]

Elle a rapporté aussi : « Une nuit, le Messager d'Allâh ﷺ sortit de chez moi, et j'éprouvai une certaine jalousie à son égard. Lorsqu'il rentra et, me trouvant ainsi, il me dit : « Qu'as-tu ô 'Âisha? Es-tu jalouse ?». Je lui répondis : « Et comment ne puis-je pas l'être à ton égard? Il répliqua : « Ton démon est-il venu vers toi? » — Ô Messager d'Allâh, m'écriais-je, y a-t-il un démon qui m'accompagne? » — Oui, dit-il. Je poursuivis : « Pour chaque être humain? Repris-je. — Oui, rétorqua-t-il. — Avec toi aussi, ô Messager d'Allâh, demandai-je? Il me répondit : « Certes oui, mais mon Seigneur m'a aidé contre lui jusqu'à ce qu'il se soumette à moi. »[180]

Un jour, Muhammad ibn Qays ibn Makhrama ibn al Muttalib dit : « Ne voulez-vous pas que je vous parle de moi et de ma mère! Nous lui répondîmes : Si, en pensant qu'il voulait dire sa mère utérine.

Il raconta : « 'Âisha ؓ dit : « Ne voulez-vous pas que je vous parle de moi et du Messager d'Allâh ﷺ! Nous répondîmes : Certes.

Elle rapporta : « Durant une des nuits qu'il me consacrait, le Prophète ﷺ ôta son manteau, se déchaussa et plaça ses chaussures au pied de son matelas. Il étendit l'extrémité de son *izâr* et s'allongea. Peu après, croyant que je m'étais endormie, il se leva, prit son manteau, se chaussa, ouvrit la porte doucement et partit. Je me levai à mon tour, mis ma chemise et me calfeutrai de mon *izâr* et je me lançai à sa poursuite.

179 Rapporté par al-Bukhârî.
180 Rapporté par Muslim

Quand il arriva auprès du cimetière al-Baqi', il s'y tint debout un bon moment, leva ses mains trois fois et continua son chemin en hâtant le pas, et je fis de même. Puis, je le devançai en rentrant chez moi et je m'étendis sur le lit. À peine eus-je le temps de m'allonger que le Messager d'Allâh ﷺ rentra et me dit : « Qu'as tu ô 'Âisha? Pourquoi es-tu essoufflée? » Je n'ai rien, ô Messager d'Allâh lui répondis-je.

— Vas-tu m'informer ou c'est le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur qui va m'informer? » Alors, je lui racontai ce que je venais de faire. Il me dit alors : « C'est toi la personne que j'ai vue là-bas? » Je lui répondis : Oui. Puis, il me frappa la poitrine avec le dos de sa main m'infligeant une légère douleur, en me disant : « Crains-tu qu'Allâh soit injuste envers toi, ainsi que Son Messager? »

'Âisha ﵂ dit : « Ce que les gens dissimulent, Allâh, certes le connaît?» Il répondit : Sûrement. Jibrîl ﵇ est venu me voir, il m'a appelé et je lui ai répondu, et toi, tu ne l'as ni vu ni entendu sa voix. Il n'est pas rentré dans la chambre puisque tu avais ôté tes vêtements. croyant que tu étais endormie, j'ai pris en aversion de te réveiller ou te laisser seule. Il m'a dit : « Ton Seigneur t'ordonne de te diriger vers les résidents du cimetière de Al Baqi' et d'implorer le pardon d'Allâh en leur faveur. »

Je lui dis, poursuivit 'Âisha, quand j'arrive au cimetière, qu'est-ce que je dois dire? Ô Messager d'Allâh! » Il me répondit : « Dis : Que la paix soit sur vous ô habitants de cette demeure, parmi les croyants et les musulmans! Qu'Allâh fasse miséricorde à ceux qui nous ont devancés et qui viendront après eux. Quant à nous, nous vous rejoindrons si Allâh le veut. » »[181]

D'après Humayd, Anas dit : « Le Prophète ﷺ était chez l'une de ses femmes et une autre de ses épouses lui envoya un plat contenant de la nourriture. Celle chez qui le Prophète ﷺ résidait frappa la main du servant qui portait le plat et celui-ci se brisa. Le Prophète ﷺ réunit alors les morceaux du plat cassé et la nourriture et dit : « Votre mère a fait une crise de jalousie. » Il fit attendre le servant jusqu'à lui donner un plat de

181 Rapporté par Muslim

l'épouse chez laquelle il était, et il remplaça le plat cassé par un plat en bon état, alors que le plat cassé resta dans la maison où il fut cassé. »[182]

La jalousie de ses coépouses à son égard

'Âisha : Les gens attendaient le jour de 'Âisha ﷺ pour remettre leurs cadeaux,et ce dans le but d'être agréable grâce à elle— ou : pour cela — au Messager d'Allâh.[183]

'Âisha ﷺ rapporte : « Les épouses du Messager d'Allâh formaient deux groupes : un groupe où il y avait 'Âisha, Hafsa, Safiyya et Sawda ; et un autre formé par Oum Salama et le reste des femmes du Messager d'Allâh.

D'autre part, les musulmans connaissaient l'amour que le Messager d'Allâh réservait à 'Âisha. D'ailleurs c'est pour cela que l'un d'eux attendait le jour de 'Âisha ﷺ pour venir offrir son cadeau au Prophète. Le groupe d'Oum Salama parla alors à celle-ci et lui dit : «Adresse-toi au Messager d'Allâh afin qu'il dise aux gens ceci : Que celui qui veut offrir un cadeau au Messager d'Allâh, qu'il le lui offre dans l'appartement de celle de ses épouses où il se trouvera. »

Effectivement, Oum Salama lui fit part de cela mais il ne lui dit rien. Elles l'interrogèrent et elle leur dit : « Il ne m'a rien dit. — Parle-lui de nouveau, lui dirent-elles!»

Elle lui parla une fois son jour arrivé mais, de nouveau, il ne lui dit rien. Elles l'interrogèrent et elle leur dit : « Il ne m'a rien dit. — Parle-lui de nouveau jusqu'à ce qu'il te parle. » Une fois son jour arrivé, elle lui parla de nouveau sur le sujet. Alors il lui dit : « Ne sois pas injuste au sujet de 'Âisha, car exception faite du cas de 'Âisha, la Révélation ne m'est jamais parvenue en étant dans le lit d'une femme. » — Je me repens devant Allâh pour avoir été injuste, dit Oum Salama. »

Après cela, elles appelèrent Fâtima ﷺ, la fille du Messager d'Allâh ﷺ et l'envoyèrent lui dire ceci : « Tes épouses te conjurent par Allâh d'être équitable envers elles au sujet de la fille d'Abî Bakr. » Elle

182 Rapporté par al-Bukhârî,
183 Rapporté par al-Bukhârî

lui parla et lui de lui dire : « Ô ma fille! N'aimes-tu pas ce que j'aime? — Certes », répondit Fâtima qui retourna les voir et les informer. Elles lui dirent : « Retourne le voir ! » Mais Fâtima refusa. Elles envoyèrent alors Zaynab bint Jahch qui alla le voir et lui parla en haussant le ton. « Tes épouses, lui dit-elle, te conjurent par Allâh d'être équitable envers elles au sujet de la fille d'Ibn Abî Quhâfa. »

Elle haussa le ton et se mit à tenir des propos offensants à l'égard de 'Âisha ﵂ qui était alors assise. Le Messager d'Allâh ﷺ observa alors 'Âisha, pour voir si elle comptait répondre. Effectivement, celle-ci se mit à parler et à répliquer à Zaynab jusqu'à ce qu'elle l'eût poussée à se taire. Le Prophète ﷺ regarda alors 'Âisha ﵂ et dit : « C'est la fille d'Abî Bakr[184] ! »[185]

Sa rivalité avec Zaynab

D'après 'Ubayd ibn 'Umayr, 'Âisha ﵂, dit : Comme le Messager d'Allâh ﷺ buvait du miel chez Zaynab bint Jahch et restait souvent chez elle, je me mis d'accord avec Hafsa pour que chacune de nous lui dise, une fois chez elle : « Tu as mangé [la gomme]de Maghâfîr[186], je sens son odeur. » — Mais non! Dit le Prophète ﷺ, je viens seulement de boire du miel chez Zaynab bint Jahch! [De toute façon] je ne referai plus cela.

Alors fut révélé :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ لِمَ تُحَرِّمُ مَا أَحَلَّ اللَّـهُ لَكَ ۖ

﴾Prophète, pourquoi déclares tu illicite ce qu'Allâh a rendu licite pour toi﴿[187], et ce jusqu'à :

إِن تَتُوبَا إِلَى اللَّـهِ

184 L'imâm An Nawawi dit à propos de : C'est la fille d'Abî Bakr !, cela prouve la très bonne compréhension (de 'Âisha ﵂) et sa bonne vision des choses et Allâh est le Plus Savant. »

185 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

186 Plante mucilagineuse à saveur agréable, mais malodorante

187 Sourate 66 verset 1

❴Si toutes deux vous vous repentez à Allâh❵ qui est une allusion à 'Âisha et Hafsa. Quant à

وَإِذْ أَسَرَّ النَّبِيُّ إِلَىٰ بَعْضِ أَزْوَاجِهِ

❴Le Prophète ayant confié un secret à l'une de ses épouses❵[188], cela est une allusion à ces paroles : « Mais non! Je viens de boire du miel. » »[189]

D'après 'Âisha ﵂ : « [...] Les femmes du Prophète ﷺ envoyèrent alors Zaynab bint Jahch, la femme du Prophète ﷺ qui était de toutes les femmes du Prophète ﷺ celle qui me contrebalançait dans l'estime de l'Envoyé d'Allâh ﷺ.

Je n'ai jamais vu dans la religion une femme meilleure que Zaynab : plus pieuse, plus véridique, plus attachée à ses liens du sang, plus généreuse à faire l'aumône et se donnant corps et âme dans toute œuvre charitable, en vue de se rapprocher de plus en plus d'Allâh le Très-Haut. Mais, bien qu'elle soit prompte à se fâcher, elle est toute aussi prompte à se calmer. Elle alla trouver l'Envoyé d'Allâh ﷺ et pendant qu'il ﷺ était avec 'Âisha, enveloppé dans sa couverture de laine, dans l'état dans lequel Fâtima l'avait déjà trouvé, l'Envoyé d'Allâh ﷺ lui donna l'autorisation d'entrer.

Elle lui dit : « Ô Envoyé d'Allâh, tes femmes te demandent en te conjurant par Allâh d'être impartial et de ne pas favoriser la fille d'Ibn Abî Quhâfa. » Elle éleva la voix au point que 'Âisha, qui était là assise, l'entendit dire du mal d'elle. Alors 'Âisha observa l'Envoyé d'Allâh ﷺ afin de voir s'il lui permettrait de parler à son tour. J'ai su que cela ne déplaisait pas le Messager d'Allâh ﷺ que je puisse me défendre.

'Âisha ﵂ prit, en effet, la parole et répliqua à Zaynab jusqu'à ce qu'elle l'eut réduite au silence. À ce moment, l'Envoyé d'Allâh ﷺ dit en souriant : « Elle est bien la fille d'Abî Bakr. » [190]

188 Sourate 66 verset 3
189 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
190 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Lors de la calomnie, 'Âisha ﵂ rapporte : «[...] Enfin, le Messager d'Allâh ﷺ interrogea Zaynab bint Jahch sur mon affaire; il lui avait dit :

« Qu'as-tu su...? (ou Qu'as-tu vu...?)- Ô Messager d'Allâh ﷺ! [Je préfère] protéger mon ouïe et ma vue. Par Allâh! Je ne connais d'elle que du bien. »

« D'entre les épouses du Messager d'Allâh ﷺ, c'était bien Zaynab qui voulait auparavant me surpasser; mais, grâce à sa piété, Allâh la protégea... » »[191]

Malgré la rivalité existante entre elles, elles se respectaient l'une l'autre et pensaient du bien de leurs coépouses comme vous avez pu lire les compliments tout d'abord de la part de 'Âisha envers Zaynab puis de Zaynab envers 'Âisha.

Les ruses commises les unes envers les autres

'Âisha ﵂ : « En terminant la prière du *'asr*, le Messager d'Allâh ﷺ avait l'habitude d'entrer chez ses épouses et de s'approcher ensuite de l'une d'elles. Un jour, il entra chez Hafsa, la fille de 'Umar et resta chez elle plus longtemps qu'il ne le faisait d'habitude. Prise d'un sentiment de jalousie, je m'enquerrai de la raison de son retard. « Une proche parente, me dit-on, vient d'offrir à Hafsa un peu de miel et celle-ci en a donné à boire au Prophète. » Sur ce, je me dis : « Par Allâh! Je vais trouver une ruse contre cela. »

Je m'adressai alors à Sawda bint Zam'a en lui disant : « Il s'approchera sûrement de toi, tu lui diras alors : Mais qu'est-ce que c'est que cette odeur que je sens en toi. Il te dira sûrement que Hafsa lui a donné à boire un peu de miel. C'est à ce moment-là que tu lui diras ceci : Il paraît que les abeilles de ce miel ont butiné des arbres de 'urfut. Je dirai la même chose. Puis je m'adressai à Safiyya en lui enjoignant de faire de même.

191 Rapporté par al-Bukhârî

« Sawda m'a ensuite rapporté ceci : « Par Allâh! À peine était-il arrivé près de la porte que, poussée par une crainte de toi, je me suis mise toute prête pour lui dire ce que tu m'avais enjoint. »

« En effet, lorsqu'il s'approcha d'elle, Sawda lui dit : « Ô Messager d'Allâh! As-tu mangé [la gomme] de maghâfir ? — Non, répondit le Prophète. — Et que signifie cette odeur que je sens en toi? — Mais c'est Hafsa qui vient de me donner à boire un peu de miel. — Il paraît que les abeilles de ce miel ont butiné des arbres de 'urfut. »

« À son arrivée chez moi, je lui dis la même chose. Safiyya fit de même. D'ailleurs, il se rendit chez Hafsa, et elle de lui dire : « Ô Messager d'Allâh! Veux-tu que je te donne à boire de ce miel? — Non, répondit-il. Et Sawda de dire : « Par Allâh! Nous venons de le priver... » — Tais-toi! Lui dis-je. »[192]

Son amitié, son affinité avec Sawda, Hafsa et Safiyya

'Âisha ﷺ rapporte : « Les épouses du Messager d'Allâh formaient deux groupes :un groupe où il y avait 'Âisha, Hafsa, Safiyya et Sawda ; et un autre formé par Oum Salama et le reste des femmes du Messager d'Allâh [...] »[193]

Âisha ﷺ rapporte :[194] « Je n'ai jamais vu une autre femme que Sawda bint Zam'a à qui j'aurais aimé m'identifier de par son noble caractère, et son intelligence. » Puis elle poursuivit : « Lorsqu'elle devint âgée, elle céda sa nuit à 'Âisha. »Le Messager d'Allâh ﷺ consacrait deux nuits à 'Âisha, celle de 'Âisha et la nuit de Sawda.

Âisha ﷺ rapporte : « J'ai apporté au Messager d'Allâh un plat de *khazîra*[195] que j'avais moi-même préparé pour lui. Alors, je dis à Sawda — le Messager ﷺ se trouvant entre moi et elle— : « Mange ! » Mais elle refusa d'en manger. J'insistai en lui disant : « Mange ou je vais t'en enduire le visage! » Elle refusa de nouveau. Je mis alors la main dans la

192 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

193 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

194 rapporté par Muslim

195 al khazîra : c'est un plat de viande coupée en petits morceaux auquel on ajoute de l'eau, puis lorsque c'est cuit on y rajoute de la farine.

khazîra, puis je lui en ai étalé sur le visage. Le Prophète ﷺ se mit à rire, puis il prit de la nourriture et la posa sur la main de Sawda en lui disant : « Étale ceci sur son visage [de 'Âisha] » Ce qu'elle fit et le Prophète ﷺ se mit de nouveau à rire.

À ce moment, 'Umar passa et dit : « Ô serviteur d'Allâh, ô serviteur d'Allâh! » Pensant qu'il allait rentré, le Prophète ﷺ nous dit : « Levez-vous et allez-vous laver le visage. »

'Âisha رضي الله عنها ajouta : « Je ne cessais de respecter 'Umar vu le respect qu'éprouvait le Messager d'Allâh ﷺ envers lui. »[196]

'Amra bint 'Abd ar-Rahmân : D'après 'Âisha رضي الله عنها, le Messager d'Allâh ﷺ avait déclaré qu'il ferait une retraite spirituelle dans la dernière décade de Ramadan. 'Âisha رضي الله عنها lui demanda la permission [de dresser une tente] ; il la lui accorda. Hafsa demanda ensuite à 'Âisha d'intercéder pour la même permission et celle-ci s'exécuta. Lorsque Zaynab bint Jahch apprit la nouvelle, elle donna l'ordre qu'on lui dressât une tente, laquelle fut effectivement dressée. Le Messager d'Allâh qui, lorsqu'il terminait sa prière, se retirait dans sa tente, remarqua toutes les tentes qui s'étaient dressées. — « Qu'est-ce que c'est ? Demanda-t-il.— Ce sont, lui a-t-on répondu, les tentes de 'Âisha, Hafsa et Zaynab. — Est-ce la piété, s'est-il demandé, à laquelle elles aspirent ? — Eh bien ! Je ne ferai pas de retraite spirituelle. »

Sur ce, il y renonça. Mais, après la rupture du jeûne, il accomplit une retraite spirituelle dans une des décades de chawwâl.[197]

D'après 'Ubayd ibn 'Umayr, 'Âisha رضي الله عنها, dit : « Comme le Messager d'Allâh ﷺ buvait du miel chez Zaynab bint Jahch et restait souvent chez elle, je me mis d'accord avec Hafsa pour que chacune de nous lui dise, une fois chez elle : « Tu as mangé [la gomme]de Maghâfir[198]; je sens son odeur. » — Mais non! Dit le Prophète ﷺ, je viens seulement de boire du miel chez Zaynab bint Jahch! [De toute façon] je ne referai plus cela.

196 Rapporté par l'imâm abû Ya'lâ (vol 7 p449)Notre Shaykh, Shaykh Muqbil dit que ce hadith est bon.

197 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

198 Plante mucilagineuse à saveur agréable, mais malodorante

Alors fut révélé :《Prophète, pourquoi déclares tu illicite ce qu'Allâh a rendu licite pour toi》[199], et ce jusqu'à : 《Si toutes deux vous vous repentez à Allâh》 qui est une allusion à 'Âisha et Hafsa. Quant à 《Le Prophète ayant confié un secret à l'une de ses épouses》[200], cela est une allusion à ces paroles : « Mais non! Je viens de boire du miel. » »[201]

Le respect et les éloges envers ses coépouses

'Âisha ﷺ rapporte :[202]« Je n'ai jamais vu une autre femme que Sawda bint Zam'a à qui j'aurais aimé m'identifier de par son noble caractère, et son intelligence ».

'Âisha ﷺ dit : « Quelques-unes des épouses du Prophète ﷺ dirent à celui-ci : « Laquelle d'entre nous sera la première à te rejoindre [après ta mort]? — Celle, répondit-il, qui a la plus longue main. »

Sur ce, elles mesurèrent leurs mains et celle qui avait la plus longue main était Zaynab [203], car elle travaillait de ses propres mains et faisait beaucoup l'aumône. »[204]

On rapporte aussi que lorsqu'on annonça la nouvelle de la mort de Zaynab à 'Âisha, elle dit : « Elle nous a quittées en étant digne d'éloges. Elle s'était adonnée à la dévotion et était le refuge des orphelins et des veuves. »[205]

On rapporte aussi qu'elle a dit à propos de Maymûna : « Par Allâh, Maymûna nous a quittées...Par Allâh, de nous toutes, elle était la plus pieuse et celle qui maintenait le plus les liens de parenté. »[206]

199 Sourate 66 verset 1
200 Sourate 66verset 3
201 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
202 Rapporté par Muslim
203 Effectivement, Zaynab fut la première à rejoindre notre Prophète ﷺ après sa mort.
204 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
205 Réf: al Istî'âb fi ma'rifati al Ashâb d'Ibn 'Abd al Barr, vol 4 p1851 ainsi que "Al Isâba" d'Ibn Hajar, vol 8 p 193
206 Réf "Al Isâba" d'Ibn Hajar, vol 8 p 192

Sa bonne entente avec Fâṯima ﵁, la fille de notre Prophète ﷺ



'Âisha ﵁ raconte : « Je n'ai jamais vu quelqu'un qui ressemblait plus au Prophète ﷺ que Fâṯima ﵁ dans la soumission, l'attitude et son comportement. »[207]

'Âisha, la Mère des croyants, dit : « Nous, les épouses du Prophète ﷺ, étions toutes présentes quand arriva Fâṯima en marchant; sa façon de marcher ressemblait à celle du Messager d'Allâh ﷺ. Celui-ci, à sa vue, dit : « Bienvenue ma fille! » Il la fit ensuite s'asseoir à sa droite, ou à sa gauche, et lui chuchota un secret qui la fit pleurer. Voyant qu'il lui avait causé du chagrin, il lui parla de nouveau en secret, mais cette fois la laissa souriante. Je lui dis : « Je fais partie des épouses du Messager d'Allâh ﷺ ; et il vient de te choisir pour te faire des confidences; et malgré cela tu pleures? » Après le départ du Messager d'Allâh ﷺ, je l'interrogeai en ces termes : « À propos de quoi t'a-t-il fait des confidences? — Je ne peux divulguer le secret du Messager d'Allâh ﷺ.

À la mort du Prophète ﷺ, j'insistai auprès d'elle et elle me dit : « Maintenant [qu'il est décédé] je peux t'en faire part. Il m'a confié ceci : [L'Archange] Jibrîl avait l'habitude de m'exposer le Coran une fois chaque année mais cette année-ci il l'a fait par deux fois; je crois que c'est mon terme qui arrive. Sois patiente et crains Allâh. Cela me fit pleurer; alors il me dit : Ô Fâṯima! Ne serais-tu pas satisfaite d'être la Maîtresse des femmes des gens du Paradis (ou : des femmes des croyants.) » »[208]

D'après 'Âisha ﵁, l'épouse du Prophète ﷺ : « Les femmes du Prophète ﷺ mandèrent Fâṯima ﵁, la fille de l'Envoyé d'Allâh ﷺ et la

207 Rapporté par Abû Dawûd et Shaykh al-Albânî le dit authentique.
208 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim. Fâṯima n'a que ce hadith.

dépêchèrent auprès de lui ﷺ. Elle demanda l'autorisation d'entrer chez lui, pendant qu'il était allongé avec moi, sous ma couverture de laine. Quand il lui permit d'entrer, elle dit : « Ô Envoyé d'Allâh, tes femmes te demandent, en te conjurant par Allâh, d'être impartial et de ne pas favoriser la fille d'Abî Quẖâfa. »

Alors que moi ('Âisha), je gardais le silence. L'Envoyé d'Allâh ﷺ lui répondit : « Ma chère fille, n'aimes-tu donc pas ce que j'aime moi-même? » — « Si », répliqua-t-elle. — « Aime donc celle-ci », répliqua-t-il.

Ayant entendu ceci de l'Envoyé d'Allâh ﷺ, Fâṯima se leva et retourna auprès des femmes de l'Envoyé d'Allâh ﷺ et leur fit part de ce qu'elle avait dit et de la réponse de l'Envoyé d'Allâh ﷺ. Celles-ci lui répondirent : « À vrai dire, nous trouvons que ta démarche n'a servi à rien. »

Puis, elles lui demandèrent de faire une nouvelle démarche auprès de l'Envoyé d'Allâh ﷺ et de lui dire : « Tes femmes te demandent en te conjurant par Allâh d'être impartial et de ne pas favoriser la fille d'Abî Quẖâfa. » Mais Fâṯima refusa en disant : « Par Allâh! Je ne lui dirai plus un seul mot à son propos (de 'Âisha) »



'Âisha ﷺ, une femme aux grandes qualités morales



Le courage de 'Âisha : sa participation au jihâd

D'après 'Âisha bint Talha, 'Âisha, la Mère des croyants dit : « Comme je demandai au Prophète ﷺ de me donner la permission de participer au combat, il me dit : « Votre combat, vous les femmes, consiste à faire le hajj. » »[209]

Anas dit : « Le jour de Uhud, les gens prirent la fuite en laissant le Prophète ﷺ. Je vis, dit Anas, 'Âisha bint Abî Bakr et Oum Sulaym les vêtements retroussés... Je pus alors apercevoir les bracelets à leurs jambes. Elles déplaçaient les outres sur leurs dos puis donnaient à boire aux musulmans pour ensuite revenir les remplir et retourner de nouveau donner à boire aux musulmans. »[210]

'Âisha blâme ce qu'elle considère aller à l'encontre de la sunnah

'Âisha : on parla devant elle de ce qui peut pousser à interrompre la prière (le chien, l'âne et la femme) et elle de dire : « Vous nous comparez aux ânes et aux chiens! Par Allâh, j'ai vu le Prophète ﷺ prier tandis que j'étais allongée sur le lit, entre lui et la qibla! Et, ayant voulu me déplacer pour un certain besoin, je me faufilais du côté des pieds du lit; je ne voulais pas m'asseoir [sur le lit] et causer un certain mal au Prophète ﷺ. »[211]

Remarque : notre shaykh, shaykh Muqbil a dit : « Trois personnes se sont distinguées par le fait de réprimander sévèrement des

209 Rapporté par al-Bukhârî
210 Rapporté par al-Bukhârî
211 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

pratiques au sujet desquelles aucun hadith ne leur ait parvenu[212] et [il cita] : 'Âisha et 'Umar ﷺ, et Ibn Al 'Arabî as Sunnî ».

D'après Masrûq, 'Âisha ﷺ, dit : « Celui qui te dit que Muhammad avait vu son Seigneur, a menti. Car Allâh dit :

لَّا تُدْرِكُهُ الْأَبْصَارُ

﴾ les regards ne peuvent l'atteindre.[213]﴿ Et celui qui te dit qu'il connaît l'Invisible a aussi menti. Allâh dit : ﴾Nul ne connaît l'Invisible en dehors d'Allâh.﴿ [214]

Sa Timidité

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit : « J'enviais celles qui avaient offert leurs personnes au Messager d'Allâh ﷺ ; je me disais : « Comment une femme peut-elle offrir sa propre personne ? »

Et lorsque Allâh révéla :

تُرْجِى مَن تَشَاءُ مِنْهُنَّ وَتُؤْوِى إِلَيْكَ مَن تَشَاءُ ۖ وَمَنِ ابْتَغَيْتَ مِمَّنْ عَزَلْتَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكَ ۚ

﴾Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles[215], et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées.﴿, je dis [au Prophète] : « Je vois qu'Allâh ne tarde pas à révéler ce que tu désires. » »[216]

Dans le récit de la calomnie, 'Âisha ﷺ raconte : « Quant à moi, je trouvai le collier ; mais l'armée était déjà partie. Je retournai au campement, mais il n'y avait plus personne. Je restai dans l'endroit où j'étais avec la conviction, qu'en remarquant ma disparition, on reviendrait m'y chercher.

212 C'est-à-dire sur des choses qu'ils considéraient contraire à la sunnah car la parole du Prophète ﷺ ne leur était pas parvenue.
213 Sourate 6 verset 103
214 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
215 Sourate 33 verset 51.
216 Rapporté par al-Bukhârî.

Assise, je succombai au sommeil. Or Safwan ibn al Mu'attal le sulamite-Dhakwanite était resté en arrière de l'armée. À son arrivée à l'endroit où j'étais, et en apercevant la silhouette d'une personne endormie, il se dirigea vers moi... ; il m'avait déjà vue avant la révélation du verset du *hijâb*. [M'ayant reconnue], il prononça la formule d'*istirjâ'*[217] ; d'ailleurs c'est cela qui me réveilla... **Je cachai mon visage avec ma mante** ; et j'en jure par Allâh ! À part son istirjâ', je n'entendis de lui aucun autre mot. Il fit agenouiller sa monture et moi de l'enfourcher. Il conduisit alors l'animal, puis nous rejoignîmes l'armée ; nous trouvâmes que les musulmans avaient déjà installé le camp au début de la canicule. [...] »[218]

D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ a dit : « J'avais l'habitude d'entrer dans la pièce où furent enterrés le Prophète ﷺ et Abû Bakr. Puis lorsque 'Umar fut enterré avec eux, par Allâh, je ne rentrais qu'en étant couverte par timidité envers 'Umar »[219]

Sa Modestie

Elle ne pensait pas que des versets puissent descendre à son sujet! 'Urwa rapporte que 'Âisha ﷺ a dit ceci : [...] Et comme j'étais encore jeune, continua 'Âisha, et ne sachant pas assez de Coran, je dis : « Par Allâh ! Je sais bien que vous avez prêtez oreille aux [calomnies], au point où cela est resté bien gravé en votre for intérieur et que vous l'avez cru ; si je vous dis que je suis innocente, et Allâh sait que je le suis, vous n'allez pas me croire ; mais si je vous dis que je suis coupable, et Allâh sait que je suis innocente, vous me croirez... Par Allâh ! Je ne trouve comme semblance à mon cas et au vôtre que [l'histoire]du père de Yûsuf lorsqu'il a dit :

فَصَبْرٌ جَمِيلٌ ۖ وَاللَّهُ الْمُسْتَعَانُ عَلَىٰ مَا تَصِفُونَ

217 C'est le fait de prononcer la formule de retour à Allâh : ﴿Certes nous sommes à Allâh, et c'est à Lui que nous retournerons.﴾ [Sourate La Vache Verset 156].
218 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
219 Rapporté par Al Hâkim dans son mustadrak.

﴾« [...Je ferai preuve] d'une belle patience, et [j'implorai] d'Allâh toute assistance [pour supporter] ce que vous racontez. »﴿ (Sourate Yûsuf Verset 18).

Sur ce, je me retournai et m'allongeai dans ma couche, avec l'espoir qu'Allâh, qui me savait innocente, m'innocentât.

Mais, j'en jure par Allâh, **je ne croyais pas qu'Il ferait sur mon sujet une Révélation à réciter** ; je me considérais trop médiocre pour voir le Coran parler de mon cas. Tout ce que j'espérais était un songe du Messager d'Allâh où Allâh m'innocenterait.

Par Allâh ! Ni le Messager d'Allâh ﷺ n'avait encore quitté sa place, ni personne de la maisonnée n'était sorti quand la Révélation descendit sur le Prophète ﷺ. Il fut saisi par l'état qui le prenait en pareille circonstance — il lui arrivait, même en un jour d'hiver, que des gouttes de sueur ressemblant à des perles coulaient [sur son front] du fait de la gravité des Paroles qu'il recevait.

Une fois calmé, le Messager d'Allâh ﷺ eut un sourire. La première phrase qu'il prononça me fut adressée ; il me dit : « Ô 'Âisha ! Allâh vient de déclarer ton innocence. » Et ma mère de me dire : « Lève-toi et va vers lui !—Non, répliquai-je, je n'irai pas vers lui ; je ne louerai qu'Allâh. » [220]

Ibn Abî Mulayka dit : « Peu avant sa mort, ibn 'Abbâs demanda la permission d'entrer chez 'Âisha, qui était alors toute fatiguée. « **Je crains qu'il ne me fasse des éloges !** dit-elle. — Mais c'est le cousin du Messager d'Allâh ﷺ et l'une des figures de l'Islam, lui dit-on. »

À ces mots, elle dit aux présents : « [Vous pouvez lui donner] la permission d'entrer. » [À son entrée], ibn 'Abbâs lui dit : « Comment vas-tu ? — Bien, répondit-elle, si je crains [Allâh]. — Tu seras bien, s'il plaît à Allâh, le Très Haut ; tu as été l'épouse du Messager d'Allâh ﷺ, et, à part toi, il n'a jamais épousé une femme vierge. De plus, ton innocence fut révélée du ciel. »

220 Rapporté par al-Bukhârî.

« Après [le départ de ibn 'Abbâs], entra ibn az-Zubayr. « **Ibn 'Abbâs, lui dit-elle, était chez moi et a fait mon éloge. Mais j'ai tant voulu être une chose qu'on oublie à jamais.** »[221]

D'après Hishâm qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit à 'Abd Allâh ibn az Zubayr : "Ne m'enterre pas avec le Prophète ﷺ, mais enterre-moi avec mes compagnes; je ne veux pas passer pour pure [à cause de cela]."[222]

Bien qu'elle faisait partie des personnes les plus savantes parmi les compagnons et également la femme la plus savante de cette communauté sans aucune divergence, elle demeurait humble et modeste si bien que lorsqu'on venait la questionner, elle n'hésitait pas à diriger le questionneur vers autre qu'elle, pour qu'il obtienne la meilleure des réponses.

D'après Shurayh ibn Hânî raconte : un jour, j'ai interrogé 'Âisha ﷺ sur l'essuyage des bottines. Elle me répondit : « Va voir 'Alî, car il est plus savant que moi sur ce sujet ». [223]

'Imrân ibn Hittân dit : « Comme j'interrogeai 'Âisha ﷺ au sujet de la soie, elle me dit : « Va trouver ibn 'Abbâs et interroge-le! »[...] »[224]

D'après Kurayb, 'Abd Allâh ibn 'Abbâs, 'Abd ar-Rahmân ibn 'Azhar et Al-Miswar ibn Makhrama l'envoyèrent auprès de 'Âisha, la femme du Prophète ﷺ, en lui disant : « Transmets-lui le salut de notre part et interroge-la au sujet des deux rak'a accomplies après la prière de '*asr*. Ajoute que l'on nous a raconté qu'elle les priait toutes deux alors que nous avons appris que le Prophète ﷺ les avait interdites ; ibn al-Khattâb et moi, nous frappions ceux qui pratiquaient ces deux *rak'a*, dit Ibn 'Abbâs (l'un des transmetteurs du hadith).

« Quand, dit Kurayb, j'entrai chez 'Âisha ﷺ et que je lui fis part du message dont on m'avait chargé, elle me répondit de m'adresser à 'Oum Salama. J'allai alors leur transmettre cette réponse et ils m'envoyèrent

221 Rapporté par al-Bukhârî.
222 Rapporté par al-Bukhârî
223 Rapporté par Muslim.
224 Rapporté par al-Bukhârî.

ensuite auprès de Oum Salama remplir la même mission que celle que j'avais remplie auprès de 'Âisha. » Oum Salama me dit : « J'ai entendu le Prophète ﷺ interdire ces deux *rak'a*; or un jour, je le vis les accomplir après s'être acquitté de la prière de *'asr*, il rentra chez moi alors que s'y trouvaient des femmes des Banî Harâm des Ansâr et fit ces deux *rak'a*. J'envoyai aussitôt une servante en lui disant de se tenir à son côté et de lui dire : Oum Salama t'adresse les paroles suivantes : « Ô Envoyé d'Allâh, tu as déjà interdit de faire ces deux *rak'a* et pourtant je vois que tu les fais. —S'il te fait un signe de la main, retire-toi. »

La servante ayant exécuté cet ordre, le Prophète ﷺ lui fit un signe de la main et elle se retira. Puis, la prière finie, le Prophète ﷺ dit : « Ô fille d'Abî Umayya tu m'as interrogé au sujet de ces deux *rak'a* faites après la prière de *'asr*. En voici leur raison : Des gens des 'Abd Al-Qays, porte-parole de leur tribu sont venus me voir, désirant professer l'Islam et cela m'a empêché de faire les deux rak'a qui suivent la prière de *zuhr*. Ce sont ces deux-là que je viens de faire. » » [225]

Sa gaieté

'Âisha ﷺ a raconté : « Un jour, étant dans une expédition, nous fîmes une course à pied, mais plus tard, comme j'avais pris un peu de poids, il l'emporta en disant : « Maintenant nous sommes quittes. » »[226]

D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ dit : « Tandis que je regardais quelques Abyssins jouant dans la mosquée, le Messager d'Allâh me cachait derrière son manteau. Je restai à regarder jusqu'au moment où j'en eus assez. Figurez-vous l'état d'une jeune fille aimant les divertissements. »[227]

Son humour

D'après 'Ubayd ibn 'Umayr, 'Âisha ﷺ a entendu dire que 'Abd Allâh ibn 'Amr a ordonné aux femmes de dénatter leurs cheveux en faisant les ablutions majeures. 'Âisha ﷺ s'exclama alors : « Qu'il est

225 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
226 Rapporté par Abû Dâwûd et Shaykh Muqbil le dit vrai.
227 Rapporté par al-Bukhârî.

étrange Ibn 'Amr! Il ordonne aux femmes de dénatter leurs cheveux en faisant les ablutions majeures! Pourquoi ne leur ordonne-t-il pas également de se raser les cheveux?! Quant à moi, je faisais mes ablutions majeures avec le Prophète ﷺ en puisant l'eau dans le même vase que lui, et je ne faisais (pour laver mes cheveux) que répandre l'eau à trois reprises sur ma tête. » [228]

'Âisha ﷺ rapporte : « J'ai apporté au Messager d'Allâh un plat de *khazîra*[229] que j'avais moi-même préparé pour lui. Alors, je dis à Sawda — le Messager ﷺ se trouvant entre moi et elle — : « Mange ». Mais elle refusa d'en manger. J'insistai en lui disant : « Mange ou je vais t'en enduire le visage! » Elle refusa de nouveau. Je mis alors la main dans la *khazîra* puis je lui en étalai sur le visage. Le Prophète ﷺ se mit à rire puis il prit de la nourriture et la posa sur la main de Sawda et de lui dire : « Étale ceci sur son visage [de 'Âisha] ». Ce qu'elle fit et le Prophète ﷺ se mit de nouveau à rire.

À ce moment, 'Umar passa et dit : « Ô serviteur d'Allâh, ô serviteur d'Allâh! » Pensant qu'il allait entré, le Prophète ﷺ nous dit : « Levez-vous et allez-vous laver le visage. »

'Âisha ﷺ ajouta : « Depuis lors, je n'ai cessé de respecter 'Umar vu le respect qu'éprouvait le Messager d'Allâh ﷺ envers lui. »[230]

Sa compassion

'Âisha ﷺ dit : « Lorsque le Messager d'Allâh ﷺ arriva à Médine, Abû Bakr et Bilâl tombèrent malades. J'entrai chez eux et dis : « Ô père! Comment te sens-tu? Et toi, Bilâl! Comment te sens-tu? » Et à chaque fois que sa fièvre montait, Abû Bakr récitait [ce vers] :

Tout homme est sur le point de mourir, chaque matin.
En fait, la mort est plus près de lui que les cordons de ses souliers.

228 Rapporté par Muslim.
229 Al khazîra : c'est un plat de viande coupée en petits morceaux auquel on ajoute de l'eau, puis lorsque c'est cuit on y rajoute de la farine.
230 Rapporté par l'imâm abû Ya'lâ (vol 7 p449). Notre Shaykh, Shaykh Muqbil dit que ce hadith est bon.

« Quant à Bilâl, lorsque la fièvre le quittait, il disait en élevant la voix :

Plût à Allâh que je puisse passer une nuit à la vallée [de La Mecque] entouré de souchets et de palmiers!

Et puis-je un jour venir boire de l'eau de Majannah ou voir encore Châma et Tafîl?

« J'allai voir le Messager d'Allâh ﷺ et le mis au courant. Il dit : « Seigneur Dieu! Fais-nous aimer Médine comme nous aimons La Mecque ou plus! Fais qu'elle soit saine... Bénis son *ṣâ'* et son *mudd*... Déplace sa fièvre et fais qu'elle soit à Juhfa! » »[231]

'Âisha ﷺ a dit : « Une pauvre femme vint me trouver portant ses deux petites filles. Je lui servis à manger trois dattes. Elle en donna une à chacune d'elles et porta la troisième à sa bouche pour la manger. Mais ses filles lui demandèrent encore à manger et elle partagea la datte qu'elle voulait manger elle-même. Son acte me plut. J'en parlai plus tard au Messager d'Allâh ﷺ, qui dit : « À cause de cette datte, Allâh S'est imposé de la faire entrer au Paradis (ou de l'affranchir du feu de l'enfer). » »[232]

Son équité

'Âisha ﷺ dit : « Quelques-unes des épouses du Prophète ﷺ dirent à celui-ci : « Laquelle d'entre nous sera la première à te rejoindre [après ta mort]? — Celle, répondit-il, qui a la plus longue main. »

Sur ce, elles mesurèrent leurs mains et celle qui avait la plus longue main était Zaynab car elle travaillait de ses propres mains et faisait beaucoup l'aumône. »[233]

'Âisha ﷺ raconte qu'après avoir envoyé Oum Salama puis Fâṯima, qu'Allâh les agrée, parler au Messager d'Allâh ﷺ pour qu'il soit impartial entre ses épouses, les femmes du Prophète ﷺ dépêchèrent Zaynab bint Jahch. Et 'Âisha ﷺ de poursuivre :

231 Rapporté par al-Bukhârî.
232 Rapporté par Muslim
233 Rapporté par Muslim

« Les femmes du Prophète envoyèrent ensuite Zaynab bint Jahch, la femme du Prophète ﷺ **qui était de toutes les femmes du Prophète celle qui me contrebalançait dans l'estime de l'Envoyé d'Allâh ﷺ. Je n'ai jamais vu dans la religion une femme meilleure que Zaynab :** plus pieuse, plus véridique, plus attachée à ses liens du sang, plus généreuse à faire l'aumône et se donnant corps et âme dans toute œuvre charitable, en vue de se rapprocher de plus en plus d'Allâh le Très-Haut. Mais, vite elle se fâche, vite elle se calme. [...] »[234]

D'après Hishâm, son père [rapporta] que 'Âisha ﷺ avait dit : « Hassân demanda au Prophète ﷺ de lui donner la permission de lancer des traits satiriques contre les Associants [de Quraych]. « Et comment feras-tu avec ma généalogie [235]? Demanda le Prophète ﷺ. — Je t'éloignerai d'eux, répondit Hassân, comme on tire un cheveu de la pâte. » »

Le père de Hishâm dit : « J'ai voulu une fois insulter Hâssan[236] en présence de 'Âisha ﷺ mais celle-ci m'a dit : « Ne l'insulte pas ! Il défendait le Prophète ﷺ [avec ses poèmes]. » »[237]

Son pardon

Envers Hassân ibn Thâbit

D'après Hishâm, son père dit : « J'ai voulu une fois insulter Hâssan[238] en présence de 'Âisha, mais celle-ci m'a dit : « Ne l'insulte pas ! Il défendait le Prophète ﷺ [avec ses poèmes]. » »[239]

Envers 'Abd Allâh ibn az-Zubayr

Az-Zuhrî dit : « 'Awf ibn Mâlik ibn At-Tufayl — le fils du frère utérin de 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ — m'a rapporté que 'Âisha ﷺ

---

234 Extrait du hadith rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
235 Rappelons que le Prophète ﷺ était de Quraych.
236 En raison de sa participation aux troubles liés aux calomnies faites à l'encontre de 'Âisha ﷺ (*al-ifk*)
237 Rapporté par al-Bukhârî.
238 En raison de sa participation aux troubles liés aux calomnies faites à l'encontre de Âisha (*al-ifk*)
239 Rapporté par al-Bukhârî.

fut au courant de ce qu'avait dit 'Abd Allâh ibn az-Zubayr au sujet d'un négoce ou d'une donation qu'elle avait effectuée. Il dit : « Par Allâh ! Si 'Âisha ne cesse cela, je l'empêcherai de disposer de ses biens. »

« Est-ce bien lui qui a dit cela ? Demanda 'Âisha. —Oui, lui affirma-t-on. — Eh bien ! Je fais devant Allâh le vœu de ne plus adresser la parole à Ibn Az-Zubayr. » Voyant que la séparation perdurait, 'Abd Allâh, quant à lui, essaya d'avoir recours à l'intercession de quelques hommes. « Non, par Allâh ! Jura-t-elle ; je n'accepterai à son sujet aucune intercession et je ne ferai jamais défaut à mon vœu. »

La chose dura aux yeux d'ibn Az-Zubayr qui parla du sujet à al Miswar ibn Makhrama et à 'Abd ar-Rahmân ibn al Aswad ibn 'Abd Yaghûth, qui appartenaient à la tribu de Zuhra.

Il leur dit : « Je vous conjure par Allâh ! Faites-moi entrer auprès de 'Âisha. Car il ne lui est pas licite qu'elle fasse le vœu de rompre les liens de parenté qui me lient à elle[240]. »

En effet, al Miswar et 'Abd ar-Rahmân emmenèrent az-Zubayr avec eux. À leur arrivée, ils demandèrent audience auprès de 'Âisha en disant : « Que le salut soit sur toi, ainsi que la miséricorde d'Allâh et Sa bénédiction ! Pouvons-nous entrer ? Entrez, dit 'Âisha. — Tous ? — Oui, entrez tous », répondit-elle sans savoir que ibn az-Zubayr était avec eux.

Ils entrèrent accompagnés de ibn Az-Zubayr qui, aussitôt, passa du côté du rideau et se jeta au cou de 'Âisha en la suppliant et en pleurant. Quant à al Miswar et 'Abd ar-Rahmân, ils saisirent l'occasion et se mirent à la supplier à leur tour de parler avec lui. En effet, elle accepta, surtout que ces deux hommes ne cessaient de lui dire : « Tu es au courant de l'interdiction prononcée par le Prophète au sujet de la rupture et qu'il n'est pas licite de rompre avec son frère plus de trois nuits. »

Comme ils avaient insisté à lui faire des reproches et des rappels, elle se mit à pleurer et à leur rappeler son vœu en ces termes : « Mais

240 'Abd Allâh ibn Az Zubayr est le fils de Asmâ, la sœur de 'Âisha (autrement dit, elle est sa tante maternelle)

j'ai fait un vœu... Et le vœu est une chose grave ! » De nouveau, ils insistèrent auprès d'elle si bien qu'elle finit par adresser la parole à ibn az-Zubayr. Enfin, elle affranchit quarante esclaves comme expiation d'avoir manqué à son vœu. Plus tard, lorsqu'elle se rappelait de ce vœu, elle se mettait à pleurer jusqu'à ce que ses larmes mouillent son voile. »[241]

Son intelligence

D'après Hishâm ibn 'Urwa, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit : « Je dis une fois au Prophète : « Ô Messager d'Allâh ! Où mènerais-tu paître ton chameau si tu étais dans une vallée où tu trouverais deux arbres : le premier dont les feuilles ont déjà été mangées; mais le deuxième est resté intact ? — Celui qui est encore intact, me dit-il. » » Elle voulait dire qu'elle était la seule de ses épouses à être vierge.[242]

'Urwa ibn Az-Zubayr rapporte d'après 'Âisha : Elle fut mentionnée devant un homme et celui-ci se mit à l'insulter. On lui dit alors : « N'est-ce pas ta mère? » Il répondit : « Ce n'est pas ma mère. » On la tint au courant de cela. Elle dit : « Il a dit vrai. Moi, je suis la Mère des croyants. Tandis que les mécréants, je ne suis pas leur mère. »[243]

'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Sera châtié celui de qui on exigera un compte, [le Jour du Jugement]. — Ô Messager d'Allâh! Dis-je alors, Allâh le Très Haut, ne dit- Il pas :

فَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ ۝٧ فَسَوْفَ يُحَاسَبُ حِسَابًا يَسِيرًا

﴿Celui qui recevra son écrit dans sa droite, la reddition du compte lui sera facile?﴾[244] — Cela concerne [le Jour] du Déploiement, m'expliqua-t-il, mais sera sûrement châtié celui dont le compte sera minutieux. » »[245]

241 Rapporté par al-Bukhârî.
242 Rapporté par al-Bukhârî.
243 Parole véridique, Al Âjurrî dans "al charî'a"
244 Sourate 84 verset 7-8
245 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

D'après Al Qâsim ibn Mu<u>h</u>ammad ibn Abî Bakr, 'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Vous serez ressuscités pieds nus, sans vêtement, et non circoncis. — Ô Messager d'Allâh! Dis-je, est-ce que les hommes et les femmes se verront les uns les autres? — La chose sera si grave qu'ils ne se soucieront point de cela. » »[246]

'Âisha ﷺ, dit : « J'ai demandé au Messager d'Allâh ﷺ de m'informer au sujet de la parole d'Allâh ﷻ :

يَوْمَ تُبَدَّلُ الْأَرْضُ غَيْرَ الْأَرْضِ وَالسَّمَاوَاتُ

﴾Au jour où la terre sera remplacée par une autre, de même que les cieux﴿, puis de répondre à ma question : « Où les hommes seront-ils à ce jour-là, ô Messager d'Allâh? » Il répondit : « Ils seront sur le Pont (*as-sirâ<u>t</u>*) ».[247]

Sa Douceur

Il lui a été accordé – en plus de la sagesse – l'indulgence et la douceur. On l'a informée que des gens insultaient Abâ Bakr et 'Umar, elle dit alors : « Allâh leur a certes interrompu leurs œuvres et a préféré que leurs récompenses ne soient pas interrompues ».

Et cette douceur vient du fait de sa mise en pratique des enseignements qu'elle a vus et entendus de notre Prophète ﷺ : d'après 'Âisha ﷺ, le Messager d'Allâh ﷺ a dit : « Allâh est doux et Il aime la douceur en toute chose. » [248]

Toujours selon elle ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : « Quand la douceur est dans quelque chose, elle ne peut que l'embellir et quand elle en est retirée, elle ne peut que l'enlaidir. »[249]

246 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
247 Rapporté par Muslim.
248 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
249 Rapporté par Muslim.

La piété de 'Âisha ﵂, son adoration



L'unicité

Comme je l'ai cité précédemment 'Âisha ﵂ est née musulmane, de parents musulmans dans un foyer musulman, elle n'a donc jamais associé quoi que ce soit à Allâh dans son adoration.

D'après 'Âisha, le Prophète ﷺ dit lors de sa maladie à laquelle il succomba : « Qu'Allâh maudisse les Juifs et les Chrétiens qui prennent pour lieux de prières les tombes de leurs prophètes! » Et 'Âisha ﵂ ajouta : « Sans cela on aurait laissé la tombe du Prophète ﷺ accessible au public; mais nous craignîmes quand même qu'on ne la prenne pour lieu de prière. »[250]

D'après al Qâsim ibn Muhammad, 'Âisha ﵂ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Celui qui apporte dans notre religion-ci une innovation qui lui est étrangère, aura accompli un acte invalide. »[251]

Prière

'Âisha ﵂ était connue comme une femme qui accomplissait beaucoup de prières nocturnes et d'actes d'adoration. Elle était certes, et sans aucun doute, une dévote.

'Urwa raconte : « Si je venais à sortir, je commençais toujours par me rendre à la maison de 'Âisha ﵂ pour la saluer. Un jour, en allant la voir, je l'ai trouvée debout en train de pleurer en prière. [Comme elle tardait dans sa prière], je suis parti au marché pour faire mes courses puis à mon retour, elle était encore debout en train de prier et de pleurer.

250 Rapporté par al-Bukhârî

251 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Elle disait : « Si j'avais vu la nuit du Destin, je n'aurais demandé à Allâh que Son pardon et la bonne santé. »[252] »

'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ avait délaissé beaucoup d'œuvres bien qu'il aurait aimé les faire de crainte qu'elles ne fussent faites par les fidèles et qu'elles deviennent ensuite une obligation. En outre, [je n'avais] jamais [vu] le Messager d'Allâh ﷺ faire la prière surérogatoire d'*ad-duhâ*, mais moi, je la fais [encore]. »[253]

Jeûne

Chu'ba d'après 'Abd-ar-Rahmân ibn Qâsim d'après son père rapporte que 'Âisha ﷺ ne cessait de jeûner. Après la mort du Prophète ﷺ, elle ne cessait de jeûner excepté pendant ses menstrues et les jours de 'Aid.

La retraite spirituelle

D'après 'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ, le Prophète ﷺ effectuait ses retraites spirituelles dans la dernière décade de Ramadan, et ce jusqu'au moment où Allâh le rappela à Lui. Ses épouses, après sa mort, ont continué à faire leur retraite spirituelle. [254]

Pèlerinage

'Âisha ﷺ dit : « Nous sortîmes [de Médine] en ayant l'intention d'accomplir le hajj. À notre arrivée à Sarif, j'eus mes menstrues. Et en entrant chez moi, le Messager d'Allâh ﷺ me trouva en train de pleurer. « Qu'as-tu? Me dit-il, viens-tu d'avoir tes menstrues? — Oui, répondis-je. — Ceci est une chose qu'Allâh a décidée envers les filles d'Adam... Fais ce que fait tout pèlerin, sans toutefois tourner autour de la Kaaba. » Le Messager d'Allâh ﷺ, reprit 'Âisha, sacrifia des vaches pour ses épouses. »[255]

252 Réf : sîra a'lâm min an-nissâ vol 3 p 125.
253 Rapporté par al-Bukhârî.
254 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
255 Rapporté par al-Bukhârî.

Jâbir ibn 'Abd Allâh dit : « Le Prophète ﷺ, ainsi que ses Compagnons, firent la *talbiya* pour le hajj... D'autre part, 'Âisha ﵂ eut ses menstrues... Elle fit alors tous les rites du pèlerinage, exception faite du *tawâf* autour de la Maison. Mais, une fois pure, elle fit ce rite. Elle dit en outre : « Ô Messager d'Allâh! Vous allez revenir après avoir accompli un hajj et une 'umra tandis que moi je vais revenir avec un hajj seulement! »

Sur ce, le Prophète donna l'ordre à 'Abd ar-Rahmân ibn Abî Bakr de se rendre avec elle jusqu'à Tan'îm [d'où] elle fit une *'umra* après [la période] du hajj. »[256]

'Âisha ﵂, la Mère des croyants, dit : « Je dis : « Ô Messager d'Allâh! Ne pouvons-nous pas, nous les femmes, faire des expéditions et le jihâd avec vous? — Vous avez, répondit le Prophète ﷺ, le plus sublime et le plus beau des jihâd, c'est le hajj, le hajj parfaitement accompli. — Je ne laisserai jamais le hajj, reprit 'Âisha, après avoir entendu cela du Messager d'Allâh ﷺ. »[257]

Le jihâd

D'après 'Âisha bint Talha, 'Âisha ﵂, la Mère des croyants, dit : « Comme je demandai au Prophète ﷺ de me donner la permission de participer au combat, il me dit : « Votre combat, vous les femmes, consiste à faire le hajj. » »[258]

Anas ﵁ dit : « Le jour de Uhud, les gens prirent la fuite en laissant le Prophète ﷺ. Je vis, dit Anas, 'Âisha bint Abî Bakr et Oum Sulaym leurs tuniques retroussées... Je pus alors apercevoir les bracelets à leurs jambes. Elles déplaçaient les outres sur leurs dos puis donnaient

256 Rapporté par al-Bukhârî.
257 Rapporté par al-Bukhârî. Quand on lit cette parole, on remarque l'importance que nos prédécesseurs donnait au cinquième pilier de l'Islâm. Or, aujourd'hui, malheureusement, les musulmans qui ont la capacité physique et financière de l'accomplir, retardent cette merveilleuse adoration sous divers prétextes futiles.
258 Rapporté par al-Bukhârî.

à boire aux musulmans pour ensuite revenir les remplir et retourner de nouveau donner à boire aux musulmans. »[259]

Sa Générosité

Adh-Dhahabi dit de la mère des croyants qu'elle était la plus généreuse de son époque et des anecdotes sur ses dons en largesse sont nombreuses.[260]

'Atâ rapporte que Mu'âwiya envoya à 'Âisha ﷺ un collier d'une valeur de 100 000 dirhams qu'elle partagea avec les Mères des croyants.[261]

D'après 'Urwa ibn Az-Zubayr rapporte en parlant de 'Âisha : [...] D'autre part, à chaque fois qu'elle recevait quelque bien, elle faisait l'aumône.[...][262]

Muhammad ibn Munkadir rapporte d'après Oum dharra, qu'elle dit: Ibn Zubayr lui envoya de l'argent dans deux grands sacs d'une valeur de 180 000 dirhams, elle demanda un plat alors qu'elle était entrain de jeûner, elle se mit alors à les distribuer aux gens sans rien en laisser. Quand le moment de rompre le jeûne arriva, elle dit : « ô servante, apporte-moi de quoi rompre mon jeûne. » Elle lui apporta du pain et de l'huile et Oum Dharra (une de ses amies qui était chez elle) de lui dire : « Ne pouvais-tu pas nous acheter un dirham de viande avec l'argent que tu as distribué aujourd'hui pour que nous puissions rompre le jeûne? » — Ne me réprimande pas, si tu me l'avais rappelé, je l'aurais fait. »[263]

Son ascétisme

Certes, Allâh le Très Haut, éleva le statut des Mères des croyants en les consacrant au service de Sa religion tout en délaissant ce bas monde, comme il est dit dans la sourate Les Coalisés :

259 Rapporté par al-Bukhârî.
260 P.198 de siyar a'lâm an-nubalâ.
261 Réf : p.187 de siyar a'lâm an-nubalâ.
262 Rapporté par al-Bukhârî.
263 Sahîh.

يَا نِسَاءَ النَّبِيِّ لَسْتُنَّ كَأَحَدٍ مِّنَ النِّسَاءِ

﴾Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme﴿. Et ce jusqu'à Sa parole :

وَاذْكُرْنَ مَا يُتْلَىٰ فِي بُيُوتِكُنَّ مِنْ آيَاتِ اللَّهِ وَالْحِكْمَةِ ۚ إِنَّ اللَّهَ كَانَ لَطِيفًا خَبِيرًا

﴾Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allâh et de la sagesse. Allâh est Doux et Parfaitement Connaisseur.﴿

Ainsi, 'Âisha ﵂ faisait partie de celles qui s'étaient « armées » pour l'Au-delà et fut la première à choisir Allâh et Son Messager à ce bas monde et fut un exemple pour les autres Mères des croyants.

'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ, dit : « À l'occasion de l'ordre donné au Messager d'Allâh ﷺ concernant le choix à donner à ses épouses, le Prophète ﷺ commença par moi et me dit : « Je vais te parler d'un certain sujet et tu peux toujours ne pas te hâter et aller consulter tes parents. » Or il savait bien que mes deux parents ne me conseilleraient jamais de me séparer de lui.

Il me dit ensuite : « Allâh ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَاجِكَ إِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزِينَتَهَا

﴾Prophète, dis à tes épouses : « Si vous êtes enclines à vouloir la vie d'ici-bas, avec ses parures...﴿ (et ce jusqu'à :une rétribution magnifique). — Est-ce à ce sujet, répondis-je, que je consulterais mes deux parents? Je suis encline à vouloir Allâh et Son Messager et la Demeure dernière. » Les épouses du Messager d'Allâh ﷺ firent ensuite la même chose que moi. »[264]

Elle a préféré donc vivre, loin des parures, et du confort de cette vie éphémère. Selon 'Urwa ﵁, 'Âisha ﵂ lui a dit : « Par Allâh, ô fils de ma

264 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

sœur ! Nous voyions la nouvelle lune puis la suivante, puis la suivante, jusqu'à trois nouvelles lunes en deux mois sans qu'on ait allumé un feu (c'est à dire faire la cuisine) dans la maison du Messager d'Allâh ﷺ. Je lui dis : « Ô tante de quoi vous nourrissiez-vous ? » Elle dit : « Des deux noires, (c'est à dire : Les dattes et l'eau). Néanmoins il y avait des Ansârs, des voisins du Messager qui lui prêtaient une bête laitière ou lui envoyaient un peu de son lait qu'il nous donnait à boire. » [265]

D'après 'Abd al-Wâhid ibn Ayman qui se réfère à son père qui dit : « J'entrai chez 'Âisha ﵂ et je trouvai qu'elle portait une tunique en coton d'une valeur de cinq dirhams. Elle me dit : « Lève les yeux et regarde mon esclave... Elle dédaigne de porter cette tunique à la maison; pourtant j'avais du vivant du Messager d'Allâh ﷺ une telle tunique que toute femme de Médine qui voulait se parer me demandait de lui prêter. »[266]

'Âisha ﵂ dit : « L'une de nous n'avait qu'un seul vêtement; touché par du sang, elle mouillait l'endroit concerné avec sa salive et le grattait avec son ongle. »[267]

Pourtant, cette vie remplie d'épreuves, ne l'a pas empêchée d'être très généreuse si bien qu'elle s'empressait de distribuer tous les dons et cadeaux qu'elle recevait de la part des Califes bien guidés, sans rien garder pour elle.

'Urwa ibn az Zubayr rapporte que Mu'âwiya ﵁ acheta une maison appartenant à 'Âisha ﵂ d'une valeur de 100000 dirhams. la nuit ne fut tombée qu'elle avait déjà tout distribué [sans rien laisser pour elle-même] et elle rompît son jeûne en prenant du pain et de l'huile. Sa domestique de lui dire : « Ô Mère des croyants si tu nous avais laissé un dirham de viande ». Elle lui répondit : « Pourquoi ne me l'as-tu pas rappelé? Ou de dire : si tu me l'avais rappelé, je l'aurais fait. »[268]

'Urwa ibn Zubayr dit : « J'ai certes vu 'Âisha ﵂ faire l'aumône de 70 000 dirhams alors qu'elle était en train de rapiécer sa robe. »[269]

265 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
266 Rapporté par al-Bukhârî.
267 Rapporté par al-Bukhârî.
268 Parole vraie rapportée par Abû Nu'aym ﵀.
269 Rapporté par Ahmad dans "kitâb az zuhd" et c'est une parole vraie.

On comprend alors qu'elle fut non seulement ascète du vivant du Prophète ﷺ, mais même après la mort de celui-ci, elle garda ce mode de vie, c'est-à-dire près de cinquante ans!

C'était une dévote, elle prouva sa sincérité et l'amour pour Allâh et Son Messager plus que tout par le renoncement de cette vie et le désir ardent de retrouver son époux, le Messager d'Allâh ﷺ dans l'Au-delà, qu'Allâh l'agrée.

Sa crainte

Az-Zuhrî dit : [...] Voyant que la séparation perdurait, 'Abd Allâh, quant à lui, essaya d'avoir recours à l'intercession de quelques hommes. « Non, par Allâh ! Jura-t-elle ; je n'accepterai à son sujet aucune intercession et je ne ferai jamais défaut à mon vœu. »

La chose dura aux yeux d'ibn Az-Zubayr qui parla du sujet à al Miswar ibn Makhrama et à 'Abd ar-Rahmân ibn al Aswad ibn 'Abd Yaghûth, qui appartenaient aux Zuhra. Il leur dit : « Je vous conjure par Allâh ! Faites-moi entrer auprès de 'Âisha. Car il ne lui est pas licite qu'elle fasse le vœu de rompre les liens de parenté qui me lient à elle[270]. »

En effet, al Miswar et 'Abd ar-Rahmân emmenèrent az-Zubayr avec eux. [...] Ils entrèrent accompagnés d'ibn Az-Zubayr qui, aussitôt, passa du côté du rideau et se jeta au cou de 'Âisha ﵂ en la suppliant et en pleurant. Quant à al Miswar et 'Abd ar-Rahmân, ils saisirent l'occasion et se mirent à la supplier à leur tour de parler avec lui. En effet, elle accepta, surtout que ces deux hommes ne cessaient de lui dire : « Tu es au courant de la défense prononcée par le Prophète ﷺ au sujet de la rupture et qu'il n'est pas licite de rompre avec son frère plus de trois nuits. »

Comme ils avaient insisté à lui faire des reproches et des rappels, elle se mit à pleurer et à leur rappeler son vœu en ces termes : « Mais j'ai fait un vœu… Et le vœu est une chose grave ! » De nouveau, ils insistèrent auprès d'elle si bien qu'elle finit par adresser la parole à ibn

270 'Abd Allâh ibn Az-Zubayr est le fils de Asmâ, la sœur de 'Âisha ﵂ (autrement dit, elle est sa tante maternelle).

az-Zubayr. Enfin, elle affranchit quarante esclaves comme expiation d'avoir manqué à son vœu. Plus tard, lorsqu'elle se rappelait de ce vœu, elle se mettait à pleurer jusqu'à ce que ses larmes mouillent son voile. »[271]

'Âisha ﷺ dit : « L'un de vous fait ces ablutions après qu'il a mangé un bon repas mais ne les refait pas pour la vilaine parole qu'il profère sur son frère. »[272]

'Âisha, la fille de Talha rapporte que 'Âisha ﷺ tua un djinn qu'elle a vu durant son rêve, et on lui dit : « Par Allâh, tu as certes tué un musulman. Elle répondit : « Si c'était un musulman, il ne serait pas rentré chez les épouses du Prophète ﷺ ». Et de lui dire : « Est-ce qu'il ne rentrait que lorsque tu portes des vêtements? »

Au matin, elle fut prise de panique, elle ordonna de distribuer 12 000 dirhams qu'elle donna pour la cause d'Allâh.[273]

Sa confiance en Allâh

'Urwa rapporte que 'Âisha ﷺ avait dit ceci : « Quand le Messager d'Allâh ﷺ voulait entreprendre un déplacement, il tirait au sort parmi ses épouses pour savoir laquelle l'accompagnerait. Dans l'un de ces déplacements pour une expédition, le sort me désigna ; d'où je partis avec lui. Cela se passait après la Révélation du verset du *hijâb*. On me fit monter dans un palanquin qui me servait aussi lors des haltes. Nous marchâmes ainsi jusqu'à ce que le Messager d'Allâh ﷺ eût terminé son expédition, puis nous retournâmes. À proximité de Médine, le Prophète ﷺ donna l'ordre de reprendre la marche de nuit. Je me levais et me rendis à l'écart de l'armée…

Ayant satisfait mes besoins, je retournai vers ma monture ; là, en portant la main à ma poitrine, je me rendis compte que j'avais perdu mon collier ; ses pierres étaient de jaz'i azafâr. Je retournai sur mes pas à la recherche de mon collier et m'attardai à sa recherche. Ceux qui étaient chargés de ma monture, soulevèrent le palanquin et le posèrent

271 Rapporté par al-Bukhârî
272 Rapporté par Ibn Abî 'Âsim dans « Kitâb az Zuhd » et c'est une parole (bonne) hasan.
273 Parole vraie tirée du livre « al hilya »

sur le chameau tout en croyant que j'étais dedans ; à l'époque, les femmes mangeaient peu et n'avaient pas d'embonpoint. Donc, en soulevant le palanquin, on ne s'étonna pas de son poids ; de plus j'étais toute jeune. On fit marcher le chameau et on se mit en route. Quant à moi, je trouvai le collier ; mais l'armée était déjà partie. Je retournai au campement, mais il n'y avait plus personne. Je restai dans l'endroit où j'étais avec la conviction, qu'en remarquant ma disparition, on reviendrait m'y chercher.

Assise, je succombai au sommeil. Or Safwan ibn al Mu'attal le Sulamite Dhakwanite était resté en arrière de l'armée. À son arrivée à l'endroit où j'étais, et en apercevant la silhouette d'une personne endormie, il se dirigea vers moi… ; il me voyait avant la révélation du verset du *hijâb*. [M'ayant reconnue], il prononça la formule d'*istirjâ'*[274] ; d'ailleurs c'est cela qui me réveilla…

Je cachai mon visage avec ma mante ; et j'en jure par Allâh ! À part son *istirjâ'*, je n'entendis de lui aucun autre mot. Il fit agenouiller sa monture et moi de l'enfourcher. Il conduisit alors l'animal, puis nous rejoignîmes l'armée ; nous trouvâmes que les musulmans avaient déjà installé le camp au début de la canicule. Certains coururent à leur perte [à cause des accusations qu'ils avaient proférées à mon encontre] ; mais c'était 'Abdallâh ibn Ubay ibn Salûl qui en assuma la gravité.

Nous arrivâmes à Médine…Je tombai malade durant tout un mois. Les gens, quant à eux, parlaient du récit des auteurs de la calomnie sans que je m'aperçoive de quoi que ce soit.

Pendant ma maladie, je ne remarquai pas de la part du Messager d'Allâh ﷺ la douceur qu'il avait l'habitude de me montrer en pareil cas ; en rentrant, il saluait et ne faisait que dire ceci : « Comment va-t-elle ? » avant de se retirer ; ce qui me plongea dans un certain doute. Mais je ne me rendis compte du mal qu'une fois rétablie et sortie en compagnie d'Oum Mistah en direction d'al Manâsi', l'endroit où nous allions satisfaire nos besoins. Nous n'y allions que pendant la nuit, et

274 c'est le fait de prononcer la formule de retour à Allâh : ﴾Certes nous sommes à Allâh, et c'est à Lui que nous retournerons.﴿ (Sourate La Vache Verset 156).

c'était avant l'époque où les latrines furent installées à proximité de nos demeures. Nous agissions de la même façon que les anciens Arabes : nous nous rendions loin des maisons [pour satisfaire nos besoins] car nous ne supportions pas les latrines tout près des habitations. Une fois nos besoins satisfaits, je retournai chez moi avec Oum Mistah — elle était la fille d'Abî Ruhm ibn al Muttalib ibn 'Abd-Manâf ; sa mère était la fille de Sakhr ibn 'Amir, la tante maternelle d'Abî Bakr as-Siddîq ; son fils était Mistah ibn Uthâtha.

Ayant trébuché et prise dans ses jupes, elle s'écria : « Malheur à Mistah ! — Oses-tu injurier un homme qui a assisté à [la bataille de] Badr ? Lui dis-je. — Comment ! s'exclama-t -elle, n'as-tu pas entendu ce qu'il a dit ? — Et qu'est-ce qu'il a dit ? » Elle me tint au courant du récit des auteurs de la calomnie. À ces mots, je fus plus malade qu'auparavant.

De retour chez moi, le Messager d'Allâh ﷺ rentra ; c'est-à-dire qu'il salua et dit : « Comment va-t-elle ? » Et moi de lui demander : « Me permets-tu d'aller chez mes parents ? » En fait, je voulais vérifier la chose auprès d'eux. Le Messager d'Allâh ﷺ m'accorda la permission... Je dis alors à ma mère : « Ô mère ! Que disent les gens ?— Ô ma fille, me répondit-elle, ne t'inquiète pas. Par Allâh ! Il est bien rare qu'une femme jolie, aimée par son mari et qui a des coépouses, ne soit victime des dires de celles-ci. Ô mon Dieu ! M'écriai-je, ose-t-on parler ainsi ! »

Je pleurai toute la nuit, jusqu'au matin ; et je ne pus goûter au sommeil. Au matin, je restai à pleurer...Le Messager d'Allâh ﷺ manda 'Alî ibn Abî Tâlib et Usâma ibn Zayd, la Révélation tarda à venir. Il voulait les consulter quant au fait de se séparer de moi. Pour ce qui est de Usâma, il donna un conseil allant, d'un côté, avec mon innocence et, de l'autre, avec l'affection que le Prophète ﷺ me réservait et que Usâma connaissait ; il dit : « Elle est ton épouse, et nous ne savons d'elle que du bien. »

'Alî, quant à lui, dit : « Ô Messager d'Allâh ! Allâh ne t'a rien limité [en matière d'épouses] ; et il y a beaucoup de femmes en dehors d'elle ; de plus, tu peux interroger [sa] servante, elle te dira la vérité...»

En effet, le Messager d'Allâh ﷺ fit appeler Barîra et lui dit: « Ô Barîra ! As-tu vu d'elle un comportement qui puisse te donner des soupçons ? »Et Barîra de donner cette réponse: « Non, j'en jure par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité ! Et s'il faut vraiment lui reprocher quelque chose, il n'y a pas plus que ceci: à cause de son jeune âge, elle s'endort souvent en laissant les brebis de la maison manger de la pâte. »

C'est en ce jour-là que le Messager d'Allâh ﷺ s'adressa aux [musulmans] du haut du minbar et demanda justice en ce qui concerne 'Abdillâh ibn 'Ubay ibn Salûl ; il dit: « Ô musulmans ! Qui est-ce qui me fera justice d'un homme qui vient de nuire à mon épouse. Par Allâh ! Je ne sais que du bien quant à mon épouse ; de plus ces calomniateurs parlent d'un homme dont je ne sais également que du bien et qui n'entrait chez moi qu'en ma compagnie. »

À ces mots, Sa'd ibn Mu'âdh l'Ansârite se leva et dit: « Ô Messager d'Allâh ! C'est moi, j'en jure par Allâh, qui vais te faire justice ; s'il fait partie des Aws, nous lui couperons le cou ; par contre, s'il est l'un de nos frères Khazraj, nous ferons de lui ce que tu nous ordonneras de faire. » À ces mots, Sa'd ibn 'Ubâda, le seigneur des Khazraj, qui était jusqu'alors un homme vertueux, se leva et, poussé par son instinct tribal, répliqua en ces termes: « Tu mens, par Allâh ! Tu ne l'exécuteras pas, tu ne pourras pas. »

Et Usayd ibn al Hudayr— le cousin de Sa'd ibn Mu'âdh du côté du père—de se lever à son tour pour dire à Sa'd ibn 'Ubâda: « C'est toi qui mens ; par Allâh, nous l'exécuterons sûrement...Tu n'es qu'un hypocrite qui prend la défense des hypocrites. » Les deux clans, les Aws et les Khazraj, irrités, furent sur le point de s'entre-tuer. Quant au Messager d'Allâh ﷺ, il était sur le minbar ; il descendit et se mit à les calmer si bien qu'ils se turent ; lui-même garda le silence.

Ce jour-là, je ne pus ni m'arrêter de pleurer ni dormir. Lorsque mon père et ma mère vinrent me voir j'avais déjà passé deux nuits et une journée à pleurer et sans goûter au sommeil ; d'ailleurs, ils crurent que les pleurs me briseraient le cœur. Pendant que j'étais ainsi en larmes, mon père et ma mère à mes côtés, une femme des Ansârs demanda à

entrer chez moi. Je la fis entrer ; elle s'assit et se mit à pleurer avec moi. Tandis que nous étions ainsi, le Messager d'Allâh ﷺ entra et prit place, depuis le jour de ce qui se disait de moi il ne s'était jamais assis [près] de moi et un mois s'était écoulé sans qu'il eût reçu à mon sujet la moindre Révélation.

Il prononça la formule de *tachahhud* puis dit : « Cela dit, ô 'Âisha ! Il m'est parvenu sur ton compte telle ou telle chose ; si tu es innocente, Allâh t'innocentera ; si, au contraire, tu as commis un péché, demande pardon à Allâh et reviens à Lui, car Allâh revient à celui de Ses adorateurs qui reconnaît son péché et se repent. » À ces mots, mes larmes cessèrent tout à coup et je ne ressentis plus la moindre envie de pleurer…Je dis alors à mon père : « Réponds à ma place au Messager d'Allâh à propos de ce qu'il vient de dire ! —Par Allâh ! répondit-il, je ne sais quoi dire au Messager d'Allâh. » M'adressant à ma mère, je lui dis : « Réponds à ma place au Messager d'Allâh à propos de ce qu'il vient de dire ! —Par Allâh !me dit-elle, je ne sais quoi dire au Messager d'Allâh. »

Et comme j'étais encore jeune, continua 'Âisha, et ne sachant pas assez de Coran, je dis : « Par Allâh ! Je sais bien que vous avez prêtez oreille aux [calomnies], au point où cela est resté bien gravé en votre for intérieur et que vous l'avez cru ; si je vous dis que je suis innocente, et Allâh sait que je le suis, vous n'allez pas me croire ; mais si je vous dis que je suis coupable, et Allâh sait que je suis innocente, vous me croirez…Par Allâh ! Je ne trouve comme semblance à mon cas et au vôtre que [l'histoire]du père de Yûsuf lorsqu'il avait dit :

فَصَبْرٌ جَمِيلٌ ۖ وَاللَّـهُ الْمُسْتَعَانُ عَلَىٰ مَا تَصِفُونَ

﴾« […Je ferai preuve] d'une belle patience, et [j'implorai] d'Allâh toute assistance [pour supporter] ce que vous racontez. »﴿ (Sourate Yûsuf Verset 18). »

Sur ce, je me retournai et m'allongeai dans ma couche, avec l'espoir qu'Allâh, qui me savait innocente, m'innocentât. Mais, j'en jure par Allâh, je ne croyais pas qu'Il ferait sur mon sujet une Révélation à réciter ; je me considérais trop médiocre pour voir le Coran parler de

mon cas. Tout ce que j'espérais était un songe du Messager d'Allâh où Allâh m'innocenterait.

Par Allâh ! Le Messager d'Allâh ﷺ n'avait pas encore quitté sa place, et personne de la maisonnée n'était encore sorti quand la Révélation descendit sur le Prophète ﷺ. Il fut saisi par l'état qui le prenait en pareille circonstance— il lui arrivait, même en un jour d'hiver, que des gouttes de sueur ressemblant à des perles coulent [sur son front] du fait de la gravité des Paroles qu'il recevait.

Une fois cet état dissipé, le Messager d'Allâh ﷺ eut un sourire. La première phrase qu'il prononça me fut adressée ; il me dit : « Ô 'Âisha ! Allâh vient de déclarer ton innocence. » Et ma mère de me dire : « Lève-toi et va vers lui ! — Non, répliquai-je, je n'irai pas vers lui ; je ne louerai qu'Allâh. » .[275]

Sa patience face aux épreuves

Lors de la calomnie à son sujet, elle n'avait que treize ans ! D'après Masrûq, Oum Rûmân, la mère de 'Âisha, dit : « Lorsque 'Âisha fut calomniée, elle tomba évanouie. »[276]

'Âisha, la Mère des croyants dit dans le récit de la calomnie : « Et comme j'étais encore jeune, continua 'Âisha, et ne sachant pas assez de Coran, je dis : « Par Allâh ! Je sais bien que vous avez prêtez oreille aux [calomnies], au point où cela est resté bien gravé en votre for intérieur et que vous l'avez cru ; si je vous dis que je suis innocente, et Allâh sait que je le suis, vous n'allez pas me croire ; mais si je vous dis que je suis coupable, et Allâh sait que je suis innocente, vous me croirez... Par Allâh ! Je ne trouve comme semblance à mon cas et au vôtre que [l'histoire]du père de Yûsuf lorsqu'il avait dit :

فَصَبْرٌ جَمِيلٌ ۖ وَاللَّهُ الْمُسْتَعَانُ عَلَىٰ مَا تَصِفُونَ

275 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim Je vous recommande de retourner au livre Zâd al Ma'âd du grand savant, l'Imâm ibn al Qayyim, qu'Allâh le prenne sous Sa grande Miséricorde pour que vous puissiez profiter de ces belles paroles tirées de ce magnifique hadith.

276 Rapporté par al-Bukhârî

﴾« […Je ferai preuve] d'une belle patience, et [j'implorai] d'Allâh toute assistance [pour supporter] ce que vous racontez. »﴿ (Sourate Yûsuf Verset 18) » […] »[277]

Sa patience quotidienne durant la vie et après la mort du Prophète ﷺ

'Âisha ﵂ dit : « Le Prophète venait souvent lui demander : « As-tu de quoi déjeuner ? » Non, répondait elle. « Alors je jeûne », répliqua le Prophète ﷺ. »[278]

Ibn 'Abbâs ﵁ a dit : « le Prophète ﷺ ainsi que sa famille pouvaient passer plusieurs nuits d'affilées affamés, n'ayant pas dîné. La plupart du temps, leur pain était du pain d'orge. » [279]

Selon 'Urwa ﵀, 'Âisha ﵂ lui a dit : « Par Allâh, ô fils de ma sœur ! Nous voyions la nouvelle lune puis la suivante, puis la suivante, jusqu'à trois nouvelles lunes en deux mois sans qu'on ait allumé un feu (c'est à dire faire la cuisine) dans la maison du Messager d'Allâh ﷺ. Je lui dis : « Ô tante de quoi vous nourrissiez-vous ? » Elle dit : « Des deux noires, (c'est-à-dire : Les dattes et l'eau). Néanmoins il y avait des Ansârs, des voisins du Messager qui lui prêtaient une bête laitière ou lui envoyaient un peu de son lait qu'il nous donnait à boire. » [280]

La Mère des croyants, 'Âisha ﵂ raconte : « Le Messager d'Allâh ﷺ est mort sans que je n'ai à la maison aucune bête d'élevage. Je possédais seulement un peu d'orge dans une caisse de bois dont j'ai mangé pendant un temps que je trouvai bien long. Il a suffi que je mesure ce qui en restait pour qu'il n'en restât plus rien. »[281]

'Âisha ﵂ dit : « À la mort du Messager d'Allâh, il ne resta chez moi le moindre aliment pouvant être mangé par un être vivant, exception faite d'une demi-mesure d'orge qui se trouvait dans un placard. Je

277 Rapporté par al-Bukhârî
278 Rapporté par Muslim.
279 Rapporté par Tirmidhi.
280 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
281 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim

restais bien longtemps à en manger, jusqu'au jour où il ne m'en resta plus; c'est que je l'avais mesurée. »[282]

Il n'y a pas de doute que celui qui a lu la vie de notre mère 'Âisha, la Mère des croyants, a certes vu clairement comment elle patienta durant sa vie avec le Prophète ﷺ et après sa mort. Quand Allâh le Tout Puissant aime quelqu'un et veut l'élever dans ce monde avant l'Au-delà, il l'éprouve. Allâh ﷻ dit dans le Saint Coran :

أَحَسِبَ النَّاسُ أَن يُتْرَكُوا أَن يَقُولُوا آمَنَّا وَهُمْ لَا يُفْتَنُونَ

﴿Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : « Nous croyons! » sans les éprouver?﴾ (Sourate l'Araignée verset 2).

Allâh ﷻ a dit :

وَلَنَبْلُوَنَّكُم بِشَيْءٍ مِّنَ الْخَوْفِ وَالْجُوعِ وَنَقْصٍ مِّنَ الْأَمْوَالِ وَالْأَنفُسِ وَالثَّمَرَاتِ ۗ وَبَشِّرِ الصَّابِرِينَ

﴿Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants ﴾ (Sourate 2 Verset 155).

Abû Hurayra ﷺ, rapporte ces paroles du Messager d'Allâh ﷺ : "Allâh éprouve celui auquel il veut du bien."[283]

Anas rapporte ces paroles du Messager d'Allâh ﷺ : « Lorsque Allâh veut du bien à Son serviteur, Il anticipe son châtiment (en le lui infligeant) en ce monde et s'Il lui veut du mal, Il diffère le châtiment de ses fautes afin qu'il s'en acquitte au jour du Jugement. Le Prophète ﷺ ajouta : Les grandes récompenses sont le résultat des grandes épreuves. Quand Allâh aime une communauté Il l'éprouve. Celui qui accepte (cette épreuve) obtiendra l'agrément d'Allâh. Celui qui s'en irrite sera l'objet du Courroux divin".[284]

282 Rapporté par al-Bukhârî
283 Rapporté par al-Bukhârî
284 Rapporté par at-Tirmidhî. Hadith hasan (bon)

Abû Hurayra rapporte ces paroles du Prophète ﷺ : « Les croyants et les croyantes ne cesseront d'être éprouvés dans leurs personnes, dans leur progéniture et dans leurs biens jusqu'à ce qu'ils rencontrent leur Seigneur absous de tout péché. »[285]

Il faut savoir que les épreuves diffèrent selon le degré de la foi, plus le croyant sera ferme dans sa religion, plus il sera éprouvé.

Lorsqu'on demanda au Messager d'Allâh ﷺ qui sont les personnes les plus éprouvées, il répondit : « Les personnes les plus éprouvées sont les Prophètes puis les meilleurs suivi des meilleurs, l'homme est éprouvé selon son attachement à la religion, plus il sera ferme dans sa religion, plus il sera fortement éprouvé mais si il y a de la souplesse, il sera alors éprouvé selon sa religion. Le serviteur ne cessera d'être éprouvé jusqu'à ce qu'il vienne à marcher sur terre, absous de tout péché ».[286]

Certains sont éprouvés par des maladies, d'autres par la pauvreté, d'autres par la séparation d'êtres chers... En ce qui concerne la Mère des croyants 'Âisha ﵄, nous pouvons dire qu'elle fut éprouvée de toutes sortes d'épreuves et notamment dans son honneur et seule une personne chaste peut le comprendre, d'autant plus qu'elle était la femme du meilleur homme qu'Allâh a créé, notre Prophète Muhammad ﷺ.

Notre Mère fut éprouvée tout comme Maryam, la chaste, la dévote, la mère du Prophète 'Issa, que la paix soit sur eux mais Allâh le Tout Puissant a promis à Ses serviteurs que quiconque patiente et fait preuve de sincérité, Allâh le Tout Puissant, lui viendra en aide. Il a même déclaré la guerre à celui qui porte atteinte à un de Ses alliés. Or, notre Mère ﵄ faisait partie de ceux qu'Allâh aimait comme le sait tout bon et bonne musulmane.

Je demande à Allâh le Tout Généreux de me compter parmi Ses Alliés. Amîn

285 Rapporté par at-Tirmidhi. Hadith hasan sahîh
286 Rapporté par at-Tirmidhi. Hadith hasan sahîh

Son remerciement

'Âisha ﵂ raconte lors des évènements de la calomnie : « [...] Par Allâh ! Le Messager d'Allâh ﷺ n'avait pas encore quitté sa place, et personne de la maisonnée n'était encore sorti quand la Révélation descendit sur le Prophète ﷺ. Il fut saisi par l'état qui le prenait en pareille circonstance — il lui arrivait, même en un jour d'hiver, que des gouttes de sueur ressemblant à des perles coulent [sur son front] du fait de la gravité des Paroles qu'il recevait.

Une fois cet état dissipé, le Messager d'Allâh ﷺ eut un sourire. La première phrase qu'il prononça me fut adressée ; il me dit : « Ô 'Âisha ! Allâh vient de déclarer ton innocence. » Et ma mère de me dire : « Lève-toi et va vers lui !—Non, répliquai-je, je n'irai pas vers lui ; je ne louerai qu'Allâh. » [...][287]

'Âisha ﵂ reconnaît les bienfaits d'Allâh envers elle

D'après Abî 'Amr, c'est-à-dire Dhakwan, l'affranchi de 'Âisha, celle-ci disait : « Une des faveurs qu'Allâh m'a accordée est que le Messager d'Allâh ﷺ mourut chez moi, le jour qu'il me consacrait, [sa tête] était entre ma poitrine et mon menton, et qu'Allâh a mélangé sa salive à la mienne au moment de sa mort. 'Abd ar-Rahmân tenait à la main un *siwâk*, il entra chez moi au moment où je soutenais le Messager d'Allâh ﷺ. Remarquant le Messager d'Allâh ﷺ qui regardait le *siwâk*, je compris qu'il le désirait. Je lui dis alors : « Veux-tu que je te l'apporte ? » Il me fit signe de la tête que oui, je lui remis, mais il était trop dur pour lui. Je lui dis : « Veux-tu que je te le rende moins dur ? » De nouveau, d'un geste de la tête il me fit signe que oui. Je lui attendris le *siwâk* et lui remis. Il s'en servi pour se curer les dents, puis en ayant près de lui une petite outre, le tout venant de 'Umar, il se mit à introduire ses mains dans l'eau et à se les passer sur le visage, il disait en outre : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allâh, la Mort a ses affres! » Après quoi, il leva les mains et resta à répéter : « Auprès de la compagnie la

287 Rapporté par al-Bukhârî

plus élevée » et ce jusqu'au moment où il rendit l'âme et laissa tomber sa main. »[288]

Sa persévérance dans l'adoration

Chu'ba d'après 'Abd-ar-Rahmân ibn Qâsim d'après son père rapporte que 'Âisha ﵂ ne cessait de jeûner[289].

'Âisha, la Mère des croyants ﵂, dit : « Je dis : « Ô Messager d'Allâh! Ne pouvons-nous pas, nous les femmes, faire des expéditions et le jihâd avec vous? — Vous avez, répondit le Prophète ﷺ, le plus sublime et le plus beau des jihâd, c'est le hajj, le hajj parfaitement accompli. » — Je ne laisserai jamais le hajj, reprit 'Âisha, après avoir entendu cela du Messager d'Allâh ﷺ. »[290]

D'après 'Âisha ﵂, l'épouse du Prophète ﷺ, le Prophète ﷺ effectuait ses retraites spirituelles dans la dernière décade de Ramadan, et ce jusqu'au moment où Allâh le rappela à Lui. Ses épouses, après sa mort, ont continué à faire leur retraite spirituelle. [291]

Elle prêche le bien et condamne le mal

D'après 'Urwa ibn az-Zubayr, Âisha ﵂ dit : « Abû Untel ne t'étonne-t-il pas? Il est venu, s'est assis près de ma chambre et s'est mis à rapporter des hadith du Messager d'Allâh ﷺ en me faisant entendre cela. J'étais occupée à faire le *tasbîh*; d'ailleurs, il est parti avant que je n'eusse terminé. Si j'avais terminé avant son départ, je lui aurais montré ma désapprobation en lui disant ceci : Le Messager d'Allâh ﷺ ne parlait pas aussi rapidement que vous."[292]

Selon Masrûq, 'Âisha ﵂ détestait que l'orant mette la main sur la hanche. Elle disait que les juifs faisaient cela.[293]

---

288 Rapporté par al-Bukhârî

289 Excepté les jours où il est interdit de jeûner comme les jours de 'Aid, les trois jours qui suivent le 'Aid al adha et les périodes de menstrues.

290 Rapporté par al-Bukhârî.

291 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

292 Rapporté par al-Bukhârî.

293 Rapporté par al-Bukhârî.

D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ rapporte :« J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : « Prêchez le bien et condamnez le mal avant que vous n'invoquiez [Allâh] et que vous ne soyiez pas exaucés. » »[294]

Suivant Abî 'Alqama, d'après sa mère, celle-ci rapporte : Hafsa bint 'Abd ar-Rahmân entra chez 'Âisha, la femme du Prophète ﷺ, en portant un foulard fin. Alors, 'Âisha ﷺ le déchira et offrit à Hafsa un autre foulard épais. » [295]

D'après Abî al Malîh, des femmes parmi les habitants de Homs ou du Shâm sont entrées chez 'Âisha ﷺ qui leur dit : « Est-ce vous qui rentrez dans les hammam[296]? Car j'ai entendu le Prophète ﷺ dire : « Il n'y a pas une femme qui se dévêtit dans une maison autre que celle de son mari sans qu'elle ne déchire le voile existant entre elle et son seigneur. » »[297]

Elle affranchissait les esclaves

D'après Ibn 'Umar, 'Âisha ﷺ voulut acheter une esclave pour l'affranchir. Les maîtres de l'esclave lui dirent : « Nous te la vendrons à la condition de garder le droit de patronage (recevoir l'héritage). » 'Âisha ﷺ ayant mentionné cela au Prophète ﷺ, celui-ci lui dit : « On ne saurait te priver de ce droit, car le droit de patronage appartient à celui qui affranchit. »[298]

D'après 'Urwa ibn az-Zubayr, après le Prophète ﷺ et Abî Bakr, 'Abd Allâh ibn az-Zubayr était l'être le plus cher à 'Âisha ﷺ ; lui aussi, comparé au reste des gens, il lui réservait la plus grande affection. D'autre part, à chaque fois qu'elle recevait quelque bien, elle faisait l'aumône. Ce qui poussa ibn az-Zubayr à dire : « Il faut lui interdire [de trop dépenser]. » En entendant cela, 'Âisha ﷺ eut la réplique suivante : « On veut alors me frapper d'interdiction! Qu'une expiation

294 Rapporté par Ibn Mâjah et Shaykh al-Albânî le dit bon. En effet, le délaissement de ce devoir fait partie des causes qui peuvent rendre une invocation rejetée.
295 Mawqûf hasan ; « al Muwatta » de l'Imâm Mâlik
296 Établissement de bains chauds.
297 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.
298 Rapporté par al-Bukhârî.

me soit imposée si je ne respecte pas le vœu de ne plus lui parler! » 'Abd Allâh, quant à lui, essaya d'avoir recours à l'intercession de quelques hommes de Quraych et surtout des oncles maternels du Prophète ﷺ ; mais 'Âisha ﵂ refusa...

Alors, les Zuhrites, les oncles maternels du Prophète ﷺ (parmi eux, il y avait 'Abd ar-Rahmân ibn al Aswad ibn ' 'Abd Yaghûth et al Miswar ibn Makhrama), dirent à 'Abd Allâh : « Lorsque nous demandons la permission d'entrer, tu entreras brusquement sans demander d'audience. » En effet, ibn az-Zubayr fit la chose... Il lui envoya ensuite dix esclaves qu'elle affranchit; mais elle ne cessa d'affranchir des esclaves qu'une fois ayant atteint le nombre de quarante... Là, elle dit : « J'aurais bien voulu, lorsque j'ai juré, préciser l'expiation pour pouvoir l'observer. »[299]



299 Rapporté par al-Bukhârî.

Les mérites de 'Âisha رضي الله عنها



La défense d'Allâh envers 'Âisha رضي الله عنها par des versets révélés à son sujet

Allâh عز وجل a dit :

إِنَّ الَّذِينَ جَاءُوا بِالْإِفْكِ عُصْبَةٌ مِّنكُمْ ۚ لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ
خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ لِكُلِّ امْرِئٍ مِّنْهُم مَّا اكْتَسَبَ مِنَ الْإِثْمِ ۚ وَالَّذِي تَوَلَّىٰ كِبْرَهُ مِنْهُمْ
لَهُ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١١﴾ لَّوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ ظَنَّ الْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بِأَنفُسِهِمْ
خَيْرًا وَقَالُوا هَٰذَا إِفْكٌ مُّبِينٌ ﴿١٢﴾ لَّوْلَا جَاءُوا عَلَيْهِ بِأَرْبَعَةِ شُهَدَاءَ ۚ فَإِذْ لَمْ
يَأْتُوا بِالشُّهَدَاءِ فَأُولَٰئِكَ عِندَ اللَّهِ هُمُ الْكَاذِبُونَ ﴿١٣﴾ وَلَوْلَا فَضْلُ اللَّهِ
عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ لَمَسَّكُمْ فِي مَا أَفَضْتُمْ فِيهِ عَذَابٌ
عَظِيمٌ ﴿١٤﴾ إِذْ تَلَقَّوْنَهُ بِأَلْسِنَتِكُمْ وَتَقُولُونَ بِأَفْوَاهِكُم مَّا لَيْسَ لَكُم بِهِ
عِلْمٌ وَتَحْسَبُونَهُ هَيِّنًا وَهُوَ عِندَ اللَّهِ عَظِيمٌ ﴿١٥﴾ وَلَوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ قُلْتُم
مَّا يَكُونُ لَنَا أَن نَّتَكَلَّمَ بِهَٰذَا سُبْحَانَكَ هَٰذَا بُهْتَانٌ عَظِيمٌ ﴿١٦﴾ يَعِظُكُمُ
اللَّهُ أَن تَعُودُوا لِمِثْلِهِ أَبَدًا إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧﴾ وَيُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمُ الْآيَاتِ ۚ
وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٨﴾ إِنَّ الَّذِينَ يُحِبُّونَ أَن تَشِيعَ الْفَاحِشَةُ فِي الَّذِينَ آمَنُوا
لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ ۚ وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٩﴾ وَلَوْلَا
فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ وَأَنَّ اللَّهَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴾Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un

bien pour vous. À chacun d'eux ce qu'il s'est acquis comme péché. Celui qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtiment.

Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ?»

Pourquoi n'ont-ils pas produit [à l'appui de leurs accusations] quatre témoins ? S'ils ne produisent pas de témoin, alors ce sont eux, auprès d'Allâh, les menteurs.

N'eussent été la grâce d'Allâh sur vous et Sa Miséricorde ici-bas comme dans l'au-delà, un énorme châtiment vous aurait touchés pour cette (calomnie) dans laquelle vous vous êtes lancés, quand vous colportiez avec vos langues et disiez de vos bouches ce dont vous n'aviez aucun savoir ; et vous le comptiez comme insignifiant alors qu'auprès d'Allâh cela est énorme.

Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas : « Nous ne devons pas en parler. Gloire à toi (ô Allâh) ! C'est une énorme calomnie » ? Allâh vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants. Allâh vous expose clairement les versets et Allâh est Omniscient et Sage.

Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici- bas comme dans l'au-delà. Allâh sait, et vous, vous ne savez pas. Et n'eussent été la grâce d'Allâh sur vous et Sa Miséricorde et (n'eut été) qu'Allâh est Compatissant et Miséricordieux...﴿ (Sourate La lumière Versets 11 à 20).

Allâh ﷻ a dit :

نَّ الَّذِينَ يَرْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ الْغَافِلَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ لُعِنُوا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ
وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٢٣﴾ يَوْمَ تَشْهَدُ عَلَيْهِمْ أَلْسِنَتُهُمْ وَأَيْدِيهِمْ وَأَرْجُلُهُم بِمَا
كَانُوا يَعْمَلُونَ

﴾Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes

sont maudits ici- bas comme dans l'au -delà ; et ils auront un énorme châtiment,[300] le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient.》 (Sourate La Lumière Versets 23 et 24).

La défense du Prophète ﷺ envers 'Âisha

Partie du long hadith rapporté par al-Bukhârî sur la calomnie :

« C'est en ce jour-là que le Messager d'Allâh ﷺ s'adressa aux [musulmans] du haut du minbar et demanda justice en ce qui concerne 'Abdillâh ibn 'Ubay ibn Salûl ; il dit : « **Ô musulmans ! Qui est-ce qui me fera justice d'un homme qui vient de nuire à mon épouse. Par Allâh ! Je ne sais que du bien quant à mon épouse ; de plus ces calomniateurs parlent d'un homme dont je ne sais également que du bien et qui n'entrait chez moi qu'en ma compagnie.** » À ces mots, Sa'd ibn Mu'âdh l'Ansârite se leva et dit : « Ô Messager d'Allâh ! C'est moi, j'en jure par Allâh, qui vais te faire justice ; s'il fait partie des Aws, nous lui couperons le cou ; par contre, s'il est l'un de nos frères Khazraj, nous ferons de lui ce que tu nous ordonneras de faire. »

La défense des compagnons envers 'Âisha

'Âisha dit : « Après les dires des gens de la calomnie et le retard de la Révélation, le Messager d'Allâh ﷺ appela 'Alî et Usâma pour leur demander conseil au sujet de sa séparation de son épouse.

Usâma dit : « C'est ta femme et nous ne connaissons que du bien [d'elle]. »

Barîra dit : « S'il y a à lui reprocher quelque chose que ce soit, je dirai que c'est une fille encore jeune qui s'endort en laissant la pâtée des siens aux animaux domestiques qui viennent la manger. »

'Âisha rapporte également : «[...] Enfin, le Messager d'Allâh ﷺ interrogea Zaynab bint Jahch sur mon affaire; il lui avait dit : « Qu'as-tu

300 Sa'îd ibn Jubayr et Ibn 'Abbâs disent que ce verset a été révélé exclusivement au sujet de 'Âisha

su...? (ou Qu'as-tu vu...?)— Ô Messager d'Allâh ﷺ! [Je préfère] protéger mon ouïe et ma vue. Par Allâh! Je ne sais d'elle que du bien. »[...] »[301]

Le respect de l'ange Jibrîl envers le Messager d'Allâh ﷺ et son épouse 'Âisha ﵂

'Âisha ﵂ rapporta : : «[...]Ce que les gens dissimulent, Allâh, certes le connaît?» Le Messager d'Allâh ﷺ répondit : Sûrement. Lorsque Jibrîl -que le salut soit sur lui- est venu me voir, il m'a appelé et je lui ai répondu, et toi, tu ne l'as pas vu ni entendu sa voix. Il n'est pas rentré chez toi puisque tu avais ôté tes vêtements. Croyant que tu étais endormie, j'ai pris en aversion de te réveiller ou te laisser seule. Il m'a dit : « Ton Seigneur t'ordonne de te diriger vers les habitants du cimetière d'Al Baqi' et d'implorer le pardon d'Allâh en leur faveur. » [...][302]

L'ange Jibrîl salue 'Âisha ﵂

À savoir, les Anges n'agissent que sur ordre d'Allâh! Le Très-Haut a dit :

لَا يَسْبِقُونَهُ بِالْقَوْلِ وَهُم بِأَمْرِهِ يَعْمَلُونَ

﴾Ils[303] ne devancent pas Son commandement et agissent selon Ses ordres.﴿ (Sourate les Prophètes Verset 27).

Allâh ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا قُوا أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا النَّاسُ وَالْحِجَارَةُ عَلَيْهَا مَلَائِكَةٌ غِلَاظٌ شِدَادٌ لَّا يَعْصُونَ اللَّهَ مَا أَمَرَهُمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ

﴾Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par

301 Rapporté par al-Bukhârî.
302 Rapporté par Muslim.
303 Il s'agit ici des Anges.

des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allâh en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.﴿ (Sourate L'interdiction Verset 6).

D'après ibn 'Abbâs ﵄, le Messager d'Allâh ﷺ dit à Jibrîl : « Quelle est la chose qui t'empêche de nous visiter plus que tu le fais? » [C'est pour cela que] fut révélé ensuite ce verset :

وَمَا نَتَنَزَّلُ إِلَّا بِأَمْرِ رَبِّكَ ۖ لَهُ مَا بَيْنَ أَيْدِينَا وَمَا خَلْفَنَا وَمَا بَيْنَ ذَٰلِكَ ۚ

﴾Nous ne descendons que sur ordre de ton Seigneur[304]. À Lui tout ce qui est devant nous, tout ce qui est derrière nous, et tout ce qui est entre les deux....﴿ (Sourate Maryam Verset 64).

D'après Abû Salama, 'Âisha ﵂ dit : « Un jour, le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « Ô 'Âisha ! Voici [l'Archange] Jibrîl qui te salue.[305] — Que le salut, ainsi que la miséricorde et les bénédictions d'Allâh, soit sur lui ! Tu vois ce que je ne vois pas. » » Elle parlait au Messager d'Allâh ﷺ.[306]

L'Ange Jibrîl annonce la bonne nouvelle que 'Âisha ﵂ sera l'épouse du Prophète ﷺ dans ce monde et dans l'au-delà

'Âisha ﵂ raconte que le Messager a vu en songe que Jibrîl la portait enveloppée d'une pièce d'étoffe en soie de couleur verte et lui a dit : « Voici ta femme dans ce monde et dans l'au-delà » [307]

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﵂ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « Je t'ai vue en songe. Il y avait un ange qui te portait enveloppée d'une pièce d'étoffe en soie. Il m'a dit : « Voici ta femme... » J'ai alors découvert ton visage et c'était bien toi. Je me suis alors dit : « Si la chose est vraiment décidée par Allâh, elle se produira sûrement. » »[308]

304 Ce sont les Anges qui parlent à notre Prophète Muhammad ﷺ.

305 L'imâm an Nawawi ﵀ dit de ce hadith : « Il y a dans ce salut, une preuve claire du mérite de Âisha ﵂ ».

306 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

307 Rapporté par at Tirmidhi et Shaykh al-Albânî le dit vrai.

308 Rapporté par al-Bukhârî.

D'après Abî Wâ'il dit : « 'Ammâr ﷺ fit un discours où il parla de 'Âisha ﷺ et de la marche [de l'armée où elle était], il dit :« Je sais qu'elle a été la femme du Prophète ﷺ dans ce bas-monde et qu'elle le sera aussi dans l'autre monde; mais [Allâh] veut vous mettre à l'épreuve. » »[309]

Elle fut la cause des versets sur l'ablution sèche

Allâh ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَقْرَبُوا الصَّلَاةَ وَأَنتُمْ سُكَارَىٰ حَتَّىٰ تَعْلَمُوا مَا تَقُولُونَ وَلَا جُنُبًا إِلَّا عَابِرِي سَبِيلٍ حَتَّىٰ تَغْتَسِلُوا ۚ وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَاءَ أَحَدٌ مِّنكُم مِّنَ الْغَائِطِ أَوْ لَامَسْتُمُ النِّسَاءَ فَلَمْ تَجِدُوا مَاءً فَتَيَمَّمُوا صَعِيدًا طَيِّبًا فَامْسَحُوا بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُمْ ۗ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَفُوًّا غَفُورًا

﴾Ô les croyants ! N'approchez pas de la Salât alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] — à moins que vous ne soyez en voyage — jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allâh, en vérité, est Indulgent et Pardonneur.﴿ (Sourate 4 verset 43).

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ rapporte qu'elle avait une fois emprunté à Asmâ un collier qu'elle avait ensuite perdu. Le Messager d'Allâh ﷺ envoya quelques-uns de ses Compagnons à sa recherche… Ensuite, comme l'heure de la prière arriva, ils firent la prière sans ablutions mineures. À leur retour, ils se plaignirent de la chose auprès du Prophète ﷺ. C'est en ces circonstances que fut révélé le verset relatif aux ablutions à sec. Usayd ibn Hudayr dit alors [à 'Âisha] : « Qu'Allâh t'accorde le bien comme récompense ! J'en jure par Allâh

309 Rapporté par al-Bukhârî.

qu'à chaque fois qu'il t'arrive quelque chose, Allâh te donne une solution en faisant une bénédiction au profit des musulmans ».[310]

La bénédiction de 'Âisha ﵁

'Âisha ﵁, l'épouse du Prophète ﷺ, dit : Au moment où Allâh révéla les versets sur la facilité pour les musulmans (*tayyamum*[311]), Abû Bakr dit : « Par Allâh, ô ma fille, tu es certes bénie! Regarde par ta cause ce qu'Allâh a accordé aux musulmans comme bénédiction et facilité. »[312]

La Révélation n'est jamais descendue au Prophète ﷺ, en étant dans les draps de l'une des Mères des croyants, excepté 'Âisha ﵁

D'après Hishâm, son père dit : « Les fidèles attendaient le jour de 'Âisha ﵁ pour présenter leurs cadeaux... — Mes coépouses, rapporte 'Âisha, se réunirent alors chez Oum Salama et lui dirent : « Ô Oum Salama ! Les gens attendent toujours le jour de 'Âisha ﵁ pour présenter leurs cadeaux ; nous aussi, nous voulons avoir une part de bien comme le veut également 'Âisha. Dis au Messager d'Allâh ﷺ de donner ses ordres aux fidèles pour qu'ils lui présentent leurs cadeaux là où il sera (ou : là où le tour le surprendra). » En effet, Oum Salama transmit cela au Prophète ﷺ. [...] Mais il me dit : « Ô Oum Salama ! Ne me cause pas de mal à propos de 'Âisha ! Par Allâh, je n'ai jamais reçu la Révélation en étant dans les draps de l'une de vous, exception faite pour elle. » »[313]

Elle choisit Allâh et Son Prophète ﷺ

'Abd Allâh ibn 'Abbâs ﵁ dit : « J'avais toujours cherché à interroger 'Umar ibn al Khattâb sur les deux femmes du Prophète ﷺ au sujet desquelles Allâh ﷻ dit :

310 Rapporté par al-Bukhârî.
311 les ablutions sèches.
312 Rapporté par Ahmad dans son musnad vol 6 p 272 (sa chaîne de transmission est forte).
313 Rapporté par al-Bukhârî.

إِن تَتُوبَا إِلَى اللَّهِ فَقَدْ صَغَتْ قُلُوبُكُمَا

﴿Si toutes deux vous vous repentez en Allâh, c'est que votre cœur incline (au bien)﴾ (Sourate at-Tahrîm Verset 4).

J'eus enfin l'occasion de faire le pèlerinage avec lui... Comme il s'était écarté du chemin [pour aller satisfaire un besoin naturel], je fis de même en emportant avec moi un vase d'eau. Quand il eut satisfait ses besoins et qu'il revint vers moi, je lui versai de l'eau dans ses mains; il fit ses ablutions mineures.

— Ô Commandeur des croyants, lui dis-je, quelles sont donc les deux épouses du Prophète ﷺ à qui Allâh, Puissant et Majestueux, dit : ﴿Si toutes deux vous vous repentez en Allâh, c'est que votre cœur incline (au bien)﴾?

— Que cela est étrange de ta part, Ibn 'Abbâs! me répondit-il, ces deux femmes sont 'Âisha et Hafsa. »

Sur ce, il me fit le récit suivant : « J'étais avec un de mes voisins appartenant aux Ansâr chez les banî Umayya ibn Zayd qui habitaient dans le quartier 'Awâlî de Médine[314]. Nous nous rendions à tour de rôle chez le Prophète ﷺ : un jour c'était mon voisin, le jour suivant c'était moi. Quand je descendais, je rapportais à mon voisin toutes les nouvelles que j'avais apprises, Révélation du Coran ou autre. Mon voisin en faisait autant les jours où il descendait...

Nous autres Quraychites, nous avions du pouvoir sur nos épouses. Mais à notre arrivée chez les Ansâr, nous remarquâmes qu'ils étaient dominés par leurs femmes. Et nos femmes de se mettre alors à prendre les habitudes des femmes de ceux-ci. Il arriva même qu'un jour, faisant des remontrances à ma femme, celle-ci me répondît. Comme cela me déplut, elle me dit : « Pourquoi n'aimes-tu pas que je te réponde; par Allâh! Les épouses du Prophète ﷺ lui répondent aussi; il arrive même que l'une d'elles ne lui adresse plus la parole jusqu'à la nuit. »

314 Les 'Awâlî de Médine étaient des localités situées à l'Est de Médine et où habitaient les 'Aws.

Effrayé de ce qu'elle disait, je dis: « Elles seront déçues, les femmes qui agissent ainsi. » Puis, je rajustai mes vêtements, et descendit... En entrant chez Hafsa, je lui dis : « Ô Hafsa! Est-il vrai que l'une de vous se met en colère contre le Prophète ﷺ toute la journée, jusqu'à la nuit? — Oui, répondit-elle. — Cette femme sera déçue et court à sa propre perte ; ne craint-elle pas qu'Allâh s'irrite pour la colère de Son Prophète?... Tu périras, [si c'est toi]... Ne sois pas exigeante envers le Prophète ﷺ, ne lui réponds pas, ne l'évite pas, ne l'accable pas de demande, et demande-moi ce que tu voudras. Ne sois pas jalouse si ta voisine est plus belle que toi et préférée à toi par le Prophète ﷺ — il faisait allusion à 'Âisha.

D'autre part, [en cette période], nous parlions des préparatifs de la tribu de Ghassân [qui s'apprêtaient à nous attaquer par surprise]. Le jour de son tour [d'aller à Médine], mon compagnon s'y rendit et revint le soir. Frappant à ma porte avec une grande violence, il dit: « Dors-tu? » À ces mots, je sortis tout effrayé.

« Il vient de se passer une chose très grave...! Ajouta-t-il — Quoi? Demandai-je, est-ce les Ghassân qui arrivent? — Non, une chose beaucoup plus grave; le Messager d'Allâh ﷺ vient de répudier ses épouses.

— Que Hafsa est perdante! Je craignais bien cela. » Je rajustai mes vêtements..., puis je fis la prière du fajr avec le Prophète ﷺ.

Sur ce, il se rendit dans sa *machruba*[315] et y resta seul. En entrant chez Hafsa, je la trouvai en larmes. Je lui dis : « Quelle est la chose qui te fait pleurer? Ne t'ai-je pas prévenue?... Le Prophète ﷺ vous a-t-il répudiées? — Je ne sais pas, répliqua-t-elle; il est seul dans la *machruba.* » Aussitôt, je la quittai et allai en direction du minbar autour duquel je trouvai quelques hommes dont quelques-uns étaient en pleurs. Je m'assis un instant avec eux, puis ne pouvant plus tenir, je me dirigeai vers la *machruba.*

M'adressant au serviteur noir du Prophète ﷺ, je lui dis : « Demande la permission pour 'Umar! » En effet, le serviteur entra parler au Prophète ﷺ puis sortit de chez lui et me dit: « Je lui ai mentionné ton

315 La *machruba* peut être une chambre-terrasse.

nom mais il s'est tu. » Sur ce, je partis et allai m'asseoir avec le groupe du minbar. Mais comme je ne pouvais plus tenir, je me dirigeai [de nouveau vers la *machruba*] (et il cita la même chose). Je m'assis alors avec le groupe du minbar; puis, ne pouvant plus tenir, je me dirigeai vers le serviteur et je lui dis : « Demande la permission pour 'Umar! » J'eus la même réponse, mais, juste au moment où je m'apprêtai, à m'en aller, le serviteur m'appela : « Le Messager d'Allâh ﷺ t'accorde la permission [d'entrer le voir]. »

J'entrai donc chez le Messager d'Allâh ﷺ ; je le trouvai étendu sur une natte dont les tresses étaient bien protubérantes, et il n'y avait aucune couverture pouvant le protéger de ses tresses qui avaient, d'ailleurs, laissé des marques sur son flanc; il était en outre accoudé contre un coussin de cuir rembourré de fibres de palmier. Je le saluai et, tout en restant debout, je lui dis : « As-tu répudié tes femmes? » Il leva les yeux vers moi et me dit : Non. — Allâh est plus grand! M'écriai-je.

Ensuite tout en restant debout, je repris : « Ô Messager d'Allâh ﷺ! Autrefois, nous autres Quraychites, nous dominions nos femmes; mais à notre arrivée à Médine, nous trouvâmes des gens dominés par leurs femmes (et il lui parla du reste[316]). »

À ces mots, le Prophète ﷺ sourit; puis je repris : « Si seulement tu m'avais vu entrer chez Hafsa pour lui dire ceci : Ne te fais pas d'illusion, ta voisine est plus belle que toi et est plus aimée par le Prophète (il faisait allusion à 'Âisha). » De nouveau, il sourit. En le voyant sourire, je m'assis; puis en relevant les yeux dans sa chambre, et à part trois peaux, je ne remarquai rien que ce soit. Alors, je lui dis : « Prie Allâh qu'Il donne l'aisance à ton peuple. Les Persans et les Byzantins, qui cependant n'adorent pas Allâh, sont à leur aise et ont reçu les biens de ce monde. » Le Prophète ﷺ, qui était accoudé, se mit sur son séant et dit : « Es-tu dans le doute? Ô fils d'al Khattâb! Ces peuples-là ont reçu par avance de bonnes choses durant la vie de ce monde. — Ô Messager d'Allâh! Demande pardon pour moi! »

316 Voir le début du hadith.

Donc à cause des paroles que Hafsa divulgua à 'Âisha, le Prophète ﷺ quitta ses épouses après avoir déclaré ceci : « Je n'entrerai pas chez elles durant un mois », et ce du fait qu'il était en colère contre elles à cause des reproches qu'Allâh lui avait adressés. Après vingt-neuf [jours] passés, le Prophète ﷺ commença par aller chez 'Âisha. « Mais tu as fait un serment de ne pas entrer chez nous durant tout un mois! Lui dit-elle, il vient de passer vingt-neuf nuits seulement, je les ai bien comptées. — [Ce] mois est de vingt-neuf [jours], expliqua le Prophète. »

En effet, ce mois-là fut de vingt-neuf [jours]. »

'Âisha dit : Ensuite, fut révélé le verset dit du choix. Le Prophète ﷺ commença par moi et me dit : « Je vais te parler d'une chose; et il n'y a aucun mal à ne pas te hâter avant de consulter tes parents. » — Je sais bien, répondit-elle, que mes deux parents ne me diront jamais de te quitter. » Puis le Prophète ﷺ dit : « Allâh a dit : ﴿Prophète, dis à tes épouses : « Si vous êtes enclines à vouloir la vie d'ici-bas, avec ses parures... (et ce jusqu'à : une rétribution magnifique)﴾.

— Est-ce pour cela que je vais consulter mes parents? Lui dis-je; bien sûr, je suis encline à vouloir Allâh et Son Messager et la Demeure dernière. »

« Après cela, il dit la même chose à ses [autres] épouses et elles dirent toutes ce qu'avait dit 'Âisha. »[317]

C'est la Mère des croyants

En effet, elle est nommée ainsi.

Dans le Coran

Allâh a dit :

النَّبِيُّ أَوْلَىٰ بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ ۖ وَأَزْوَاجُهُ أُمَّهَاتُهُمْ ۗ

317 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

﴾Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. [...]﴿ (Sourate Les Coalisés Verset 6).

Dans la sunnah

En effet, les Compagnons et les suivants (les *tabi'îs*) l'interpellaient de cette manière. 'Amr ibn Maymûn al 'Awdy rapporte avoir entendu 'Umar ibn al Khattâb dire : « Ô 'Abd Allâh ibn 'Umar, rends toi chez la Mère des croyants 'Âisha ﵂, et dis-lui ceci : « 'Umar ibn al Khattâb te transmet son salut », puis demande-lui si je peux être enseveli auprès de mes deux compagnons.[...] »[318]

D'après al Qâsim ibn Muhammad, lorsque 'Âisha ﵂ tomba malade, ibn 'Abbâs vint lui dire : « Ô Mère des croyants! Tu vas partir chez des devanciers de vérité, chez le Messager d'Allâh ﷺ et Abî Bakr. »[319]

'Urwa ibn Az Zubayr rapporte d'après 'Âisha : Elle fut mentionnée devant un homme et celui-ci se mit à l'insulter. On lui dit alors : « N'est-ce pas ta mère? » Il répondit : « Ce n'est pas ma mère. » On la tint au courant de cela. Elle dit : « Il a dit vrai. Moi, je suis la Mère des croyants. Tandis que les mécréants, je ne suis pas leur mère. »[320]

Abû Salama [c'est un *tabi'î*] : Je suis venue voir 'Âisha, je lui dis : « Ô Mère! Informe-moi au sujet de la prière de nuit que le Prophète ﷺ pratiquait? » Elle répondit : « Sa prière durant le mois de Ramadan ou autre était de treize *rak'a* durant la nuit et deux *rak'a* du *fajr*. »[321]

Elle fut la bien-aimée du Prophète ﷺ

D'après Abî 'Uthmân, le Messager d'Allâh ﷺ désigna 'Amr ibn al'As à la tête de l'expédition de Dhât as-Salasil... « J'allai le retrouver, dit 'Amr, et lui demandai : « Qui est la personne que tu aimes le plus ? — 'Âisha, me répondit-il. — Parmi les hommes. — Son père. — Qui

318 Rapporté par al-Bukhârî
319 Rapporté par al-Bukhârî
320 Parole véridique rapportée par Al Âjurî dans " al charî'a".
321 Rapporté par Muslim

vient après lui ? — 'Umar ibn al-Khattâb » dit-il en citant d'autres hommes. Sur ce, je préférai garder le silence de peur qu'il ne me citât en dernier. »[322]

'Alî ﷺ dit sur 'Âisha ﷺ qu'elle était la bien-aimée du Messager d'Allâh ﷺ[323].

Oum Salama ﷺ raconte que lorsqu'il y eut l'accusation sur 'Âisha, elle dit : « Par Allâh, elle est certes la personne la plus aimée auprès du Messager d'Allâh ﷺ excepté son père. »[324]

D'après Bayân ibn bichr, Cha'bî lui a dit : « Un homme est venu à moi et m'a dit : «Je préfère l'ensemble des Mères des croyants à 'Âisha». Je lui dis : « Quant à toi, tu viens de contredire le Messager d'Allâh ﷺ car 'Âisha ﷺ était sa préférée d'entre ses femmes ». »[325]

Le Prophète ﷺ annonce la bonne nouvelle à 'Âisha ﷺ qu'elle sera son épouse au Paradis

'Âisha ﷺ rapporte que le Messager ﷺ lui a dit : « Certes la mort m'a été rendue plus paisible lorsqu'on t'a montrée à moi, que tu étais mon épouse au Paradis. »[326]

Le Messager d'Allâh ﷺ demanda à 'Âisha : « N'aimerais-tu pas être mon épouse dans ce monde et dans l' au-delà? Elle répondit : « Certes, j'en jure par Allâh! » Il lui dit alors : « Tu es mon épouse dans ce monde et dans l'au-delà. »[327]

Le Prophète ﷺ ordonne de l'aimer

'Âisha ﷺ rapporte : « [...] Après cela, elles appelèrent Fâtima, la fille du Messager d'Allâh ﷺ et l'envoyèrent lui dire ceci : « Tes épouses te conjurent par Allâh d'être équitable au sujet de la fille d'Abî Bakr. » Elle lui parla et lui de lui dire : « Ô ma fille! **N'aimes-tu pas ce que**

322 Rapporté par al-Bukhârî.
323 Al Hâfizh adh Dhahabî rapporte cela dans son livre siyar a'lâm an-nubalâ.
324 vol 2 de siyar a'lâm an nubalâ p 191.
325 Parole vraie, voir al-Hâkim, volume 4 page 14.
326 Voir As Sahiha de Shaykh al-Albânî n°2867.
327 Voir As Sahiha de Shaykh Al Albânî ﷺ.

j'aime? — Certes », répondit Fâtima qui retourna les voir et les informer.[...] »[328]

Dans la version rapportée par Muslim, il y a : « Donc, **aime-la!** »

Elle fut la fille du Véridique, le premier calife de l'Islâm

Cha'bî dit Masrûq, s'il rapportait une parole de 'Âisha, il disait : « La véridique, la fille du véridique, la bien-aimée du bien-aimé d'Allâh, l'innocentée du haut des sept cieux, m'a dit cela. »

Az-Zuhrî : Anas ibn Mâlik ﷺ rapporte avoir entendu le dernier discours que prononça 'Umar à partir du minbar; cela eut lieu le lendemain de la mort du Prophète ﷺ. Abû Bakr gardait le silence lorsque 'Umar prononça la formule du *tachahhud* avant d'ajouter : « J'espérais que le Messager d'Allâh ﷺ serait le dernier à rendre l'âme parmi nous. Mais bien que Muhammad ﷺ est mort, Allâh a mis parmi nous une lumière qui pourra nous guider dans la bonne voie, de la même manière qu'Il avait guidé auparavant Muhammad ﷺ. Or Abû Bakr, le Compagnon du Messager d'Allâh ﷺ, était « le deuxième de deux[329] »; il est le plus digne de tous les musulmans pour diriger vos affaires. Levez-vous donc et prêtez-lui serment d'allégeance. » ... Déjà quelques musulmans lui avaient prêté allégeance dans la *saqifa* des Banî Sa'ida. La prestation générale du serment eut lieu auprès du minbar.

La plus savante des femmes de l'humanité

L'Imâm adh Dhahabi ﷺ, dit d'elle dans son livre « siyar a'lâm an-nubalâ » : « 'Âisha est la femme la plus savante de l'Islâm sans aucune divergence. »

Zuhrî dit : « Si la science de 'Âisha était rassemblée et comparée à la science des épouses du Messager d'Allâh ﷺ et des autres femmes, celle de 'Âisha aurait été plus vaste et meilleure. »[330]

328 Rapporté par al-Bukhârî.

329 Allusion à l'événement de la grotte ; cité d'ailleurs par la Sourate 9 Verset 40.

330 *Siyar a'lâm an-nubalâ* p185

Abû Mûsâ al-Ash'arî ﷺ a rapporté : « Il n'y a pas un hadith ambiguë aux yeux des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ sans qu'ils ne trouvent auprès de 'Âisha une science [à ce sujet] » [331]

Sa supériorité face aux autres femmes

D'après Abû Mûsâ al-Ash'arî ﷺ, le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Plusieurs d'entre les hommes ont atteint la perfection ; mais des femmes, il n'y a eu que Marie la fille de 'Imrân et Âsiya, l'épouse de Pharaon. Quant à 'Âisha, comparée aux autres femmes, son mérite est comme le mérite du Tharîd[332] sur le reste des mets. »[333]

Elle bénéficiait d'une nuit en plus par rapport aux autres coépouses

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ [a rapporté] que « Sawda bint Zam'a lui céda son jour et que le Prophète ﷺ accordait alors à 'Âisha son jour et celui de Sawda. »[334]

Les compagnons attendaient le jour de 'Âisha ﷺ pour offrir leurs cadeaux

Les gens attendaient le jour de 'Âisha ﷺ pour remettre leurs cadeaux[335], et ce dans le but d'être agréable grâce à elle— ou : pour cela — au Messager d'Allâh ﷺ.[336]

'Âisha ﷺ dit : « Les gens cherchaient à donner leurs cadeaux [au Prophète] durant mon jour… Et Oum Salama [lui] dit que les autres épouses s'étaient réunies [à cause de cela]. Elle lui fit part [de ce qu'elles avaient décidé] mais il se détourna d'elle. »[337]

331 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.
332 Le *tharîd* est un mets toujours accompagné de viande.
333 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
334 Rapporté par al-Bukhârî.
335 C'était comme un consensus chez les compagnons que le Messager d'Allâh ﷺ aimait et préférait Âisha plus que ses autres épouses, c'était la raison pour laquelle qu'ils ramenaient les cadeaux durant son jour.
336 Rapporté par al-Bukhârî.
337 Rapporté par al-Bukhârî.

Elle participa aux préparatifs de la *hijra* de notre Prophète ﷺ

'Âisha rapporte : [...]« Nous fîmes pour eux les préparatifs de leur voyage et nous plaçâmes des provisions de bouche dans une outre de peau de mouton. Asmâ, fille d'Abî Bakr, coupa un morceau de sa ceinture pour attacher l'orifice de l'outre (c'est la cause pour laquelle on la surnommera la femme aux deux ceinturons). Ensuite le Messager d'Allâh ﷺ et Abû Bakr gagnèrent une grotte dans le mont Thawr où ils restèrent trois nuits.[...][338]

Le Prophète ﷺ désire finir ses jours auprès de 'Âisha

D'après Bilâl, Hishâm ibn 'Urwa dit : « Selon mon père, qui se réfère à 'Âisha, au cours de la maladie à la suite de laquelle il mourut, le Messager d'Allâh ﷺ disait : « Où serai-je demain ? Où serai-je demain ? » ; il faisait allusion au jour de 'Âisha. Effectivement ses épouses consentirent à ce qu'il allât où il voulait ; il alla dans la chambre de 'Âisha et y resta jusqu'à sa mort. »

'Âisha dit : « Il mourut donc le jour où il était chez moi. Allâh lui recueillit l'âme alors que sa tête était placée entre mon flanc et ma poitrine et que ma salive et la sienne furent mélangées. »[339]

D'après 'Ubaydillah ibn 'Abd Allâh ibn 'Utba ibn Mas'ûd, 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ, dit : « Lorsque le mal du Messager d'Allâh atteignit un stade avancé, celui-ci demanda à ses épouses l'accord d'être servi chez moi durant sa maladie. L'accord exprimé, le Prophète sorti soutenu par deux hommes, entre al 'Abbâs ibn 'Abd al-Muttalib et un deuxième homme, ses pieds traînaient sur le sol. »'Ubaydullah : « J'informerai 'Abd Allâh de ces propos et lui de dire : « Sais-tu qui était le deuxième homme dont 'Âisha n'a pas cité le nom ? —Non, répondis-je. —C'était 'Alî ibn Abî Tâlib. »[340]

D'après 'Abd ar-Rahmân ibn al-Qâsim, qui se réfère à son père, 'Âisha dit : « Le Prophète ﷺ mourut, [la tête] entre ma poitrine et

338 Rapporté par al-Bukhârî.
339 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
340 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

mon menton ; aussi après la mort du Prophète, je ne verrai personne [supporter des douleurs supérieures à celle du Prophète ﷺ.] »[341]

'Âisha ﷺ a dit : « Durant sa maladie, et au moment où il avait la tête appuyée sur ma cuisse il perdit connaissance. Une fois revenu à lui, il eut le regard fixé sur le plafond de la chambre et dit : « Ô Allâh! la Compagnie la plus Élevée ! » À ces mots, je me dis alors, il ne va pas choisir de rester avec nous! et c'est à ce moment-là que je compris que c'était de cela dont il nous parlait lorsqu'il était bien portant : ses dernières paroles furent : « Ô Allâh auprès de la compagnie la plus élevée ! »[342]

Allâh a décrété de prendre l'âme de Son prophète chez 'Âisha ﷺ

Tout musulman sait qu'il n'y a qu'Allâh le Très Haut qui sait à quel moment l'Ange de la Mort viendra retirer les âmes de chaque serviteur et c'est pour cela que le fait que notre Prophète ﷺ soit décédé dans la maison de 'Âisha, sa salive mélangée à la sienne est considéré comme un grand mérite accordé à notre mère 'Âisha. Ceci prouve qu'Allâh aime et agrée notre Mère 'Âisha ﷺ.

Allâh dit :

إِنَّ اللَّـهَ عِندَهُ عِلْمُ السَّاعَةِ وَيُنَزِّلُ الْغَيْثَ وَيَعْلَمُ مَا فِي الْأَرْحَامِ ۖ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ مَّاذَا تَكْسِبُ غَدًا ۖ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ بِأَيِّ أَرْضٍ تَمُوتُ ۚ إِنَّ اللَّـهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ

﴿La connaissance de l'Heure est auprès d'Allâh; et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes Allâh est Omniscient et Parfaitement Connaisseur.﴾ (Sourate Luqmân verset 34).

341 Rapporté par al-Bukhârî
342 Rapporté par al-Bukhârî

En définitif, ces mérites lui ont été accordés uniquement grâce au grand statut qu'elle avait auprès d'Allâh et de Son Messager ﷺ.

'Âisha ؓ est la dernière personne dont sa salive a été mélangée à celle du Prophète ﷺ

D'après Abî 'Amr, c'est-à-dire Dhakwân, l'affranchi de 'Âisha ; 'Âisha ؓ disait : « Une des faveurs qu'Allâh m'a accordée est que le Messager d'Allâh ﷺ mourut chez moi, le jour qu'il me consacrait, [sa tête] était entre ma poitrine et mon menton, et qu'Allâh a mélangé sa salive à la mienne au moment de sa mort. 'Abd ar-Rahmân tenait à la main un *siwâk*, il entra chez moi au moment où je soutenais le Messager d'Allâh ﷺ. Remarquant le Messager d'Allâh ﷺ qui regardait le *siwâk*, je compris qu'il le désirait. Je lui dis alors : « Veux-tu que je te l'apporte ? » Il me fit signe de la tête que oui, je lui remis, mais il était trop dur pour lui. Je lui dis : « Veux-tu que je te le rende moins dur ? » De nouveau, d'un geste de la tête il me fit signe que oui. Je lui attendris le *siwâk* et lui remis. Il s'en servi pour se curer les dents, puis en ayant près de lui une petite outre, le tout venant de 'Umar, il se mit à introduire les mains dans l'eau et à se les passer sur le visage, il disait en outre : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allâh, certes la Mort a ses affres! » Après quoi, il leva les mains et se mit à répéter : « Dans la compagnie la plus élevée » et ce jusqu'au moment où il rendit l'âme et laissa tomber sa main. »[343]

Le Prophète ﷺ fut enterré dans sa maison

'Âisha ؓ rapporte que lorsque le Prophète ﷺ décéda, les compagnons ؓ divergèrent [au sujet du lieu où enterrer le Prophète ﷺ]. Abû Bakr dit : « J'ai entendu le Prophète ﷺ dire une chose que je n'ai pas oubliée : « Allâh n'a repris l'âme d'un prophète que dans l'endroit où il souhaite mourir », enterrez-le à l'endroit de son lit. »[344]

343 Rapporté par al-Bukhârî
344 Rapporté par at-Tirmidhî, Shaykh al-Albânî le dit vrai.

Elle possède l'habit dans lequel, le Prophète ﷺ rendit l'âme

Abû Burda dit : « 'Âisha nous apporta un vêtement d'étoffe feutrée et nous dit : « C'est dans ce vêtement que le Prophète rendit l'âme. » »

Sulaymân rapporte cette version, et ce de Humayd, d'Abî Burda qui dit : « 'Âisha nous apporta un *izâr* à tissu grossier, comme on en fabrique dans le Yémen, et un manteau de cette étoffe qu'on appelle feutrée. »[345]



345 Rapporté par al-Bukhârî

La place des épouses du Messager ﷺ auprès d'Allâh عَزَّوَجَلَّ



Allâh عَزَّوَجَلَّ a dit :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَاجِكَ إِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزِينَتَهَا فَتَعَالَيْنَ
أُمَتِّعْكُنَّ وَأُسَرِّحْكُنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا ﴿٢٨﴾ وَإِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ
وَالدَّارَ الْآخِرَةَ فَإِنَّ اللَّهَ أَعَدَّ لِلْمُحْسِنَاتِ مِنكُنَّ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٢٩﴾ يَا نِسَاءَ
النَّبِيِّ مَن يَأْتِ مِنكُنَّ بِفَاحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ يُضَاعَفْ لَهَا الْعَذَابُ ضِعْفَيْنِ ۚ
وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرًا ﴿٣٠﴾ وَمَن يَقْنُتْ مِنكُنَّ لِلَّهِ وَرَسُولِهِ وَتَعْمَلْ
صَالِحًا نُّؤْتِهَا أَجْرَهَا مَرَّتَيْنِ وَأَعْتَدْنَا لَهَا رِزْقًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾ يَا نِسَاءَ النَّبِيِّ
لَسْتُنَّ كَأَحَدٍ مِّنَ النِّسَاءِ ۚ إِنِ اتَّقَيْتُنَّ فَلَا تَخْضَعْنَ بِالْقَوْلِ فَيَطْمَعَ الَّذِي فِي
قَلْبِهِ مَرَضٌ وَقُلْنَ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ﴿٣٢﴾ وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ
الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَىٰ ۖ وَأَقِمْنَ الصَّلَاةَ وَآتِينَ الزَّكَاةَ وَأَطِعْنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ إِنَّمَا
يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا ﴿٣٣﴾
وَاذْكُرْنَ مَا يُتْلَىٰ فِي بُيُوتِكُنَّ مِنْ آيَاتِ اللَّهِ وَالْحِكْمَةِ ۚ إِنَّ اللَّهَ كَانَ
لَطِيفًا خَبِيرًا

﴾Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. Mais si c'est Allâh que vous voulez et Son Messager ainsi que la Demeure der-

nière, Allâh a préparé pour les bienfaisantes parmi vous une énorme récompense.

Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé par deux fois ! Et ceci est facile pour Allâh. Et celle d'entre vous qui est entièrement soumise à Allâh et à Son Messager et qui fait le bien. Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons préparé pour elle une généreuse attribution.

Ô femmes du Prophète ! **Vous n'êtes comparables à aucune autre femme.** Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (jâhiliya). Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et obéissez à Allâh et à Son Messager. Allâh ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et veut vous purifier pleinement. Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allâh et de la sagesse. Allâh est Doux et Parfaitement Connaisseur.﴾ (Sourate Les Coalisés Versets 28 à 34).

Allâh ﷻ a dit :

النَّبِيُّ أَوْلَىٰ بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ ۖ وَأَزْوَاجُهُ أُمَّهَاتُهُمْ ۗ

﴿Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. [...]﴾ (Sourate Les Coalisés Verset 6).



La place des épouses du Prophète ﷺ auprès des compagnons



On rapporte d'après 'Âisha, que Abû Bakr a dit : « Par Celui qui tient mon âme dans Sa main ! Il m'est préférable de donner aux proches du Messager d'Allâh qu'à mes proches. »[346]

De même, pour comprendre l'importance que représente sa famille, on peut citer la recommandation faite par Abî Bakr : « Gardez votre vénération envers Muhammad par l'intermédiaire des membres de sa Maison. »[347]

On a rapporté aussi que 'Umar ibn al-Khattâb donnait du trésor publique six mille dirhams à chacun de ceux qui ont pris part à la bataille de Badr, et dix mille à chacune de mères des croyants et deux mille en plus à 'Âisha en disant : « Elle était la bien-aimée du Messager d'Allâh ﷺ. »[348]

'Umar privilégiait ainsi 'Âisha, plus que les autres Mères des croyants, du fait du grand statut et amour que lui vouait le Messager d'Allâh ﷺ et également le souci qu'elle portait envers la communauté musulmane, notamment en prêchant le bien et en réprimandant le mal ainsi que dans son enseignement.

Muhammad ibn Munkadir d'après Oum dharra, elle dit Ibn Zubayr lui envoya [à 'Âisha] de l'argent dans deux grands sacs d'une valeur de 180 000 dirhams [...][349]

346 Rapporté par al-Bukhârî
347 Rapporté par al-Bukhârî d'après Ibn 'Umar.
348 Page 187 du livre siyar a'lam an-nubalâ.
349 Parole véridique.

La pureté et la chasteté de la famille du Prophète ﷺ



Allâh ﷻ a dit :

إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّـهُ لِيُذْهِبَ عَنكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا

﴾Allâh ne veut que vous débarrasser de la souillure,ô gens de la maison [du Prophète], et veut vous purifier pleinement.﴿ (Sourate Les Coalisés Verset 33).

Il faut savoir que les gens de la Maison Prophétique sont divisés en deux catégories :

— ceux qui en font partie par les liens de parenté.

— ceux qui en font partie par les liens du mariage comme pour les épouses de notre Messager ﷺ.

Or, dans de nombreux versets du Saint Coran, comme dans de nombreux hadiths de la sunnah authentique, y sont rappelés les mérites de la Maison Prophétique et cela résulte du statut privilégié, honorifique qu'elle possède auprès d'Allâh, le Seigneur des Mondes. Mais se sont distingués parmi eux chez les hommes, 'Âlî ibn Abî Tâlib et chez les femmes, notre Mère 'Âisha, qu'Allâh les agrée tous.

Ibn 'Abbâs ﷺ a dit au sujet du verset 33 de la sourate Les Coalisés : « Il a été révélé particulièrement au sujet des femmes du Prophète ﷺ ».[350]

D'ailleurs, il n'y a aucune divergence chez les commentateurs du Coran[351] que les femmes du Prophète ﷺ sont la cause de la révélation de ce verset. Il n'y a aucun doute sur le fait que la maison de notre Prophète Muhammad ﷺ est la meilleure et la plus pure des maisons

350 Authentique d'après ibn Abî Hâtim 9/ 3132

351 C'est-à-dire les commentateurs du Coran.

que l'humanité ait connue. Car Allâh S'est porté garant de la défendre et de la purifier de toute souillure.

Les épouses de notre Prophète ﷺ étaient des femmes au cœur pur et chaste, éloignées des mauvaises passions. Ibn 'Abbâs ؓ dit entre autres : « Aucune femme d'un Messager n'a commis l'adultère, ceci est une faveur d'Allâh à leur égard. »

Les Grands Savants sont unanimement d'accord sur l'obligation d'aimer, d'honorer et de respecter la Famille du Messager d'Allâh ﷺ et d'appliquer la recommandation du Prophète ﷺ envers sa famille.

D'après Abî Qurra Muslim ibn Sâlim al Hamdânî, 'Abd Allâh ibn 'Îssa rapporte avoir entendu 'Abd ar-Rahmân ibn Abî Layla dire : En me rencontrant, Ka'b ibn 'Ujra me dit : « Veux-tu que je t'offre un don que j'ai entendu [de la bouche]du Prophète ﷺ?— Certainement, répondis-je.

— Eh bien! Nous avons interrogé le Messager d'Allâh en lui disant : « Ô Messager d'Allâh! Comment vous combler d'éloges, Gens de la Maison? Car Allâh [ne] nous a appris que comment vous saluer.

— Dites : Ô Seigneur Allâh! Comble d'éloges Muhammad et la Famille de Muhammad!

Comme tu as comblé d'éloges Ibrâhîm et la Famille d'Ibrâhîm; Tu es le Digne-de-louange, le Digne-de-vénération. Ô Seigneur Allâh! [Fais descendre Ta] bénédiction sur Muhammad et sur la Famille de Muhammad comme Tu as [fait descendre Ta] bénédiction sur Ibrâhîm et sur la Famille d'Ibrâhîm! Tu es le Digne-de-louange, le Digne-de-vénération. »[352]

Yazîd ibn Hayyân rapporte : « Je partis avec Husayn ibn Sabra et 'Amr ibn Muslim pour aller chez Zayd ibn Arqam ؓ. Quand nous fûmes assis auprès de lui, Husayn lui dit : « Tu as connu des privilèges exceptionnels. Tu as vu l'Envoyé d'Allâh ﷺ, tu as entendu ses paroles, tu as combattu à ses côtés, tu as prié derrière lui, tu as donc été l'objet

352 Rapporté par al-Bukhârî

de faveurs exceptionnelles ô Zayd, rapporte-nous donc des propos que tu as entendus de l'Envoyé d'Allâh ﷺ.

— Ô fils de mon frère, répondit-il, par Allâh, je suis vieux, mon engagement (auprès du Prophète ﷺ) est déjà ancien et j'ai en partie oublié ce que j'avais retenu (de l'enseignement) de l'Envoyé d'Allâh ﷺ. Acceptez donc ce que je vous transmets sans exiger de moi davantage. Puis il nous fit ce récit :

Un jour, l'Envoyé d'Allâh se leva au milieu de nous et nous fit un sermon près d'un point d'eau nommé Khumm, entre La Mecque et Médine. Il loua Allâh et Le glorifia, prêcha et invoqua Allâh puis il nous dit : « Ô vous tous! Je suis seulement un homme, la venue de l'Envoyé de mon Seigneur[353] est imminente et je lui répondrai, mais je vous laisse deux dépôts précieux : Le premier est le Livre d'Allâh. Il contient la droiture et la Lumière, mettez en pratique le Livre d'Allâh et attachez-vous (à ses enseignements). Il nous recommanda (de mettre en pratique) le Livre d'Allâh et suscita l'amour du Livre, puis il poursuivit : **Et les membres de ma maison, je vous rappelle (au respect) d'Allâh à travers les membres de ma maison, je vous rappelle (au respect) d'Allâh à travers les membres de ma maison!** » »

Husayn demanda alors : « Et qui sont les membres de sa maison? Ô Zayd, ses épouses ne font-elles pas partie des membres de sa maison? Il répondit : Ses femmes en font partie, ainsi que tous les membres de sa famille qui n'ont pas le droit de recevoir l'aumône. Et qui sont-ils? Lui demanda-t-on.

— Ce sont les membres de la famille de 'Alî, ceux de la famille de 'Aqîl, de la famille de Ja'far et de la famille de 'Abbâs.

— Aucun de ceux-là n'a le droit de recevoir l'aumône?

— Oui, répondit-il. » »[354]

Dans une autre version on trouve : « Ne vous ai-je pas laissé deux dépôts précieux? L'un est le Livre d'Allâh, qui est le lien (établi entre

353 L'Ange de la mort.
354 Rapporté par Muslim

vous) et Allâh. Celui qui s'y conforme est dans la bonne voie, mais celui qui s'en détourne est dans l'égarement. »

Enfin, il faut rappeler que la Famille du Prophète ﷺ n'a pas le droit de recevoir de l'aumône, ce qui prouve la pureté de celle-ci comme il est d'ailleurs stipulé dans le hadith précédent.

Abû Hurayra dit : « Al-Hasan ibn 'Alî prit une fois une des dattes destinées à l'aumône et la mit dans sa bouche. Le Prophète ﷺ lui dit : « Gare! Gare! » afin qu'il la crache. Après quoi, il lui dit : « Ne sais-tu pas que nous ne mangeons pas des aumônes? »[355]



355 Rapporté par al-Bukhârî

La pureté et la chasteté de 'Âisha رضي الله عنها



D'après le Coran

Allâh عز وجل a dit :

إِنَّ الَّذِينَ جَاءُوا بِالْإِفْكِ عُصْبَةٌ مِّنكُمْ ۚ لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ
خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ لِكُلِّ امْرِئٍ مِّنْهُم مَّا اكْتَسَبَ مِنَ الْإِثْمِ ۚ وَالَّذِي تَوَلَّىٰ كِبْرَهُ مِنْهُمْ
لَهُ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١١﴾ لَّوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ ظَنَّ الْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بِأَنفُسِهِمْ
خَيْرًا وَقَالُوا هَٰذَا إِفْكٌ مُّبِينٌ ﴿١٢﴾ لَّوْلَا جَاءُوا عَلَيْهِ بِأَرْبَعَةِ شُهَدَاءَ ۚ فَإِذْ لَمْ
يَأْتُوا بِالشُّهَدَاءِ فَأُولَٰئِكَ عِندَ اللَّهِ هُمُ الْكَاذِبُونَ ﴿١٣﴾ وَلَوْلَا فَضْلُ اللَّهِ
عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ لَمَسَّكُمْ فِي مَا أَفَضْتُمْ فِيهِ عَذَابٌ
عَظِيمٌ ﴿١٤﴾ إِذْ تَلَقَّوْنَهُ بِأَلْسِنَتِكُمْ وَتَقُولُونَ بِأَفْوَاهِكُم مَّا لَيْسَ لَكُم بِهِ
عِلْمٌ وَتَحْسَبُونَهُ هَيِّنًا وَهُوَ عِندَ اللَّهِ عَظِيمٌ ﴿١٥﴾ وَلَوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ قُلْتُم
مَّا يَكُونُ لَنَا أَن نَّتَكَلَّمَ بِهَٰذَا سُبْحَانَكَ هَٰذَا بُهْتَانٌ عَظِيمٌ ﴿١٦﴾ يَعِظُكُمُ
اللَّهُ أَن تَعُودُوا لِمِثْلِهِ أَبَدًا إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧﴾ وَيُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمُ الْآيَاتِ ۚ
وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٨﴾ إِنَّ الَّذِينَ يُحِبُّونَ أَن تَشِيعَ الْفَاحِشَةُ فِي الَّذِينَ آمَنُوا
لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ ۚ وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٩﴾ وَلَوْلَا
فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ وَأَنَّ اللَّهَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴾Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un

bien pour vous. À chacun d'eux ce qu'il a accompli comme péché. Celui qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtiment.

Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ?»

Pourquoi n'ont-ils pas produit [à l'appui de leurs accusations] quatre témoins ? S'ils ne produisent pas de témoin, alors ce sont eux, auprès d'Allâh, les menteurs.

N'eussent été la grâce d'Allâh sur vous et Sa Miséricorde ici-bas comme dans l'au-delà, un énorme châtiment vous aurait touchés pour cette (calomnie) dans laquelle vous vous êtes lancés, quand vous colportiez avec vos langues et disiez de vos bouches ce dont vous n'aviez aucun savoir ; et vous le comptiez comme insignifiant alors qu'auprès d'Allâh cela est énorme.

Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas : « Nous ne devons pas en parler. Gloire à toi (ô Allâh) ! C'est une énorme calomnie » ? Allâh vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants. Allâh vous expose clairement les versets et Allâh est Omniscient et Sage.

Ceux qui désirent que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allâh sait, et vous, vous ne savez pas. Et n'eussent été la grâce d'Allâh sur vous et Sa Miséricorde et (n'eut été) qu'Allâh est Compatissant et Miséricordieux...» (Sourate La lumière Versets 11 à 20).

Sa'îd ibn Jubayr et Ibn' Abbâs disent que le verset suivant a été révélé exclusivement au sujet de 'Âisha : Allâh ﷻ a dit :

إِنَّ الَّذِينَ يَرْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ الْغَافِلَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ لُعِنُوا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ
وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ

«Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes

sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà ; et ils auront un énorme châtiment.》 (Sourate La Lumière Versets 23).

D'après la sunnah

Après la mort de Khadîja, Khawla bint Hakim, la femme de 'Uthmân ibn Maz'ûn vint trouver le Messager d'Allâh ﷺ et lui demanda : « Veux-tu te remarier? » — Avec qui? Dit-il. Elle répondit : « Si tu le désires, une vierge, ou, si tu veux, une femme déjà mariée. » Il lui demanda : qui est cette vierge? Elle est 'Âisha, répliqua-t-elle, la fille de l'homme que tu chéris le plus d'entre les créatures d'Allâh (à Lui la puissance et la gloire). [...]

Le Prophète ﷺ a dit : « Ô Oum Salama! Ne me cause pas de mal à propos de 'Âisha! Par Allâh, je n'ai jamais reçu la Révélation en étant dans les draps de l'une de vous, exception faite pour elle. »[356]

Qatada et d'autres ont dit : « Rappelez-vous ce bienfait par lequel vous avez été favorisées d'entre les gens qui est la descente de la Révélation dans vos demeures. 'Âisha la véridique, la fille du véridique ﷺ, a acquis en premier lieu ce mérite. Elle fut comblée de ce bienfait au détriment des autres et de cette miséricorde abondante, car la révélation ne descendait à lui ﷺ dans les draps d'aucune autre de ses femmes à l'exception d'elle, comme ce fut rapporté par le Prophète ﷺ.

Certains Savants ont dit : parce qu'il n'épousa que 'Âisha ﷺ comme femme vierge qui n'a eu aucun autre homme "dans son lit" à part le Prophète ﷺ. Elle se distingua par ce privilège et ce haut statut... »



356 Rapporté par al-Bukhârî.

Sa science



'Âisha ﷺ est la femme la plus savante de l'Islâm sans aucune divergence[357]

Elle fut une très grande savante durant l'époque des quatre califes bien guidés et également une référence pour les compagnons et les suivants, ils revenaient à elle dans toutes leurs affaires religieuses et grâce à Allâh, ils trouvaient à leurs questions et leurs ambiguïtés des réponses claires et les témoignages à ce sujet sont nombreux, venant de la part des plus grands compagnons.

Parfois, il arrivait même à 'Âisha ﷺ de corriger les grands compagnons ﷺ lorsqu'ils rapportaient des hadiths ou avis juridiques qui ne furent pas transmis ou compris comme il le fallait, et elle leur faisait voir le vrai sens de cette chose au point où fut propagé, parmi les grands compagnons et *tâbi'îs*, que s'ils venaient à douter d'un hadith, de revenir à elle. Et si le voyage ne pouvait pas leur être facilité, ils lui envoyaient alors leurs questions.

'Umar ﷺ, le deuxième calife de l'Islâm, dit : « Je n'ai pas vu une personne plus savante dans l'héritage, dans la jurisprudence et la poésie que 'Âisha. »

Abû Mûsâ al-Ash'arî ﷺ a rapporté : « Il n'y a pas un hadith ambiguë aux yeux des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ sans qu'ils ne trouvent auprès de 'Âisha une science [à ce sujet] » [358]

357 Comme cela fut rapporté de l'Imâm adh-Dhahabî ﷺ dans son livre *siyar a'lâm an-nubalâ*.

358 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.

Mu'âwiya ﷺ demanda : "ô Ziyâd, quelle est la personne la plus savante? Il répondit :" Toi, ô Prince des croyants! Il dit : " J'insiste auprès de toi!" Il répondit alors : "Si tu insistes, c'est certes 'Âisha!"[359]

'Atâ ibn Abî Rabâh dit que 'Âisha ﷺ était la plus savante des femmes et elle était également celle qui avait les meilleurs avis.[360]

Zuhrî dit : « Si la science de 'Âisha ﷺ était rassemblée et comparée à la science des épouses du Messager d'Allâh ﷺ et des autres femmes, celle de 'Âisha ﷺ aurait été plus vaste et meilleure. »[361]

Ibn Qayyîm a dit : « 'Âisha ﷺ, était la plus intelligente et la plus savante de ses épouses [du Prophète ﷺ]. Elle était même la plus intelligente et la plus savante des femmes de la communauté d'une façon absolue ». [362]

Il a également dit : « Quant à 'Âisha, elle devance les autres dans la science, l'héritage, les jugements et la connaissance du licite et de l'illicite ». [363]

Ibn Hajar l'a décrite dans *at-taqrîb* comme étant « la plus intelligente des femmes de manière générale ».[364]

As-San'ânî a dit sur elle : « Elle était jurisconsulte, savante, éloquente et méritante ».[365]

Tout au long de ce chapitre, si Allâh le veut, vous allez pouvoir vous rendre compte qu'elle ne transmettait pas seulement le hadith comme beaucoup ont pu le penser, par ignorance, mais qu'au contraire, elle maîtrisait de nombreuses sciences :

— le Coran et ses sciences, la jurisprudence si bien qu'elle faisait partie de ceux qui pouvaient émettre des fatwas durant l'époque des califes bien guidés.

359 Rapporté par al-Hâkim dans son *mustadrak*, volume 15/4
360 P.185 du livre *siyar a'lâm an-nubalâ* vol 2 »
361 P.185 du livre *siyar a'lâm an-nubalâ* vol 2.
362 Tiré de son livre *zâd al Ma'âd* vol 1p 106
363 Tiré de son *livre a'lâm al mawqi'în* vol 1 p 121
364 Vol 1p 750
365 Tiré de son livre *subul as salâm*, vol 1 p 37.

— Elle connaissait le dogme, la sunnah authentique, elle était compétente dans l'héritage.

— Elle était savante dans les sciences religieuses, en général, mais aussi elle connaissait la généalogie des Arabes, maîtrisait parfaitement leur langue et connaissait leur poésie, elle connaissait les remèdes médicinaux.....

Mais ce qui est le plus étonnant, ce n'est pas le fait qu'elle avait un vaste savoir dans plusieurs domaines, c'est qu'elle l'a acquis dans une très courte durée. Rappelons, qu'à la mort du Prophète ﷺ, elle n'avait que dix-huit ans!

Il n'y a pas de doute, qu'il y a eu des causes et des circonstances qui ont permis à notre mère 'Âisha, d'atteindre ce haut statut et degré dans la science : elle fut élevée et grandit dans une maison de science et de piété et cela – grâce à Allâh – est énormément bénéfique pour un enfant.

Son père Abû Bakr était la personne la plus savante et celle qui craignait le plus Allâh, après le Messager d'Allâh ﷺ car il est celui qui l'a le plus accompagné.

Suivant Busr ibn Sa'îd, Abû Sa'îd al-Khudrî dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ fit un sermon aux fidèles, puis dit : « Allâh a donné à un certain homme de choisir entre le bas-monde et ce qu'Il a, et cet homme a choisi ce qu'Allâh a. »

À ces mots, Abû Bakr se mit à pleurer, ce qui nous laissa fort étonnés : le Messager d'Allâh ﷺ ne faisait que nous informer d'un homme ayant reçu un choix... ! Mais l'homme en question n'était autre que le Messager d'Allâh ﷺ ; **Abû Bakr fut le plus informé d'entre nous à ce sujet** [...] [366]

Il a été rapporté que depuis son islam, Abû Bakr accompagnait le Prophète ﷺ dans tous ses déplacements et était présent lors de toutes ses assises. Et le Prophète ﷺ, lui-même, témoigna en faveur d'Abî Bakr qu'il était le plus savant après lui.

366 Rapporté par al-Bukhârî.

D'après Muhammad ibn Jubayr ibn Mut'im, son père dit : « Une femme vint parler au Prophète ﷺ d'une certaine affaire mais celui-ci lui enjoignit de revenir une autre fois. « Et si je reviens, Messager d'Allâh, et ne te trouve pas ? — Si tu ne me trouves pas, va voir Abâ Bakr. » »[367]

Certains savants (Ibn 'Asâkir et as-Suyûtî) disaient de lui que c'était le conférencier le plus éloquent du Prophète ﷺ.

Puis son arrivée auprès du Prophète ﷺ dans la Maison Prophétique où elle a accru son savoir, car elle vivait la Révélation et entendait les hadiths directement de la bouche de notre Prophète ﷺ et ce durant neuf années. Elle a terminé son enfance auprès de lui et y a commencé son adolescence et il est décédé alors qu'elle était dans la fleur de l'âge.

Et à cet âge précoce, il est connu que l'enfant a une grande aptitude à mémoriser et c'est une mémoire plus marquante.

Parmi les épouses du Prophète ﷺ, elle est celle qui assista le plus à la Révélation comme cela est rapporté dans un vrai hadith. Et cela lui a permis d'acquérir, durant ces neuf années, un vaste savoir et une grande compréhension du Coran, des circonstances de sa révélation…

Elle bénéficiait d'un jour de plus (la journée comme la nuit) que les autres femmes auprès du Prophète ﷺ et cela après que Sawda lui a offert son jour. Ainsi, elle était celle qui était le plus souvent auprès du Prophète ﷺ et qui a beaucoup entendu et appris de lui. Elle est celle qui observa le plus, son adoration obligatoire comme surérogatoire, et assistait aux fatâwas émises par le Prophète ﷺ lorsqu'on venait le questionner, et à ses cours.

Allâh lui accorda une grande intelligence et une forte mémoire

Son souci de toujours demander lorsqu'elle ne comprenait pas ou quand une chose nécessitait des éclaircissements. Sa bonne entente avec les autres mères des croyants et leur collaboration dans la transmission de la science et notamment après la mort du Prophète ﷺ car la concurrence qu'il y avait pu avoir entre elles, n'avait plus lieu d'être.

367 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Enfin, la grâce d'Allâh qu'Il donne à qui Il veut d'entre Ses serviteurs comme il est dit dans Son saint Livre :

ذَٰلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَاءُ ۚ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ

﴾Telle est la grâce d'Allâh qu'Il donne à qui Il veut. Et Allâh est le Détenteur de l'énorme grâce﴿. (Sourate Le Vendredi verset 4.)

Ceux qui l'ont formée

Avant d'énumérer les nombreux domaines scientifiques où elle était une référence malgré la présence de grands savants d'entre les compagnons à son époque, j'ai tenu à rappeler auprès de qui — grâce à Allâh — elle a acquis ce vaste savoir :

— tout d'abord, le Messager d'Allâh ﷺ qui fut son époux pendant neuf ans, elle prit la science directement de lui

— son père Abû Bakr le Véridique, le meilleur homme et le plus savant de cette communauté après le Messager d'Allâh ﷺ

— 'Umar ibn al-Khaṯṯâb le deuxième meilleur homme et deuxième plus savant de cette communauté et le deuxième calife de l'Islam et d'autres compagnons ﷺ.

La science de 'Âisha ﷺ sur la Révélation du Coran

Depuis son plus jeune âge, elle écoutait le Coran récité par son père et dû à l'intelligence et la compréhension qu'Allâh lui avait accordées, elle comprenait et retenait ce qu'elle entendait.

D'après ibn Jurayj, Yûsuf ibn Mâhak dit : « J'étais chez 'Âisha, la Mère des croyants, au moment où elle dit : « C'est à La Mecque, j'étais alors toute jeune en train de jouer, que fut révélé à Muḫammad ﷺ ceci :

بَلِ السَّاعَةُ مَوْعِدُهُمْ وَالسَّاعَةُ أَدْهَىٰ وَأَمَرُّ

﴾mais l'Heure sera leur rendez-vous, et l'Heure sera plus terrible et plus amère﴿ (sourate La Lune verset 46). »[368]

368 Rapporté par al-Bukhârî.

Elle était parmi les plus savants d'entre les compagnons en ce qui concerne la Révélation car elle l'a entendue et l'a apprise directement du Prophète ﷺ. Et également, 'Âisha ﷺ était la seule avec laquelle le Messager d'Allâh recevait la Révélation sous ses draps. Elle apprenait le Coran et ses sciences dans son quotidien avec le Messager d'Allâh ﷺ.

'Âisha ﷺ dit : « Le Prophète ﷺ s'allongeait en posant sa tête dans mon giron alors que j'avais mes menstrues. Après quoi, il se mettait à réciter du Coran. »[369]

À savoir que 'Âisha, grâce à Allâh, a réussi à concilier la mémorisation, la compréhension et l'explication du Coran parce qu'elle n'hésitait pas à poser des questions au Messager d'Allâh ﷺ au sujet de ce qu'elle ne comprenait pas.

'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Sera châtié celui de qui on exigera un compte, [le Jour du Jugement].

— Ô Messager d'Allâh! Dis-je alors, Allâh le Très Haut, ne dit- Il pas :

فَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ ۝ فَسَوْفَ يُحَاسَبُ حِسَابًا يَسِيرًا

﴿Celui qui recevra son écrit dans sa droite, la reddition du compte lui sera facile﴾ (Sourate 84 versets 7-8).

— Cela concerne [le Jour] du Déploiement, m'expliqua-t-il, mais sera sûrement châtié celui dont le compte sera minutieux. » »[370]

Ibn Hajar ﷺ dit à propos des enseignements bénéfiques qu'on peut déduire de ce hadith : « et dans ce hadith, on constate le souci qu'avait 'Âisha ﷺ, de comprendre le sens du hadith et que cela ne dérangeait pas le Messager ﷺ de répéter quand il s'agissait de la science... »

'Âisha, la Mère des croyants, dit : « La vision pieuse durant le sommeil fut le premier [signe] de la Révélation chez le Messager d'Allâh ﷺ : chaque vision [trouvait sa réalisation effective] comme la clarté de l'aurore. Après cela, il aima la retraite. Il l'observait dans

369 Rapporté par al-Bukhârî.
370 Rapporté par al-Bukhârî

la grotte de Hirâ où il se livrait au *tahanuth* —c'est à dire à des actes d'adoration— durant plusieurs nuits avant de retourner chez lui pour se munir à cet effet de provisions. Après quoi, il revenait vers Khadîja pour prendre d'autres provisions pour la même raison, et ce jusqu'à ce que vînt à lui la Vérité alors qu'il se trouvait dans la grotte de Hirâ.

L'Ange [de la Révélation] se présenta alors devant lui en disant : « Lis! — Je ne sais pas lire, répondit [le Prophète] ». Sur ce, dit-il, il (l'Ange) me pressa en m'étouffant jusqu'aux limites de [mes] forces puis me lâcha en disant : « Lis! — Je ne sais pas lire, dis-je[de nouveau]. » Il me pressa une deuxième fois jusqu'aux limites de l'étouffement puis me lâcha : « Lis! Me dit-il. —Je ne sais pas lire, répliquai-je. » Pour la troisième fois il me saisit jusqu'à l'étouffement, me lâcha et dit :

اقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ الَّذِى خَلَقَ ﴿١﴾ خَلَقَ الْإِنسَانَ مِنْ عَلَقٍ ﴿٢﴾ اقْرَأْ وَرَبُّكَ الْأَكْرَمُ

﴾Lis au nom de ton Seigneur qui a créé! Qui a créé l'homme d'une adhérence! Lis, car ton Seigneur est très généreux!﴿ (Sourate al-'Alaq Versets 1-3.)

Le Messager d'Allâh ﷺ retourna avec ces versets, le cœur palpitant, vers Khadîja bint Khuwaylid ﵂ et dit : « Enveloppez-moi! Enveloppez-moi! » En effet, on l'enveloppa jusqu'à ce que sa crainte fût dissipée. Après quoi, il mit Khadîja au courant de l'incident avant de lui dire : « J'ai eu peur pour ma propre personne. »

— Non, lui dit-elle, [tu n'as pas avoir peur], je jure par Allâh qu'Il ne t'abandonnera jamais. Tu respectes les liens de parenté, tu aides le faible, tu donnes au démuni, tu accordes l'hospitalité à l'hôte et tu aides [les gens] à surmonter les malheurs. »

Ensuite, Khadîja emmena [le Prophète] chez son cousin paternel, Waraqa ibn Nawfal ibn Asad ibn 'Abd al-'Uzza. C'était un personnage qui avait préféré embrasser le christianisme pendant la *jâhiliyya*[371]. Il savait écrire la langue hébraïque. D'ailleurs, il copiait de l'Évangile, en

371 Littéralement « ignorance ». Il s'agit de la période préislamique.

hébreu, tout ce qu'Allâh voulait qu'il transcrivît. Durant cette période, Waraqa était déjà un vieillard et était devenu aveugle.

« Ô mon cousin! Lui dit Khadîja, écoute [ce que va te dire] le fils de ton frère! — Ô fils de mon frère! S'adressa Waraqa [au Prophète], qu'as-tu vu? » Et le Messager d'Allâh ﷺ de le mettre au courant. « Ce personnage, reprit Waraqa, est le Confident qui fut envoyé auparavant à Mûsâ. Plaise au ciel que je sois jeune... Plaise à Dieu que je sois encore vivant lorsque ton peuple te chassera!

— Vont-ils me chasser? Demanda le Messager d'Allâh.

— Oui, tout homme ayant apporté ce que tu viens d'apporter a souffert d'une certaine hostilité... Je te soutiendrai de toutes mes forces si je vis jusqu'à ce jour. »

Après cet événement, Waraqa ne tarda pas à mourir. Quant à la Révélation, elle tarda à venir durant un certain temps. »[372]

'Âisha, la Mère des croyants ﷺ, rapporta qu'al-Hârith ibn Hishâm ﷺ avait interrogé le Messager d'Allâh ﷺ en disant: « Ô Messager d'Allâh ! Comment te vient la Révélation ?

— Des fois, avait répondu le Messager d'Allâh ﷺ, elle vient comme le tintement d'une clochette, elle m'est la plus pénible. À son interruption, je saisis tout ce que l'ange a dit... D'autrefois, l'Ange de la Révélation, se manifeste devant moi sous la forme d'un homme, il me parle et je saisis ce qu'il dit. »

Et 'Âisha ﷺ de continuer: « Je l'ai vu quelque fois recevoir la Révélation pendant un jour où il faisait très froid. En cessant, elle le laissait front ruisselant de sueur. »[373]

Masrûq demanda à 'Âisha: elle dit: « Je suis la première de cette communauté à avoir questionné le Messager d'Allâh ﷺ au sujet de la Sourate l'Étoile [Verset 13] ; il dit: « Cela est uniquement Jibrîl, il ne l'a vu dans sa forme dans laquelle il fut créé que deux fois... » »[374]

'Âisha ﷺ demanda au Prophète ﷺ à propos du verset:

372 Rapporté par al-Bukhârî.
373 Rapporté par al-Bukhârî.
374 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

وَالَّذِينَ يُؤْتُونَ مَا آتَوا وَّقُلُوبُهُمْ وَجِلَةٌ أَنَّهُمْ إِلَىٰ رَبِّهِمْ رَاجِعُونَ

﴿qui donnent ce qu'ils donnent, tandis que leurs cœurs sont pleins de crainte[à la pensée] qu'ils doivent retourner à leur Seigneur.﴾ (Sourate Les croyants verset 60).

Elle demanda : S'agit-il de ceux qui boivent le vin et qui volent? Il répondit : Non, ô fille du Véridique! Mais ce sont ceux qui jeûnent, qui prient, qui donnent l'aumône et ont peur que cela ne soit pas accepté de leur part, ceux-là sont ceux qui s'appliquent sérieusement à faire le bien."[375]

Sa connaissance des circonstances de la Révélation

Elle connaissait également les circonstances de la Révélation des Versets : Ibn Shihâb dit : « 'Urwa m'a rapporté qu'il avait interrogé 'Âisha ﵂ sur :

وَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تُقْسِطُوا فِي الْيَتَامَىٰ

﴿Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins...﴾ (Sourate 4 Verset 3) et qu'elle avait répondu en disant : « Ô fils de ma sœur! Cela s'applique à la pupille dont le tuteur veut se marier avec elle, du fait de sa beauté et de ses biens, en essayant de lui donner une dot inférieure à celle de ses pareilles. On défendit donc ce genre de mariage — exception faite du cas où l'on est équitable en matière de dot — et on commanda aux musulmans de se marier avec d'autres femmes.

« Les gens interrogèrent après cela le Messager d'Allâh ﷺ... d'où Allâh révéla : ﴿Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes — jusqu'à — et que vous désirez épouser﴾ (Sourate 4 Verset 127). »[376]

D'après Hishâm ibn 'Urwa, son père dit : « J'étais jeune lorsque j'avais dit à 'Âisha ﵂, l'épouse du Prophète ﷺ : « As-tu remarqué ces paroles d'Allâh :

375 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.
376 Rapporté par al-Bukhârî.

إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِن شَعَائِرِ اللَّـهِ ۖ فَمَنْ حَجَّ الْبَيْتَ أَوِ اعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَن يَطَّوَّفَ بِهِمَا ۚ

﴾As-Safâ et al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allâh. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts.﴿ Je pense qu'il n'y a aucun mal à ne pas faire la course entre elles? — Non, répondit-elle, si la chose était comme tu dis le verset serait comme suit : [ne commet pas de péché en ne faisant pas le va-et-vient entre ces deux monts.] En fait, ce verset a été révélé au sujet des Ansâr : ils faisaient la talbiya pour Manât[377] (Manât était près de Qudayd) et se gênaient à faire la course entre as-Safâ et Marwa. À l'avènement de l'Islam, ils interrogèrent le Messager d'Allâh ﷺ sur la question et Allâh révéla alors : ﴾As-Safâ et al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allâh. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts.﴿ [378]

Sa compréhension du Coran

Ainsi, elle faisait partie des Récitateurs et des grands commentateurs du Coran et sa grande compréhension de la langue arabe, de la littérature et des poésies l'aidèrent dans cela.

Ibn Shihâb dit : « 'Urwa m'a rapporté qu'il avait interrogé 'Âisha ﵂ sur :

وَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تُقْسِطُوا فِي الْيَتَامَىٰ

﴾Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins...﴿ (Sourate 4 Verset 3) et qu'elle avait répondu en disant : « Ô fils de ma sœur! Cela s'applique à la pupille dont le tuteur veut se marier avec elle, du fait de sa beauté et de ses biens, en essayant de lui donner une dot

377 Manât est une idole qu'ils adoraient.

378 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim. Dans une autre version rapportée par al-Bukhârî, 'Âisha ﵂ ajouta : « De plus, le Messager d'Allâh ﷺ prescrivit la course entre elles, donc aucune personne ne peut laisser la course entre elles ».

inférieure à celle de ses pareilles. On défendit donc ce genre de mariage — exception faite du cas où l'on est équitable en matière de dot — et on commanda aux musulmans de se marier avec d'autres femmes.

« Les gens interrogèrent après cela le Messager d'Allâh ﷺ... d'où Allâh révéla :

وَيَسْتَفْتُونَكَ فِي النِّسَاءِ

❮Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes — jusqu'à — et que vous désirez épouser.❯ (Sourate 4 Verset 127). « Dans ce verset, Allâh montre qu'à cause de sa beauté et de sa richesse, il y avait des gens qui aimaient se marier avec la pupille sans lui donner la dot en entier...Quant à la pupille qui n'était pas belle ou riche, ils la laissaient et allaient chercher d'autres femmes pour se marier. Donc, et d'après le verset, et de la même manière qu'ils n'aimaient pas se marier avec ses pupilles, ils ne doivent pas non plus les prendre comme épouses une fois qu'ils les désirent, sauf s'ils leur accordent une dot parfaite et leur donnent leurs droits. »[379]

D'après Hishâm qui se réfère à son père, 'Âisha ﵂ dit au sujet du verset :

وَإِنِ امْرَأَةٌ خَافَتْ مِن بَعْلِهَا نُشُوزًا أَوْ إِعْرَاضًا

❮Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence❯ — « Il s'agit de la femme, qui [voyant] que son époux ne manifeste pas un grand désir envers elle et veut la répudier pour se marier avec une autre, lui dit : « Garde -moi, ne me répudie pas et épouse une autre femme. Tu es libre quant à la pension conjugale me concernant et le partage [des nuits]. »

C'est à cela que fait allusion ceci :

فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا أَن يُصْلِحَا بَيْنَهُمَا صُلْحًا ۚ وَالصُّلْحُ خَيْرٌ

379 Rapporté par al-Bukhârî.

﴾alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure...﴿ (Sourate 4 Verset 128).[380]

Sa connaissance du dogme

D'après al-Qâsim ibn Muhammad, 'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Celui qui innove dans notre religion-ci un acte qui n'en fait pas partie, verra son acte annulé. »[381]

'Âisha ﷺ rapporte avoir interrogé le Messager d'Allâh ﷺ sur la peste et qu'il a dit : « C'était un châtiment qu'Allâh envoyait contre qui Il voulait. [Mais] Il en a fait une miséricorde pour les croyants... Toute personne qui, [surprise] par la peste, reste dans le pays, résignée, espérant et avec la conviction qu'elle ne sera atteinte que par ce qui lui a été destiné par Allâh, aura une récompense similaire à celle accordée au martyr. »[382]

D'après 'Âisha ﷺ, le Prophète ﷺ avait envoyé une fois un homme à la tête d'une expédition. Au cours du déplacement, cet homme présidait à la prière en la terminant par

قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ

﴾Dis : Il est Allâh, Unique...﴿ À leur retour, les membres de l'expédition racontèrent la chose au Prophète ﷺ. « Demandez-lui pourquoi faisait-il cela! » dit le Prophète. En effet, interrogé, l'homme dit : « Parce que c'est l'attribut du Tout Miséricordieux et j'aime la réciter [pendant la prière] ». Le Prophète ﷺ dit alors : « Informez-le qu'Allâh l'aime ».[383]

380 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
381 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
382 Rapporté par al-Bukhârî.
383 Rapporté par al-Bukhârî.

'Âisha ﷺ et la Sunnah du Prophète ﷺ

Elle faisait partie des grands mu<u>h</u>addithîns et des mémorisateurs de la sunnah de notre Prophète ﷺ et le nombre de <u>h</u>adiths rapportés par elle, est de 2210.

Par conséquent elle est la femme qui a rapporté le plus de <u>h</u>adiths mais elle fait aussi partie des six compagnons qui ont rapporté le plus de <u>h</u>adiths en occupant la quatrième place.

Elle est devancée par le grand <u>H</u>âfizh, Abû Hurayra (5374), Ibn 'Umar (2630) et Anas ibn Mâlik (2286). Et elle est suivie par Ibn 'Abbâs (1660) et Jâbir ibn 'Abd Allâh (1540).

De même, elle se distinguait des autres compagnons par le fait qu'elle entendait beaucoup de <u>h</u>adiths directement de la bouche du Messager d'Allâh ﷺ et c'est la raison pour laquelle, il y a beaucoup de <u>h</u>adiths rapportés par elle seulement et plus particulièrement ceux qui ont une relation avec les actes du Prophète ﷺ dans sa maison avec ses épouses. Grâce à Allâh ﷻ, en ce qui concerne ce domaine, personne ne rivalisait avec 'Âisha ﷺ.

Ainsi, sa maison fut une école pour les élèves en recherche de sciences religieuses, qui déferlaient de tous les coins du monde et leur nombre atteignait la centaine entre compagnons, femmes et esclaves.

Une autre particularité de 'Âisha ﷺ par rapport aux autres rapporteurs est le fait qu'elle apprenait et transmettait les <u>h</u>adiths du Prophète ﷺ à la lettre et non pas par le sens comme le faisaient certains d'entre eux si bien que le grand <u>h</u>âfizh Abû Hurayra et d'autres venaient la voir pour qu'elle leur corrige leurs erreurs dans les <u>h</u>adiths qu'ils avaient pu apprendre.

Dans *at-tahdhîb*, il est mentionné environ 90 personnes nommées qui ont étudié auprès d'elle sans compter les autres personnes qui n'ont pas été citées.

Abû Mûsâ al-Ash'arî ﷺ a rapporté : « Il n'y a pas un hadith ambiguë aux yeux des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ sans qu'ils ne trouvent auprès de 'Âisha une science [à ce sujet]. » [384]

Sa compréhension de la Sunnah du Prophète ﷺ

'Âisha : une femme des Ansâr dit au Prophète ﷺ : « Comment dois je faire des ablutions majeures à cause des menstrues? — Prends un morceau de laine parfumé de musc, répondit le Prophète par trois fois, puis fait des ablutions mineures (peut-être qu'il ajouta : en en faisant usage)! » Après cela, pris d'un sentiment de pudeur, il détourna son visage. Et moi de tirer cette femme vers moi pour lui expliquer ce que le Prophète ﷺ voulait dire. »[385]

Il y avait des femmes qui envoyaient à 'Âisha ﷺ [un morceau]de coton contenant des tampons tachés de jaune. Mais elle disait : « Ne vous hâtez pas, attendez que le tampon soit tout blanc! »Par cela, elle faisait allusion à l'arrêt complet de l'écoulement menstruel.[386]

D'après 'Âisha ﷺ, à la mort du Prophète ﷺ, ses femmes voulaient envoyer 'Uthmân ibn 'Affân réclamer à Abî Bakr leur part dans l'héritage laissé par le Prophète ﷺ. « Le Prophète, leur fit observer 'Âisha, n'a-t-il donc pas dit : « On n'hérite pas de nous; ce que nous laissons doit être dépensé en aumône. » » [387]

Sa maîtrise de la jurisprudence

Médine était la ville de référence dans le monde en ce qui concerne la sunnah du Messager d'Allâh ﷺ, mais aussi les avis juridiques, les questions venaient de plusieurs endroits du monde. Or, 'Âisha ﷺ fut une autorité en matière de Tradition et de Fiqh au point où les plus éminents parmi les grands compagnons la consultaient, lui posaient des

384 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.
385 Rapporté par al-Bukhârî
386 Rapporté par al-Bukhârî
387 Rapporté par al-Bukhârî

questions auxquelles elle répondait et n'hésitaient pas à lui demander des fatâwas (ou avis juridiques).

Al Qasîm ibn Muhammad rapporte que 'Âisha ﷺ était préoccupée à l'époque des califats de Abî Bakr, de 'Umar et de 'Uthmân à répondre aux questions [c'est-à-dire les fatâwas] et cela jusqu'à sa mort.

Ibn Hajar dit dans son explication du *sahîh al-Bukhârî*. Vol 7 p135 : [...]Elle mémorisa du Prophète ﷺ beaucoup de choses, elle vécut après lui près de cinquante ans, beaucoup de gens prirent la science chez elle et transmirent par son intermédiaire : les jugements, l'éthique et beaucoup d'autres choses jusqu'à dire qu'un quart des jugements juridiques ont 'Âisha ﷺ pour cause. »

Effectivement, comme vous allez pouvoir le constater à la fin de cet ouvrage, il n'y a pas un chapitre ou presque dans la jurisprudence sans que 'Âisha ﷺ n'y ait transmis un ou plusieurs hadiths.

La langue arabe

Ibn Abî 'Atîq[388] raconte : « J'eus une conversation avec al-Qâsim[389], chez 'Âisha ﷺ. Al-Qâsim était un homme qui parlait mal l'arabe et dont la mère était une esclave [non arabe]. 'Âisha ﷺ l'interrogea : « Qu'as-tu à ne pas parler comme parle le fils de mon frère que voici? Je sais d'où cela te vient. Celui-ci a été éduqué par sa mère et tu l'as été par la tienne. » Al-Qâsim fut irrité sans le lui montrer. Quand il vit qu'on dressa la table de 'Âisha, il se leva. Elle demanda : « Où vas-tu?

Il répondit : « Prier. » Elle ordonna : « Assieds-toi !» Et lui d'insister : « Je vais prier. » Elle dit : « Assieds-toi, malotru ! Car j'ai entendu le Messager d'Allâh ﷺ dire : « Point de prière en présence d'un repas ni quand on retient un besoin ! » »[390]

D'après Hishâm ibn 'Urwa, son père dit : « J'étais jeune lorsque je dis à 'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ : « As-tu remarqué ces paroles d'Allâh :

388 Son nom est 'Abd Allâh. 'Âisha ﷺ est la tante paternelle du père de ce dernier.
389 'Âisha ﷺ est sa tante paternelle.
390 Rapporté par Muslim.

إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِن شَعَائِرِ اللَّـهِ ۖ فَمَنْ حَجَّ الْبَيْتَ أَوِ اعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَن يَطَّوَّفَ بِهِمَا ۚ

﴿As-Safâ et al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allâh. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts.﴾ Je pense qu'il n'y a aucun mal à ne pas faire la course entre elles? — Non, répondit-elle, si la chose était comme tu dis le verset serait comme suit : [ne commet pas de péché en ne faisant pas le va-et-vient entre ces deux monts.] En fait, ce verset a été révélé au sujet des Ansâr : ils faisaient la *talbiya* pour Manât[391] (Manât était près de Qudayd) et se gênaient à faire la course entre as-Safâ et Marwa. À l'avènement de l'Islam, ils interrogèrent le Messager d'Allâh ﷺ sur la question et Allâh révéla alors : ﴿As-Safâ et al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allâh. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts.﴾ [392]

Dans l'explication de ce hadith par l'imâm an Nawawi du *sahîh* Muslim[393] : « 'Âisha le réfuta [son neveu 'Urwa] et elle dit : « le pèlerinage est incomplet sans cet acte, si la chose était comme tu dis le verset serait comme suit : [ne commet pas de péché en ne faisant pas le va-et-vient entre ces deux monts]. »

Les Savants ont dit : « Cela fait partie de sa science pointue et de sa compréhension perspicace et sa grande compréhension du vocabulaire ».

L'éloquence

Al-Qâsim ibn Muhammad rapporte que Mu'âwiya entra chez 'Âisha (ﷺ) et lui parla puis quand Mu'âwiya s'appuya sur son valet

391 Manât est une idole qu'ils adoraient

392 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim. Dans une autre version rapportée par al-Bukhârî, 'Âisha (ﷺ) ajouta : « De plus, le Messager d'Allâh ﷺ prescrivit la course entre elles, donc aucune personne ne peut laisser la course entre elles ».

393 Volume 9/10 P24

Dhakwan, il jura par Allâh qu'il n'a jamais vu une personne plus éloquente que 'Âisha ﷺ à l'exception du Prophète ﷺ.[394]

Mu'âwiya dit : « Je jure par Allâh, je n'ai pas vu un prêcheur plus éloquent que 'Âisha. »

Mûsâ ibn Talha ﷺ a dit : « Je n'ai vu un orateur plus éloquent que 'Âisha. »[395]

La poésie

Hishâm ibn Rarwa d'après son père dit : « Je n'ai pas vu une personne plus savante en jurisprudence, en médecine et en poésie que 'Âisha. »

La médecine

'Urwa dit : « J'ai accompagné 'Âisha or je n'ai jamais vu une personne plus savante qu'elle sur les versets révélés, ni l'héritage, ni de la sunnah, ni la poésie, ni dans la mémorisation des vers, ni des évènements historiques des Arabes et ni de la généalogie, ni de ça et ça, ni des jugements, ni de la médecine. Je lui demandais : « Ô ma tante (maternelle), la médecine, d'où as-tu appris cela? » Elle répondit : « Je tombai malade et on me prescrivait des choses et j'écoutais les gens se prescrivant des remèdes les uns les autres et j'apprenais cela. » »[396]

Sha'bî dit qu'il a été dit à 'Âisha : « Ô Mère des croyants! Le Coran, tu l'as entendu du Prophète ﷺ et également le licite et l'illicite, la poésie, la généalogie et tu as entendu cela de ton père et autre que lui, mais en ce qui concerne la médecine? » Elle dit : « Les groupes venaient voir le Prophète ﷺ, l'homme ne cessait de se plaindre de son mal et demandait son remède puis il lui prescrivait ce qu'il fallait. Alors, j'apprenais et je comprenais ce qu'il leur prescrivait. »[397]

394 P183 du livre « *Siyar a'lâm an-nubalâ* vol 2 ».
395 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.
396 P182 du livre *siyar a'lâm an-nubalâ* vol 2.
397 P197 du livre *siyar a'lâm an-nubalâ* vol 2.

L'héritage

'Urwa dit : « J'ai accompagné 'Âisha or je n'ai jamais vu une personne plus savante qu'elle sur les versets révélés ni l'héritage[...][398]. »

Abû Dohâ d'après Masrûq : « On lui demandait si 'Âisha ﷺ maîtrisait [la science] de l'héritage. Il répondit : « Par Allâh, j'ai vu les grands compagnons de Muhammad ﷺ lui poser des questions sur l'héritage. » »

Sa Connaissance des sectes

Mu'âdha : Une femme dit à 'Âisha : « Est-ce que, après l'arrêt du sang menstruel, la femme doit rattraper les prières qu'elle n'a pas faites [durant ses menstrues]? — Es-tu une Harurite[399]? s'exclama 'Âisha; il nous arrivait d'avoir des menstrues du vivant du Prophète ﷺ et il ne nous ordonnait pas de faire cela et nous ne faisions pas cela. »[400]

La généalogie

'Urwa dit : « J'ai accompagné 'Âisha or je n'ai jamais vu une personne plus savante qu'elle sur les versets révélés ni l'héritage ni de la sunnah ni la poésie ni dans la mémorisation des vers ni des évènements historiques des Arabes et ni de la généalogie, ni de ça et ça, ni des jugements, ni de la médecine. [...}[401]. » »

Sa grande mémoire

Pour s'imaginer sa capacité de mémorisation, il suffit juste de se rappeler qu'elle est parmi ceux qui ont transmis le plus de hadiths de notre Prophète, à savoir 2210 hadiths. Elle a appris le Coran et mémorisait plus de mille vers de poésie, elle connaissait les remèdes médicinaux, etc...

398 P182 du livre *siyar a'lâm an-nubalâ* vol 2.
399 Les harurites forment une secte hérétique issue des Khârijites.
400 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
401 P182 du livre *siyar a'lâm an-nubalâ* vol 2.

Abû 'Ubayd al-Qâsim ibn salâm[402] a mentionné les lecteurs [du Coran] parmi les compagnons du Prophète ﷺ : il a compté parmi les Muhâjirîns : les quatre califes, Talha, Sa'd, ibn Mas'ûd, Hudhayfa, Sâlim, Abû Hurayra, 'Abd Allâh ibn Sâib, Al 'Ibâdillâh[403], 'Âisha, Hafsa et Oum Salama.

Son esprit de recherche

'Âisha ﵂ était une femme passionnée de savoir. Elle n'entendait pas un propos de notre Prophète qu'elle ne comprenait pas sans en demander une explication pour mieux le saisir. Ses questions étaient source de lumière à plusieurs problèmes importants dont voici quelques exemples :

'Âisha ﵂ rapporte : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Celui qui aime rencontrer Allâh, Allâh aime le rencontrer et celui qui déteste la rencontre d'Allâh, Allâh déteste le rencontrer. » Alors, j'ai dit : « Ô Prophète d'Allâh! S'agit-il de la prise en aversion de la mort?

En ce cas, nous prenons tous en aversion la mort. » Il (le Prophète) a répondu : « Ce n'est pas ainsi. Mais [en voici le sens] quand un croyant entend parler de la Miséricorde d'Allâh, de la satisfaction et du Paradis, il aime rencontrer Allâh et alors Allâh aime également le rencontrer. Mais quand un mécréant entend parler du châtiment d'Allâh et de Sa colère, il déteste rencontrer Allâh et Allâh déteste également le rencontrer. »[404]

D'après Abî 'Amru, l'affranchi de 'Âisha, celle-ci dit : « Ô Messager d'Allâh, la vierge est pudique. — Son silence, répondit le Prophète, fait son consentement. »[405]

402 C'était un Faqih, un Muhaddith et un grammairien et il était parmi les grands savants des lectures du Coran (150H—222H).

403 Les quatre 'Ibâdillâh les plus célèbres qui donnaient les jugements juridiques, étaient : 'Abd Allâh ibn 'Abbâs, 'Abd Allâh ibn 'Umar, 'Abd Allâh ibn 'Amr ibn Al 'Âs et 'Abd Allâh ibn Zubayr.

404 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

405 Rapporté par al-Bukhârî.

'Âisha ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ priait toute la nuit jusqu'à fendiller la peau de ses pieds. Je lui dis : « Pourquoi fais-tu tout cela alors qu'Allâh t'a effectivement pardonné tes fautes passées et futures? » Il dit : « Est-ce qu'il ne m'appartient pas de vouloir me comporter en serviteur reconnaissant ? »[406]

Elle a rapporté aussi : « Une nuit, le Messager d'Allâh ﷺ sortit de chez moi, et j'éprouvai une certaine jalousie à son égard. Lorsqu'il rentra et, me trouvant ainsi, il me dit : « Qu'as-tu ô 'Âisha? Es-tu jalouse ?» Je lui répondis : « Et comment ne puis-je pas l'être à ton égard? » Il répliqua : « Ton démon est-il venu vers toi? » — Ô Messager d'Allâh, m'écriais-je, y-a-t-il un démon qui m'accompagne? — Oui, dit-il. Je poursuivis : « Pour chaque être humain?» repris-je. — Oui, rétorqua-t-il. — Avec toi aussi, ô Messager d'Allâh, demandai-je? Il me répondit : « Certes oui, mais mon Seigneur m'a aidé contre lui jusqu'à ce qu'il fut soumis à moi. » »[407]

'Âisha ﷺ dit qu'une juive était rentrée chez elle et lui avait parlé du châtiment de la tombe. « Qu'Allâh te préserve du châtiment de la tombe, lui avait-elle dit. » 'Âisha ﷺ avait à ce sujet interrogé le Messager d'Allâh ﷺ, qui lui avait répondu en ces termes : « Oui, le châtiment de la tombe est une réalité. »

« Depuis, commenta 'Âisha ﷺ, je n'avais jamais vu le Messager d'Allâh ﷺ faire de prière sans demander à Allâh d'être préservé du châtiment de la tombe. »[408]

D'après Nâfi' ibn Jubayr ibn Muṯ'im, 'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Une armée attaquera la Ka'ba. Mais à son arrivée à Baydâ, les premiers et les derniers de cette armée seront engloutis... — Ô Messager d'Allâh! Demandai-je, comment les premiers et les derniers de cette armée seront-ils engloutis alors qu'il y aura parmi eux les marchands et ceux qui ne feront pas partie d'eux? — Les premiers

406 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
407 Rapporté par Muslim.
408 Rapporté par al-Bukhârî.

et les derniers seront engloutis, mais on les ressuscitera selon leur intention. » »[409]

Sa très bonne pédagogie dans l'enseignement

C'était une enseignante aux qualités morales remarquables, elle mettait à l'aise ses étudiants, si bien qu'ils n'éprouvaient aucune gêne à la questionner sur des choses personnelles, minutieuses de la vie du Prophète ﷺ comme elle n'éprouvait aucune gêne à leur répondre du fait de son souci qu'ils ne s'égarent pas, qu'ils ne se trompent pas pour ne pas tomber dans le péché.

Elle était leur enseignante, leur jurisconsulte mais avant tout, elle se comportait comme une mère qui ne souhaite et ne veut que le bien pour ses enfants. Et cette affection maternelle était ressentie par ses élèves car elle faisait en sorte d'appliquer ce verset :

Allâh ﷻ a dit :

لنَّبِيُّ أَوْلَىٰ بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ ۖ وَأَزْوَاجُهُ أُمَّهَاتُهُمْ ۗ

﴿Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. [...]﴾ (Sourate Les Coalisés verset 6).

Abû Mûsâ rapporte : « Quelques-uns d'entre les Muhâjirîns et les Ansârs étaient en désaccord au sujet des grandes ablutions après un rapport charnel. Les Ansâr disent : « Le lavage n'est obligatoire qu'après éjaculation. » Les Muhâjirîns disent : « Le lavage est obligatoire après le mélange des deux liquides. »

J'ai alors dit : « Je vais vous donner la réponse satisfaisante. » Ensuite, je suis allé demander l'autorisation d'entrer chez 'Âisha. Je lui dis : « Ô ma mère! (ou ô Mère des croyants!) Je veux te demander une chose mais je m'abstiens de le faire par pudeur. » Elle répondit alors : « N'aie pas honte de me demander ce que tu aurais demandé à ta mère

409 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

qui t'a enfanté car je suis ta mère (moi aussi). » Je lui demandais donc : « Quand le lavage est-il obligatoire? »

Elle répondit : « Tu es tombée sur celle qui peut le mieux te renseigner à ce sujet. Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « S'il (l'homme) s'accroupit entre ses quatre membres (de la femme) et que la pénétration a lieu, alors le lavage est obligatoire. » » »[410]

Abû Salâma ibn 'Abd ar-Rahmân raconte : « Un jour, j'ai demandé à 'Âisha, la femme du Prophète ﷺ : « Quelle est la valeur de la dot (des mariages) du Messager d'Allâh ﷺ ? Elle m'a répondu : son payement de dot pour ses femmes était celui de douze onces (okkes) et un nach. Est-ce que tu sais ce que veut dire al nach [411]? Quand je lui ai répondu par : Non. Elle me dit : « C'est la moitié de l'okke[412]. Donc le total de la dot du Messager d'Allâh ﷺ pour ses femmes est de cinq cents dirhams. »[413]

L'importance qu'elle accordait à enseigner et propager la sunnah du Prophète ﷺ

'Abd Allâh ibn Shihâb al Khawlânî rapporte : « Ayant passé la nuit dans une des chambres avoisinantes celle de 'Âisha, j'eu une pollution nocturne qui tâcha mes vêtements. Je les trempai alors dans l'eau. La servante de 'Âisha, me vit faire et partit informer 'Âisha.

'Âisha ﷺ l'envoya à ma recherche; puis elle me demanda : « Qu'est-ce qui t'a poussé à laver tes vêtements de la sorte? » Je répondis : « J'ai vu dans mon sommeil ce que voit un rêveur. » Elle demanda : « As-tu trouvé quelque chose sur tes vêtements ? » Je lui répondis : « Non. » Elle me dit : « Si tu avais vu une chose, tu l'aurais lavée. Il m'est souvent arrivé de laver l'habit du Messager d'Allâh ﷺ en me contentant de le frotter vigoureusement. Il priait alors vêtu de cet habit. »[414]

410 Rapporté par Muslim.
411 Selon al Khattâb, al nach est la moitié d'okke et selon Koura'a : c'est la moitié de toute chose.
412 L'okke vaut 40 dirhams.
413 Rapporté par Muslim.
414 Rapporté par Muslim.

Ses élèves

La présence des Mères des croyants au sein de la communauté, et notamment après la mort du Prophète ﷺ, a joué un rôle primordial et essentiel dans l'enseignement des Compagnons et de la génération suivante, dans beaucoup d'aspects de leur religion mais aussi l'enseignement des gens convertis à l'Islâm après les conquêtes des pays de l'Est à l'Ouest.

Les gens se précipitaient à Médine pour aller à la rencontre des Mères des croyants et à leur tête 'Âisha qu'Allâh les agrée, afin de leur poser des questions et étudier auprès d'elles. Ils la rencontraient durant les saisons du pèlerinage en l'interrogeant au sujet de divers sujets juridiques.

De même, les gens qui visitaient la mosquée du Prophète ﷺ après avoir accompli les rites du pèlerinage, hommes comme femmes, venaient profiter de son savoir et de ses conseils.

À cette époque notamment, on a commencé à compiler les versets du Coran, mais aussi les hadiths et la sunnah du Prophète authentique de la bouche des compagnons et des Mères des croyants. La communauté éprouvait donc un besoin immense à l'égard des vastes connaissances que possédait notre mère 'Âisha. Ainsi, elle a instruit beaucoup de gens et on compte à titre d'exemple parmi les compagnons : 'Amr ibn al 'As, Abû Mûsâ al-Ash'arî, Abû Hurayra, ibn 'Umar, ibn 'Abbâs, Zayd ibn Khâlid al-Juhanî...

Les musulmans de la génération suivante qui ont étudié auprès d'elle ne se comptent pas. Parmi les plus célèbres, on compte Sa'îd ibn Al-Mussayib, 'Alqama ibn Qays, al Aswad ibn Yazîd ibn Qays, Masrûq ibn 'Abd ar-Rahmân...

Parmi ses élèves, il y avait aussi des femmes, dont les plus connues sont :

— 'Amra bint 'Abd ar-Rahmân. Ibn Hajar a dit : « Elle était parmi les personnes les plus connaisseuses des hadiths de 'Âisha ». Il

dit aussi : « Il ne resta plus que 'Amra comme personne la plus savante au sujet des hadiths de 'Âisha ».

— Safiyya bint Shayba

— 'Âisha bint Talha ibn 'Ubayd Allâh

— Hafsa bint Sîrîn

Abû Bakr ibn Abî Dâwud a dit : « Les deux femmes les plus illustres parmi les musulmanes de la génération succédant aux Compagnons sont Hafsa bint Sîrîn et 'Amra bint 'Abd ar-Rahmân ».

Elle instruisait également les membres de sa famille comme ses neveux al-Qâsim ibn Muhammad ibn Abî Bakr et 'Urwa ibn az-Zubayr...

Les compagnons revenaient à 'Âisha pour résoudre leurs ambiguïtés religieuses

Abû Mûsâ al-Ash'arî a rapporté : « Il n'est pas un hadith ambigu aux yeux des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ sans qu'ils ne trouvent auprès d'elle une science [à ce sujet] » [415]

Nâfi' dit : « On a, un jour, rapporté ceci à Ibn 'Umar : "Abû Hurayra a dit : "Celui qui suit un convoi funèbre est récompensé d'un *qirât*.," Alors, ibn 'Umar a eu cette rétorque : "Abû Hurayra exagère." Elle (c'est-à-dire 'Âisha) confirma les propos d'Abî Hurayra en disant : "J'ai entendu le Messager d'Allâh ﷺ dire cela." Alors Ibn 'Umar dit : "Nous avons alors délaissé beaucoup de *qîrât*." » [416]

Shurayh ibn Hânî rapporte : « Abû Hurayra a raconté le récit suivant : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Celui qui aime rencontrer Allâh, Allâh aime le rencontrer et celui qui déteste la rencontre d'Allâh, Allâh déteste le rencontrer. »

Alors, je suis allé voir 'Âisha et je lui ai dit : « Ô Mère des croyants! J'ai entendu Abâ Hurayra rapporter une des Traditions du Messager d'Allâh ﷺ. Alors, si c'est vraiment le cas, nous sommes égarés. »

415 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.
416 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Elle me dit : « Le (vrai) égaré est celui qui est égaré d'après la parole du Messager d'Allâh ﷺ. Or quelle est cette chose? » Je lui répondis : « Il s'agit du fait que le Messager d'Allâh ﷺ a dit :« Celui qui aime rencontrer Allâh, Allâh aime le rencontrer et celui qui déteste la rencontre d'Allâh, Allâh déteste le rencontrer. » Or, il n'y a pas un de nous qui ne déteste pas la mort. »

Elle me dit : « Effectivement, le Messager d'Allâh ﷺ a dit cela. Mais, ce n'est pas comme tu as pu le penser. En revanche, c'est lorsque les yeux regardent fixement (au loin), la poitrine râle, la peau se contracte et les doigts se convulsent, c'est à ce moment-là que celui qui aime rencontrer Allâh, Allâh aime le rencontrer et celui qui déteste la rencontre d'Allâh, Allâh déteste le rencontrer. » »[417]

Mujâhid dit : « J'entrai avec 'Urwa ibn Az-Zubayr à la mosquée [de Médine] où nous trouvâmes 'Abd Allâh ibn 'Umar ﷺ assis adossé contre la chambre de 'Âisha. Les fidèles étaient en train de faire la prière de *duhâ*. Et comme nous l'interrogeâmes sur leurs prières, il nous dit : « C'est une innovation. » Après cela, 'Urwa lui dit : « Combien de fois le Messager d'Allâh ﷺ avait fait la 'umra? » « Quatre fois dont une au mois de rajab », répondit-il; mais nous détestâmes le contredire.

En ce moment, nous entendîmes 'Âisha, la Mère des croyants, en train de se frotter les dents. Et 'Urwa de lui dire : « Ô Mère! Ô Mère des croyants! N'as-tu pas entendu ce que vient de dire Abû 'Abd ar-Rahmân?

— Qu'a-t-il dit? Demanda-t-elle

— Il a dit que le Messager d'Allâh ﷺ avait fait quatre 'umra dont une au mois de rajab.

— Qu'Allâh soit miséricordieux envers Abî 'Abd ar-Rahmân! Il était présent à chaque fois que le Prophète faisait une 'umra; toutefois, celui-ci n'a jamais fait de 'Umra au mois de rajab. » »[418]

Sulaymân ibn Yasâr dit : « J'ai interrogé 'Âisha ﷺ au sujet du sperme qui touche le vêtement et elle m'a dit : « Je le lavais du vêtement

417 Rapporté par Muslim.
418 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

du Messager d'Allâh ﷺ, qui se rendait à la prière alors que les traces du lavage étaient sur son habit —c'est à dire les traces d'eau. » »[419]

D'après Kurayb, 'Abd Allâh ibn 'Abbâs, 'Abd ar-Rahmân ibn 'Azhar et Al-Miswar ibn Makhrama l'envoyèrent auprès de 'Âisha, la femme du Prophète ﷺ, en lui disant : « Transmets-lui le salut de notre part et interroge-la au sujet des deux *rak'a* accomplies après la prière de *'asr* (l'après-midi). Ajoute que l'on nous a raconté qu'elle les priait toutes deux alors que nous avons appris que le Prophète ﷺ les avait interdites. Ibn Al-Khattâb et moi, nous frappions ceux qui pratiquaient ces deux *rak'a*, dit Ibn 'Abbâs (l'un des transmetteurs du hadith). »

« Quand, dit Kurayb, j'entrai chez 'Âisha ﷺ et que je lui fis part du message dont on m'avait chargé, elle me répondit de m'adresser à 'Oum Salama. J'allai alors leur transmettre cette réponse et ils m'envoyèrent ensuite auprès de Oum Salama remplir la même mission que celle que j'avais remplie auprès de 'Âisha. [...] » [420]

Les Suivants revenaient à 'Âisha ﷺ pour résoudre leurs ambiguïtés religieuses

Les suivants partaient pour Médine pour rencontrer les compagnons et notamment 'Âisha ﷺ afin de rechercher la science et consigner les hadiths ainsi que pour poser leurs questions au sujet de la jurisprudence ou se renseigner à propos des sunnas et du comportement du Prophète ﷺ. Certains d'entre eux se rendaient directement chez elle, d'autres envoyaient un émissaire pour l'interroger.

Ibn Hizâm raconte :" Beaucoup de suivants voyageaient des jours à la recherche d'un seul hadith."

Chez lez gens du hadith, cela est connu qu'ils recherchaient l'ascendance de la chaîne des transmetteurs, c'est à dire celle dont le nombre de transmetteurs est inférieur à celui d'une autre chaîne qui rapporte le hadîth en question.

419 Rapporté par al-Bukhârî
420 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Ahmad ibn Hanbal a dit : « La recherche de la chaîne de transmetteurs ascendante est une tradition issue des Prédécesseurs ».

D'après al Awzâ'y, 'Atâ ibn Abî Rabâh [*tâbi'î*] dit : « Comme je visitai 'Âisha avec 'Ubayd ibn 'Umayr al Laythy, nous l'interrogeâmes au sujet de l'hégire. Elle nous donna la réponse suivante : Il n'y a pas d'hégire aujourd'hui... Les croyants, pour garder leur religion, fuyaient auparavant vers Allâh et Son messager; ils craignaient d'être persécutés. Mais aujourd'hui, Allâh a donné le dessus à l'Islâm et chacun adore Allâh où il lui plaît. Toute fois, il reste encore[la récompense due au] Combat pour la cause d'Allâh [ou] à la bonne intention."[421]

L'éthique

Sha'bî rapporte que 'Âisha lui a dit qu'elle avait appris du poète Labîd environ mille vers. Et lorsqu'il la mentionnait, il s'étonnait de sa science et de sa jurisprudence puis il ajoutait : « Que pensez-vous du bon comportement prophétique qu'elle a acquis?! »



421 Rapporté par al-Bukhârî

Sa place dans ce monde et dans l'au-delà



La place de 'Âisha ﵄ auprès d'Allâh

D'une part, et avant toute chose, pour mieux comprendre sa place auprès d'Allâh, il suffit juste de se rappeler qu'Allâh le Très Haut ne donne que des bonnes choses à son Prophète et qu'elle a été choisie pour être l'épouse de notre Prophète ﷺ dans ce monde et dans l'au-delà.

Allâh ﷻ a dit :

الْخَبِيثَاتُ لِلْخَبِيثِينَ وَالْخَبِيثُونَ لِلْخَبِيثَاتِ ۖ وَالطَّيِّبَاتُ لِلطَّيِّبِينَ وَالطَّيِّبُونَ لِلطَّيِّبَاتِ ۚ أُولَٰئِكَ مُبَرَّءُونَ مِمَّا يَقُولُونَ ۖ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

﴾Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse.﴿ (Sourate La Lumière Verset 26).

Shaykh 'Abd ar-Rahmân as-Sa'dî dit à propos de ce verset[422] : « ...Muhammad, il est le meilleur des bons parmi les créatures de manière absolue, il ne lui convient alors que les meilleures femmes. »

'Âisha ﵄ raconte que le Messager ﷺ a vu en songe que Jibrîl la portait enveloppée d'une pièce d'étoffe en soie de couleur verte et lui a dit : « Voici ta femme dans ce monde et dans l'au-delà » [423]

D'après Abî Wâ'il dit : « 'Ammâr ﵁ fit un discours où il parla de 'Âisha ﵄ et de la marche [de l'armée où elle était]; il dit :« Je sais qu'elle

422 Dans son *tafsîr*.

423 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit vrai.

a été la femme du Prophète ﷺ dans ce bas-monde et qu'elle le sera aussi dans l'autre monde; mais [Allâh] veut vous mettre à l'épreuve. » »[424]

D'autre part, Allâh l'innocenta du haut des sept cieux par dix versets révélés qui sont jusqu'à nos jours, et jusqu'à la fin des temps, récités par tous les musulmans!

Allâh ﷻ a dit :

إِنَّ الَّذِينَ جَاءُوا بِالْإِفْكِ عُصْبَةٌ مِّنكُمْ ۚ لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ
خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ لِكُلِّ امْرِئٍ مِّنْهُم مَّا اكْتَسَبَ مِنَ الْإِثْمِ ۚ وَالَّذِى تَوَلَّىٰ كِبْرَهُ مِنْهُمْ
لَهُ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١١﴾ لَّوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ ظَنَّ الْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بِأَنفُسِهِمْ
خَيْرًا وَقَالُوا هَٰذَا إِفْكٌ مُّبِينٌ ﴿١٢﴾ لَّوْلَا جَاءُوا عَلَيْهِ بِأَرْبَعَةِ شُهَدَاءَ ۚ فَإِذْ لَمْ
يَأْتُوا بِالشُّهَدَاءِ فَأُولَٰئِكَ عِندَ اللَّهِ هُمُ الْكَاذِبُونَ ﴿١٣﴾ وَلَوْلَا فَضْلُ اللَّهِ
عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ فِى الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ لَمَسَّكُمْ فِى مَا أَفَضْتُمْ فِيهِ عَذَابٌ
عَظِيمٌ ﴿١٤﴾ إِذْ تَلَقَّوْنَهُ بِأَلْسِنَتِكُمْ وَتَقُولُونَ بِأَفْوَاهِكُم مَّا لَيْسَ لَكُم بِهِ
عِلْمٌ وَتَحْسَبُونَهُ هَيِّنًا وَهُوَ عِندَ اللَّهِ عَظِيمٌ ﴿١٥﴾ وَلَوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ قُلْتُم
مَّا يَكُونُ لَنَا أَن نَّتَكَلَّمَ بِهَٰذَا سُبْحَانَكَ هَٰذَا بُهْتَانٌ عَظِيمٌ ﴿١٦﴾ يَعِظُكُمُ
اللَّهُ أَن تَعُودُوا لِمِثْلِهِ أَبَدًا إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧﴾ وَيُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمُ الْآيَاتِ ۚ
وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٨﴾ إِنَّ الَّذِينَ يُحِبُّونَ أَن تَشِيعَ الْفَاحِشَةُ فِى الَّذِينَ آمَنُوا
لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ فِى الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ ۚ وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٩﴾ وَلَوْلَا
فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ وَأَنَّ اللَّهَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

❮Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous. À chacun d'eux ce qu'il a accompli comme péché. Celui qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtiment.

424 Rapporté par al-Bukhârî.

Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ?»

Pourquoi n'ont-ils pas produit [à l'appui de leurs accusations] quatre témoins ? S'ils ne produisent pas de témoin, alors ce sont eux, auprès d'Allâh, les menteurs.

N'eussent été la grâce d'Allâh sur vous et Sa Miséricorde ici-bas comme dans l'au-delà, un énorme châtiment vous aurait touchés pour cette (calomnie) dans laquelle vous vous êtes lancés, quand vous colportiez avec vos langues et disiez de vos bouches ce dont vous n'aviez aucun savoir ; et vous le comptiez comme insignifiant alors qu'auprès d'Allâh cela est énorme.

Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas : « Nous ne devons pas en parler. Gloire à toi (ô Allâh) ! C'est une énorme calomnie » ? Allâh vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants. Allâh vous expose clairement les versets et Allâh est Omniscient et Sage.

Ceux qui désirent que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allâh sait, et vous, vous ne savez pas.

Et n'eussent été la grâce d'Allâh sur vous et Sa Miséricorde et (n'eut été) qu'Allâh est Compatissant et Miséricordieux...﴿ (Sourate La lumière Versets 11 à 20).

Allâh ﷻ a certes innocenté quatre personnes par quatre moyens :

1. Son Prophète Yûsuf عليه السلام par le témoignage d'un témoin.

قَالَ هِيَ رَٰوَدَتْنِي عَن نَّفْسِي ۚ وَشَهِدَ شَاهِدٌ مِّنْ أَهْلِهَا

﴾Yûsuf dit : « C'est elle qui a voulu me séduire ». Et un témoin, de la famille de celle-ci témoigna﴿ (Verset 26 Sourate 12).

2. Son Prophète Mûsâ عليه السلام, lorsque les juifs firent des conjectures à son sujet. Le rocher qui s'enfuit avec ses vêtements fut un témoin en sa faveur. D'après Abî Hurayra, le Messager d'Allâh dit : « Mûsâ était un

homme pudique; d'ailleurs, par pudeur il ne laissait rien voir de sa peau. Cela poussa quelques-uns des Fils d'Israël à le calomnier en disant : « Il ne se calfeutre ainsi que parce qu'il a un défaut de la peau : la lèpre, une hernie testiculaire, ou un autre défaut. » Allâh voulut alors innocenter Mûsâ de ces propos...Un jour que Mûsâ était seul, il posa ses vêtements sur un rocher puis se lava. Quand il eût terminé, il se dirigea vers ses vêtements pour les prendre mais le rocher se mit à courir en emportant ses vêtements. Quant à Mûsâ, il prit son bâton et se mit à poursuivre le rocher en criant : « Mes vêtements, ô rocher! Mes vêtements, ô rocher! » Il arriva ensuite à une assemblée de quelques Israélites, qui purent alors le voir tout nu; ainsi, ils remarquèrent qu'il était le plus beau des êtres créés par Allâh. C'est ainsi qu'Allâh l'innocenta de ce qu'ils disaient. Pour ce qui est du rocher, il s'arrêta...Mûsâ prit ses vêtements et s'en revêtit avant de se mettre à frapper le rocher avec son bâton. » Par Allâh! Continue Abû Hurayra, cela laissa sur le rocher quelques traces : trois, quatre ou cinq. Enfin, le verset suivant fait allusion à cet événement :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ آذَوْا مُوسَىٰ فَبَرَّأَهُ اللَّهُ مِمَّا قَالُوا ۚ
وَكَانَ عِندَ اللَّهِ وَجِيهًا

﴾Ô vous qui croyez! Ne soyez pas comme ceux qui ont offensé Mûsâ. Allâh l'a déclaré innocent de leurs accusations, car il était honorable auprès d'Allâh﴿ (Verset 69 sourate 33).

3. Maryam la Véridique en faisant parler son fils 'Îsâ ﵇ alors qu'il était un bébé :

فَأَتَتْ بِهِ قَوْمَهَا تَحْمِلُهُ ۖ قَالُوا يَا مَرْيَمُ لَقَدْ جِئْتِ شَيْئًا فَرِيًّا

﴾Puis elle vint auprès des siens en le portant [le bébé]. Ils dirent : « Ô Maryam, tu as fait une chose monstrueuse! »﴿ (Verset 27 Sourate 19).

قَالَ إِنِّي عَبْدُ اللَّهِ آتَانِيَ الْكِتَابَ وَجَعَلَنِي نَبِيًّا

﴾Mais (le bébé) dit : « Je suis vraiment le serviteur d'Allâh. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète﴿ (Verset 30 Sourate 19).

4. Son Prophète Muhammad ﷺ et son épouse 'Âisha la Véridique ﵂ par la Révélation de Versets magnifiques dans Son Livre miraculeux qui sont récités au fil du temps.

Regardez de quelle manière, Allâh a acquitté 'Âisha, l'épouse de notre Prophète ﷺ par rapport aux autres, que le Salut soit sur eux? Allâh a Lui-même innocenté 'Âisha, l'épouse de Son Prophète ﷺ, par Sa parole alors que les autres, que le Salut soit sur eux, Il les a innocentés par des causes.

Cela démontre la haute considération et le statut privilégié de notre Prophète ﷺ [425]ainsi que celui de son épouse 'Âisha ﵂ auprès d'Allâh, le Seigneur des mondes.

Personne ne s'attendait à ce que des versets puissent être révélés à son sujet tout comme le dit 'Âisha : « Mais, j'en jure par Allâh, je ne croyais pas qu'Il ferait sur mon sujet une Révélation à réciter ; je me considérais trop médiocre pour voir le Coran parler de mon cas. Tout ce que j'espérais était un songe du Messager d'Allâh où Allâh m'innocenterait. »....[426]

Le savant Abû 'Abd Allâh ibn Shâhîn ﵀ dit : « Certes Allâh, exalté soit-Il, n'a jamais mentionné ce dont les mécréants L'ont accusé sans qu'Il ne Se soit glorifié Lui même,....comme dans Sa parole, Puissant et Grand :

وَقَالُوا اتَّخَذَ الرَّحْمَـٰنُ وَلَدًا ۗ سُبْحَانَهُ ۚ بَلْ عِبَادٌ مُّكْرَمُونَ

﴾Et ils dirent : « le Tout Miséricordieux s'est donné un enfant ». Pureté à Lui! Mais ce sont plutôt des serviteurs honorés.﴿ (Sourate Les Prophètes Verset 26). De même, lorsque fut accusée 'Âisha ﵂, de ce mensonge, Allâh S'est glorifié,... Il dit alors :

425 Car calomnier 'Âisha ﵂ revient à calomnier son époux notre Prophète ﷺ en souillant son honneur!

426 Hadith sur la calomnie.

وَلَوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ قُلْتُم مَّا يَكُونُ لَنَا أَن نَّتَكَلَّمَ بِهَٰذَا سُبْحَانَكَ هَٰذَا بُهْتَانٌ عَظِيمٌ

﴾Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas : « Nous ne devons pas en parler. Gloire à toi (ô Allâh) ! C'est une énorme calomnie » ?﴿ (Sourate La Lumière verset 16).

C'est pour cela que les Savants ont dit : « Calomnier 'Âisha est de la mécréance, parce qu'Allâh S'est glorifié Lui même lorsqu'Il mentionna la calomnie, Il dit alors : ﴾Gloire à toi (ô Allâh) ! C'est une énorme calomnie﴿ tout comme Il S'est glorifié lorsque les Associateurs Lui ont attribué une compagne et un enfant. »

'Âisha, [et le reste des Mères des croyants], comme il est cité dans le Coran n'est pas comparable aux autres femmes et sa récompense sera énorme par rapport au reste des croyantes!

Allâh ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَاجِكَ إِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزِينَتَهَا فَتَعَالَيْنَ أُمَتِّعْكُنَّ وَأُسَرِّحْكُنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا ﴿٢٨﴾ وَإِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَالدَّارَ الْآخِرَةَ فَإِنَّ اللَّهَ أَعَدَّ لِلْمُحْسِنَاتِ مِنكُنَّ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٢٩﴾ يَا نِسَاءَ النَّبِيِّ مَن يَأْتِ مِنكُنَّ بِفَاحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ يُضَاعَفْ لَهَا الْعَذَابُ ضِعْفَيْنِ ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرًا ﴿٣٠﴾ وَمَن يَقْنُتْ مِنكُنَّ لِلَّهِ وَرَسُولِهِ وَتَعْمَلْ صَالِحًا نُّؤْتِهَا أَجْرَهَا مَرَّتَيْنِ وَأَعْتَدْنَا لَهَا رِزْقًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾ يَا نِسَاءَ النَّبِيِّ لَسْتُنَّ كَأَحَدٍ مِّنَ النِّسَاءِ ۚ إِنِ اتَّقَيْتُنَّ فَلَا تَخْضَعْنَ بِالْقَوْلِ فَيَطْمَعَ الَّذِي فِي قَلْبِهِ مَرَضٌ وَقُلْنَ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ﴿٣٢﴾ وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَىٰ ۖ وَأَقِمْنَ الصَّلَاةَ وَآتِينَ الزَّكَاةَ وَأَطِعْنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا ﴿٣٣﴾

وَاذْكُرْنَ مَا يُتْلَىٰ فِي بُيُوتِكُنَّ مِنْ آيَاتِ اللَّهِ وَالْحِكْمَةِ ۚ إِنَّ اللَّهَ كَانَ لَطِيفًا خَبِيرًا

﴾Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice.

Mais si c'est Allâh que vous voulez et Son Messager ainsi que la Demeure dernière, Allâh a préparé pour les bienfaisantes parmi vous une énorme récompense.

Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé! Et ceci est facile pour Allâh.

Et celle d'entre vous qui est entièrement soumise à Allâh et à Son Messager et qui fait le bien. Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons préparé pour elle une généreuse attribution.

Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.

Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (*jâhiliya*). Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et obéissez à Allâh et à Son Messager. Allâh ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et veut vous purifier pleinement.

Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allâh et de la sagesse. Allâh est Doux et Parfaitement Connaisseur.﴿ (Sourate Les Coalisés Versets 28 à 34).

Allâh a nommé les épouses du Messager d'Allâh : Mère des croyants!

Allâh ﷻ a dit :

النَّبِيُّ أَوْلَىٰ بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ ۖ وَأَزْوَاجُهُ أُمَّهَاتُهُمْ ۗ

﴾Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. [...]﴿ (Sourate Les Coalisés Verset 6).

De plus, elle fut choisie par Allâh pour diffuser les enseignements de l'Islâm, la Religion d'Allâh[427] !

وَاذْكُرْنَ مَا يُتْلَىٰ فِي بُيُوتِكُنَّ مِنْ آيَاتِ اللَّهِ وَالْحِكْمَةِ ۚ إِنَّ اللَّهَ كَانَ لَطِيفًا خَبِيرًا

﴾Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allâh et de la sagesse. Allâh est Doux et Parfaitement Connaisseur.﴿ (Sourate 33 Verset 34).

Al-Hâfizh ibn Kathîr explique dans son merveilleux *tafsîr* à propos de ce verset (verset 34 sourate 33) : « C'est-à-dire appliquer ce qu'Allâh ﷻ révèle à Son Messager ﷺ dans vos demeures du Livre (le Coran) et de la Sunnah : Qatada et d'autres ont dit : « Rappelez-vous ce bienfait par lequel vous avez été favorisées d'entre les gens qui est la descente de la Révélation dans vos demeures et ʿÂisha la véridique, la fille du véridique, a acquis en premier lieu ce mérite et elle fut comblée de ce bienfait au détriment des autres et de cette miséricorde abondante, car la révélation ne descendait à lui ﷺ dans les draps d'aucune autre de ses femmes à l'exception d'elle, comme ce fut rapporté par le Prophète ﷺ.

Certains Savants ont expliqué ce privilège par le fait que ʿÂisha était la seule épouse vierge du Prophète ﷺ, et n'a donc côtoyé dans son lit aucun homme si ce n'est le Prophète ﷺ. Elle se distingua de ce privilège et de ce haut statut... »

La place de Âisha auprès du Prophète ﷺ

D'après Abî ʿUthmân, le Messager d'Allâh ﷺ désigna ʿAmr ibn al-ʿÂs à la tête de l'expédition de Dhât as-Salasil... « J'allai le retrouver, dit ʿAmr, et lui demandai : « Qui est la personne que tu aimes le plus ?

427 Tout comme cela est valable pour les autres Mères des croyants!

— 'Âisha, me répondit-il. —Parmi les hommes. — Son père. — Qui vient après lui ? — 'Umar ibn al-Khattâb » dit-il en citant d'autres hommes. Sur ce, je préférai garder le silence de peur qu'il ne me citât en dernier. »[428]

'Âisha ﷺ rapporte : « Les épouses du Messager d'Allâh ﷺ formaient deux groupes : un groupe où il y avait 'Âisha, Hafsa, Safiyya et Sawda ; et un autre formé par Oum Salama et le reste des femmes du Messager d'Allâh ﷺ.

D'autre part, les musulmans connaissaient l'amour que le Messager d'Allâh ﷺ réservait à 'Âisha. D'ailleurs c'est pour cela que l'un d'eux attendait le jour de 'Âisha ﷺ pour venir offrir son cadeau au Prophète ﷺ. Le groupe d'Oum Salama parla alors à celle-ci et lui dit : « Adresse-toi au Messager d'Allâh ﷺ afin qu'il dise aux gens ceci : Que celui qui veut offrir un cadeau au Messager d'Allâh ﷺ, qu'il le lui offre dans l'appartement de celle de ses épouses où il se trouvera. »

Effectivement, Oum Salama lui fit part de cela mais il ne lui dit rien. Elles l'interrogèrent et elle leur dit : « Il ne m'a rien dit. — Parle-lui de nouveau, lui dirent -elles!» Elle lui parla une fois son jour arrivé mais, de nouveau, il ne lui dit rien que ce soit.

Elles l'interrogèrent et elle leur dit : « Il ne m'a rien dit. — Parle-lui de nouveau jusqu'à ce qu'il te parle. » Une fois son jour arrivé, elle lui parla de nouveau sur le sujet. Alors il lui dit : « Ne me lèse pas au sujet de 'Âisha, car à part 'Âisha, la Révélation ne m'est jamais venue en étant dans le lit d'une femme. [429]» — Je me repens devant Allâh pour t'avoir lésé, dit Oum Salama. »

Après cela, elles appelèrent Fâtima, la fille du Messager d'Allâh ﷺ et l'envoyèrent lui dire ceci : « Tes épouses te conjurent par Allâh d'être équitable au sujet de la fille d'Abî Bakr. » Elle lui parla et lui de lui dire :

428 Rapporté par al-Bukhârî.

429 Dans une autre version rapportée par al-Bukhârî, on trouve : « Ô Oum Salama! Ne me cause pas de mal à propos de 'Âisha! Par Allâh, je n'ai jamais reçu la Révélation en étant dans les draps de l'une de vous, exception faite pour elle. »

« Ô ma fille! N'aimes-tu pas ce que j'aime? — Certes », répondit Fâṯima qui retourna les voir et les informer.[...] »[430]

Dans la version rapportée par Muslim il y a : « Donc, aime-la! »

Pour finir, on comprend ainsi l'amour qu'il ﷺ portait à 'Âisha ﵂ quand il ordonne à sa fille Fâṯima de l'aimer et surtout quand il désira finir ses jours auprès d'elle!

La place de 'Âisha ﵂ auprès des compagnons ﵃

Il faut savoir que durant le vivant et même après la mort du Prophète ﷺ, les compagnons vouaient un énorme respect pour les Mères des croyants et plus particulièrement pour 'Âisha ﵂ car ils savaient qu'elle était la bien-aimée du Messager d'Allâh ﷺ et les califes bien guidés lui envoyaient des dons.

On a rapporté aussi que 'Umar ibn al-Khaṯṯâb ﵁ donnait du trésor publique six mille dirhams à chacun de ceux qui ont pris part à la bataille de Badr, et dix mille à chacune des mères des croyants et deux mille en plus à 'Âisha ﵂ en disant : « Elle était la bien-aimée du Messager d'Allâh ﷺ. »[431]

'Âisha ﵂ : « Les gens attendaient le jour de 'Âisha ﵂ pour remettre leurs cadeaux, et ce dans le but d'être agréable grâce à elle — ou : pour cela — au Messager d'Allâh ﷺ. »[432]

'Âisha ﵂ dit : « Après les dires des gens de la calomnie et le retard de la Révélation, le Messager d'Allâh ﷺ appela 'Alî et Usâma pour leur demander conseil au sujet de sa séparation de son épouse. Usâma dit : « C'est ta femme et nous ne connaissons que du bien [d'elle]. »

Quant à Barîra, elle dit : « S'il y a à lui reprocher quelque chose que ce soit je dirai que c'est une fille encore jeune qui s'endort en laissant la pâtée des siens aux animaux domestiques qui viennent la manger. » Le Messager d'Allâh ﷺ dit ensuite : « Qui est-ce qui me donnera raison [au sujet du comportement à adopter] contre l'homme qui m'a lésé dans

430 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
431 Page 187 du livre *siyar a'lam an-nubalâ.*
432 Rapporté par al-Bukhârî

[l'honneur] de ma maisonnée? Par Allâh, je ne connais que du bien de mon épouse. Quant à l'homme qu'ils ont cité, je ne connais de lui que du bien! » »[433]

'Amr ibn Maymûn al-Awdî rapporte avoir entendu 'Umar ibn al-Khaṯṯâb dire : « Ô 'Abd Allâh ibn 'Umar, rends-toi chez la Mère des croyants, 'Âisha ﷺ et dis-lui ceci : « 'Umar ibn al-Khaṯṯâb te transmet son salut », puis demande-lui si je peux être enseveli auprès de mes deux compagnons. — J'avais l'intention que cela soit pour moi, répondit-elle, mais aujourd'hui, je lui donne la préférence plutôt qu'à moi. » Quand 'Abd Allâh revint, 'Umar lui dit : « Qu'est-ce que tu rapportes comme réponse? — Elle te l'a accordée, ô Commandeur des croyants.

— Rien, dit 'Umar, n'était plus important à mes yeux que d'obtenir cette place pour ma sépulture. Lorsque mon âme sera rappelée, emportez mon corps puis transmettez mon salut... Ensuite, tu diras [à 'Âisha] : « 'Umar ibn al-Khaṯṯâb demande la permission d'être enterré là. Si elle accorde sa permission, enterrez-moi, sinon ramenez-moi au cimetière des musulmans. »[...][434]

Ibn Abî Mulayka dit : « Peu avant sa mort, ibn 'Abbâs demanda la permission d'entrer chez 'Âisha, qui était alors toute fatiguée. « Je crains qu'il ne me fasse des éloges ! dit-elle. — Mais c'est le cousin du Messager d'Allâh ﷺ et l'une des figures de l'Islam, lui dit-on. »

À ces mots, elle dit aux présents : « [Vous pouvez lui donner] la permission d'entrer. » [À son entrée], ibn 'Abbâs lui dit : « Comment vas-tu ? — Bien, répondit-elle, si je crains [Allâh]. — Tu seras bien, s'il plaît à Allâh, le Très Haut ; tu as été l'épouse du Messager d'Allâh ﷺ, et, à part toi, il n'a jamais épousé de femme vierge. De plus, ton innocence fut révélée du ciel. »

« Après [le départ d'ibn 'Abbâs], entra ibn az-Zubayr. « Ibn 'Abbâs, lui dit-elle, était chez moi et a fait mon éloge. Mais j'aurai tant voulu être une chose qu'on oublie à jamais. »[435]

433 Rapporté par al-Bukhârî.
434 Rapporté par al-Bukhârî.
435 Rapporté par al-Bukhârî.

D'après al Qâsim ibn Muhammad, lorsque 'Âisha ﷺ tomba malade, ibn 'Abbâs vint lui dire : « Ô Mère des croyants! Tu vas partir chez des devanciers de vérité, chez le Messager d'Allâh ﷺ et Abî Bakr. »[436]

La place de 'Âisha ﷺ auprès des tâbi'în

Sha'bî rapporte de Masrûq [qui est un *tâbi'î*] que lorsque ce dernier rapportait une parole de 'Âisha, il disait : « C'est la véridique, la fille du véridique, la bien-aimée du bien-aimé d'Allâh, l'innocentée du haut des sept cieux, qui m'a rapporté cette parole. »

Abû Duhâ d'après Masrûq : « On lui demandait si 'Âisha ﷺ maîtrisait [la science] de l'héritage. Il répondit : « Par Allâh, j'ai vu les grands compagnons de Muhammad ﷺ lui poser des questions sur l'héritage. » »

La place de 'Âisha ﷺ auprès des gens de science

Al Hâfizh Ibn Kathîr ﷺ dit : « Aucune nation n'a connu de femme comme 'Âisha ﷺ dans sa capacité de mémoriser, dans sa science, son éloquence et sa raison. Et le Messager d'Allâh ﷺ n'a aimé aucune femme comme il a aimé 'Âisha ﷺ. Et son innocence fut révélée du haut des sept cieux et elle transmit après sa mort ﷺ une science abondante et bénie. »[437]

La place de 'Âisha ﷺ auprès des Anges avec notamment le respect de Jibrîl envers elle

D'après Abî Salama, 'Âisha ﷺ dit : « Un jour, le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « Ô 'Âisha ! Voici [l'Archange] Jibrîl qui te salue. — Que le salut, ainsi que la miséricorde et les bénédictions d'Allâh, soient sur lui ! Tu vois ce que je ne vois pas. » » Elle parlait au Messager d'Allâh ﷺ.[438]

436 Rapporté par al-Bukhârî.
437 Réf: vol 3 p139 « Al bidâya wa an-nihâya »
438 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « Je t'ai vue en songe. Il y avait un ange qui te portait enveloppée d'une pièce d'étoffe en soie. Il m'a dit : « Voici ta femme... » J'ai alors découvert ton visage et c'était bien toi. Je me suis alors dit : Si la chose est vraiment décidée par Allâh, elle se produira sûrement. » »[439] 'Âisha ﷺ rapporta : « [...]Ce que les gens dissimulent, Allâh, certes le connaît?»

Il répondit : Sûrement. Lorsque Jibrîl ﷺ est venu me voir, il m'a appelé et je lui ai répondu, et toi, tu ne l'as ni vu ni entendu sa voix. Il n'est pas rentré chez toi puisque tu avais ôté tes vêtements. Croyant que tu étais endormie, j'ai pris en aversion de te réveiller ou te laisser seule. Il m'a dit : « Ton Seigneur t'ordonne de te diriger vers les résidents du cimetière de Al Baqi' et d'implorer le pardon d'Allâh en leur faveur. » [...][440]

L'obligation d'aimer 'Âisha ﷺ

'Âisha ﷺ rapporte : « [...] Après cela, elles appelèrent Fâṯima, la fille du Messager d'Allâh ﷺ et l'envoyèrent lui dire ceci : « Tes épouses te conjurent par Allâh d'être équitable au sujet de la fille d'Abî Bakr. » Elle lui parla et lui de lui dire : — « Ô ma fille! N'aimes-tu pas ce que j'aime? — Certes », répondit Fâṯima qui retourna les voir et les informer.[...] »[441]

Dans la version rapportée par Muslim il y a : « Donc, aime-la! »

L'interdiction de faire du mal à 'Âisha ﷺ

Le Prophète ﷺ a dit : « Ô Oum Salama! Ne sois pas injuste au sujet de 'Âisha, car exception faite du cas de 'Âisha, la Révélation ne m'est jamais parvenue en étant dans le lit d'une femme. »[442]

439 Rapporté par al-Bukhârî
440 Rapporté par Muslim.
441 Rapporté par al-Bukhârî
442 Rapporté par al-Bukhârî

Sa vie après le décès du Prophète ﷺ



Les circonstances de la mort du Prophète ﷺ

Allâh ﷻ dit :

إِنَّكَ مَيِّتٌ وَإِنَّهُم مَّيِّتُونَ ۝٣٠ ثُمَّ إِنَّكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ عِندَ رَبِّكُمْ تَخْتَصِمُونَ

﴾En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi ; ensuite au Jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur.﴿ (Sourate 39 versets 30-31).

Quand le Prophète ﷺ eut accompli sa mission de Messager de la meilleure des manières, la parole d'Allâh descendit

الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ

﴾Aujourd'hui j'ai parachevé pour vous votre religion﴿ (Sourate 5 verset 3), et que l'Islam s'était propagé dans toute la péninsule arabique, notre Prophète ﷺ eut des signes qui faisaient comprendre qu'il allait quitter ce bas-monde pour rejoindre la Compagnie la Plus Élevée. Par la suite, il tomba gravement malade et succomba au cours de cette même maladie.

Anas ibn Mâlik ﷺ : « Une juive apporta au Prophète ﷺ une brebis empoisonnée et il en mangea une partie … On fit venir ensuite cette femme juive et on dit au Prophète : « Ne devons-nous pas l'exécuter? — Non, répondit-il. » Anas : « J'ai toujours reconnu cet empoisonnement sur la luette du Messager d'Allâh ﷺ.»»[443]

D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ dit : « Le Prophète disait au cours de la maladie à la suite de laquelle il mourut : « Ô 'Âisha ! Je ressens encore le

443 Rapporté par al-Bukhârî

mal du mets que j'ai mangé à Khaybar...C'est le moment où je ressens que mon artère est coupée à cause de ce poison-là.»[444]

Sa maladie commença chez une de ses épouses, Maymûna bint al-Hârith. Il demandait à ses épouses: « Où serai-je demain ? Où serai-je demain ? », Voulant savoir par cette question le jour consacré à 'Âisha. Les autres épouses acceptèrent qu'il soit soigné dans la maison de 'Âisha ﷺ et il y demeura jusqu'à sa mort.[445]

'Ubaydullah Ibn 'Abd Allâh ibn 'Utba dit: « J'entrai chez 'Âisha et je lui dis: Ne veux-tu pas me parler de la maladie du Messager d'Allâh ﷺ? Si, répondit-elle, lorsque le mal du Prophète devint plus intense, il demanda: « Est-ce que les gens ont fait la prière? » Non, répondîmes-nous, ils sont en train de t'attendre. Versez-moi de l'eau dans une bassine! Commanda-t-il ». En effet nous nous exécutâmes et il fit ses ablutions. Mais, voulant se lever, il s'évanouit. Éveillé, il demanda de nouveau: « Est-ce que les gens ont fait la prière? Non, Messager d'Allâh ! Répondîmes-nous, ils sont en train de t'attendre. Versez-moi de l'eau dans une bassine, commanda-t-il une deuxième fois. (Nous nous exécutâmes) et il s'assit, fit ses ablutions et essaya de se lever, mais il s'évanouit à nouveau.

Éveillé pour la deuxième fois. Il dit: « Est-ce que les gens ont fait la prière? Non répondîmes-nous, ils sont en train de t'attendre, Ô Messager d'Allâh! Mettez-moi de l'eau dans une bassine! » Il s'assit, se lava, essaya de se lever mais il tomba s'évanouit une nouvelle fois. Revenu à lui, il demanda à nouveau: « Les gens ont-ils prié? » Non, ils sont en train de t'attendre, ô Messager d'Allâh ! En effet, les gens étaient restés dans la mosquée à attendre le Prophète pour la prière du 'icha. Mais il envoya quelqu'un dire à Abî Bakr de présider les gens dans la prière. Et Abû Bakr qui était un homme sensible de dire aussitôt à 'Umar: « Ô 'Umar ! Préside les gens dans la prière.

— Tu as plus de droit que moi », répondit 'Umar. Après cela, et durant quelques jours, Abû Bakr présida la prière. Mais voyant que son

444 Rapporté par al-Bukhârî
445 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

état s'était un peu amélioré, le Prophète ﷺ sortit de chez lui pour la prière du *zuhr*. Il était soutenu par deux hommes dont l'un d'eux était Al 'Abbâs. À ce moment, Abû Bakr était en train de présider la prière et, en voyant le Prophète, il voulut reculer. Mais celui-ci lui fit signe de ne pas reculer. Il dit [aux deux hommes qui le soutenaient] : « Faites-moi asseoir à côté de lui! » En effet, ils le firent asseoir à côté d'Abî Bakr... Abû Bakr suivait la prière du Prophète ﷺ et les fidèles celle d'Abî Bakr. Et pendant ce temps-là, le Prophète était toujours assis. »[446]

D'après 'Âisha, le Messager d'Allâh ﷺ avait l'habitude, lorsqu'il se voyait souffrir d'un certain mal, de réciter les Sourates Préservatrices[447] en soufflant et en passant la main sur son corps. « Ainsi, continua 'Âisha, et au cours de la maladie qui précéda sa mort, je me mis à souffler sur lui en récitant les Sourates Préservatrices que lui-même récitait ; je l'essuyais ensuite avec sa main. »[448]

La date et lieu de sa mort

Il ﷺ s'est éteint le lundi 12 du mois de rabi' al awwal, de l'an 11 en matinée. Elle n'avait alors que dix-huit ans. À sa mort, le Prophète ﷺ laissa neuf femmes qui sont : 'Âisha, Hafsa, Oum Habîba, Zaynab, Oum Salama, Maymûna, Sawda, Juwayriya, Safiyya et son esclave affranchie, Mâriya (Oum Ibrâhîm).

D'après Anas, tandis que les musulmans accomplissaient la prière du fajr du lundi présidée par Abû Bakr, ils furent surpris de voir le Messager d'Allâh ﷺ écarter le rideau de la chambre de 'Âisha. Il les regarda au moment où ils étaient en rang et sourit.

Abû Bakr recula alors dans le but de regagner le rang, car il crut que le Messager d'Allâh ﷺ venait pour faire la prière. Quant aux musulmans, ils faillirent délaisser la prière, mais le Messager d'Allâh ﷺ leur fit signe de continuer et regagna sa chambre laissant tomber le rideau.[449]

446 Rapporté par al-Bukhârî
447 Il s'agit des trois dernières sourates du Coran
448 Rapporté par al-Bukhârî
449 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

'Âisha ﵂ a dit : « Durant sa maladie, et au moment où il avait la tête appuyée sur ma cuisse, il perdit connaissance. Une fois revenu à lui, son regard se figea au plafond de la chambre et dit : « Ô Allâh! la Compagnie la plus Élevée ! » À ces mots, je me dis alors : « Il ne va pas choisir de rester avec nous! » À ce moment-là, je compris alors que c'était de cela qu'il nous parlait lorsqu'il était bien portant ; ses dernières paroles furent : « Ô Allâh auprès de la compagnie la plus élevée ! »[450]

D'après 'Abd ar-Rahmân ibn al Qâsim, qui se réfère à son père, 'Âisha ﵂ dit : « Le Prophète ﷺ mourut, [la tête posée] entre ma poitrine et mon menton. Après avoir été témoin de ce que le Prophète a subi durant son agonie, je sais que je ne verrai personne d'autre supporter ce que le Prophète ﷺ a enduré.» [451]

Le Prophète ﷺ fut enterré dans la chambre de 'Âisha ﵂

'Âisha ﵂ rapporte que lorsque le Prophète ﷺ décéda, les compagnons ﵃, divergèrent au sujet de l'enterrement du Prophète ﷺ. Abû Bakr dit : « J'ai entendu le Prophète ﷺ dire une chose que je n'ai pas oubliée : « Allâh n'a repris l'âme d'un prophète que dans l'endroit où il souhaite mourir », enterrez-le à l'endroit de son lit. »[452]

L'héritage de 'Âisha ﵂ après la mort du Prophète ﷺ

D'après 'Urwa, qui se réfère à 'Âisha, Fâtima et al 'Abbâs allèrent trouver Abâ Bakr et lui réclamèrent leur part de succession ; c'est-à-dire la terre du Prophète ﷺ à Fadak et sa part de Khaybar. Abû Bakr leur répondit : « J'ai entendu le Prophète dire : « Nous autres les prophètes ne laissons pas [de biens] à hériter, ce que nous laissons est une aumône. Quant à la famille de Muhammad, ils ne mangeront que de ces biens. »Par Celui qui tient mon âme dans Sa main !Il m'est plus préférable de donner aux proches du Messager d'Allâh qu'à mes propres proches. » [453]

450 Rapporté par al-Bukhârî
451 Rapporté par al-Bukhârî
452 Rapporté par at-Tirmidhî, Shaykh al-Albânî le dit vrai.
453 Rapporté par al-Bukhârî

Abû Hurayra ﷺ : Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Mes héritiers n'auront pas à partager d'argent; ce que je laisse sera une aumône, mis à part la pension de mes femmes et la subsistance de mon calife. »[454]



454 Rapporté par al-Bukhârî

Le décès de son père ﷺ



'Âisha ﷺ : « La Maladie d'Abî Bakr commença quand il se leva un jour de grand froid. Il fut atteint d'une fièvre qui dura quinze jours et qui l'empêcha de sortir prier à la mosquée. Il ordonna à 'Umar de présider la prière. Les compagnons lui rendirent visite et 'Uthmân était celui qui était le plus proche de lui durant sa maladie. Il décéda le lundi soir le huit de Jumâda al akhîra et son mandat fut de deux ans et cent jours. »

Zuhrî de dire dans *siyar a'lâm an-nubalâ*, « Abû Bakr recommanda que ce soit sa femme Asmâ bint 'Umays qui le lave (lavage mortuaire) et si elle ne pouvait accomplir cela, qu'elle s'aide de son fils 'Abd ar-Ra<u>h</u>mân. »

'Alî ﷺ dit : « Il n'y a pas une personne qui rencontrera Allâh avec un livre (des œuvres) que j'envie plus que cette personne enveloppée (Abû Bakr). »

'Âisha ﷺ dit que Abû Bakr décéda lundi soir et fut enterré avant le lever du jour. Elle ﷺ dit : « Étant entrée auprès de lui, Abû Bakr ﷺ m'a posé la question suivante : « Dans combien de vêtements avez-vous enseveli le Prophète ﷺ?

— Dans trois vêtements blancs suhuliens, ai-je répondu; et il n'y avait ni turban, ni chemise.

— Et en quel jour est mort le Messager d'Allâh ﷺ?

— Un lundi.

— Et quel jour est-on?

— Lundi.

— Je crois que je vais mourir avant la nuit. »

Puis, remarquant qu'il y avait des traces de safran sur le vêtement qu'il avait porté durant sa maladie, il dit : « Lavez mon vêtement-ci et ajoutez-y deux [autres] vêtements, dans lesquels vous devez m'ensevelir.

— Mais, ce vêtement est usé.

— Les vivants, répliqua-t-il, ont plus de droit que les morts à porter des vêtements neufs. Quant à mon linceul, il est destiné à la sanie. »

« Abû Bakr ne mourut qu'au soir de la nuit du mardi et il fut enterré avant le lever du jour. »[455]



455 Rapporté par al-Bukhârî

Le décès de notre mère 'Âisha ﷺ



Ibn Abî Mulayka dit : « Peu avant sa mort, ibn 'Abbâs demanda la permission d'entrer chez 'Âisha, qui était alors toute fatiguée. « Je crains qu'il ne me fasse des éloges ! dit-elle. — Mais c'est le cousin du Messager d'Allâh ﷺ et l'une des figures de l'Islam, lui dit-on. » À ces mots, elle dit aux présents : « [Vous pouvez lui donner] la permission d'entrer. » [À son entrée], ibn 'Abbâs lui dit : « Comment vas-tu ? — Bien, répondit-elle, si je crains [Allâh]. — Tu seras bien, s'il plaît à Allâh, le Très Haut ; tu as été l'épouse du Messager d'Allâh ﷺ, et, à part toi, il n'a jamais épousé de femme vierge. De plus, ton innocence fut révélée du ciel. »

« Après [le départ d'ibn 'Abbâs], entra ibn az-Zubayr. « Ibn 'Abbâs, lui dit-elle, était chez moi et a fait mon éloge. Mais j'aurai tant voulu être une chose qu'on oublie à jamais. »[456]

La date de sa mort

Elle mourut le lundi 17 Ramadan en l'an 57 ou 58 de l'hégire, elle avait 66 ans. Elle fut d'ailleurs l'avant-dernière des femmes du Prophète ﷺ à rendre l'âme, qu'Allâh les agrée toutes. Elles sont toutes enterrées au Baqi' exceptée Khadîja qui est enterrée à La Mecque et Maymûna qui est enterrée à Sirf.

456 Rapporté par al-Bukhârî

Date du décès en année hégirienne	
Zaynab bint Jahch	20 H, elle avait 50 ou 53 ans
Mâriya, Oum Ibrâhîm	16 H, le Prince des croyants 'Umar pria sur elle et motiva les gens à assister à la prière mortuaire.
Sawda bint Zam'a	Elle est décédée durant la fin du califat de 'Umar
Oum Habîba, la fille d'Abî Sufyân	Son prénom était Ramla, elle est décédée en 44 H durant le califat de Mu'âwiya.
Hafsa bint 'Umar	45 H durant le mois de cha'bân
Maymûna bint al Hârith	Elle s'appelait Barra, c'est le Prophète qui lui changea son prénom. Elle est tombée malade à Mekka et durant son voyage de retour, après son pèlerinage, elle est décédée à 80 ans en 51 H à Sirf (l'endroit où elle avait consommé son mariage avec le Prophète). C'est son neveu, 'Abd Allâh ibn 'Abbâs qui pria sur elle.
Safiya bint Huyay	52 H durant le mois de Ramadan
Jouwayriya bint al Hârith	Elle s'appelait Barra et c'est le Prophète qui lui changea son prénom. Elle est décédée en 50 H à 65 ans et c'est Marwân ibn Hakam, émir de Médine qui pria sur elle.
'Âisha bint Abî Bakr	57 ou 58 H, elle avait 66 ans.
Oum Salama	61H, âgée de 84ans. Cela fut une grande épreuve pour les gens de Médine, étant donné qu'elle fut la dernière Mère des croyants à s'éteindre. C'est Abû Hurayra qui pria sur elle. Elle fut enterrée au Baqi' avec ses compagnes.

Celui qui présida sa prière mortuaire

Ce fut Abû Hurayra ﷺ.

Où fut enterrée 'Âisha ﷺ

Elle fut enterrée en soirée au Baqi' [457] comme elle l'avait ordonné.

D'après Hishâm qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit à 'Abd Allâh ibn az Zubayr : "Ne m'enterre pas avec le Prophète ﷺ, mais enterre-moi avec mes compagnes; je ne veux pas passer pour pure [à cause de cela]."[458]

Ceux qui l'enterrèrent sont au nombre de cinq et ils étaient ses neveux :[459]

— al-Qâsim ibn Muhammad ibn Abî Bakr

— 'Abd Allâh ibn Muhammad ibn Abî Bakr

— 'Abd Allâh ibn 'Abd ar-Rahmân ibn Abî Bakr

— 'Abd Allâh ibn az-Zubayr (fils de Asmâ)

— 'Urwa ibn az-Zubayr (fils de Asmâ).

Après la mort du Prophète ﷺ et ce jusqu'aux termes de leurs vies, les Mères des croyants ont passé leur temps dans l'adoration, l'accomplissement d'œuvres pieuses mais aussi au service de la communauté en l'instruisant, la conseillant, la guidant et en émettant les jugements juridiques qui s'imposaient.

De plus, elles ont transmis la sunnah prophétique pure, par la parole comme par les actes, aux compagnons, à ceux qui les ont suivis, aux étudiants en science et aux simples visiteurs de Médine.

Elles sont décédées les unes après les autres, et à chaque fois, cela était une grande épreuve pour tous les musulmans du monde entier et plus particulièrement pour les gens de Médine car ils perdaient des enseignantes remarquables mais aussi, c'était leurs mères qui les

457 Cimetière à proximité de la Mosquée du Prophète à Médine où de nombreux compagnons ﷺ sont enterrés.
458 Rapporté par al-Bukhârî
459 (Référence : usd al ghâba)

quittaient. À la mort de l'une d'entre elles, c'était une école, un minaret de la science qui disparaissait.

Le Prophète ﷺ a dit : «Allâh ne reprend pas la Science en l'arrachant aux gens mais Il la reprend en reprenant l'âme des Savants jusqu'à n'en laisser aucun. Les gens mettent alors à leur tête des ignorants. On les interroge sur certaines questions, ils donnent alors leurs avis sans se baser sur aucune science. Ils s'égarent ainsi et égarent les autres. »[460]

Par la miséricorde d'Allâh envers les musulmans, Il a décrété pour certaines d'entre elles, une vie plus longue comme pour 'Âisha, car elle était celle qui avait accru son savoir et qui était la plus assidue, la plus patiente dans la transmission de la science. De plus, à la mort du Prophète ﷺ, elle était à la fleur de l'âge donc elle avait une grande mémoire et était vivace, énergique pour assumer le rôle primordial qu'Allâh lui avait prédestiné.

Elles ont toutes été sincères dans leur engagement envers Allâh et rempli la tâche qu'on leur avait ordonnée d'accomplir et gardé le dépôt qu'on leur avait confié. Qu'Allâh les agrée.



460 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

La fausse « ambiguïté » autour de son mariage



Beaucoup de critiques ont été dites au sujet du mariage de 'Âisha ﷺ avec le Prophète ﷺ sous prétexte qu'elle était trop jeune[461]. Or, ces critiques émanent des ennemis de l'Islâm mais malheureusement ce qui nous étonne est que cela vienne aussi de la part de certains musulmans. Il faut savoir que ces gens parlent avec ignorance et non pas avec science.

Depuis le début de la Prophétie, les ennemis de l'Islâm ont utilisé tous les moyens et n'ont pas manqué une occasion pour tenter de nuire à notre Prophète ﷺ. Et l'une de leurs dernières stupidités, est le fait qu'il se soit marié avec une fille qui aurait pu être sa fille.

461 Le jeune âge de 'Âisha ﷺ lors de son mariage fait partie des choses critiquées par les ennemis de l'Islâm alors que cela est présent chez eux. En effet, fin 2010, en Espagne, on apprenait qu'une fille âgée de dix ans devenait mère en mettant au monde un bébé de 2,9 kg dans un hôpital andalou. Et le père du bébé n'est lui-même âgé que de treize ans. Cette histoire provoqua un engouement médiatique qui fut d'ailleurs incompris par la famille de la fille dont la nouvelle grand-mère trentenaire, assurait que dix ans « c'est l'âge où on se marie en Roumanie » finissant par ajouter « C'est une grande joie, ce n'est pas un drame ». La fille, elle-même, aurait confié au personnel de l'hôpital que c'était « habituel » dans son pays où elle vivait déjà avec son fiancé. D'ailleurs, en 1939, les autorités péruviennes ont enregistré l'accouchement d'une fille beaucoup plus jeune,... Quand Allâh décide d'une chose, Il dit: Sois et elle est! Mais malheureusement, seuls les doués d'intelligence se rappellent. Allâh ﷻ dit: ﴾Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la Vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute chose?﴿(Sourate 41 Verset 53).Allâh ﷻ a dit: ﴾À Allâh appartient la royauté des cieux et de la terre. Il crée ce qu'Il veut. Il fait don de filles à qui Il veut, et don de garçons à qui Il veut, ou bien Il donne à la fois garçons et filles; et Il rend stérile qui Il veut. Il est certes Omniscient et Omnipotent.﴿(Sourate 42 Versets 49 et 50).Je tiens à dire que j'ai relaté cette affaire en tant que remarque et non pas dans le but de prouver la normalité du mariage de 'Âisha ﷺ avec le Messager d'Allâh ﷺ car la vie des mécréants n'est point une preuve et encore moins un argument dans l'Islâm.

Ce qui est étonnant est que cette ambiguïté, venant de la part des ennemis de l'Islâm, est récente, son origine ne date pas de ceux qui les ont précédés, parmi eux, les juifs et les hypocrites. Et cela parce qu'à cette époque, le mariage avec une fille de cet âge-là, n'avait rien d'anormal et à leurs yeux, ce n'était pas un moyen avec lequel ils auraient pu diffamer ou calomnier le Prophète ﷺ, étant donné le milieu dans lequel ils ont vécu et les coutumes et les traditions auxquelles ils se sont accoutumés.

Car sinon, il est impensable qu'à cette époque, les mécréants et les calomniateurs puissent laisser échapper une telle occasion. Et cela n'est dû qu'au fait qu'ils savaient que ce n'était pas la première fois, ni la dernière, qu'une fille de cet âge se marie avec un homme plus âgé qu'elle.

Alors pourquoi cette réprobation, d'autant plus que 'Âisha ﵂ fut auparavant demandée par Jubayr ibn Mut'im ibn 'Ady. Quant à 'Umar, vers la fin de sa vie, il s'est marié avec oum Koulthoum, la fille de 'Alî ibn Abî Tâlib, alors qu'il était plus âgé que son père 'Alî.

Alors, j'ai souhaité répondre à cette « ambiguïté » que certains de mes frères et sœurs ont, pour que demain celle-ci n'en soit plus une et qu'avec fierté ils disent : « Certes, le Prophète ﷺ s'est marié avec 'Âisha ﵂ alors qu'elle avait six ans et a consommé à ses neuf ans! » sans qu'ils ne ressentent la moindre gêne, ni honte face à ces gens et qu'ils puissent expliquer les raisons de ce mariage précoce sans inventer des prétextes en étant embarrassés.[462]

---

462 Remarque : Shaykh al-'Uthaymîn ﵀; répond dans son explication du livre *bulûgh al-marâm* (vol 1 p381; édition *al maktaba al-islâmiya*) à la question suivante : Y a-t-il un âge précis en ce qui concerne le début et la fin des menstrues? « Les Savants ont divergé sur ce sujet : Certains d'entre eux ont dit qu'il y avait un âge précis en ce qui concerne le début et la fin des menstrues mais l'avis le plus juste est qu'il n'y a pas d'âge précis parce que les femmes sont différentes... » Shaykh al-'Uthaymîn fut interrogé sur le fait que certains savants de jurisprudence ont limité l'âge des premières menstrues à neuf ans et les dernières à cinquante ans, y a-t-il une preuve à ce sujet? La réponse du Shaykh fut la suivante : Limiter les premières menstrues à neuf ans et les dernières à cinquante ans, il n'y a aucune preuve à ce sujet. Ce qui est juste est que la femme lorsqu'elle verra l'écoulement de sang connu chez les femmes comme étant des menstrues, ce sera alors considéré comme des menstrues, comme cela est dit dans la parole d'Allâh : ﴾Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. Dis : «C'est un mal»...﴿ (Sourate 2 verset 222). Le jugement d'Allâh a été fondé sur la présence des menstrues et non pas sur un âge précis, c'est une obligation de

Donc, je m'adresse au musulman sincère qui est fier d'être musulman!

Premièrement, je vais démontrer que ce mariage était tout à fait « normal » et non pas un malheur ou une épreuve pour 'Âisha, sous forme de points pour en faciliter la compréhension.

Le Prophète ﷺ demanda 'Âisha ﵂ en mariage

Elle a été demandée en mariage. En aucun cas, le Messager ﷺ ne leur a imposé cela; cela prouve qu'il donna le choix à Abî Bakr ﵁. En effet, Abû Bakr était un homme connu pour son intelligence, donc si il avait compris que c'était un ordre ou une obligation, il n'aurait jamais pris la peine de voir la famille du premier homme, Jubayr ibn Muṯ'im, qui avait demandé la main de sa fille. Puis, quand le refus vint de leur part, il maria alors, 'Âisha ﵂ au Prophète ﷺ.

D'après 'Urwa, lorsque le Prophète ﷺ était venu demander la main de 'Âisha, Abû Bakr lui dit : « Mais je suis ton frère ! — Tu es mon frère, répondit le Prophète, selon la religion et le Livre d'Allâh, mais elle, il m'est permis [de me marier avec elle]. »[463]

Lorsque Khawla bint Hakim demanda la main de 'Âisha ﵂ pour le Prophète : [...]La femme se rendit chez Abî Bakr et lui transmit la réponse du Prophète ﷺ. Abû Bakr sortit et Oum Rûmân dit à Khawla : « Muṯ'im ibn 'Ady a demandé la main de 'Âisha pour son fils. Par Allâh, Abû Bakr n'a jamais promis une chose sans qu'il ne tienne sa promesse. »

---

revenir au jugement qui est la présence [des menstrues]. Le jugement ne s'appliquera que s'il y a présence de menstrues. Lorsque la femme verra ses menstrues, elle est alors réglée même si elle a moins de neuf ans ou plus de cinquante ans parce que le fait de limiter [l'âge], cela demande une preuve or il n'y a aucune preuve à ce sujet. » tiré du livre *majmû' al-fatâwâ* de Shaykh al-'Uthaymîn vol 11p 269 chapitre les menstrues, question 213". Et son Shaykh, le grand savant Shaykh Sa'dî ﵀, est également de cet avis. Shaykh 'Abd Allâh ibn Mâni' a posé la question suivante à son Éminence Shaykh ibn Bâz ﵀ : Quel est le jugement de celle qui a eu ses menstrues à l'âge de dix ans mais qui ne jeûnait pas? Il répondit : Elle rattrape [ses jours de jeûne] et nourrit un pauvre pour chaque jour non jeûné à titre d'expiation. (tiré du livre *masâ'il al-imâm Ibn Bâz* p59 n°97; édition ibn Hazm)

463 Rapporté par al-Bukhârî.

Entre temps, Abû Bakr se rendit chez Mut'im et trouva la mère du fiancé chez lui. Elle lui dit : « Ô fils d'Abî Quhâfa! Peut-être la religion de notre fils qui est différente de la tienne empêche ce mariage! »

Abû Bakr demanda l'avis de Mut'im sur les propos de sa femme, et il les approuva. Abû Bakr rentra chez lui ayant le cœur apaisé, car Allâh (à Lui la puissance et la gloire) avait dissipé de son cœur ce qui le gênait craignant de manquer à sa promesse. [...] »[464]

Le Prophète ﷺ donna le choix à 'Âisha ﵂ de rester avec lui ou de le quitter

Allâh ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَاجِكَ إِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزِينَتَهَا فَتَعَالَيْنَ
أُمَتِّعْكُنَّ وَأُسَرِّحْكُنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا ﴿٢٨﴾ وَإِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ
وَالدَّارَ الْآخِرَةَ فَإِنَّ اللَّهَ أَعَدَّ لِلْمُحْسِنَاتِ مِنكُنَّ أَجْرًا عَظِيمًا

﴾Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. Mais si c'est Allâh que vous voulez et Son Messager ainsi que la Demeure dernière, Allâh a préparé pour les bienfaisantes parmi vous une énorme récompense.﴿ (Sourate Les Coalisés Versets 28 et 29).

'Âisha ﵂, l'épouse du Prophète ﷺ, dit : « À l'occasion de l'ordre intimé au Messager d'Allâh ﷺ concernant le choix à donner à ses épouses, le Prophète ﷺ commença par moi et me dit : « Je vais te parler d'un certain sujet et tu peux toujours ne pas te hâter et aller consulter tes parents. » Or il savait bien que mes deux parents ne me conseilleraient jamais de me séparer de lui. « Il me dit ensuite : « Allâh ﷻ a dit : ﴾Prophète, dis à tes épouses : « Si vous êtes enclines à vouloir la vie d'ici-bas, avec ses parures...﴿ (et ce jusqu'à : une rétribution magnifique).

464 Rapporté par l'Imâm Ahmad, hadith hasan.

— Est-ce à ce sujet, répondis-je, que je consulterais mes deux parents? Je suis encline à vouloir Allâh et Son Messager et la Demeure dernière. »

« Les épouses du Messager d'Allâh ﷺ firent ensuite la même chose que moi. » »[465]

Toute femme croyante souhaiterait être la femme du meilleur homme qu'Allâh a créé, notre Messager ﷺ

D'après Hishâm, son père dit : « Khawla, la fille de Hakîm, était de celles qui offrirent leur personne au Prophète ﷺ. [...] »[466]

D'après 'Alî ibn 'Abd Allâh, Marhûm dit : « J'ai entendu Thâbit al Bunâny dire : « J'étais chez Anas, qui avait auprès de lui une de ses filles, quand il dit : « Une fois, une femme vint proposer au Messager d'Allâh de se marier avec lui en lui disant : « Ô Messager d'Allâh! Éprouves-tu un certain besoin envers moi? »— Quel manque de pudeur de sa part, s'écria la fille de Anas; quel mauvais comportement! Quel mauvais comportement! — Mais elle vaut mieux que toi, répliqua Anas ; désirant [épouser] le Prophète ﷺ, elle lui a proposé sa propre personne. » » »[467]

Un jour, Sawda ﵂ dit au Prophète ﷺ : « Garde-moi comme épouse, Ô Messager d'Allâh ! Par Allâh ! Ce n'est pas le mariage qui m'importe, mais ce que j'espère c'est qu'Allâh me ressuscitera Le jour du Jugement comme étant une de tes épouses. »[468]

Certaines de ses épouses voulaient partager ce bonheur avec leurs sœurs

D'après Zaynab bint Abî Salama, Oum Habîba bint Abî Sufyân rapporte avoir dit au Prophète ﷺ : Ô Messager d'Allâh ! Pourquoi n'épouses-tu pas ma sœur, la fille d'Abî Sufyân ? Tu désires vraiment

465 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim
466 Rapporté par al-Bukhârî
467 Rapporté par al-Bukhârî
468 Rapporté par Muslim

cela ? demanda le Prophète ﷺ. Oui, car je ne suis pas ta seule épouse et ma sœur est celle avec qui je préfère partager mon bonheur.

— Cela ne m'est pas permis, répondit le Prophète ﷺ.

— Mais on raconte que tu désires épouser la fille d'Abî Salama !

— La fille d'Oum Salama ! s'exclama-t-il.

— Oui.

— Mais même si elle n'était pas ma belle-fille et sous ma tutelle, il ne me serait pas permis de me marier avec elle ; de plus, elle est la fille de mon frère de lait. Car Thuwayba a été ma nourrice et celle d'Abî Salama. Ne me proposez jamais vos filles, ni vos sœurs. »[469]

Deuxièmement, après avoir compris que ce mariage n'est pas un sujet ambigu, il se peut que vous soyez amené à débattre sur cela avec trois types de personnes :

1. **Un musulman** : Son cas est très simple pour le convaincre. On lui dira : « Crois-tu en Allâh et en Son Messager? » Bien entendu, sa réponse sera : Oui, sans aucun doute! Ensuite, on lui dira : « Y a-t-il plus miséricordieux qu'Allâh? » Il répondra bien évidemment non! Allâh ﷻ a dit :

قَالَ لَا تَثْرِيبَ عَلَيْكُمُ الْيَوْمَ ۖ يَغْفِرُ اللَّهُ لَكُمْ ۖ وَهُوَ أَرْحَمُ الرَّاحِمِينَ

﴾Il dit : « Pas de récrimination contre vous aujourd'hui! Qu'Allâh vous pardonne. C'est Lui Le plus Miséricordieux des miséricordieux.﴿ (Sourate 12 verset 92).

'Umar ibn al-Khattâb ﷺ dit : « On amena au Prophète ﷺ des captifs parmi lesquels il y avait une femme dont les seins gonflés débordaient de lait. Chaque fois qu'elle voyait un enfant, elle le prenait, puis, le pressant contre son sein, l'allaitait, [et ce jusqu'au moment où elle trouva son enfant]... Et le Prophète de nous dire : « Pensez-vous que cette femme jetterait son enfant au feu? — Non, répondîmes-nous, elle

469 Rapporté par al-Bukhârî

ne fera jamais cela de son propre gré! — Eh bien! Allâh est plus compatissant envers Ses créatures que celle-ci envers son enfant. »[470]

Allâh est donc Plus Miséricordieux envers ʿÂisha ﵁ que ces gens qui prétendent l'être envers elle.

« A-t-on le droit de réfuter ou nier un verset coranique ou un hadith authentique de notre Prophète ﷺ? » Il répondra forcément non!

Allâh ﷻ a dit:

آمَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ مِن رَّبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ ۚ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّن رُّسُلِهِ ۚ وَقَالُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۖ غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ

﴾Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allâh, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers. » Ils ont dit: « Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour. »﴿ (Sourate 2 Verset 285).

Allâh ﷻ a dit:

فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا

﴾Non!...Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence.]﴿ (Sourate 4 Verset 65).

D'après Abî Hurayra ﵁, le Prophète ﷺ a dit: « Je jure par Celui qui détient l'âme de Muhammad! Celui d'entre les gens de cette nation,

470 Rapporté par al-Bukhârî

qu'il soit juif ou chrétien, qui entend parler de moi puis meurt sans avoir cru à ce avec quoi je fus envoyé, sera voué à l'enfer. »[471]

« Y a-t-il un homme aussi doux ou avec un meilleur caractère que notre Prophète ﷺ (et plus particulièrement avec ses épouses)? », celui-ci répondra encore par la négative.

Allâh ﷻ dit dans le Coran :

وَإِنَّكَ لَعَلَىٰ خُلُقٍ عَظِيمٍ

﴾Et tu es certes, d'un noble caractère.﴿ (Sourate La Plume verset 4).

Allâh ﷻ a dit :

لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِالْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴾Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants.﴿ (Sourate 9 verset 128).

'Âisha la Mère des croyants رضي الله عنها a dit : « Son comportement était celui du Coran. »[472]

Anas رضي الله عنه dit : « J'ai servi le Prophète durant dix ans et il ne m'a jamais dit ni « Fi » ni « qu'est-ce que tu as fait ! » ni « pourquoi n'as-tu pas fait ceci? » »[473]

Al-Aswad dit : « J'interrogeai 'Âisha : « Qu'est-ce que faisait le Prophète ﷺ une fois chez lui ? » « Il servait les siens. Mais à l'arrivée de l'heure de la prière il sortait pour l'accomplir. »[474]

'Âisha رضي الله عنها dit : « Le Prophète ﷺ n'a jamais frappé de sa main une chose, ni femme, ni esclave, sauf s'il combattait pour la cause d'Allâh. Et

471 Rapporté par Muslim
472 Rapporté par Muslim
473 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
474 Rapporté par al-Bukhârî.

jamais il ne se vengea à la suite d'un tort qu'on lui causa, sauf quand un interdit d'Allâh était transgressé alors il se vengeait pour Allâh. »[475]

Selon Anas, le Messager d'Allâh ﷺ jouissait dans la société de la plus haute moralité. [476]

Malik ibn al-Huwayrith dit : « Jeunes que nous étions et à peu près du même âge, nous vînmes voir le Prophète ﷺ chez qui nous restâmes vingt jours et vingt nuits. Le Messager d'Allâh ﷺ était compatissant et doux (envers nous) mais dès qu'il reconnût en nous le désir — ou l'envie— de revoir les nôtres, il nous demanda qui nous avions laissé derrière nous. En l'informant, il nous dit : « Retournez chez les vôtres, restez parmi eux, enseignez-leur (l'Islam), ordonnez-leur (de faire le bien),...— et priez comme vous m'avez vu prier. Lorsque le temps de la prière arrive, que l'un de vous fasse l'*adhân* et que le plus âgé d'entre vous préside la prière ! » »[477]

Jâbir ﷺ rapporte ces paroles de l'Envoyé d'Allâh ﷺ : « Je suis par rapport à vous comme un homme qui alluma un feu et dans lequel sauterelles et papillons se jetèrent tandis qu'il tentait de les en empêcher. Quant à moi, je vous retiens par la ceinture et vous empêche de vous précipiter dans le feu mais malheureusement certains d'entre vous m'échappent. »[478]

Nous demandons à ces gens une preuve ou même un doute que 'Âisha ﷺ fut, un seul instant, malheureuse quant à ce mariage?!.... JAMAIS Gloire à Allâh!!!

Au contraire, on ne trouve que des hadiths où celle-ci complimente son mari et avoue le merveilleux bienfait d'Allâh, d'avoir été l'épouse du Prophète... De même, la jalousie qu'elle éprouvait à l'égard de ses coépouses et qu'elle aurait voulu le garder pour elle seule, confirme cela.

'Âisha ﷺ dit : « J'avais l'habitude de jouer à la poupée chez le Prophète ﷺ. Et comme j'avais des amies qui jouaient avec moi, il arrivait

475 Rapporté par Muslim
476 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
477 Rapporté par al-Bukhârî.
478 Rapporté par Muslim

qu'à l'arrivée du Messager d'Allâh ﷺ, elles sortaient par respect envers lui. Mais lui, il les envoyaient me rejoindre (et elles revenaient) jouer avec moi. »[479]

D'après 'Urwa, 'Âisha ﵂ dit : « Tandis que je regardais quelques Abyssins jouant dans la mosquée, le Messager d'Allâh me cachait derrière son manteau. Je restai à regarder jusqu'au moment où j'en eus assez. Figurez-vous l'état d'une jeune fille aimant les divertissements. »[480]

'Âisha ﵂ a rapporté qu'elle avait dit une fois : « Oh! Ma tête ! — Cela si j'étais toujours vivant, lui répliqua le Messager d'Allâh, je demanderais alors à Allâh pardon pour toi et Lui adresserais encore une prière en ta faveur.— Que je suis malheureuse! Par Allâh, je crois que tu désires ma mort. Et si cela arrivait, tu passerais le reste de ta journée à commercer avec l'une de tes épouses !..] » » [481]

D'après Mu'âdha, 'Âisha ﵂ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ, [pour se libérer], demandait la permission au sujet du jour consacré à chacune d'entre nous… Après la descente de ce verset :

رْجِى مَن تَشَاءُ مِنْهُنَّ وَتُؤْوِى إِلَيْكَ مَن تَشَاءُ ۖ وَمَنِ ابْتَغَيْتَ مِمَّنْ عَزَلْتَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكَ ۚ

﴾Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles, et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées.﴿

[Mu'âdha] : « Et toi, ai-je demandé à 'Âisha, que disais-tu ? — Je lui disais ceci : Si cela ne tenait qu'à moi, je ne préférerais, ô Messager d'Allâh, aucune autre personne pour te laisser avec elle. »[482]

Pour finir, le Prophète ﷺ lui vouait un grand amour si bien qu'il ordonna à sa fille de l'aimer! Donc il n'y a aucune preuve à moins que

479 Rapporté par al-Bukhârî.
480 Rapporté par al-Bukhârî.
481 Rapporté par al-Bukhârî.
482 Rapporté par al-Bukhârî.

l'on ramène des hadiths inventés de la secte des Rawâfidhs! Après cela, un bon croyant(e) ne débattra plus sur ce sujet si Allâh le veut.

Allâh ﷻ a dit :

إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ الْمُؤْمِنِينَ إِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَن يَقُولُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۚ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

﴿La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allâh et Son messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est : « Nous avons entendu et nous avons obéi. » Et voilà ceux qui réussissent.﴾ (Sourate 24 verset 51).

2. Un Mécréant : très important, avant de le convaincre, sur ce sujet, il faut qu'il croit en Allâh et Son Messager ﷺ, car si la base est mauvaise comment le convaincre de cette chose.

Allâh ﷻ a dit :

أَفَمَنْ أَسَّسَ بُنْيَانَهُ عَلَىٰ تَقْوَىٰ مِنَ اللَّهِ وَرِضْوَانٍ خَيْرٌ أَم مَّنْ أَسَّسَ بُنْيَانَهُ عَلَىٰ شَفَا جُرُفٍ هَارٍ فَانْهَارَ بِهِ فِي نَارِ جَهَنَّمَ ۗ وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ

﴿Lequel est plus méritant? Est-ce celui qui a fondé son édifice sur la piété et l'agrément d'Allâh, ou bien celui qui a placé les assises de sa construction sur le bord d'une falaise croulante et qui croula avec lui dans le feu de l'Enfer? Et Allâh ne guide pas les gens injustes.﴾ (Sourate 9 Verset 109).

Allâh ﷻ a dit :

وَمَنْ أَعْرَضَ عَن ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُ مَعِيشَةً ضَنكًا وَنَحْشُرُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَعْمَىٰ ﴿١٢٤﴾ قَالَ رَبِّ لِمَ حَشَرْتَنِي أَعْمَىٰ وَقَدْ كُنتُ بَصِيرًا ﴿١٢٥﴾ قَالَ كَذَٰلِكَ أَتَتْكَ آيَاتُنَا فَنَسِيتَهَا ۖ وَكَذَٰلِكَ الْيَوْمَ تُنسَىٰ

❬Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au Rassemblement. » Il dira : « Ô mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais? » [Allâh lui] dira : « De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié. »❭ (Sourate 20 Versets 124 à 126).

3. L'entêté ou l'hypocrite : Ne perdez pas votre temps avec ce genre de personnes et faites attention à ceux qui vous disent de patienter avec eux, cela est faux. Certains d'entre eux sont dans nos rangs, uniquement, pour mettre des troubles ou des ambiguïtés. Ne débattez donc pas avec eux; surtout si vous n'avez pas la science pour!

Allâh ﷻ a dit :

وَمِنَ النَّاسِ مَن يَقُولُ آمَنَّا بِاللَّهِ وَبِالْيَوْمِ الْآخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ ﴿٨﴾
يُخَادِعُونَ اللَّهَ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّا أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٩﴾ فِي
قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَهُمُ اللَّهُ مَرَضًا ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ بِمَا كَانُوا يَكْذِبُونَ
﴿١٠﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ قَالُوا إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ ﴿١١﴾ أَلَا
إِنَّهُمْ هُمُ الْمُفْسِدُونَ وَلَٰكِن لَّا يَشْعُرُونَ ﴿١٢﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ آمِنُوا كَمَا
آمَنَ النَّاسُ قَالُوا أَنُؤْمِنُ كَمَا آمَنَ السُّفَهَاءُ ۗ أَلَا إِنَّهُمْ هُمُ السُّفَهَاءُ وَلَٰكِن
لَّا يَعْلَمُونَ ﴿١٣﴾ وَإِذَا لَقُوا الَّذِينَ آمَنُوا قَالُوا آمَنَّا وَإِذَا خَلَوْا إِلَىٰ شَيَاطِينِهِمْ
قَالُوا إِنَّا مَعَكُمْ إِنَّمَا نَحْنُ مُسْتَهْزِئُونَ ﴿١٤﴾ اللَّهُ يَسْتَهْزِئُ بِهِمْ وَيَمُدُّهُمْ فِي
طُغْيَانِهِمْ يَعْمَهُونَ

❬Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « Nous croyons en Allâh et au Jour dernier! » tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper Allâh et les croyants; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leurs cœurs une maladie (de doute et d'hypocrisie), et Allâh laisse croître leur maladie. Ils auront un

châtiment douloureux, pour avoir menti. Et quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur la terre », il disent : « Au contraire nous ne sommes que des réformateurs! » Certes, ce sont eux les véritables corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte. Et quand on leur dit : « Croyez comme les gens ont cru », ils disent : « Croirons-nous comme ont cru les faibles d'esprit? » Certes, ce sont eux les véritables faibles d'esprit, mais ils ne le savent pas. Quand ils rencontrent ceux qui ont cru, ils disent : « Nous croyons »; mais quand ils se trouvent seuls avec leurs diables, ils disent : « Nous sommes avec vous; en effet, nous ne faisions que nous moquer (d'eux). » C'est Allâh qui Se moque d'eux et les endurcira dans leur révolte et prolongera sans fin leur égarement.﴾ (Sourate 2 versets 8 à 15).

Et pour comprendre les dangers des hypocrites, regardez et méditez comment Allâh le Très Haut, donne une très grande importance à leur sujet vu les dangers qu'ils représentent dans les rangs des musulmans, comme ce fut le cas dans le récit de la calomnie. Allâh cita dans le début de la sourate La Vache : quatre versets sur les croyants (versets 2 à 5), deux versets sur les mécréants (versets 6 et 7) et treize versets sur les hypocrites (versets 8 à 20). Dans le Coran, il y a la sourate « les hypocrites » et dans la sourate « Le repentir », Allâh nous les a décrits, c'est pour cela qu'Allâh, le Tout Puissant, leur a préparé un châtiment plus lourd et plus grave que les mécréants, Allâh dit :

إِنَّ الْمُنَافِقِينَ فِي الدَّرْكِ الْأَسْفَلِ مِنَ النَّارِ وَلَن تَجِدَ لَهُمْ نَصِيرًا

﴿Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur﴾ (Sourate 4 verset 145).

Pourquoi cela? Car ils manifestaient leur appartenance à l'Islâm alors qu'au fond d'eux, ils cachaient la mécréance; contrairement aux mécréants de base qui font apparaître leur haine envers l'Islâm et ses partisans. Qu'Allâh nous protège de leur mal!

En conclusion, comme vous avez pu le lire, 'Âisha ﷺ fut la femme la plus heureuse au monde à son époque et la plus enviée des femmes et aucune femme n'a été et ne sera heureuse comme elle l'a été. De plus,

sachez que le Messager d'Allâh n'a jamais imposé cet âge comme obligation, lui-même, a marié sa fille Fâtima alors qu'elle avait aux alentours de 15 ou 16 ans.De plus, il interdisait le mariage « forcé », et cela quel que soit l'âge :D'après 'Abd ar-Rahmân et Mujammi' les deux fils de Yazîd ibn Jâriyya-, qui se réfèrent à Khansâ bint Khidâm al Ansâriya, le père de celle-ci l'ayant mariée alors qu'elle l'avait déjà été, elle réprouva cela et alla trouver le Messager d'Allâh ﷺ qui annula le mariage.[483]

Elle était la bien-aimée et la préférée du Prophète ﷺ. À partir de là, nous disons à ces gens qui prétendent avoir de la compassion pour elle, on leur dira, comme notre Messager d'Allâh ﷺ nous l'a enseigné : « Fait partie du bel islâm d'une personne que de délaisser ce qui ne la regarde pas. »[484]

Je demande à Allâh de ne pas dévier nos cœurs après qu'Il nous a guidés. Allâh ﷻ a dit :

رَبَّنَا لَا تُزِغْ قُلُوبَنَا بَعْدَ إِذْ هَدَيْتَنَا وَهَبْ لَنَا مِن لَّدُنكَ رَحْمَةً ۚ إِنَّكَ أَنتَ الْوَهَّابُ ﴿٨﴾ رَبَّنَا إِنَّكَ جَامِعُ النَّاسِ لِيَوْمٍ لَّا رَيْبَ فِيهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يُخْلِفُ الْمِيعَادَ

﴾Seigneur! Ne laisse pas dévier nos cœurs après que Tu nous as guidés; et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur! Seigneur! C'est Toi qui rassembleras les gens, un jour— en quoi il n'y a point de doute — Allâh, vraiment, ne manque jamais à Sa promesse.﴿ (Sourate 3 Versets 8 et 9).

D'après Asmâ' bint Abî Bakr ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : « Je serai près du Bassin pour voir qui d'entre vous va venir vers moi. Mais certains gens seront éloignés de moi. — « Seigneur, dirai-je alors, ils sont des miens, de ma Communauté. » — « Sais-tu ce qu'ils ont fait après ton départ?, me répondra-t-on, par Allâh, ils n'ont pas cessé de revenir sur leurs pas (renonçant à l'islam). » Le transmetteur ajoute : Abû Mulayka

483 Rapporté par al-Bukhârî

484 Hadith hasan rapporté par Abî Hurayra dans *sunan at-Tirmidhî* et shaykh al Albânî le dit authentique.

disait : « Grand Dieu, nous nous réfugions auprès de Toi contre le fait de revenir sur nos pas et d'être éprouvés dans notre religion. »



Fatâwâs autour de la calomnie



Avant d'énumérer les fatâwâs concernant le jugement de celui qui calomnie notre mère 'Âisha ﵂, la Pure, la Chaste, la Véridique de ce qu'Allâh le Très Haut l'a innocentée du Haut des sept cieux, je tiens à rappeler à mes frères et sœurs qu'il existe, effectivement, un consensus des Savants de Ahl As Sunnah wa al Jamâ'a, à ce sujet comme l'a rapporté Shaykh Al Islâm ibn Taymiyya[485] : « Tandis que celui qui insulte les épouses du Prophète ﷺ : « le Qâdi Abû Ya'la a dit : « Celui qui calomnie 'Âisha ﵂ de ce qu'Allâh l'a innocenté, c'est de la mécréance sans aucune divergence, et un consensus a été rapporté à ce sujet par plus d'une personne. Et ce jugement a été déclaré par plus d'un savant. »

Certes, citer ce consensus, est une preuve (argument) suffisante de la mécréance de celui qui la calomnie car comme le dit notre Prophète ﷺ : « Ma communauté ne se réunit pas dans l'égarement. »

Et j'ai voulu, également faire profiter mes frères et mes sœurs, car grâce à Allâh, j'ai pu réunir une très belle compilation de fatâwâs de grands savants de Ahl As Sunnah wa al Jamâ'a.

Par contre, je tiens à préciser que pour certaines fatâwâs; leurs réponses ont été raccourcies du fait de leur longueur, et n'a été pris en compte, que la citation qui répondait à la question. De même, certains passages et phrases répétitives ont été supprimés pour faciliter la lecture et la compréhension.

L'Imâm Mâlik ﵀

Hishâm ibn 'Ammâr dit : « J'ai entendu l'Imâm Mâlik dire : «celui qui insulte Abâ Bakr et 'Umar, il est corrigé. Quant à celui qui insulte 'Âisha, il est exécuté parce qu'Allâh le Très Haut a dit :

485 Tiré du livre *as-ṣârim al-maslûl 'alâ shâtim ar-rasûl.*

يَعِظُكُمُ اللَّهُ أَن تَعُودُوا لِمِثْلِهِ أَبَدًا إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ

﴿Allâh vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants﴾. Donc celui qui insulte 'Âisha, il a certes contredit le Coran et celui qui contredit le Coran, on l'exécute.»[486]

L'imâm Ahmad ﷺ

Al Marwazî ﷺ dit: «J'ai interrogé Abâ 'Abd Allâh sur celui qui insulte Abâ Bakr, 'Umar, 'Uthmân et 'Âisha ﷺ, il répondit: «Je ne le vois pas sur le chemin de l'Islâm.[487]

L'Imâm Ibn Hâzim ﷺ

Il dit: En mettant une annotation à la parole de l'Imâm Malîk ﷺ: « La parole de l'Imâm Mâlik est juste et cela est une apostasie totale et une contestation de la parole d'Allâh sur ce qu'elle a été innocentée et également ce jugement, concerne toutes les mères des croyants sans aucune distinction entre elles.

Car Allâh ﷻ a dit:

الْخَبِيثَاتُ لِلْخَبِيثِينَ وَالْخَبِيثُونَ لِلْخَبِيثَاتِ ۖ وَالطَّيِّبَاتُ لِلطَّيِّبِينَ وَالطَّيِّبُونَ لِلطَّيِّبَاتِ ۚ أُولَٰئِكَ مُبَرَّءُونَ مِمَّا يَقُولُونَ ۖ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

﴿Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse.﴾ (Sourate La Lumière Verset 26). Elles sont toutes, innocentes d'une calomnie. Louange à Allâh, Seigneur de l'Univers »[488]

486 Ahkâm al Qur'ân vol.3 p.366.
487 Charh al ibâna de Ibn Batta.
488 Tiré du livre « Al Muhalâ ».

Shaykh al Islâm ibn Taymiyya ﷺ

Il cite, dans son magnifique livre intitulé *as-sârim al-maslûl 'alâ shâtim ar-rasûl*, dans le chapitre *Le jugement de celui qui insulte les épouses du Prophète* ﷺ : « Tandis que celui qui insulte les épouses du Prophète ﷺ : « le Qâdhi Abû Ya'la a dit : « Celui qui calomnie 'Âisha de ce qu'Allâh l'a innocenté, c'est de la mécréance sans aucune divergence, et un consensus a été rapporté à ce sujet par plus d'une personne. Et ce jugement a été déclaré par plus d'un savant. »

Quant à celui qui insulte autre que 'Âisha ﷺ parmi les épouses du Prophète ﷺ ; il y a deux avis :

— le premier : c'est comme s'il avait insulté un compagnon comme nous allons le voir.

— le second : qui est l'avis le plus juste ; celui qui insulte une des Mères des croyants, c'est comme s'il avait calomnié 'Âisha ﷺ parce que cela est une honte et un dénigrement envers notre Prophète ﷺ et cela est un préjudice plus grave que de se marier avec une de ses épouses après sa mort[489]. Ceci, a certes été expliqué par la parole d'Allâh :

إِنَّ ٱلَّذِينَ يُؤْذُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ لَعَنَهُمُ ٱللَّهُ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْـَٔاخِرَةِ وَأَعَدَّ لَهُمْ عَذَابًا مُّهِينًا

﴾Ceux qui offensent Allâh et Son Messager, Allâh les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtiment avilissant.﴿ (Sourate Al Ahzâb Verset 57).

L'Imâm ibn Qayyîm Al Jawziyya ﷺ

Ibn al-Qayyim ﷺ a mentionné l'unanimité de la communauté sur la mécréance de celui qui calomnie 'Âisha ﷺ lorsqu'il dit : « …et elle était la personne qu'il aimait le plus et son innocence est descendue du

489 ﴾[…]vous ne devez pas causer de peine au Messager d'Allâh, ni jamais vous marier avec ses épouses après lui ; ce serait, auprès d'Allâh, un énorme péché.﴿ [Sourate Al Ahzâb Verset 53].

Ciel. Et la communauté est unanime au sujet de la mécréance de celui qui la calomnie ».

Il a écrit dans son magnifique ouvrage intitulé *« Zâd al Ma'âd »*[490]: « [...] Puis le Prophète ﷺ se maria avec Oum 'Abdillâh 'Âisha, la véridique, la fille du véridique, l'innocentée du haut des sept cieux, la bien-aimée du Messager d'Allâh ﷺ, 'Âisha, la fille d'Abî Bakr le véridique, l'Ange la lui fit voir avant de l'épouser, enveloppée dans une étoffe en soie et lui dit : « c'est ton épouse. »

Il l'épousa au mois de Chawwâl, elle était âgée de six ans et consomma le mariage alors qu'elle avait neuf ans au mois de chawwâl, la première année de la *hijra*. Il n'épousa aucune autre vierge qu'elle. La révélation ne descendait à lui dans les draps d'aucune autre de ses femmes à l'exception d'elle. Elle est la personne qu'il aimait le plus et son innocence fut descendue du Ciel.

La communauté s'est mis d'accord sur la mécréance de celui qui la calomnie, elle est la plus savante de ses femmes, plutôt la plus savante des femmes de la communauté et les plus grands compagnons du Prophète ﷺ revenaient à son avis et lui posaient des questions. »

L'Imâm Al Qurtubî رحمه الله

Al Qurtubî رحمه الله lors de son explication de la parole d'Allâh le Très Haut :

يَعِظُكُمُ اللَّـهُ أَن تَعُودُوا لِمِثْلِهِ أَبَدًا

﴾Allâh vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille﴿[491]: « C'est-à-dire au sujet de 'Âisha, du fait que cela porte préjudice au Prophète ﷺ son honneur et sa famille, et cela prouve la mécréance de son auteur ».

490 vol.1 p.102, édition al rissâla
491 Sourate La Lumière verset 17.

Al Hâfizh ibn Kathîr ﷺ

Il dit dans l'explication des versets 23 à 25 de la sourate an-Nûr : Allâh ﷻ a dit :

إِنَّ الَّذِينَ يَرْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ الْغَافِلَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ لُعِنُوا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٢٣﴾ يَوْمَ تَشْهَدُ عَلَيْهِمْ أَلْسِنَتُهُمْ وَأَيْدِيهِمْ وَأَرْجُلُهُم بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿٢٤﴾ يَوْمَئِذٍ يُوَفِّيهِمُ اللَّهُ دِينَهُمُ الْحَقَّ وَيَعْلَمُونَ أَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ الْمُبِينُ

﴾Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici- bas comme dans l'au -delà ; et ils auront un énorme châtiment, le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient. Ce jour-là, Allâh leur donnera leur pleine et vraie rétribution ; et ils sauront que c'est Allâh qui est le Vrai de toute évidence.﴿ (Sourate La Lumière Versets 23 à 25).

« Cela est une dure menace de la part d'Allâh le Très Haut à l'égard de ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes et croyantes. Les Mères des croyants, parmi toutes les femmes chastes, sont les premières à être concernées par ces versets. Cela est d'autant plus vrai pour celle qui fut la cause de la Révélation de ce verset, à savoir 'Âisha ﷺ la fille du véridique ﷺ.

L'ensemble des Savants sont unanimes sur le fait que celui qui insulte 'Âisha ﷺ après cela (la calomnie de ce qu'Allâh l'a innocentée dans le verset), est certes un mécréant, parce qu'il persiste à contredire le Coran. En ce qui concerne les autres Mères des croyants; il y a deux avis et l'avis le plus juste : la sentence est la même que celui qui insulte 'Âisha. Et Allâh est le Plus Savant. »

Dans son *tafsîr*[492], l'Imâm Ibn Kathîr dit au sujet des versets 11 à 20 sourate la Lumière : « Ces dix versets ont tous été révélés au sujet de

492 P 279

'Âisha ﷺ, la Mère des croyants, lorsque les gens de la calomnie, parmi eux les hypocrites, l'ont accusée faussement et mensongèrement. Allâh s'est donc montré jaloux pour 'Âisha ﷺ et pour Son Messager. Allâh, exalté soit-Il, révéla alors son innocence pour protéger l'honneur du Messager d'Allâh ﷺ. »

L'imâm an Nawawi ﷺ

Il dit dans l'explication du *sahîh Muslim*[493], Chapitre sur la calomnie et l'acceptation du repentir des calomniateurs, profit 41 : L'innocence de 'Âisha ﷺ de cette calomnie : son innocence est catégorique d'après le Coran, si une personne venait à douter de cela qu'Allâh nous en préserve, il serait mécréant, renégat, selon le consensus des musulmans. Ibn 'Abbâs ﷺ parmi d'autres, dit : aucune femme d'un messager n'a commis l'adultère, ceci est une faveur d'Allâh à leur égard. »

L'érudit Abû Ja'far At-Tahâwy ﷺ

Il écrit dans son magnifique livre intitulé *al-'aqîda at-tahâwiyya*[494] : « Quiconque dit du bien à propos des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ, ainsi que de ses épouses préservées contre toutes infamies, de sa descendance (postérité) la purifiée de toutes souillures, celui-là s'est dégagé (innocenté) de l'hypocrisie. »

Al Imâm Ibn Qudâma al Maqdisî ﷺ

Il dit dans *lum'at al-i'tiqâd* : « Fait partie de la sunnah, l'agrément des épouses du Messager d'Allâh ﷺ, les Mères des croyants, les Pures et les innocentes de tous mauvais maux. Les meilleures d'entre elles, furent Khadîja bint Khuwaylid et 'Âisha la Véridique, la fille du Véridique, celle qu'Allâh a innocentée dans Son Livre (le Coran), la femme du Prophète ﷺ dans ce monde et dans l'au-delà. Celui qui la calomnie de ce qu'Allâh l'a innocentée, il a certes mécru en Allâh Le Magnanime. »

493 Vol.17/18 P.103 à 116.
494 traduit en français : "La doctrine des croyants"

Son Éminence, Shaykh Abâ Batin ﵀

Il dit dans *ad-durar as-sanîya* : « Celui qui calomnie 'Âisha, a certes mécru et celui qui plaisante sur Allâh ou Ses Messagers ou Ses Livres, il a certes mécru unanimement. »

Son Éminence, l'Imâm Shaykh Ibn Bâz ﵀

On l'a questionné au sujet de celui qui accuse 'Âisha ﵂ d'adultère et sur les mérites de 'Âisha :

Il répondit : « Au sujet de 'Âisha ﵂, la fille du Véridique, il y a un consensus chez les musulmans qu'elle est la Mère des croyants. Celui qui prétend qu'elle a commis l'adultère, a certes mécru, parce ce qu'il a démenti Allâh dans Sa parole :

إِنَّ الَّذِينَ جَاءُوا بِالْإِفْكِ عُصْبَةٌ مِّنكُمْ ۚ لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ

﴿Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous.﴾ (Sourate La Lumière Verset 11). Allâh nomma cette accusation « calomnie ».

Et en ce qui concerne ses mérites, 'Âisha, la Mère des croyants ﵂, est la meilleure des épouses du Messager d'Allâh à l'exception de Khadîja. Les Savants ont divergé qui d'entre les deux était la meilleure. Celui qui prétend ou l'accuse d'avoir commis l'adultère, est certes considéré comme mécréant par les gens de science. Les musulmans sont unanimes à ce sujet. En effet, calomnier 'Âisha ﵂ revient à démentir Allâh et Son Messager.

Or, elle fut innocentée de ce mensonge. Elle est la Véridique, la fille du Véridique et elle est la meilleure épouse du Messager d'Allâh, excepté Khadîja au sujet de laquelle il y a divergence entre les gens de science. Les épouses du Messager ﷺ, les Mères des croyants, sont toutes pures (chastes) et croyantes, qu'Allâh les agrée. C'est une obliga-

tion de croire fermement au fait qu'elles sont les meilleures femmes et les plus pures (chastes). »

Son Éminence Al Muhaddith Shaykh al Albânî ﷺ

Cette question lui fut posée : quel est le jugement de celui qui accuse certaines épouses du Prophète ﷺ d'avoir commis l'adultère? Il répondit :[...]celui qui accuse une des épouses du Prophète ﷺ d'avoir commis l'adultère et plus particulièrement celle dont le Coran témoigna de sa pureté et sa chasteté, il n'y a pas de doute que celui-ci est un mécréant....[495]

Son Éminence, Al faqih, Shaykh Muhammad ibn Sâlih al-'Uthaymîn ﷺ [496]

Il dit dans son explication du livre *lum'at al-i'tiqâd :* « Calomnier 'Âisha ﷺ de ce dont Allâh l'a innocentée, cela est de la mécréance parce que cela revient à rejeter le Coran. Quant à calomnier autre qu'elle, parmi les Mères des croyants, il y a deux avis chez les gens de Science : l'avis le plus juste est que cela est également de la mécréance parce qu'il a dénigré le Messager d'Allâh ﷺ.

Allâh ﷻ a dit :

الْخَبِيثَاتُ لِلْخَبِيثِينَ وَالْخَبِيثُونَ لِلْخَبِيثَاتِ ۖ وَالطَّيِّبَاتُ لِلطَّيِّبِينَ وَالطَّيِّبُونَ
لِلطَّيِّبَاتِ ۚ أُولَٰئِكَ مُبَرَّءُونَ مِمَّا يَقُولُونَ ۖ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

﴾Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse.﴿ (Sourate La Lumière Verset 26). »

495 Tirée de la cassette n° 518 intitulée « silsila al Hudâ wa an nûr »
496 Notre shaykh, Shaykh Muqbil a dit de lui que c'est le faqih de ce siècle.

Dans son explication du livre *al-mumti' 'alâ zâd al-mustaqni'* [497], Shaykh Al-'Uthaymîn dit : « L'auteur dit : Celui qui insulte les compagnons ou l'un d'eux ou celui qui prétend que 'Alî est une divinité ou un prophète ou que Jibrîl s'est trompé, il n'y a aucun doute sur la mécréance de cette personne. Celui qui doute de la mécréance de cette personne, est lui-même mécréant.

Et quel est le jugement, de celui qui insulte la totalité des compagnons? Réponse de Shaykh al 'Uthaymîn رحمه الله : « Celui qui insulte l'ensemble des compagnons, est également mécréant, parce que le fait d'insulter les compagnons, c'est une diffamation de la constitution islamique puisqu'elle ne nous est parvenue que par leur intermédiaire et insulter les compagnons revient à insulter le Messager d'Allâh ﷺ.

Parce qu'un homme ayant pour compagnons, des personnes qui ont des défauts, des vices et qui sont sujettes aux insultes, n'est bon à rien. Or on juge la piété d'un homme à celle de ses fréquentations. Comment est-il alors possible qu'un croyant puisse dire de Muhammad ﷺ, que ses compagnons étaient les plus mauvaises créatures d'Allâh, les plus injustes, qu'ils étaient des *taghâwît* et autres termes insultants ?!

Le fait d'insulter les compagnons revient à insulter Allâh le Puissant, le Grand. En effet, Allâh a choisi pour Son Messager ﷺ - alors qu'il est la meilleure créature auprès de Lui – ce type d'hommes (c'est-à-dire les compagnons), qu'Allâh a complimentés : Allâh ﷻ dit :

وَمَا لَكُمْ أَلَّا تُنفِقُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلِلَّهِ مِيرَاثُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ ۚ لَا يَسْتَوِي مِنكُم مَّنْ أَنفَقَ مِن قَبْلِ الْفَتْحِ وَقَاتَلَ ۚ أُولَٰئِكَ أَعْظَمُ دَرَجَةً مِّنَ الَّذِينَ أَنفَقُوا مِن بَعْدُ وَقَاتَلُوا ۚ وَكُلًّا وَعَدَ اللَّهُ الْحُسْنَىٰ ۚ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ

﴿Et qu'avez-vous à ne pas dépenser dans le chemin d'Allâh, alors que c'est à Allâh que revient l'héritage des cieux et de la terre ? On ne peut comparer cependant celui d'entre vous qui a donné ses biens

497 vol.14 p.438

et combattu avant la conquête[498]... ces derniers sont plus haut en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et combattu après. Or, à chacun, Allâh a promis la plus belle récompense, et Allâh est Grand Connaisseur de ce que vous faites.﴾ (Sourate Le Fer Verset 10).

À partir de là, le fait d'insulter les compagnons implique quatre insultes :

— insulter les Compagnons
— insulter le Messager d'Allâh ﷺ
— insulter la constitution islamique
— insulter Allâh Puissant et Grand [...] »

Le Shaykh dit : « Celui qui calomnie 'Âisha ﵂ de ce dont Allâh l'a innocentée, a commis un acte de mécréance sans aucune divergence. Quant à celui qui insulte autre qu'elle parmi les épouses du Messager ﷺ, il y a deux avis :

— premier avis : C'est comme s'il avait insulté un des compagnons
— deuxièmement et celui-ci est l'avis le plus juste : c'est comme s'il avait calomnié 'Âisha ﵂.

À partir de là, celui qui insulte une des mères des croyants est certes un mécréant parce que le fait de les insulter, cela signifie dénigrer le Messager d'Allâh ﷺ d'autant plus en ce qui concerne le fait de vouloir salir la couche du Messager d'Allâh ﷺ,... cela est certes parmi les actes les plus criminels envers le Messager d'Allâh ﷺ. À partir de là, nous disons que celui qui insulte 'Âisha ﵂ ou les autres épouses du Prophète ﷺ, a certes mécru selon l'avis le plus juste. »

Son Éminence Shaykh Muqbil ibn Hâdî al Wâdi'î ﵀

Il dit : « On compte parmi les éléments de ressemblance entre les Râfidha et les Juifs, que ces derniers ont calomnié Maryam, que la paix soit sur elle, de turpitude. Or les Râfidha ont calomnié 'Âisha ﵂ de turpitude et cela est considéré comme une mécréance, parce que

498 La conquête : de La Mecque.

cela revient à démentir le Coran et également, dénigrer le Messager d'Allâh ﷺ. Or Allâh a éloignée 'Âisha ﷺ de toute turpitude. »

Son Éminence, al Muhaddith, Shaykh an-Najmi ﷺ

Il dit : « Celui qui accuse la Mère des croyants 'Âisha ﷺ, la Véridique, la fille du Véridique de ce dont Allâh l'a innocentée au-dessus des sept cieux, et dont Il a révélé l'innocence dans des versets qui sont récités jusqu'au Jour Dernier : celui qui commet cela, a certes mécru d'une mécréance qu'il le fait sortir de la Religion, et il est éternellement dans le feu parce qu'il a démenti Allâh Puissant et Grand dans Sa parole indiquant qu'elle est innocente... À partir de là, il faut savoir qu'il y a un consensus au sujet de celui qui insulte 'Âisha ﷺ d'adultère après qu'Allâh l'ait innocentée dans Son livre. Il est certes mécréant, son sang et ses biens sont rendus licites et la peine de mort doit lui être infligée. »

Son Éminence, Shaykh Muhammad Amân Al Jâmî ﷺ

La question suivante fut posée à son Éminence Al Jâmî ﷺ : A-t-on le droit de maudire celui, qui jusqu'à sa mort, calomniait 'Âisha qu'Allâh l'agrée, d'adultère ? Il répondit : « Ceux qui ont dit du mal sur la Mère des croyants 'Âisha ﷺ et l'ont accusée d'adultère et sont morts ainsi, sans se repentir, il nous est permis maintenant, de les maudire car ils sont morts sur cette conviction. »[499]

Son Éminence, Shaykh al Fawzân ﷺ [500]

Une question fut posée au grand Savant Shaykh al Fawzan ﷺ dans son explication orale du *mukhtasar zâd al-ma'âd* par rapport à ce qu'a subi la véridique, la fille du Véridique, la bien aimée du Prophète ﷺ, 'Âisha ﷺ, comme attaques verbales sur son honneur de la part des râfidha.

La réponse fut la suivante : « Cela n'est pas étrange, cela n'est pas étrange venant de la part des Râfidha, c'est leur manière d'agir et leur

499 Tiré de la cassette n°10 de « L'explication de Kitâb at Tawhid »
500 Notre shaykh, Shaykh Muqbil a dit de lui qu'il fait partie de la descendance des salafs

habitude. [Maintenant], nous connaissons les Rawâfidh et leur position envers les compagnons et plutôt même envers le Prophète ﷺ.

Cela n'est pas étrange de leur part et cela est une humiliation auprès de ceux qui pensaient bien d'eux parce qu'il y a [encore] des gens qui pensent bien d'eux et qui disent que ce sont nos frères!

Laissez-les, qu'ils fassent voir ce qu'ils ont ! Laissez-les, qu'ils fassent voir ce qu'ils ont ! Pour qu'ils se fassent connaître par ces choses!

Quand les hypocrites ont parlé sur la Mère des croyants, Allâh ﷻ a dit :

إِنَّ الَّذِينَ جَاءُوا بِالْإِفْكِ عُصْبَةٌ مِّنكُمْ ۚ لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ

﴿Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous[...]﴾ (Sourate La Lumière Verset 11).

Ceci est un bien car ils se sont dévoilés, ils disent : vous êtes nos frères.... et maintenant Allâh les a dévoilés et ceci est un bien pour les musulmans. Ils ont été précédés par leurs frères, les hypocrites au sujet desquels Allâh ﷻ a dit :

لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ لِكُلِّ امْرِئٍ مِّنْهُم مَّا اكْتَسَبَ مِنَ الْإِثْمِ ۚ وَالَّذِي تَوَلَّىٰ كِبْرَهُ مِنْهُمْ لَهُ عَذَابٌ عَظِيمٌ

﴿Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous. À chacun d'eux ce qu'il a commis comme péché. Celui qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtiment.﴾ (Sourate La Lumière Verset 11).

Et ceci n'est pas une insulte envers 'Âisha رضي الله عنها, soyez attentifs à cela. C'est plutôt une insulte envers le Messager d'Allâh. C'est même une insulte envers Allâh le Très Haut parce qu'il a choisi pour Son Messager une femme de ce genre, ceci est une insulte envers Allâh et Son Messager ﷺ (qu'Allâh nous en préserve).

Je dis qu'il n'est pas étrange que les chiites calomnient la Mère des croyants. En effet, avant eux, les juifs ont calomnié qui?! Maryam la Véridique ! Mais Allâh les innocenta toutes les deux : Maryam et 'Âisha; et cela est dans le Coran, Allâh innocenta Maryam et 'Âisha dans le Coran. »

Il dit également : « Les Rawâfidh détestent le Prophète ﷺ et ne détestent pas seulement 'Âisha! Ils détestent l'Islâm et détestent le Messager ﷺ et détestent les compagnons, ils veulent uniquement tromper les gens en prétendant aimer 'Alî et la famille du Prophète ﷺ alors qu'ils détestent 'Âlî ﷺ et détestent la famille du Prophète ﷺ et détestent les musulmans en général.

Ceux qui font apparaître leur amour pour 'Alî et les gens de la famille du Prophète, le font dans l'unique but de tromper les gens. Alors que 'Alî ﷺ est un des Compagnons du Prophète ﷺ, et parmi ses frères [les compagnons] il y en a qui sont mieux que lui : Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân ﷺ.

Ils sont mieux que 'Alî et l'ont surpassé dans l'Islâm et dans beaucoup d'actes [de piété] tout en sachant que 'Alî ﷺ a des mérites et des particularités où personne ne l'a concurrencé.

En conclusion : le but des Rawâfidhs est de dénigrer l'Islâm. Ils utilisent ces choses uniquement dans le but (paroles inaudibles du Shaykh) [de dénigrer]'Âisha, dans le but de dénigrer le Prophète ﷺ, est-ce que le Messager d'Allâh ﷺ aurait agréé comme femme une traîtresse, ou une fornicatrice ou.....!!

Le Messager d'Allâh agrée-t-il cela ﷺ ?!! Ceci est une insulte envers le Prophète ﷺ, plutôt une insulte envers Allâh, est-ce qu'Allâh agrée que l'épouse de Son Messager soit de ce genre...? Allâh agrée-t-il cela??!!! Exempté soit-Il de ce qu'ils disent ! Ceci en réalité est une insulte envers Allâh et Son Messager, ce n'est pas uniquement une insulte envers 'Âisha!!!

Allâh ﷻ a dit :

الْخَبِيثَاتُ لِلْخَبِيثِينَ وَالْخَبِيثُونَ لِلْخَبِيثَاتِ ۖ وَالطَّيِّبَاتُ لِلطَّيِّبِينَ وَالطَّيِّبُونَ لِلطَّيِّبَاتِ ۚ أُولَٰئِكَ مُبَرَّءُونَ مِمَّا يَقُولُونَ ۖ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

﴾Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse.﴿ (La Lumière Verset 26).

Allâh n'aurait pas choisi pour Son Messager ﷺ 'Âisha alors qu'elle porte en elle de telles accusations, comme le prétendent ces mécréants, ennemis d'Allâh et de Son Messager ﷺ. Ceci est une insulte envers la Législation, une insulte envers le Livre d'Allâh où Il a innocenté 'Âisha ﵂ et un dénigrement du Prophète ﷺ et envers sa couche!! »

Shaykh al Fawzân dit dans l'explication de *bulûgh al-Marâm* [501]: « Ceci est le résumé de ce qui s'est passé, durant cet événement, qui fut un grand bien pour les musulmans.

لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ

﴾Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous﴿ (Sourate La Lumière verset 11). Allâh dévoila les hypocrites et innocenta la Mère des croyants en faisant descendre à son sujet, des versets du Coran qui seront lus jusqu'au Jour dernier.

Aujourd'hui, celui qui l'accuse, est un mécréant car il dément Allâh et Son Messager et le consensus des musulmans. Celui qui accuse Âisha ﵂ de ce dont Allâh l'a innocentée, de ce que ces mauvaises sectes aujourd'hui l'ont accusée, il est mécréant, a apostasié de la Religion de l'Islâm parce qu'il a démenti Allâh, Son Messager et le consensus des musulmans, car celui qui accuse la couche du Messager ﷺ , l'a certes accusé.

Allâh n'aurait pas choisi pour Son Messager ﷺ, une femme qui n'est pas pure. Allâh ﷻ a dit :

501 vol.5 P.260 et 261 / Chapitre la calomnie

الْخَبِيثَاتُ لِلْخَبِيثِينَ وَالْخَبِيثُونَ لِلْخَبِيثَاتِ ۖ وَالطَّيِّبَاتُ لِلطَّيِّبِينَ وَالطَّيِّبُونَ لِلطَّيِّبَاتِ ۚ أُولَٰئِكَ مُبَرَّءُونَ مِمَّا يَقُولُونَ ۖ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

﴿Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent....﴾ (Sourate La Lumière Verset 26).

Allâh n'aurait pas choisi pour Son Messager ﷺ une femme qui n'est pas chaste, il y a dans cela une insulte envers le Seigneur des Mondes, qu'il ait choisi pour Son Prophète une femme qui ne lui convient pas et il y a un dénigrement de la couche du Prophète ﷺ.

Les hypocrites tenaient des propos bien pires que cela et cela ne nous étonne pas de leur part mais ce qui est étonnant, c'est que certains croyants fussent souillés par cette rumeur.

Allâh les purifia par Ses prescriptions [sentences] et cela fut une miséricorde de Sa part. Et à notre époque, celui qui recommencerait [la calomnie] comme le font les chiites en propageant cette calomnie, ceux-là ont apostasié de la religion de l'islâm et ils commettent beaucoup d'actes annulatifs de l'islâm et cela en est un, qu'Allâh nous en préserve. »

Son Éminence, Shaykh Rabîʿ ibn Hâdî al Madkhalî ﷾ [502]

Il dit :« ʿÂisha ﵂ la croyante, la véridique, la Mère des croyants, la Noble, la Pure, la chaste, celle qu'Allâh a choisie pour Son Prophète ﷺ, elle fut la plus aimée de ses épouses et il décéda dans sa maison, entre sa poitrine et son menton.

Pour l'amour et le respect qu'il éprouvait pour elle, Allâh l'a innocentée au-dessus des sept cieux par le biais de dix versets[503] que les croyants récitent, depuis l'époque de Sa révélation, de l'Est à l'Ouest.

502 Le Porte-étendard de la science de la critique et de l'agrément, comme l'a dit Shaykh Al Albânî. Il réside à Médine.

503 Sourate La lumière Versets 11 à 20

Les croyants, depuis l'époque des compagnons jusqu'à nos jours présents, pensent bien de la Mère des croyants avant même leur propre personne et ils disent de la calomnie qui fut forgée à son encontre : cela est une calomnie claire, et durant la récitation de ces versets, les croyants répondent à ces médisants :

سُبْحَانَكَ هَٰذَا بُهْتَانٌ عَظِيمٌ

﴾[...]Gloire à toi (ô Allâh) ! C'est une énorme calomnie »﴿ (Sourate La Lumière Verset 16).

Quant aux ennemis d'Allâh le Très Haut, ils désirent que la turpitude se propage parmi les croyants et ils essayent de confirmer cela avec des mensonges sur l'honneur du Prophète ﷺ.

Les croyants, depuis l'époque de la Révélation de ces versets jusqu'à nos jours, croient en l'innocence de 'Âisha, la Pure, l'épouse du Messager d'Allâh ﷺ et ils l'aiment et la considèrent comme la Mère des croyants, elle est la meilleure de ses épouses, la plus savante et la plus pieuse.

Les Savants ont divergé sur le fait de savoir qui d'entre elles était la meilleure : 'Âisha ou Khadîja. Allâh ﷻ dit dans la sourate La Lumière :

الْخَبِيثَاتُ لِلْخَبِيثِينَ وَالْخَبِيثُونَ لِلْخَبِيثَاتِ ۖ وَالطَّيِّبَاتُ لِلطَّيِّبِينَ وَالطَّيِّبُونَ لِلطَّيِّبَاتِ ۚ أُولَٰئِكَ مُبَرَّءُونَ مِمَّا يَقُولُونَ ۖ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

﴾Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse.﴿ (Sourate La Lumière Verset 26). Le Prophète ﷺ est le maître des pures et son épouse 'Âisha est la meilleure des pures par le témoignage d'Allâh en sa faveur et le fait de l'avoir innocentée.

Celui qui insulte 'Âisha ne cherche par ce biais qu'à dénigrer le Prophète et démentir Allâh et ce qu'Allâh a révélé à son sujet dans le Coran. Et l'honneur du Prophète n'est salit que par les hypocrites, les plus mauvais hommes et les plus mauvaises femmes.

Observez donc ce dénigrement et ces insultes envers le Prophète. Les hypocrites ont calomnié 'Âisha – et Allâh l'a innocentée – mais leurs successeurs continuent à la calomnier. »

Son Éminence, Shaykh 'Ubayd al Jâbirî [504]

La question suivante lui fut posée: Celui qui salit l'honneur de la Mère des croyants ('Âisha) ou des compagnons alors qu'il vit parmi les musulmans, est-ce qu'on peut dire que c'est une personne ignorante ou que son intention n'était pas de dénigrer; peut-on considérer cela comme une excuse?

Il répondit: « Ne sont pris en compte que les paroles et les actes apparents et ne sont pas pris en compte les intentions. La preuve à ce sujet réside dans la parole du Prophète à un homme qui lui avait dit: « Par la volonté d'Allâh et la tienne » — Malheur à toi! M'as tu considéré comme un associé à Allâh."

Celui qui manifeste un acte de mécréance est considéré comme mécréant de manière générale. Celui qui manifeste un acte de perversité est considéré comme un pervers, comme celui qui manifeste un acte d'obéissance: il est jugé sur l'apparence de ses actes.

Cette décomposition n'est pas ignorée par la majorité des musulmans. Malgré tout, on fait craindre Allâh à cette personne, on lui fait un rappel (d'Allâh) et on lui explique que son acte relève de la mécréance.

Si elle se repent à Allâh et accepte le bon conseil, c'est alors une bénédiction. Sinon, elle est considérée comme mécréante, et son honneur n'a plus de valeur.

Il se peut qu'il fut un ancien membre de la secte des Rawâfidhs. Si Allâh lui a accordé la faveur d'être guidé, d'accepter la Sunnah et de s'y

504 Un des plus grands savants de Médine

conformer, mais que le fait d'insulter est une chose qui est restée en lui, on lui fait craindre alors Allâh.

Quant au musulman, attaché à la sunnah, je ne pense pas que cela puisse venir de lui, jamais!

Son Éminence, Shaykh Al Luhaydan ﵀ [505]

Quel est le jugement concernant certains musulmans qui insultent les compagnons? **Il répondit:** « Qu'Allâh me préserve [de cela]. Est-ce qu'un musulman insulte les compagnons?! Il n'y a pas un musulman qui insulte un compagnon. Celui qui maudit un compagnon n'est pas musulman. Lui ont-ils pris son argent ou ont-il tué son père ou son enfant?! Nous demandons la protection d'Allâh. Allâh, Grand et Elevé, a complimenté ceux qui disent:

وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا
بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا

﴾Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant: « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru.[...]﴿[506]

Ceux-ci sont certes musulmans et croyants. Quant à ce que fait un ignorant ou une mauvaise personne, malade de l'intérieur qui dénigre les compagnons de Mu<u>h</u>ammad ﷺ, le Prophète ﷺ dit: « ...si l'un de vous dépense l'équivalent du mont U<u>h</u>ud en or, il n'atteindra même pas le mudd ou la moitié du mudd [dépensé] par l'un d'eux. » [507] c'est à dire si quelqu'un dépensait l'équivalent du mont U<u>h</u>ud en or, il n'égaliserait pas un seul d'entre les compagnons ﷽. »

505 Grand savant de Riyad.
506 Sourate 59 verset 10
507 Rapporté par al-Bukhârî.

Son Éminence, le Muhaddith de Médine, Shaykh 'Abd Al Muhsin al 'Abbâd ﷺ[508]

On lui posa la question suivante : Quel est le jugement de celui qui maudit 'Âisha, qu'Allâh l'agrée, peut-on le considérer comme un musulman? Il répondit : « Abû Zur'a ar Râzî dit : « Si tu vois un homme qui rabaisse un des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ, sache qu'il est certes un zindiq, parce que pour nous, le Prophète ﷺ est vrai et le Coran est vrai, et le Coran et la Sunnah furent uniquement transmis par l'intermédiaire des compagnons du Prophète ﷺ, leur objectif est uniquement de critiquer nos témoins (les compagnons) pour annuler le Livre (le Coran) et la Sunnah, alors qu'ils méritent en premier lieu (eux-mêmes) d'être critiqués et ils sont certes des zanâdiqa. » Il n'y a pas de doute que celui qui la calomnie ou croît ou doute sur elle, après que le Coran a révélé son innocence, il n'y a pas de doute qu'il a certes démenti le Coran et celui qui dénigre 'Âisha ﷺ et l'insulte, il n'y a pas de doute qu'il se nuit et se fait du mal à lui-même et cela ne nuit en rien à 'Âisha ﷺ, au contraire, il se nuit et se fait du tort à lui-même. »[509]

Quel est le jugement de celui qui insulte 'Âisha, venant de la part d'un ignorant? Et comment devons-nous nous comporter envers lui? Il répondit : celui qui l'accuse de cette calomnie après que le Coran fut révélé, il a certes démenti le Coran. Celui qui calomnie 'Âisha ﷺ, après qu'Allâh eut révélé son innocence, il a certes démenti le Coran et a ainsi apostasié de la Religion de l'Islâm.[510]

Il a dit : « La Mère des croyants 'Âisha ﷺ, la Véridique, la fille du Véridique, Allâh a révélé son innocence au sujet de ce dont elle fut calomniée, dans des versets récités dans Son Livre, Puissant et Grand au début de la Sourate La Lumière. Alors, celui qui la calomnie, il a certes démenti le Coran et est par conséquent mécréant, non musulman. »[511]

508 Le Muhaddith de Médine.
509 Réf : *sunan at-Tirmidhî*, chapitre le Jihâd, cassette n° 189.
510 Référence : *sunan at-Tirmidhî*, chapitre Tafsîr al Qurân, cassette n°347.
511 Réf : *sunan an-Nasâ'î*, cassette n° 262.

Toutes ces paroles de ces Grands Savants, ne sont qu'un échantillon de ce qu'on trouve dans les livres de Jurisprudence, sur la Croyance, le *tafsîr*, comme réfutation contre celui qui calomnie notre mère 'Âisha ﵁, parmi les Rawâfidhs et leurs adeptes, ainsi que le jugement de sa mécréance pour avoir démenti Allâh Puissant et Grand sur ce qu' Il nous a informé dans Son Noble Livre, au sujet de l'innocence et de la pureté de 'Âisha ﵁.

De plus, la certitude de l'innocence de 'Âisha ﵁ est présente chez tout musulman qui croît en Allâh et au Jour Dernier. Qu'Allâh agrée 'Âisha et les Mères des croyants et qu'Il nous rassemble dans leur groupe, sous l'étendard du meilleur des Envoyés, Mu<u>h</u>ammad ﷺ. Et louange à Allâh, Seigneur de l'Univers.



Pourquoi les rawafidhs s'acharnent-ils sur les compagnons, et particulièrement 'Âisha ?



Louanges à Allâh le Seigneur des Mondes, après avoir lu cette biographie de notre magnifique mère 'Âisha, l'épouse pure, la véridique, la fille du Véridique, la Bien aimée de notre Prophète ﷺ, nous allons aborder le dernier point de cette recherche qui est de savoir pourquoi les ennemis de l'Islâm, avec à leur tête les Rawâfidh, se sont attaqués avec virulence à 'Âisha plus particulièrement.

Il faut savoir cher frère et sœur que depuis l'époque de notre Prophète ﷺ dans les rangs des musulmans, se trouvaient des hypocrites. Alors, que dire de notre époque?! À savoir, les hypocrites seront présents jusqu'à la fin des temps.

Comme il a été rapporté dans un hadith authentique d'après Abî Hurayra, le Prophète ﷺ dit : « Il n'y a pas de cité où le faux Messie ne posera les pieds, sauf La Mecque et Médine. À chacune de leurs entrées, il y a des anges disposés en rang qui montent la garde... Les habitants de Médine seront secoués par trois tremblements de terre, et Allâh fera alors sortir [d'elle] tout mécréant et tout hypocrite. »[512]

Posez-vous cette question : Pourquoi avoir lancé une telle accusation, uniquement sur notre mère 'Âisha? Il faut savoir que ce mensonge, cette fausse accusation n'est pas uniquement dans le but de nuire ou de salir son honneur mais leur objectif principal est de souiller l'honneur et la couche de notre bien aimé Prophète Muhammad ﷺ!! Soyez attentifs à cela.

512 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

L'Imâm As Sa'dî dit dans son *tafsîr*[513] : « Calomnier 'Âisha, qu'Allâh l'agrée, de cette chose revient à dénigrer le Messager d'Allâh ﷺ et c'est le but recherché par cette calomnie, c'est le but des hypocrites.

Le simple fait qu'elle soit l'épouse du Prophète ﷺ suffit pour savoir qu'elle ne peut être que chaste, pure de cette chose ignoble. Alors comment [se permettre de la calomnier] sachant qu'elle est ce qu'elle est?! Elle est la Véridique d'entre les femmes, la meilleure, la plus savante, la plus pure, la bien aimée du Messager du Seigneur des Mondes, celle en dehors de qui la Révélation n'a jamais été faite au Prophète sous la couche d'une de ses femmes, excepté elle.... »

Ainsi, ces ennemis d'Allâh profitent de la moindre occasion pour semer la discorde, le doute dans les cœurs des musulmans. Dès qu'ils voient un moment d'inattention ou une erreur de la part d'un croyant, ils essayent au maximum de s'en servir et propager leur mal, leur venin comme ce fut le cas pour 'Âisha, la Pure, la chaste, dans le récit de la calomnie. Qu'Allâh leur accorde un châtiment douloureux dans ce monde avant l'au-delà.

L'autre objectif de ces pervers est de détruire l'Islâm car ces ennemis savent très bien que la religion est parvenue par l'intermédiaire de transmetteurs, les compagnons et que ceux-là doivent être automatiquement et obligatoirement intègres pour l'acceptation du hadith. Cela veut dire que si leur accusation venait à faire effet, tous les hadiths de 'Âisha ﵂ auraient été réfutés! Or les ennemis de l'Islâm savaient et savent toujours l'énorme science, que notre Mère avait acquise, tout comme vous avez pu le lire auparavant.

Mais à titre de rappel, Ibn Hajar dit, dans son explication, du sahîh al-Bukhârî[514] : [...]Elle mémorisa du Prophète ﷺ beaucoup de choses, elle vécut après lui près de cinquante ans, beaucoup de gens acquirent la science chez elle et transmirent par son intermédiaire : les jugements, l'éthique et beaucoup d'autres choses jusqu'à dire qu'un quart des jugements juridiques, elle en fut la cause ﵂. »

513 Voir sourate La Lumière verset 26.
514 Vol 7 p135

L'imâm Abû Zur'a ﷺ dit : « Si tu vois un homme qui rabaisse un des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ, sache qu'il est certes un *zindiq*, parce que pour nous, le Prophète ﷺ est vrai et le Coran est vrai, et le Coran et la Sunnah furent uniquement transmis par l'intermédiaire des compagnons du Prophète ﷺ, leur objectif est uniquement de critiquer nos témoins (les compagnons) pour annuler le Livre (le Coran) et la Sunnah, alors qu'ils méritent en premier lieu (eux-mêmes) d'être critiqués et ils sont certes des *zanâdiqa*. » [515]

Qu'Allâh les maudisse! Mais ces hypocrites ont oublié une chose très importante, primordiale, c'est que rien n'échappe à Allâh le Très Haut, qui est témoin de Tout!!

Allâh ﷻ a dit :

وَلَا تَحْسَبَنَّ اللَّـهَ غَافِلًا عَمَّا يَعْمَلُ الظَّالِمُونَ ۚ إِنَّمَا يُؤَخِّرُهُمْ لِيَوْمٍ تَشْخَصُ فِيهِ الْأَبْصَارُ

﴾Et ne pense point qu'Allâh soit inattentif à ce que font les injustes. Ils leur accordera un délai jusqu'au jour où leurs regards se figeront.﴿ (Sourate Ibrâhîm Verset 42).

Or Allâh s'est engagé Lui-même à venir en aide et à défendre Ses serviteurs pieux. Allâh ﷻ a dit :

إِنَّ اللَّـهَ يُدَافِعُ عَنِ الَّذِينَ آمَنُوا ۗ إِنَّ اللَّـهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٍ كَفُورٍ

﴾Allâh prend la défense de ceux qui croient. Allâh n'aime aucun traître ingrat.﴿ (Sourate Al hajj verset 38).

D'après Abî Hurayra ﷺ, le messager d'Allâh ﷺ dit : « Allâh ﷻ dit : Je déclare la guerre contre celui qui se déclare être l'ennemi de l'un de Mes élus[516]...

Il n'y a pas mieux que les obligations que j'ai prescrites pour que l'homme se rapproche de Moi....Mon serviteur persévère à se rappro-

515 Rapporté par Al Khatîb (dans son livre *al kifâya*).

516 Il n'y a pas de doute pour tous les musulmans que le meilleur des élus est notre Prophète ﷺ

cher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime; et lorsque Je l'aime, Je serai son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il attrape, et son pied avec lequel il marche... S'il Me demande, Je l'exaucerai...S'il cherche Ma protection, Je le protégerai. Or, Je n'ai jamais hésité devant une chose comme "J'hésite" au moment où Je veux recueillir l'âme du croyant. Car il déteste la mort et Moi Je déteste lui faire une chose qui lui est déplaisante.»[517]

Également, Maryam -que la paix soit sur elle- fut accusée de cette vilaine calomnie. Allâh ﷻ a dit :

فَأَتَتْ بِهِ قَوْمَهَا تَحْمِلُهُ ۖ قَالُوا يَا مَرْيَمُ لَقَدْ جِئْتِ شَيْئًا فَرِيًّا ﴿٢٧﴾ يَا أُخْتَ هَارُونَ مَا كَانَ أَبُوكِ امْرَأَ سَوْءٍ وَمَا كَانَتْ أُمُّكِ بَغِيًّا ﴿٢٨﴾ فَأَشَارَتْ إِلَيْهِ ۖ قَالُوا كَيْفَ نُكَلِّمُ مَن كَانَ فِي الْمَهْدِ صَبِيًّا ﴿٢٩﴾ قَالَ إِنِّي عَبْدُ اللَّهِ آتَانِيَ الْكِتَابَ وَجَعَلَنِي نَبِيًّا

﴿Puis elle vint auprès des siens en le portant [le bébé]. Ils dirent : « Ô Marie, tu as fait une chose monstrueuse! « Sœur de Hârûn[518], ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée. » Elle fit alors un signe vers lui [le bébé]. Ils dirent : « Comment parlerions-nous à un bébé au berceau? » Mais (le bébé) dit : « Je suis vraiment le serviteur d'Allâh. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète.﴾ (Sourate Maryam Versets 27 à 30).

Pourquoi cette accusation? Tout simplement, pour réfuter la prophétie de 'Îsâ ﷺ et dire qu'il était un enfant adultérin, Qu'Allâh nous en protège! Mais Allâh l'a défendue et innocentée car elle était une de Ses servantes véridiques, en faisant parler 'Îsâ au berceau.

Comme Il, exalté soit-Il, défend Ses serviteurs pieux, il en va de même pour Sa religion. Allâh ﷻ a dit :

517 Rapporté par al-Bukhârî.
518 sœur de Hârûn : Hârûn était un homme bien connu pour sa piété. Il était de la tribu de Maryam.

إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ

﴿En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien[519].﴾ (Sourate 15 verset 9).

Allâh ﷻ a dit :

يُرِيدُونَ لِيُطْفِئُوا نُورَ اللَّـهِ بِأَفْوَاهِهِمْ وَاللَّـهُ مُتِمُّ نُورِهِ وَلَوْ كَرِهَ الْكَافِرُونَ ﴿٨﴾ هُوَ الَّذِي أَرْسَلَ رَسُولَهُ بِالْهُدَىٰ وَدِينِ الْحَقِّ لِيُظْهِرَهُ عَلَى الدِّينِ كُلِّهِ وَلَوْ كَرِهَ الْمُشْرِكُونَ

﴿Ils veulent éteindre de leurs bouches la lumière d'Allâh, alors qu'Allâh parachèvera Sa lumière en dépit de l'aversion des mécréants. C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la droiture et la Religion de Vérité, pour la placer au-dessus de toute autre religion, en dépit de l'aversion des associateurs.﴾ (Sourate Le Rang Versets 8 et 9).

Ne soyez pas abusés par ces gens qui prétendent aimer 'Alî ﷺ qui l'utilisent uniquement comme bouclier parce qu'en réalité, ils combattent la Religion d'Allâh et de Son Messager ﷺ.

Si vraiment, ils aimaient 'Alî ﷺ, pourquoi ne propage-t-il pas sa parole : 'Alî ﷺ dit sur 'Âisha ﷺ, qu'elle était la bien-aimée du Messager d'Allâh ﷺ [520].

D'ailleurs, beaucoup sont ceux de sa descendance qui appelait leurs filles 'Âisha en hommage à notre mère ﷺ, contrairement aux Rawâfidhs qui, eux ont banni ce prénom.

Si vraiment, ils aimaient notre Prophète ﷺ, pourquoi ne propage-t-il pas ce hadith authentique qui se trouve dans les *sahîh* de al-Bukhârî et de Muslim, ce qu'il y a de plus juste après le Saint Coran où il est rapporté que les femmes du Prophète ﷺ demandèrent l'intercession de Fâtima auprès de son père ﷺ : « [...] Après cela, elles appe-

519 Contrairement aux autres livres révélés confiés aux hommes et qui ont subi toutes sortes de modifications, la conservation à travers les siècles de l'intégrité du Coran, est un miracle.
520 Al Hâfizh adh Dhahabî rapporte cela dans son livre siyar a'lâm an-nubalâ.

lèrent Fâtima, la fille du Messager d'Allâh ﷺ et l'envoyèrent lui dire ceci : « Tes épouses te conjurent par Allâh d'être équitable au sujet de la fille d'Abî Bakr. » Elle lui parla et lui de lui dire : — « Ô ma fille! N'aimes-tu pas ce que j'aime? — Certes », répondit Fâtima qui retourna les voir et les informer. [...] »[521]

Dans la version rapportée par Muslim il y a : « Donc, aime-la! »

Puis elles lui demandèrent de faire une nouvelle démarche auprès de l'Envoyé d'Allâh ﷺ et de lui dire : « Tes femmes te demandent en te conjurant par Allâh d'être impartial et de ne pas favoriser la fille d'Abî Quhâfa. » Mais Fâtima refusa en disant : « Par Allâh! Je ne lui dirai plus un seul mot à son propos (c'est-à-dire sur 'Âisha)»[..]

Si vraiment, ils aimaient Fâtima, la fille du Prophète ﷺ, pourquoi ne se comportent-ils pas de la même manière que la Maîtresse du Paradis qui a tout de suite, obéis à l'ordre de son père ﷺ, qui fut d'aimer 'Âisha !

Pour finir, cher frère et sœur, ne vous faîtes pas duper par ce type de personnes, sachez que celui qui veut nuire à une personne ou au groupe de Ahl as-Sunnah wa al Jama'a, il ne se présentera jamais avec son vrai visage. Méditez donc sur cette magnifique histoire!

Abû Sa'îd ad dârimî a dit : « M'a rapporté az-Zahrânî abû ar Rabî' : « Parmi les Jahmîya, il y avait un homme qui faisait apparaître qu'il était un râfidî et laissait croire qu'il aimait 'Alî ibn Abî Tâlib ﷺ.

Un homme parmi ceux qui le fréquentait et connaissait sa doctrine, lui dit : « Certes, je sais que vous ne vous apparentez pas à la religion de l'Islâm et que vous n'y croyez pas. Qu'est-ce qui vous a donc poussé à prétendre que vous êtes un râfidî et que vous aimez 'Alî? »

Il répondit : « Dans ce cas, je vais être sincère avec toi. Si nous faisions voir en quoi nous croyions réellement, nous serions accusés de mécréants ou de Zandaqa. Or, nous avons trouvé des gens faisant croire et apparaître l'amour envers 'Alî et à partir de là, ils insultent qui

521 Rapporté par al-Bukhârî

ils veulent, croient et disent ce qu'ils veulent. Ils furent ainsi apparentés aux rawâfidh et au chiisme.

Nous n'avons pas trouvé une meilleure solution pour notre doctrine que de prétendre l'amour de cet homme ['Alî]. Ainsi, [par ce moyen] nous disons ce que nous voulons, nous croyons en ce que nous voulons et nous dénigrons qui nous voulons. À partir de là, untel nous appelle : rawâfidh ou chiites, cela est plus agréable pour nous que d'être nommés zanâdiqa[522] ou mécréants. Et sache que pour nous, 'Alî ne vaut pas mieux que les autres que nous insultons. » » ».[523]



522 faux dévots.

523 Sa chaîne de transmission est sahîh. Référence : « ar-rad 'alâ al jahmîya » de l'imâm Abî Sa'îd ad-Dârimî.

Le statut réel de notre Prophète ﷺ chez les Rawâfidhs

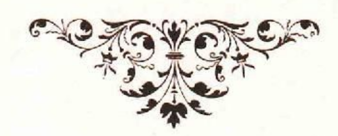


Cher frère et sœur, méditez sur cette histoire qui démontre à quel point cette secte « vénère » notre Prophète ﷺ et la place réelle qu'il occupe dans leurs cœurs!

L'Imâm al Lâlakâ'î a dit: "On a demandé à Mu<u>h</u>ammad ibn Yûsuf: Que dis-tu au sujet de Abî Bakr et 'Umar? Il répondit: "Certes, le Prophète ﷺ les a choisis et un homme de Quraysh m'a informé que certains califes ont arrêté deux hommes appartenant aux Râfidhas. Il leur demanda: " Certes, par Allâh, si vous ne m'informez pas de la raison qui vous pousse à insulter Abâ Bakr et 'Umar, je vais certes, vous exécutez. » Ils refusèrent de répondre. L'un d'eux fut alors exécuté."[524]

Puis, il dit à l'autre: "Certes, par Allâh, si tu ne m'informes pas, tu rejoindras ton ami." Il dit: "Est-ce que tu m'épargneras?" Il répondit:"Oui." Il répondit alors: "Si on avait voulu [dénigrer] le Prophète ﷺ, nous nous sommes dit que personne ne nous suivra sur cette voie. Alors, nous nous en sommes pris à ces deux hommes et les gens nous suivirent sur ce chemin."

Voici ce que cachent les Râfidhas; en réalité, quand ils insultent les deux grands compagnons du Prophète ﷺ, leur but est de s'attaquer à notre Prophète ﷺ parce que dénigrer Abâ Bakr et 'Umar, c'est dénigrer notre Prophète ﷺ car ils étaient ses amis proches, ses ministres, ses beaux frères!



524 *U<u>s</u>ûl al i'tiqâd,* volume 8 n°2812.

Les paroles des Savants de Ahl As Sunnah wa al jamâ'a sur les Rawâfidhs



Sachez, chers frères et sœurs, que nos savants, depuis l'époque des pieux prédécesseurs jusqu'à nos jours, ont accordé une très grande importance au fait de démontrer et de réfuter les erreurs et les ambiguïtés des rawâfidhs car ils savaient qu'elles représentaient un très grand danger pour l'Islâm. Certes, aux yeux des Ahl As Sunnah wa al jamâ'a, elle est considérée comme la secte la plus dangereuse pour l'Islâm.

Je laisse le lecteur méditer sur certaines paroles de grands savants de cette communauté et sur ce qu'ils pensent des Rawâfidhs.

'Âmir ach Cha'bî ﷺ a dit : « Prenez garde aux gens de l'Innovation. Les pires d'entre eux sont les Rawâfidhs. Parce qu'il y a parmi eux des juifs qui se sont infiltrés au sein des musulmans pour prêcher leurs égarements, tout comme Paul de Tarse le juif, qui se prétendait chrétien pour prêcher leurs égarements. Ils ne sont rentrés dans l'Islâm ni par amour ou crainte d'Allâh mais bien par aversion envers l'Islâm. »[525]

L'Imâm Ach Châfi'î ﷺ a dit :« Je n'ai pas vu parmi les gens de l'Innovation un peuple plus menteur que les Râfidha »[526]

Il a aussi dit : « Je crois qu'on a éprouvé les gens par le fait d'insulter les compagnons de Mu<u>h</u>ammad, le Messager d'Allâh, uniquement pour qu'Allâh, Puissant et Grand augmente par cela, la récompense [des compagnons] après que leurs actions se soient interrompues. »

525 Tiré du livre *Shar<u>h</u> as sunnah* de Al Lâlakâ'î vol 8 p 1461.

526 Tiré du livre *Shar<u>h</u> as sunnah* de Al Lâlakâ'î.

L'Imâm Aẖmad ﷺ fut interrogé sur celui qui insulte Abâ Bakr, 'Umar, 'Âisha ﷺ, il répondit : Je ne le considère pas comme appartenant à la sphère de l'Islâm (c'est-à-dire musulman).[527]

La question suivante fut posée à l'Imâm Aẖmad : « Une personne a comme voisin, un râfidhi, est-ce qu'il lui passe le salâm? Il répondit : Non et s'il [le Râfidhî] venait le saluer, il ne lui rend pas le salâm. »[528]

'Abd Allâh ibn Aẖmad nous a informé : « J'ai questionné mon père au sujet d'un homme, qui insulte un des compagnons du Prophète ﷺ, il me répondit : « Je ne le considère pas comme appartenant à la sphère de l'Islâm. » »[529]

Un homme l'interrogea au sujet d'un autre qui insulte Abâ Bakr as-S̱iddîq. Il répondit : c'est un mécréant. Il lui demanda : Prie-t-on sur lui? Il répondit : non. Je lui ai demandé : que fait-on de lui, sachant qu'il dit : il n'y a pas de divinité si ce n'est Allâh ? Il répondit : Ne le touchez pas avec vos mains, soulevez-le à l'aide d'un bâton jusqu'à le pousser dans la fosse. »[530]

L'Imâm al-Bukhârî ﷺ a dit : « Pour moi, il n'y a pas de différence entre prier derrière un jahmî ou un Rafidhî ou prier derrière un juif ou un chrétien. On ne les salue pas, on ne leur rend pas visite, on n'épouse pas leurs femmes, on n'assiste pas à leur prière funéraire et on ne mange pas de leur sacrifice. »[531]

L'érudit Abû Ja'far At-Ṯaẖâwy ﷺ écrit dans son magnifique livre intitulé *al-'aqîdatu at-ṯaẖâwiyya* »[532] : « Quiconque dit du bien à propos des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ, ainsi que de ses épouses préservées contre toutes infamies, de sa descendance (postérité) la purifiée de toutes souillures, celui-là s'est dégagé (innocenté) de l'hypocrisie. »

L'Imâm al Barbahârî ﷺ dit : « Sache que les gens de l'innovation sont tous mauvais et ils prêchent la révolte contre les gouverneurs. Les

527 Sunan al khallâl vol 1 p 389
528 Sunan al khallâl vol 1 p 390
529 Sunan al khallâl vol 1 p 390
530 Sunan al khallâl vol 1 p 394
531 Sunan al khallâl vol 1 p 313
532 Traduit en français : "La doctrine des croyants"

sectes les plus mauvaises et les plus mécréantes sont : Al Râfidha, Al Mu'tazila et Al Jahmiya...»[533]

Il a été rapporté dans *sharh usûl al-i'tiqâd* de l'imâm al Lâlakâ'î : « Les juifs et les chrétiens sont préférables aux Râfidha dans deux choses : on a demandé aux juifs : « Qui sont les meilleurs gens de votre communauté? » Ils répondirent : « Les compagnons de Mûsâ ». On a demandé aux chrétiens : « Qui sont les meilleurs gens de votre communauté? » Ils répondirent : « Les apôtres de 'Îsâ ». On a demandé aux Rafidha : « Qui sont les pires gens de votre communauté? » Ils répondirent : « Les Compagnons de Muhammad ». Quand on leur a ordonné [aux Rafidha] d'implorer le pardon pour eux [les compagnons], ils les ont insultés [les compagnons]... »

Je vais citer, certaines Paroles du grand savant du 7è siècle hégirien, Shaykh Al Islâm ibn Taymiyah ﷺ qui fait partie de ceux qui connaissaient le mieux le dogme des Rawâfidhs. Pour mieux comprendre cela, il suffit juste de lire son merveilleux livre *Minhâj as Sunnah* qui est une réfutation complète des Rawâfidhs et d'ailleurs jusqu'à maintenant aucun livre ne l'a égalé dans ce sujet. Son éminence, Shaykh Al 'Uthaymîn ﷺ dit à propos de ce livre : « Ce livre n'a pas d'égal, à ce que je sais, au sujet de la réfutation des Rawâfidhs. Et tous ceux qui les réfutent actuellement, prennent des arguments trouvés dans ce livre ou se réfèrent à des arguments pris de ce livre ».

Son Éminence, le grand Muhaddith, Shaykh Al Albânî ﷺ dans son merveilleux livre *silsila ad-da'îfa*, disait que *Minhaj as sunnah* de Shaykh Al Islâm est un livre magnifique.[534]

Qu'Allâh le récompense pour tous ses efforts fournis pour l'Islâm et les musulmans. Il a dit au sujet des Rawâfidhs dans son livre *Minhâj as sunnah :* « Allâh sait — et Allâh suffit comme savant — que parmi tous les groupes qui s'apparentent à l'Islâm, ayant des innovations et des égarements, il n'y a pas plus mauvais qu'eux : plus ignorant, plus

533 Tiré de son sunan
534 Vol 13 p735 et vol 11 p 856

menteur, plus injuste, plus proche de la mécréance, de la perversité et de la désobéissance, plus éloigné de la foi qu'eux. »

Il dit : « L'hypocrisie et az zandaqa se trouvent chez les Rawâfidhs plus que dans les autres sectes. Je dirais même que chacun d'eux possède obligatoirement une branche d'hypocrisie. »

Il dit : « Celui qui étudie leurs livres, leurs paroles, s'apercevra que d'entre les créatures d'Allâh, ce sont les plus menteurs. »

Shaykh Al Islâm ﷺ dit aussi : « Le *zindîq* 'Abd Allâh ibn Saba fut à l'origine du Rafdh, il a certes manifesté son appartenance à l'Islâm et caché son judaïsme pour nuire à l'Islâm comme l'a fait Paul de Tarse, le juif qui s'est prétendu chrétien pour détruire la religion du christianisme. »[535]

Il dit : « Les Rawâfidhs aiment les Tatars et leur pays car grâce à cela, ils ont acquis une puissance, chose qu'ils n'auraient pas pu acquérir dans un pays musulman. Ils sont les alliés des associateurs, des juifs, des chrétiens pour exterminer les musulmans. Ils furent la raison principale pour laquelle les Tatars – avant que ces derniers ne deviennent musulmans – sont parvenus à envahir les terres de l'Est, du Khurâsân, de l'Irak et de la Perse. Ils furent la cause principale de l'invasion des terres d'Islâm, de l'extermination des musulmans et de la capture de leurs femmes...[536] »

Son Éminence Shaykh Muhammad Al Amîn Ach Chinqîtî[537] ﷺ dit à propos des Rawâfidhs : « Si nous étions sur la même longueur d'onde ou si les fondements de notre foi étaient les mêmes, j'aurais débattu avec vous, mais malheureusement nous avons nos fondements et vous les vôtres. Et pour être plus clair, je dirais que nous avons notre religion et vous la vôtre. Vous êtes en outre des gens connus pour le mensonge et l'hypocrisie. »[538]

535 Majmû' al fatâwâ p 483/ vol 28.
536 Majmû' al fatâwâ p 527, 528/ vol 28.
537 Grand savant mufassir, usûlî d'origine mauritanienne.
538 Tiré du livre " wa jâ a dawr al majûsi" p156.

Le grand Savant al Muhaddith de Médine, Son Éminence shaykh Hammâd al Ansârî[539] ﷺ a dit : « Les personnes les plus dangereuses pour l'Islâm sont les Rawafidhs et les juifs. »[540]

Il a aussi dit : « Certes, les Rawafidhs, s'ils ont peur, se taisent sur leur innovation et leur hypocrisie, tandis que s'ils n'ont pas peur, ils manifestent leur hypocrisie et leur méchanceté. »[541]

Son Éminence L'Imâm Shaykh Ibn Bâz ﷺ [542] a dit : « les Rafidhas, les fanatiques de 'Alî et ceux qui insultent les compagnons, ils sont certes mécréants, comme les Rafidhas d'Iran et de Qatif[543]. »

Son Éminence, le Muhaddith, Shaykh al-Albânî ﷺ dit : « ... Ce qui est notoire au sujet des chiites, c'est qu'ils sont des menteurs invétérés sauf ceux qu'Allâh a préservés... »[544]

Son Éminence Shaykh Najmî ﷺ : On lui posa la question suivante : A-t-il mécru celui qui dit que le Prophète ﷺ a trahi le dépôt ou a trahi 'Alî et que Jibrîl ﷺ est un traître comme le rapportent les chiites, qu'Allâh leur accorde ce qu'ils méritent ?[545] Il répondit : « Il n'y a pas de doute sur la mécréance de celui qui dit cela. Et c'est même un acte relevant de la plus grande mécréance. Celui qui accuse Jibrîl ﷺ et Muhammad ﷺ de trahison, a commis un acte de la plus grande mécréance. »

Notre Shaykh, Son Éminence Shaykh Muqbil Al Wâdi'y ﷺ a dit, dans son livre « Ilhâd al Khomaynî fî ardh al haramayn » : « Ce qu'il convient de savoir est que si jamais les Rafidhas venaient à dominer Ahl as Sunnah, qu'Allâh ne leur permette pas cela, ils se permettraient de commettre des choses contre les Ahl as Sunnah, que les juifs et les chrétiens ne se seraient pas permis. Quiconque doute de ma parole n'a qu'à se référer à l'Histoire des Rafidhas »

539 Grand Muhaddith d'origine malienne qui enseignait dans la ville de notre Prophète ﷺ.
540 Tiré de sa biographie écrite par son fils
541 Tiré de sa biographie écrite par son fils, vol 2 p 545.
542 Tirées du livre intitulé : "Masâ il al imâm ibn Bâz " édition ibn Hizam.
543 Région d'Arabie Saoudite
544 Sisila ad-da'îfa p 335.
545 Fatâwas jaliya vol 2, réf. p128 n°66

Son éminence Shaykh 'Ubayd al Jâbirî ﷺ [546] a dit : « Premièrement, les rawâfidhs et les jahmiya ne sont pas des sectes appartenant à la sphère de l'Islâm. Et même si un consensus sur cela n'a pas été recensé, cela y ressemble fortement. »[547]

Son éminence Shaykh Al Fawzân ﷺ [548]: La question suivante lui fut posée : « Son Éminence, ce questionneur demande : Quel est le jugement envers les gens communs (al 'awâm) qui sont Rafidhas, est-il le même que celui de leurs savants [c'est-à-dire mécréants]?

Il répondit : « Ô frères! Délaissez cette parole ! Le jugement est le même pour tous les Rafidhas. Arrêtez de philosopher avec nous, le jugement est le même. Tous écoutent le Coran, tous le lisent. Ils mémorisent même le Coran pour la plupart d'entre eux. Les preuves leur sont parvenues, ils n'ont aucune excuse. Laissez-nous avec ces philosophies et cette irjâ qui se propagent actuellement parmi certains jeunes et personnes instruites. Délaissez cela, celui à qui le Coran est parvenu, n'a certes plus d'excuse.

وَأُوحِىَ إِلَىَّ هَـٰذَا الْقُرْآنُ لِأُنذِرَكُم بِهِۦ وَمَنۢ بَلَغَ

﴾Et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. [549]﴿ Et cela jusqu'au jour de la Résurrection. »

Cette autre question lui fut posée : Qu'Allâh soit bienfaisant envers vous! Cette personne dit : « Certains prêcheurs et étudiants en science religieuse, lorsqu'ils parlent des chiites et des Râfidhas, disent qu'ils sont nos frères! » Est-il autorisé de tenir de tels propos et quel est notre devoir à ce sujet?

Réponse : Nous nous désavouons d'eux devant Allâh ! Nous nous désavouons de cette parole devant Allâh! Ils ne sont pas nos frères, par

546 Grand savant de Médine; Shaykh Rabî' dit de lui : « C'est un imâm dans la Sunnah, imâm dans la salafiyyah ».

547 Tiré de son explication sur le livre " 'Aqidat ar râziyayn (abû Hâtim ar râzî et abû zur'a *ar râzî)*"

548 Grand Savant et membre du comité de l'ifta.

549 Sourate les bestiaux verset 19.

Allâh, ils ne sont pas nos frères. Ils sont plutôt les frères du diable car ils insultent la Mère des croyants 'Âisha, l'épouse du Prophète, celle qu'Allâh a choisie pour Son Prophète, la véridique, la fille du véridique! Ils rendent mécréants Abâ Bakr et 'Umar et ils les maudissent. Ils rendent mécréants les compagnons de manière générale hormis les gens de la maison du Prophète, 'Alî ibn Abî Tâlib, alors qu'ils sont en fait les ennemis de 'Alî ibn Abî Tâlib. 'Alî est innocent d'eux. 'Alî est notre Imâm et il n'est pas leur imâm, c'est l'imâm des gens de la Sunnah et il n'est pas l'imâm des ignobles rafidhas. Ils ne sont pas nos frères! Et quant à celui qui dit qu'ils sont ses frères, il lui incombe de se repentir à Allâh et Lui demander le pardon. Allâh jalla wa 'alâ nous a imposé de nous désavouer des gens de l'égarement et de prendre les gens de la Foi pour alliés.... »

Son éminence Shaykh Muhammad Alî Ferkous [550]

Le jugement relatif au débat avec les chefs des chiites[551] : Louange à Allâh, Seigneur des mondes. Que la prière et le salut soient sur celui qu'Allâh a envoyé comme une miséricorde pour les univers, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ses frères et ce, jusqu'au Jour de la Résurrection. Cela dit :

Organiser des débats et des assises sur les chaînes télévisées avec les chefs des chiites ou avec d'autres partisans de l'innovation et des passions a différents cas de figure :

— Ces rencontres sont basées sur l'appel au rapprochement entre sunnites et chiites, principe adopté par les rationalistes, les modernistes, les laïcs et leurs semblables. Or, toute personne dotée d'intelligence sait qu'il est impossible de rassembler deux choses contraires. En effet, les chiites sont très attachés à des fondements et à des règles qui sont extrêmement loin de la voie des pieux prédécesseurs. Ainsi les points de désaccord évidents concernent la transgression de l'Unicité d'Allâh (Tawhîd) comme l'exagération des chiites pour chercher secours et assistance auprès des tombes des vertueux, pour leur adres-

550 Grand savant d'Algérie.

551 Article mensuel n° 67 tiré du site ferkous.com

ser des invocations, leur faire des prosternations, des inclinaisons et autres pratiques de la période antéislamique (*jâhiliyya*). En effet, ils croient que les vertueux sont meilleurs que les prophètes et qu'ils acquièrent, directement et sans intermédiaire, la révélation et le savoir divin. Et cette question est parmi les plus grands points de désaccord entre ceux qui appellent à l'Unicité d'Allâh et ceux qui appellent au polythéisme (Chirk). Ibn Taymiyya ﷺ a dit à propos de la dynastie des Obaydites[552] : «Ce sont, dans leur for intérieur, des apostats; ils ont reçu certains enseignements des philosophes et des adorateurs du feu (Madjoûs) qu'ils ont mélangés aux paroles des rafidites, ainsi ce qu'ils choisissent de montrer de l'islam n'est que la religion des rafidites, mais dans leur fond ce ne sont que des apostats pires que les juifs et les chrétiens. Celui qui, parmi eux, n'atteint pas l'extrême dans leur croyance reste dans l'Islam dans la secte des rafidites et c'est pourquoi les savants ont dit à leur sujet : "la face apparente de leur doctrine est la voie rafidite et sa face cachée est la mécréance pure". Ils sont parmi ceux qui vénèrent le plus les idoles, qui invoquent les astres à la manière des polythéistes, et parmi ceux qui s'éloignent le plus de la glorification des mosquées qu'Allâh a permis d'élever et d'y mentionner Son Nom. Les traces qu'ils ont laissées au Caire prouvent cela.»[553]

L'Unicité d'Allâh, chez les chiites, est l'unicité de l'existence, puisqu'ils croient en la présence d'une partie de la lumière divine en 'Alî ﷺ, de plus ils détournent le sens des Attributs d'Allâh ﷻ et les renient[554]. Ils prétendent que le Coran a été falsifié, qu'il est incomplet et qu'on ne peut s'y fier, que la Sunnah n'est pas infaillible, sauf ce qui est transmis par le biais de leurs imams. Ils croient au retour (Radj'a)[555] et au Badâ'[556], etc. Et cela n'est qu'un aperçu des fondements pervertis des chiites qu'ils répandent de manière falsifiée et calomnieuse. Comment,

552 Ndt : Qui ont acquis, de façon mensongère, le nom des Fatimides.
553 Al-Istighâtha Fî Ar-Radd 'Alâ Al-Bakrî d'Ibn Taymiyya (2/494-495)
554 Cf. : At-Tawhîd d'Ibn Bâbawayh Al-Qoummî (57)
555 Ndt : Radj'a : croyance chiite disant qu'Alî ou les imams chiites retourneront, un jour, sur Terre.
556 Ndt : Badâ' : autre croyance chiite inacceptable et insensée prétendant qu'Allâh le Très Haut peut se tromper dans Ses jugements en ignorant certaines choses.

donc, les fondements des uns et des autres pourraient-ils s'accorder, leurs principes se rapprocher et leurs croyances se joindre ?!

— L'autre cas de figure est que les débats et les rencontres sont organisés pour permettre aux chiites de propager leurs égarements et leurs ambiguïtés, en s'attaquant à la Sunnah, à ses adeptes, à ses imams et à ses références par les injures, la diffamation et le dénigrement, le tout accompagné d'un manque de respect dans le dialogue et les polémiques. Les débats avec eux, dans ce cas-là, ne sont pas permis, même si c'est dans le but de montrer la vérité, car, la plupart du temps, ces débats n'ont que peu d'utilité et aucun effet. Ils mettent de la rancune dans les cœurs et blessent la sensibilité des gens de la Sunnah car leurs références sont dénigrées, leurs imams ridiculisés et leur valeur rabaissée. Aussi, il est bien connu que l'unique ennemi des chiites ne sont autres que les gens de la Sunnah qui ne s'entendent en rien avec eux et (les chiites) les qualifient de toutes sortes de noms péjoratifs. Les livres des chiites, anciens ou récents, sont remplis d'une haine qui n'a pas d'équivalent et leurs langues sont telles des vipères. Ainsi, ils autorisent le mensonge sur les gens de la Sunnah, sur lesquels ils profèrent des accusations mensongères et auxquels ils attribuent toutes sortes de scandales. Ils assimilent le sunnite au mécréant, au polythéiste et au porc et leur seul objectif à travers ces débats est d'attirer les cœurs des gens et les esprits par la dissimulation, la tromperie et la ruse pour propager leurs croyances erronées et leurs égarements.

Cela dit, même si je ne trouve aucune utilité dans l'organisation de débats avec les chefs et les mollahs chiites, vu ce que nous venons d'expliquer, le fait de répondre à leurs ambiguïtés vaines et à leurs fondements futiles en dehors des débats et des rencontres, est une exigence importante, pour toute personne ayant la capacité d'anéantir leurs égarements par des preuves et des arguments tangibles. Cela, afin de protéger la nature saine de ceux qui n'ont pas été influencés par leurs ambiguïtés et leurs égarements et d'avertir les gens sensés parmi eux contre les ruses de leurs mollahs, de leurs hommes religieux et de ceux qui

ont emprunté leur chemin qui mène à l'égarement, conformément à la Parole d'Allâh :

مَعْذِرَةً إِلَىٰ رَبِّكُمْ وَلَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ

❮Pour avoir une excuse devant votre Seigneur et en espérant qu'ils craignent Allâh❯ [s. Al-A'râf: v. 164] et pour réaliser Sa parole :

قُلْ هَٰذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ ۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي ۖ وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ

❮Dis : "Voici mon chemin, j'appelle à Allâh avec clairvoyance, moi et ceux qui me suivent ; pureté à Allâh! Et je ne suis pas du nombre des associateurs."❯ [s. Yûsuf: 108]

Par contre, pour ceux, qui se sont enfoncés dans le faux et l'égarement avéré, parmi les chiites, les autres adeptes des passions ou les groupes égarés dans leur dogme, de même que les mouvements batinistes[557], tels que les Nussayrites, les Cadianites, les Ahbâches et leurs semblables, ceux-là, si tu venais à débattre avec l'un d'eux, même en lui présentant n'importe quel verset, il ne suivrait pour autant aucun argument irréfutable ; il n'abandonnerait point ses ambiguïtés pour une preuve aussi brillante soit-elle et ne croirait pas en la vérité claire, sauf ceux pour qui Allâh l'a voulu. Aussi, la majeure partie de leur égarement et de leur transgression repose sur l'ignorance et la passion et ils ressemblent en cela à ce qu'a rapporté Allâh à leur sujet en disant :

وَلَوْ أَنَّنَا نَزَّلْنَا إِلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةَ وَكَلَّمَهُمُ الْمَوْتَىٰ وَحَشَرْنَا عَلَيْهِمْ كُلَّ شَيْءٍ قُبُلًا مَّا كَانُوا لِيُؤْمِنُوا إِلَّا أَن يَشَاءَ اللَّهُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ يَجْهَلُونَ

557 Ndt : Les batinites sont une secte chiite rafidite qui prétend adhérer à Muhammad Ibn Ismâ'îl Ibn Dja'far As-Sâdiq, ils sont pires que les rafidites Ithnâ 'Acharites (duodécimains) ; ils disent que le Coran a une explication occulte, contraire à son apparence. [Pour eux] c'est uniquement l'imam mystérieux qui connait son sens. Ils sont divisés en plusieurs sectes encore.

﴿Et si nous faisions descendre sur eux les anges, si les morts leur parlaient et que nous réunissions toute chose devant eux, ils ne croiraient pas pour autant, sauf ceux pour qui Allâh le veut; cependant, la plupart d'entre eux sont ignorants﴾ [s. Al-An'âm : v. 111]

La science est auprès d'Allâh le Très-Haut ; et notre dernière invocation est : louange à Allâh, Seigneur des univers, et que la prière et le salut soient sur Muhammad, sur sa famille, ses Compagnons ainsi que sur ses frères jusqu'au Jour du Jugement Dernier.[558]

Même chez les Djinns, ils sont la pire des sectes

Al A'mach raconte : "Un Djinn faisait des va-et-vient vers nous. Alors, je lui demandai : Quel est le repas préféré des Djinns? Il me répondit : Le riz. Nous lui avons alors apporté du riz. Je voyais le riz s'élever mais je ne voyais personne. Je lui ai demandé ensuite : Y a-t-il parmi vous, des gens de l'innovation? Il me répondit : Oui. Je lui ai dis : "Que pensez-vous des Râfidha?" Il me répondit : "Ce sont les plus mauvais d'entre eux."

Ibn Kathîr ﷺ dit : « Je fis voir cette chaîne de rapporteurs à notre shaykh Al Hajjâj qui me dit : « la chaîne est authentique jusqu'à al A'mach. » »[559]

Même chez les mécréants, ils ne sont pas considérés comme des gens de religion

Un des rois mécréants, lorsqu'il fut informé au sujet du dogme des Rawâfidhs, dit : «Ceux-là, ce ne sont ni des musulmans, ni des chrétiens, ni des juifs. »

Un juif est la cause de l'Islâm d'un râfidhî

Un 'Alaoui (c'est-à-dire un râfidhî) envoya un émissaire chez un juif pour lui prêcher l'Islâm. À peine arrivé, le juif dit :" Par Allâh, certes, à votre venue, j'ai compris tout de suite ce que vous attendez de moi".

558 Alger, le 7 de Cha'bân 1432 H correspondant au 8 juillet 2011 G.
559 Tafsîr ibn Kathîr, sourate les Djinns.

On lui dit alors : " Certes, ce chef est bien connu par son mérite et sa descendance, et il t'apprécie. Le juif répondit : je l'apprécie aussi." Puis, on lui dit : "Pourquoi ne le suis-tu pas et n'embrasses-tu pas l'Islâm?" Il leur répondit : "Vous savez certes que Mûsâ est un noble prophète et si j'avais su que parmi les juifs, certains d'entre eux accusent l'épouse de ce prophète de turpitude, maudissent le père de cette femme ou maudissent les compagnons de ce prophète, je n'aurai, certes, pas suivi leur religion. Si je venais à embrasser l'Islâm, qui devrais-je suivre?" On lui dit : " Tu suivras ce chef, dont tu es le servant." Il dit alors :" Je n'agrée pas cela pour moi-même." On lui dit :" Et pourquoi?" Il répondit : "Celui-ci calomnie 'Âisha ﵂ et insulte Abâ Bakr et 'Umar. Je n'agrée pas pour moi-même de suivre la religion de Muhammad ﷺ alors que j'insulte son épouse et que je maudis ses compagnons. À ce moment-là, je considère que ma religion est meilleure."

L'émissaire resta bouche-bée. Puis, le râfidhî dit au juif : " Donne moi ta main, je témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allâh et que Muhammad est Son Messager." Et le juif de dire : "Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allâh et que Muhammad est Son Messager. Il se convertit alors à l'Islâm."[560]



560 Réf: l'interdiction d'insulter les compagnons et le blâme et le châtiment que cela représente"

Pourquoi Ahl as Sunnah ont accordé une grande importance au fait de divulguer les mérites de 'Âisha ﵂ ?



Son Éminence Al Imâm Al Ajurrî ﵀ nous donne la réponse dans son magnifique livre *ach charî'a* : « Quand les hypocrites l'ont enviée, à l'époque du Messager d'Allâh ﷺ, ils l'ont alors accusée de ce dont Allâh le Très Haut l'a innocentée, en révélant à son sujet des versets, démentant ainisi ceux qui l'avaient accusée. Allâh le Généreux, protégea par cela Son Messager ﷺ, réjouit les croyants et humilia les hypocrites. À partir de là, les Savants écrivirent ses mérites [de 'Âisha], l'épouse du Messager d'Allâh ﷺ dans ce monde et dans l'autre. »

Nous avons tous, ô musulmans, un devoir immense envers notre Mère 'Âisha ﵂, car d'une part, c'est Allâh ﷻ qui nous l'a ordonné et d'autre part, parce que 'Âisha ﵂ n'est pas semblable aux autres femmes, elle est celle qu'Allâh ﷻ a choisie pour être l'épouse de notre Prophète ﷺ dans cette vie et dans l'au delà et sa bien aimée. Il est suffisant de dire qu'Allâh ﷻ l'a nommée Mère des croyants pour comprendre la place importante qu'elle doit occuper dans le coeur de tout bon musulman.

Il faut savoir que c'est une obligation pour tout musulman et musulmane de croire fermement que notre Mère 'Âisha, la Mère des croyants ﵂, était certes la bien aimée de notre Prophète ﷺ et qu'Allâh le Tout Puissant l'a innocentée du haut des sept cieux de la calomnie lancée à son égard par les hypocrites. Celui qui ne croît pas fermement en cela ou doute de sa chasteté, a certes apostasié, car il a contredit la Parole d'Allâh le Tout Puissant, qu'Allâh nous en préserve.

Quand à celui qui prétend le contraire, comme la tête des hypocrites, Ubay ibn Salûl et ceux qui l'ont succédé, jusqu'à nos jours, il est alors mécréant d'après le consensus de la communauté musulmane.

C'est une obligation de se désengager de toutes ces paroles qui salissent son intégrité et sa chasteté et de se désengager de ces gens qui profèrent de telles paroles et de les détester.

Puis sachez que cette calomnie revient à salir l'honneur du Prophète mais aussi à critiquer la sagesse du Tout Puissant car cela voudrait dire qu'Allâh n'aurait pas choisi une femme chaste pour Son Prophète. Qu'Allâh nous en préserve.

Il faut savoir que c'est très dangereux d'accuser une personne d'un péché dont elle est innocente car Allâh ﷻ peut éprouver ce menteur par ce dont il a accusé les autres, comme les rawafidhs qui ont accusé notre Mère de fornication, or ce sont eux qui commettent cela même s'ils lui donnent un nom différent. (Al mut'a ou mariage temporaire.)

Or, après avoir lu cette biographie, on se rend compte qu'il n'y a qu'un hypocrite ou un Rafidhî qui propage cette vilaine chose sur notre Mère, 'Âisha, l'épouse Pure, la Véridique, la bien-aimée de notre Prophète ﷺ.



Conclusion



Celui qui veut faire un bien et voir Allâh lui venir en aide dans ce monde et dans l'au-delà et éloigner son visage du feu de l'Enfer in shâ' Allâh, qu'il propage, ne serait-ce que ses mérites car par ce moyen il l'a défendue! Comme le dit notre Prophète ﷺ: « Celui qui défend l'honneur de son frère sans qu'il le sache, Allâh lui viendra en aide dans ce monde et dans l'au-delà. »[561]

D'après Abî Darda, le Prophète ﷺ dit: « Celui qui défend l'honneur de son frère, Allâh éloignera son visage du feu le Jour de la Résurrection ».[562]

De même, notre Prophète ﷺ dit: « Celui qui indique (à quelqu'un les moyens d'accomplir) le bien aura la même récompense que celui qui le fait.[563] »

Le Prophète ﷺ dit: « Faites parvenir de moi ne fût-ce qu'un verset... »[564]

La défense de l'honneur de 'Âisha ﵂ est une obligation pour tout musulman car elle est notre Mère et la bien Aimée de notre Prophète ﷺ. Souvenez-vous lorsque le Prophète ﷺ s'était mis en colère du haut du minbar lors de la calomnie, comme il est rapporté dans le hadith : « C'est en ce jour-là que le Messager d'Allâh ﷺ s'adressa aux [musulmans] du haut du minbar et demanda justice en ce qui concerne 'Abdillâh ibn Ubay ibn Salûl ; il dit: « Ô musulmans ! Qui me fera justice d'un homme qui vient de nuire à mon épouse. Par Allâh ! Je ne sais que du bien quant à mon épouse... »

561 Hadith Anas ibn Mâlik dans *As-Sahîha* de Shaykh Al Albânî
562 Sunan at-Tirmidhi, Shaykh al Albânî le dit vrai.
563 D'après Abî Mas'ûd 'Uqba ibn 'Amr al Ansârî al Badrî, rapporté par Muslîm.
564 Rapporté par al-Bukhârî d'après 'Abd Allâh ibn 'Amr ibn al 'Âs.



Il est donc de notre devoir de rendre justice à notre Prophète bien-aimé ﷺ car nous l'aimons plus que nous-même et rien ne doit lui nuire, ni porter atteinte à son honneur durant sa vie et après sa mort. Par cet ouvrage, j'espère avoir répondu à son appel!

Allâh ﷻ a dit :

النَّبِيُّ أَوْلَىٰ بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ ۖ وَأَزْوَاجُهُ أُمَّهَاتُهُمْ ۗ

﴾Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. [...]﴿ (Sourate Les Coalisés Verset 6).

Je remercie à Allâh de m'avoir permis d'achever cette biographie sur notre Mère 'Âisha, la Véridique, la Pure, la Vertueuse tout en sachant que malgré tous les efforts fournis, cela ne cernera pas complètement ses mérites et ses qualités tant elles sont nombreuses et exceptionnelles. Je motive mes frères et sœurs à faire revivre le souvenir de notre mère en appelant leurs filles par ce magnifique prénom.

D'ailleurs, grâce à Allâh, j'ai pu rencontrer le Mufti de l'Arabie Saoudite, son Eminence, Shaykh 'Abd al 'Azîz Âl Shaykh ﷺ quelques jours avant les rites du pèlerinage de l'année 2012 et je lui ai demandé : « Si une personne venait à appeler sa fille 'Âisha, avec l'intention de populariser ce prénom, sera-t-il récompensé pour cet acte? »[565] Il répondit : « Oui, in shâ' Allâh »

Je tiens également à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce livre, notamment mes frères, étudiants en science religieuse, qui ont donné de leur temps pour réviser et corriger certaines de mes erreurs.

Je demande à Allâh que ce travail soit bénéfique et fait uniquement pour Lui et qu'il me soit compté le Jour des Comptes parmi mes meilleurs actes de par son contenu qui est de défendre la bien-aimée

565 Malik ibn Anas rapporte que les salafs (nos pieux prédécesseurs) enseignaient à leurs enfants d'aimer Abâ Bakr et 'Umar comme s'ils apprenaient une sourate du Coran. Tiré du livre *Sunan al Lâlakâ'î* ».

du bien-aimé d'Allâh ﷺ. La réussite provient d'Allâh et l'erreur vient de moi et du shaytân.

En effet, il n'y a pas un livre qui est exempt d'erreur excepté le Livre d'Allâh et il n' y a pas un homme qui est infaillible excepté notre Messager ﷺ.

Allâh ﷻ a dit :

أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ الْقُرْآنَ ۚ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِندِ غَيْرِ اللَّهِ لَوَجَدُوا فِيهِ اخْتِلَافًا كَثِيرًا

﴿Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allâh, ils y trouveraient certes maintes contradictions!﴾ (Sourate Les Femmes Verset 82).

Allâh ﷻ a dit :

إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِالذِّكْرِ لَمَّا جَاءَهُمْ ۖ وَإِنَّهُ لَكِتَابٌ عَزِيزٌ ﴿٤١﴾ لَا يَأْتِيهِ الْبَاطِلُ مِن بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِ ۖ تَنزِيلٌ مِّنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ

﴿Ceux qui ne croient pas au Rappel [le Coran] quand il leur parvient... alors que c'est un Livre puissant [inattaquable]; Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière[566] : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.﴾ (Sourate Les Versets Détaillés Versets 41 et 42).

Le grand savant Al Muzanî رحمه الله a dit : "Si un livre venait à être examiné soixante-dix fois, on y trouverait certes, toujours des fautes. Allâh a refusé qu'un livre soit parfait excepté le Sien [le Coran]."

La louange est à Allâh, Seigneur des mondes. Qu'Allâh couvre d'éloges notre Prophète Muhammad, sa famille et tous ses compagnons.



566 Ni par devant... ni par derrière : Il est inaccessible à l'erreur.

Les hadiths Prophétiques d'après 'Âisha unanimement[567] authentiques



Pour mieux comprendre le grand statut de notre mère 'Âisha dans la communauté musulmane et l'étendue de sa science, j'ai voulu finir mon ouvrage avec un recueil de certains de ses hadiths rapportés dans les livres les plus authentiques après bien évidemment le Livre d'Allâh qui sont :

— le *sahîh* de l'Imâm al-Bukhârî

— et le *sahîh* de l'Imâm Muslim.

Par la grâce d'Allâh, je pense être, et la science est auprès d'Allâh, le premier à avoir présenter un aperçu du savoir de notre mère 'Âisha sous forme de chapitres juridiques, après m'être appuyé sur la classification des deux *sahîh*.

Puis, je les ai argumentés de préférence par des hadiths reconnus unanimement authentiques[568] quand il y avait la possibilité sinon par des hadiths présents dans l'un des deux *sahîhs* et dans ce dernier cas, cela sera précisé.

Cela, dans le but de faciliter au lecteur la compréhension du haut statut de science de 'Âisha et par la même sa place prépondérante dans la communauté musulmane. De plus, en faciliter la mémorisation pour ceux qui le désirent.

Il faut savoir qu'il n'y a pas un chapitre ou presque du *sahîh al-Bukhârî* et du *sahîh Muslim* sans qu'il ne soit mentionné un ou plu-

567 À l'exception de quelques-uns qui sont soit dans le sahîh de al-Bukhârî / Muslim.
568 C'est-à-dire les hadiths qui sont rapportés à la fois dans le *sahîh al-Bukhârî* et de Muslim. D'ailleurs, dans un ouvrage intitulé *al louh louh al marjân*, l'auteur s'est efforcé d'y regrouper un grand nombre de hadiths qu'il considère unanimement authentiques.

sieurs hadiths de 'Âisha, cela démontre incontestablement la grandeur de cette femme. Il n'est pas de situation – grâce à Allâh – sans qu'elle n'ait à son sujet un verset coranique ou une parole authentique de notre Prophète ﷺ qui s'y rapporte.

Abû Mûsâ al-Ash'arî ؓ a rapporté : « Il n'y avait pas de hadith présentant un sens équivoque aux yeux des compagnons du Messager d'Allâh ﷺ sans qu'ils ne trouvent auprès de 'Âisha ؓ une explication à son sujet. »[569]

Ibn Hajar dit dans son explication du sahîh al-Bukhârî. Vol 7 p135: «[...]Elle mémorisa du Prophète ﷺ beaucoup de choses, elle vécut après lui près de cinquante ans, beaucoup de gens acquirent leurs connaissances religieuses auprès d'elle et transmirent par son intermédiaire jugements, éthique et beaucoup d'autres choses. Certains savant sont d'avis qu'elle fut la cause d'un quart des jugements juridiques.»

La seule explication à ce phénomène est que c'est un bienfait d'Allâh le Très Haut! Allâh ﷻ a dit :

ذَٰلِكَ فَضْلُ اللَّـهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَاءُ ۚ وَاللَّـهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ

﴾Telle est la grâce d'Allâh qu'Il donne à qui Il veut. Et Allâh est le Détenteur de l'énorme grâce.﴿ (Sourate Le Vendredi verset 4).

De l'Unicité d'Allâh

1- D'après 'Âisha ؓ : Lors de la maladie, au cours de laquelle il succomba, le Prophète ﷺ dit : « Allâh a maudit les juifs et les chrétiens qui ont pris pour lieux de prière les tombes de leurs prophètes. » 'Âisha ؓ de rajouter : « Si ce n'était ces paroles, sa tombe aurait été accessible, mais il craignit que sa tombe ne serve de lieu de prière. »

2- 'Âisha : Oum Habîba et Oum Salama parlèrent au Prophète ﷺ au sujet d'une église dans laquelle il y avait des représentations figurées, qu'elles avaient vue en Abyssinie. « Ce sont là, expliqua le Prophète ﷺ, des gens qui, à la mort de l'un de leurs hommes pieux, surélèvent sa

569 Rapporté par at-Tirmidhî et Shaykh al-Albânî le dit authentique.

tombe et en font une icône.. Pour Allâh, ce seront les pires créatures le jour de la Résurrection. »

3- D'après al-Qâsim ibn Muhammad, 'Âisha dit : « Le Messager d'Allâh dit : « Quiconque innove dans notre religion-ci ce qu'elle ne contient pas, verra son acte annulé. »

Le début de la Révélation

4- 'Âisha la Mère des croyants rapporte qu'Al Hârith ibn Hishâm interrogea le Messager d'Allâh en disant : « Ô Messager d'Allâh ! Comment te vient la Révélation ? — Des fois, répondit le Messager d'Allâh, elle vient comme le tintement d'une clochette, elle m'est la plus pénible. À son interruption, je saisis tout ce que l'ange à dit... D'autrefois, l'Ange de la Révélation, se manifeste devant moi sous la forme d'un homme, il me parle et je saisis ce qu'il dit. »

Et 'Âisha de continuer : « Je l'ai vu quelque fois recevoir la Révélation pendant un jour où il faisait très froid. En cessant, elle le laissait le front ruisselant de sueur. » Rapporté par al-Bukhârî.

La foi

5- 'Âisha, l'épouse du Prophète, a dit : « La vision pieuse durant le sommeil fut le premier [signe] de la Révélation chez le Messager d'Allâh : chaque vision [trouvait sa réalisation effective] comme la clarté de l'aurore. Après cela, il aima la retraite. Il l'observait dans la grotte de Hirâ où il se livrait au *tahanuth* —c'est à dire à des actes d'adoration— durant plusieurs nuits avant de retourner chez lui pour se munir à cet effet de provisions. Après quoi, il revenait vers Khadîja pour prendre d'autres provisions pour la même raison, et ce jusqu'à ce que vînt à lui la Vérité alors qu'il se trouvait dans la grotte de Hirâ. L'Ange [de la Révélation] se présenta alors devant lui en disant : « Lis!— Je ne sais pas lire, répondit [le Prophète] ».

Sur ce, dit-il, il (l'Ange) me pressa en m'étouffant jusqu'aux limites de [mes] forces puis me lâcha en disant : « Lis! — Je ne sais pas lire, dis-je [de nouveau]. » Il me pressa une deuxième fois jusqu'aux limites

de l'étouffement puis me lâcha : « Lis! Me dit-il. —Je ne sais pas lire, répliquai-je. » Pour la troisième fois il me saisit jusqu'à l'étouffement, me lâcha et dit :

اقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ ۝١ خَلَقَ الْإِنسَانَ مِنْ عَلَقٍ ۝٢ اقْرَأْ وَرَبُّكَ الْأَكْرَمُ

﴾Lis au nom de ton Seigneur qui a créé! Qui a créé l'homme d'une adhérence! Lis, car ton Seigneur est très généreux!﴿[570]

Le Messager d'Allâh ﷺ retourna avec ces versets, le cœur palpitant, vers Khadîja bint Khuwaylid ﵂ et dit : « Enveloppez-moi! Enveloppez-moi! » En effet, on l'enveloppa jusqu'à ce que sa crainte fût dissipée. Après quoi, il mit Khadîja au courant de l'incident avant de lui dire : « J'ai peur pour ma propre personne. »

— Non, lui dit-elle, [tu n'as pas avoir peur], je jure par Allâh qu'Il ne te confondra jamais. Tu respectes les liens de parenté, tu aides le faible, tu donnes au démuni, tu accordes l'hospitalité à l'hôte et tu aides [les gens] à surmonter les malheurs »

Ensuite, Khadîja emmena [le Prophète] chez son cousin paternel, Waraqa ibn Nawfal ibn Asad ibn 'Abd-al-'Uzza. C'était un personnage qui avait préféré embrasser le christianisme pendant la période Jahilite[571]. Il savait écrire la langue hébraïque. D'ailleurs, il copiait de l'Évangile, en hébreu, tout ce qu'Allâh voulait qu'il transcrivît. Durant cette période, Waraqa était déjà un vieillard et était devenu aveugle.

« Ô mon cousin! Lui dit Khadîja, écoute [ce que va te dire] le fils de ton frère! — Ô fils de mon frère! S'adressa Waraqa [au Prophète], qu'as-tu vu? » Et le Messager d'Allâh ﷺ de le mettre au courant. « Ce personnage, reprit Waraqa, est le Confident qui fut envoyé auparavant à Mûsâ. Plaise au ciel que je sois jeune...

Plaise au ciel que je sois encore vivant lorsque ton peuple te chassera! — Vont-ils me chasser? Demanda le Messager d'Allâh. — Oui,

570 Sourate al 'alaq Versets 1,2 et 3.
571 Littéralement « ignorance ». Il s'agit de la période préislamique.

tout homme ayant apporté ce que tu viens d'apporter s'est toujours confronté à une certaine hostilité... Je te soutiendrai de toutes mes forces si je vis jusqu'à ce jour. »

6- D'après 'Âisha, Masrûq a dit : Un jour que j'étais accoudé chez 'Âisha, elle me dit : « Ô Abâ 'Âisha! Quiconque prétend l'une des trois choses suivantes aura forgé un grand mensonge sur Allâh. » Je lui dis : « Lesquelles? »« Quiconque prétend que Muhammad a vu son Seigneur, aura forgé un grand mensonge sur Allâh. » Étant appuyé sur mes coudes, ajouta Masrûq, je me mis sur mon séant et dis : « Ô Mère des croyants! Donnez-moi du temps (pour comprendre) et ne me pressez pas : Allâh, l'Exalté, n'a-t-Il pas dit : ﴿Il l'a effectivement vu, au clair horizon, et Il l'a pourtant vu, lors d'une autre descente.﴾ »

« Parmi les gens de cette Communauté, répondit-elle, j'étais la première à poser cette question à l'Envoyé d'Allâh qui m'avait alors répondu : « Il s'agit de Jibrîl que je n'ai vu sous sa forme originelle que deux fois : dont une fois quand je l'ai vu descendre du ciel couvrant de sa grande stature tout ce qui se trouve entre le ciel et la terre. » Puis, 'Âisha ajouta : N'as-tu pas entendu ce verset qu'Allâh a révélé à Son Prophète : ﴿Les regards ne peuvent l'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards. Et Il est le Subtil, le Parfaitement Connaisseur.﴾ N'as-tu pas non plus entendu ce verset : ﴿Il n'a pas été donné à un mortel qu'Allâh lui parle autrement que par révélation, ou de derrière un voile, ou qu'Il (lui) envoie un messager (Ange) qui révèle, par Sa permission, ce qu'Il (Allâh) veut. Il est Sublime et Sage.﴾ 'Âisha poursuivit : Quiconque présume que l'Envoyé d'Allâh a caché quoi que ce soit du Livre d'Allâh a forgé un grand mensonge sur Allâh. Allâh en effet dit :

﴿Ô Messager, transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, alors tu n'auras pas communiqué Son message...﴾ De plus, celui qui présume que le Prophète peut prédire l'avenir, aura forgé un grand mensonge à l'encontre d'Allâh. Allâh a dit : ﴿Dis : Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allâh...﴾

La purification

7- D'après 'Âisha ﵂, le Prophète ﷺ préférait commencer par le côté droit, qu'il s'agisse de faire ses ablutions, de se peigner, ou même de se chausser.

8- 'Âisha, la femme du Prophète ﷺ a dit : « On amenait souvent les nouveau-nés auprès du Prophète ﷺ. Celui-ci les bénissait (en invoquant la grâce d'Allâh en leur faveur) et leur frottait l'intérieur de la bouche avec une datte mâchée. Un jour, comme on lui amena un enfant, celui-ci urina sur les vêtements du Prophète. Il demanda alors de l'eau et se contenta d'asperger la partie tachée. »

Les menstrues

9- 'Âisha ﵂ dit : « Lorsque l'une d'entre nous avait ses menstrues, le Messager d'Allâh ﷺ lui ordonnait de mettre un '*izâr* [autour de la taille] et s'autorisait ensuite à la caresser[572]. »

10- 'Âisha ﵂ a dit : « Le Prophète ﷺ s'appuyait sur mon giron alors que j'avais mes menstrues; et récitait le Coran. »

11- D'après 'Âisha ﵂, a dit : « Quand le Prophète ﷺ se lavait à la suite d'un rapport intime, il commençait par se laver les mains. Puis de sa main droite, puisait de l'eau qu'il versait dans sa main gauche pour laver ses parties intimes. Ensuite, il faisait ses ablutions comme pour la prière. Puis, il prenait de l'eau et faisait pénétrer ses doigts humides dans ses cheveux jusqu'aux racines. Une fois sûr que l'eau eut atteint tout son corps, il puisait encore de l'eau dans le creux de sa main, qu'il versait sur sa tête trois fois, puis en inondait son corps, et se lavait, enfin, les pieds. »

12- 'Âisha : Une femme interrogea le Prophète ﷺ au sujet des ablutions majeures à cause des menstrues. Il lui montra comment faire puis lui dit : « Prends un morceau de laine parfumé de musc et purifie-toi en en faisant usage!

— Comment dois-je me purifier? Demanda la femme.

572 sans toutefois arriver au coït.

— Purifie-toi en en faisant usage!

— Comment? Insista-t-elle.

— Gloire à Allâh! S'exclama le Prophète, purifie-toi! »

Sur ce, je la tirai vers moi et lui dis : « Passe le morceau sur les traces du sang ! »

13- D'après 'Âisha ﷺ, Fâṯima bint Abî Hubaych vint dire au Prophète ﷺ : « Ô Envoyé d'Allâh! Je souffre d'écoulements de sang en dehors de mes menstrues et je n'arrive pas à me purifier, dois-je renoncer à la prière? » - « Non, répondit le Prophète, ce sang provient d'une hémorragie, il ne s'agit pas des menstrues. Quand tu es indisposée, cesse de faire la prière et une fois cette période terminée, lave-toi et fais la prière. »

14 - Selon 'Âisha ﷺ, Oum Habîba bint Jahch vint dire au Prophète ﷺ : « Je souffre de pertes de sang en dehors de mes menstrues. » - « Cela provient d'une hémorragie, ce ne sont point tes menstrues, lui répondit le Prophète, lave-toi donc et fais la prière. » En conséquence, elle se lavait avant chaque prière.

15 - Selon 'Âisha ﷺ, une femme lui demanda : « Quand l'une de nous est purifiée de ses menstrues, doit-elle faire les prières qu'elle n'a pas faites pendant cette période? » - « Es-tu donc une Harûriyya[573]? » répondit 'Âisha. « Du temps du Prophète ﷺ, il n'était imposé à aucune de nous de compenser les prières qu'elle a manquées pendant ses menstrues. »

Les ablutions sèches

16- 'Âisha ﷺ a dit : « Nous étions partis avec l'Envoyé d'Allâh ﷺ pour une de ses expéditions quand, arrivés à Al-Baydâ' — ou à Dhât Al-Jaych, mon collier se cassa et tomba à mon insu. Le Prophète fit halte pour le rechercher et tout le monde s'arrêta également. Il se trouvait que nous n'étions pas auprès d'un point d'eau, et l'eau manquait. Ensuite, les fidèles allèrent trouver Abâ Bakr et lui dirent : « Ne vois-tu pas ce

573 Al-Harûriyya : une secte kharijite apparut dans la région de Harûrâ' en Irak.

qu'a fait 'Âisha; elle a obligé l'Envoyé d'Allâh ﷺ et ses Compagnons à s'arrêter bien qu'ils ne soient pas auprès d'un point d'eau, et qu'ils n'en aient pas apporté avec eux. » Abû Bakr vint alors me trouver alors que l'Envoyé d'Allâh ﷺ, la tête posée sur ma cuisse, s'était endormi. - « Tu as retenu, me dit-il, l'Envoyé d'Allâh ﷺ et tout le monde, bien qu'ils ne soient pas proches d'un point d'eau et qu'ils n'en aient pas apporté avec eux. » Et Abû Bakr de continuer à me gronder et de m'adresser tous les reproches qu'il plût à Allâh de lui laisser dire, et de me donner des petits coups à la taille. Rien ne m'empêcha de bouger si ce n'est (la peur de déranger) l'Envoyé d'Allâh ﷺ qui dormait sur ma cuisse. L'Envoyé d'Allâh ﷺ se leva le lendemain matin et, comme nous étions à cours d'eau, Allâh révéla le verset concernant les ablutions à sec, que nous pratiquâmes pour la première fois ce jour-là. — « Ô famille d'Abî Bakr, s'écria Usayd ibn Al-Hudayr, un des nobles, ce n'est pas la première de vos bénédictions! » Alors, ajouta 'Âisha, quand nous fîmes lever le chameau qui me servait de monture, nous trouvâmes le collier sous l'animal. »

La prière

17- D'après 'Âisha ﵂ : « Étant souffrant, le Messager d'Allâh pria chez lui en restant assis. Il y avait quelques personnes qui prièrent derrière lui en se tenant debout. Il leur fit signe de s'asseoir, puis, ayant terminé la prière, il leur dit : « S'il y a un imâm c'est pour qu'il soit imité. Donc, s'il fait un *rukû'* (inclinaison), faites un *rukû'*; s'il lève la tête, levez aussi la tête; s'il prie assis, priez aussi assis! » »

18- 'Ubaydullah Ibn 'Abd Allâh ibn 'Utba dit : « J'entrai chez 'Âisha et je lui dis : Ne veux-tu pas me parler de la maladie du Messager d'Allâh ﷺ? Si, répondit-elle, lorsque le mal du Prophète devint plus intense, il demanda : « Est-ce que les gens ont fait la prière? » Non, répondîmes-nous, ils sont en train de t'attendre. Versez-moi de l'eau dans une bassine! Commanda-t-il ». En effet nous nous exécutâmes et il fit ses ablutions. Mais, voulant se lever, il tomba, évanoui. Éveillé, il demanda de nouveau : « Est-ce que les gens ont fait la prière? Non,

Messager d'Allâh ! Répondîmes-nous, ils sont en train de t'attendre. Versez-moi de l'eau dans une bassine, commanda-t-il une deuxième fois. (Nous nous exécutâmes) et il s'assit, fit ses ablutions et essaya de se lever, mais il retomba, évanoui.

Éveillé pour la deuxième fois. Il dit : « Est-ce que les gens ont fait la prière? Non répondîmes-nous, ils sont en train de t'attendre, Ô Messager d'Allâh! Versez-moi de l'eau dans une bassine! » Il s'assit, se lava, essaya de se lever mais il perdit connaissance une nouvelle fois. Revenu à lui, il redit : « Les gens ont-ils prié? » Non, ils sont en train de t'attendre, ô Messager d'Allâh !

En effet, les gens étaient restés dans la mosquée à attendre le Prophète pour la prière du 'icha. Mais il envoya quelqu'un dire à Abî Bakr de présider les gens dans la prière : Et Abû Bakr qui était un homme sensible de dire aussitôt à 'Umar : « Ô 'Umar ! Préside les gens dans la prière. — Tu as plus de droit que moi », répondit 'Umar. Après cela, et durant quelques jours, Abû Bakr présida la prière. Mais voyant que son état s'était un peu amélioré, le Prophète ﷺ sortit de chez lui pour la prière du dohr. Il était soutenu par deux hommes dont l'un d'eux était Al 'Abbâs. À ce moment, Abû Bakr était en train de présider la prière et, en voyant le Prophète, il voulut reculer. Mais celui-ci lui fit signe de ne pas reculer. Il dit [aux deux hommes qui le soutenaient] : « Faites-moi asseoir à côté de lui! » En effet, ils le firent asseoir à côté d'Abî Bakr...

Abû Bakr suivait la prière du Prophète ﷺ et les fidèles celle d'Abî Bakr. Et pendant ce temps-là, le prophète était toujours assis. »

Les horaires de la prière

19- 'Âisha رضي الله عنها dit:" Des femmes croyantes assistaient avec le Messager d'Allâh ﷺ à la prière du fajr tout en étant complètement enveloppées dans leurs manteaux. Après avoir accompli la prière, elles revenaient chez elles sans être reconnues par quiconque à cause de l'obscurité."

20- 'Âisha ﵂ dit : "Ô fils de ma sœur! Le Prophète ﷺ n'a jamais négligé d'accomplir les deux *rak'a*, après le 'Asr." Rapporté par al-Bukhârî.

L'adhân

21-'Âisha ﵂ : « Le Prophète ﷺ faisait deux légères *rak'a* entre l'appel de l'Âdhan et l'iqâma de la prière du *subh* ». Rapporté par al-Bukhârî.

22-D'après 'Âisha ﵂, le Prophète ﷺ dit : " Bilâl fait l'Adhân pendant qu'il fait encore nuit. Mangez donc et buvez jusqu'à l'Adhân d'ibn Oum Maktûm." Rapporté par al-Bukhârî.

Les mosquées et lieux de prière

23 - 'Âisha : Oum Habîba et Oum Salama parlèrent au Prophète ﷺ au sujet d'une église dans laquelle il y avait des représentations figurées qu'elles avaient vue en Abyssinie. « Ce sont là, expliqua le Prophète, des gens qui, à la mort de l'un de leurs hommes pieux, surélèvent la construction de sa tombe et y font ce genre de représentations figurées. Par Allâh, ce seront les pires créatures le jour de la Résurrection. »

24 - D'après 'Âisha ﵂, l'Envoyé d'Allâh ﷺ dit, lors de sa maladie à la suite de laquelle il succomba : « Allâh a maudit les juifs et les chrétiens qui ont pris pour lieux de prière les tombes de leurs prophètes. » 'Âisha ﵂ de rajouter : « Si ce n'était ces paroles, sa tombe aurait été accessible, mais il craignit que sa tombe ne serve de lieu de prière».

25 - 'Âisha ﵂ a dit : « Au terme de sa mort le Messager d'Allâh ﷺ posait un tissu sur son visage et une fois qu'il lui gênait la respiration, il le retirait. Etant ainsi il dit : « Que la malédiction d'Allâh soit sur les juifs et les chrétiens, ils ont fait des tombes de leurs prophètes des lieux de prière. » » Il mettait ainsi en garde contre cette pratique.

26 - 'Âisha ﵂ a dit : « Les femmes croyantes assistaient à la prière du *subh* (du matin) présidée par l'Envoyé d'Allâh ﷺ ; elles retournaient ensuite chez elles, tout en étant complètement recouvertes de leurs

vêtements faits de soie ou de laine; et sans que personne ne put les reconnaître. »

La prière des voyageurs et son écourtement

27 - D'après 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ, les prières furent d'abord fixées à deux rak'a chacune pour les sédentaires aussi bien que pour les voyageurs. La prière faite en voyage fut maintenue telle quelle; alors que celle faite dans le premier cas, fut augmentée.

Vendredi

28 - 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ, dit : « Le jour du vendredi, les gens arrivaient les uns après les autres de leurs maisons et d'Al-'Awâlî (des bourgs qui entourent Médine), tout poussiéreux et transpirants. Une fois, un homme d'entre eux vint voir le Messager d'Allâh ﷺ qui, était chez moi... Le Prophète dit alors : « Si seulement vous vous purifiez pour votre jour-ci! » »

Prière des deux fêtes

29- 'Âisha رضي الله عنها dit : « Abû Bakr entra et trouva chez moi deux femmes esclaves ansârîtes qui étaient en train de chanter les poèmes qui avaient été dits, de part et d'autre, par les Ansârs le jour de la bataille de Bu'âth. Elles n'étaient pas des chanteuses professionnelles, et pourtant Abû Bakr s'écria : « Des chants du diable dans la maison du Messager d'Allâh ﷺ! » Cela se passait en un jour de fête, d'où le Messager d'Allâh ﷺ lui dit : « Ô Abâ Bakr! Chaque peuple a [un jour] de fête et celui-ci est notre fête. » »

Le Witr

30- 'Âisha رضي الله عنها dit : «Le Prophète ﷺ priait tandis que je dormais allongée sur sa couche. En voulant faire le witr, il me réveillait et je le faisais également.»

Prière pour la sollicitation de la pluie (istisqa)

31– 'Âisha ﷺ dit : « En voyant des nuages qui promettent de la pluie, le Prophète ﷺ allait et venait, entrait et sortait, l'air profondément préoccupé. Mais lorsque la pluie se mettait à tomber, il retrouvait sa bonne mine. Lorsque 'Âisha ﷺ aborda la question, le Prophète ﷺ dit : « Je ne peux savoir : il se peut que nous soyons dans une situation similaire à celle d'un autre peuple qui avait dit :

فَلَمَّا رَأَوْهُ عَارِضًا مُّسْتَقْبِلَ أَوْدِيَتِهِمْ قَالُوا هَـٰذَا عَارِضٌ مُّمْطِرُنَا

﴿Puis, voyant un nuage se dirigeant vers leurs vallées, ils dirent : « Voici un nuage qui nous apporte de la pluie. »»[574]

Éclipses

32- 'Âisha ﷺ dit : « De son vivant, à l'occasion d'une éclipse de soleil, le Messager d'Allâh ﷺ présida les fidèles en prière. Il resta longtemps en station debout, fit un rukû' qui dura longtemps également, et se releva. Il resta longtemps ainsi mais pendant une durée inférieure à celle de la première station debout, refit un rukû' qui dura longtemps mais plus court que le premier rukû', puis fit un sujûd qui dura longtemps. Il fit la même chose avec la deuxième *rak'a*.

À la fin de la prière, le soleil était déjà réapparu. Il délivra ensuite aux présents un sermon où il remercia et loua Allâh puis dit : « Le soleil et la lune sont deux signes parmi les signes d'Allâh; ils ne s'éclipsent guère pour la mort ou la vie d'une personne. [Mais] en voyant cela, invoquez Allâh, prononcez le takbîr, priez et faites l'aumône! »

Il dit ensuite : « Ô Ummah de Muhammad! Par Allâh! Personne n'est plus jaloux qu'Allâh, lorsque l'un ou l'une de Ses serviteurs fornique. Ô Ummah de Muhammad! Par Allâh! Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup. » »

574 ﴿Puis, voyant un nuage se dirigeant vers leurs vallées, ils dirent : « Voici un nuage qui nous apporte de la pluie ». Au contraire! C'est cela même que vous cherchiez à hâter : C'est un vent qui contient un châtiment douloureux,﴾ (sourate 46 verset 24).

L'adoration de nuit

33- Interrogée par Abî Salama au sujet de la prière du Prophète ﷺ au cours du mois de ramadan, 'Âisha répondit en ces termes : « Jamais il ne fit plus de onze *rak'a*, ni durant le mois de ramadan, ni en aucune autre circonstance. Il priait quatre *rak'a* et ne m'interroge pas sur leur perfection et leur longueur. Il priait ensuite quatre autre *rak'a* et ne me demande rien au sujet de leur perfection et de leur longueur. Enfin il priait trois *rak'a*. Une fois je lui dis : « Ô messager d'Allâh ! Tu dors avant de faire la prière du witr ? » Le prophète répondit : « Certes, mon œil dort mais mon cœur ne dort pas » ».

La distraction

34- 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ, dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ pria chez lui en station assise à cause de sa maladie. Les fidèles priaient debout derrière lui. Il leur fit alors signe de s'asseoir. Après avoir terminé la prière, il leur dit : "L'Imâm a été institué pour qu'il soit imité. S'il fait le *rukû'*, faites le *rukû'*; s'il relève la tête, relevez la tête." » Rapporté par al-Bukhârî.

Funérailles

35- 'Âisha dit : « Quand le Prophète ﷺ apprit la nouvelle de la mort d'Ibn H̲âritha, de Ja'far ibn Abî T̲âlib et de 'Abd Allâh ibn Rawâh̲a, il s'assit tout chagriné. Alors que je regardais par la fente de la porte, un homme vint trouver le Prophète et lui dit : « Ô Envoyé d'Allâh! Les femmes de la maison de Ja'far se lamentent. Le Prophète ﷺ lui donna l'ordre d'aller les faire taire. L'homme partit, puis revint dire qu'elles ne lui avaient pas obéi. Le Prophète ﷺ lui donna de nouveau l'ordre d'aller les faire taire. L'homme revint de nouveau en disant : « Par Allâh! Ô Envoyé d'Allâh, nous ne pouvons pas les faire taire. » Selon 'Âisha, le Prophète ﷺ lui dit alors : « Va les faire taire par tout moyen serait-ce de leur fourrer de la terre dans la bouche. » 'Âisha ajoute : « Je dis alors à l'homme : Qu'Allâh t'humilie! Par Allâh, tu n'as pas fait ce que le

Prophète ﷺ t'a ordonné de faire et tu n'as pas allégé le chagrin de l'Envoyé d'Allâh ﷺ » »

36- 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ dit : « À sa mort, le Messager d'Allâh ﷺ fut couvert d'un manteau hibara. »

Zakât

37- D'après 'Âisha, un homme dit au Prophète ﷺ : « Ma mère est morte subitement, et je crois que si elle avait eu le temps de se prononcer, elle aurait recommandé des aumônes. Aura-t-elle une récompense si je fais des aumônes à sa place? » — « Oui, répondit le Prophète. »

38- D'après 'Âisha, l'Envoyé d'Allâh ﷺ a dit : « La femme, lorsqu'elle dépense de la nourriture de sa maison sans gaspillage aura une récompense pour ce qu'elle dépense. De même, son mari aura sa propre récompense pour le bien qu'il avait gagné. Aussi, le gardien [des biens] aura une [récompense] similaire. Et aucun d'eux n'amoindrira la récompense des autres. »

Jeûne

39- 'Âisha rapporta : « Le Messager d'Allâh ﷺ embrassait parfois certaines de ses épouses alors qu'il était en état de jeûne. » Puis, elle se mit à rire.

40- D'après 'Âisha et Oum Salama : « À l'arrivée [de l'heure] de la prière du fajr, le Messager d'Allâh ﷺ se retrouvait [parfois] en état de janaba à la suite d'un commerce charnel avec l'une de ses épouses. Il faisait alors ses ablutions majeures puis entamait le jeûne [du jour]. [...] »

41- 'Âisha dit : « Lorsque j'avais des jours de jeûne de Ramadan à rattraper, je ne pouvais m'en acquitter qu'au mois de cha'bân suivant. [575]»

575 À cause de ses devoirs envers le Prophète ﷺ.

42- D'après 'Âisha ﷺ, le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Enquérez-vous de la nuit de la Destinée parmi les nuits impaires dans la dernière décade de ramadân. »

La prière du tarâwîh

43-D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ, dit : "Au milieu d'une nuit, le Messager d'Allâh ﷺ sortit et alla prier dans la mosquée. Quelques fidèles [qui étaient présents] prièrent avec lui. Le lendemain matin, on parla de cette prière. Il y eut un grand nombre de fidèles qui se rassemblèrent la nuit et prièrent avec lui. Le jour suivant, au matin, on parla [davantage] de cette prière ce qui amena les fidèles en grand nombre à la mosquée, dans la troisième nuit. Le Messager d'Allâh ﷺ sortit alors et pria; les fidèles prièrent avec lui. La quatrième nuit, la mosquée ne put contenir [tous] les fidèles. Au matin, il sortit pour la prière du *subh* et lorsqu'il eut accompli la prière du fajr, il fit face aux fidèles, prononça le *tachahud* puis dit :" Cela dit, je savais bien que vous étiez présents, mais j'ai craint que cette prière ne devienne obligatoire pour vous, et qu'alors vous soyez dans l'incapacité de l'accomplir." Et, à la mort du Messager d'Allâh ﷺ les choses étaient restées dans le même état."

Le mérite de la nuit de la Destinée

44-D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ rapporte : " Le Messager d'Allâh ﷺ pratiquait la retraite spirituelle dans la dernière décade de Ramadan et il disait : "Enquérez-vous de la nuit de la Destinée dans la dernière décade de Ramadan."

Retraite spirituelle

45- D'après 'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ, le Prophète ﷺ effectuait ses retraites spirituelles dans la dernière décade de Ramadan, et ce jusqu'au moment où Allâh le rappela à Lui. Ses épouses, après sa mort, ont continué à faire leur retraite spirituelle.

46- 'Âisha ﷺ dit : « Lorsqu'on entrait dans la dernière décade de Ramadan, le Prophète ﷺ retenait son *izâr*[576], veillait la nuit et tenait à ce que sa famille reste éveillée. »

Pèlerinage

47- 'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ a dit : « J'embaumai le Messager d'Allâh ﷺ lorsqu'il voulait se mettre en état de sacralisation et après la désacralisation mineure, et ce avant de faire les tournées [rituelles] autour de la Maison Sacrée. »

48- 'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ a dit : « Durant le pèlerinage d'adieu, nous sortîmes avec le Prophète ﷺ. Nous commençâmes une Talbiya pour une 'Umra puis le Prophète ﷺ dit : « Celui qui a avec lui une offrande, qu'il fasse la Talbiya pour un hajj avec une 'umra puis qu'il ne se désacralise qu'après les avoir terminés toutes deux. »

Lorsque j'arrivai à La Mecque, j'avais déjà mes menstrues. Je ne fis ni le *tawâf* autour du Kaaba ni le sa'y [parcours] entre As-Safâ et Al-Marwa. Et comme je me plaignis de cela auprès du Prophète ﷺ, celui-ci me dit : « Dénoue tes cheveux et démêle-les puis fais la Talbiya pour un hajj et laisse la 'Umra (pour le moment)! » C'est ce que je fis.

Mais après que nous eûmes terminé le hajj, le Prophète ﷺ m'envoya à At-Tan'îm accompagné de (mon frère) 'Abd ar-Rahmân ibn Abî Bakr. Je fis la 'Umra puis il me dit : « Ceci vient remplacer la [première] 'umra que tu n'as pu faire. »

'Âisha ﷺ ajouta : Ceux qui avaient fait la Talbiya pour la 'Umra, firent les tournées rituelles autour de la Maison Sacrée et le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa, puis ils se désacralisèrent. Ensuite ils firent une seconde fois les tournées rituelles à leur retour de Mina pour leur hajj. Quant à ceux qui avaient joint le hajj à la 'Umra, ils n'accomplirent les tournées rituelles qu'une seule fois. »

576 Cette expression, d'après 'Abd ar-Razzâq, veut dire : cesser tout rapport charnel. Mais selon Al Khataby, elle peut signifier : faire les prières avec ardeur. Quant à Ibn Hajar, il avance une troisième possibilité optant pour le propre et le figuré.

La 'Umra

49- 'Âisha [dit:]: "Nous sortîmes avec le Messager d'Allâh juste avant la nouvelle lune de dhi-l-Hijja. Il nous dit: "Celui qui veut se sacraliser pour le hajj, qu'il le fasse! Et celui qui veut se sacraliser pour la 'umra, qu'il le fasse aussi! Et si je n'avais pas amené d'offrandes avec moi, j'aurais fait la sacralisation pour la 'umra". En effet, quelques-uns d'entre nous firent la sacralisation pour la 'umra et d'autres la firent pour le hajj. Quant à moi, j'étais de ceux qui s'étaient sacralisés pour une 'umra; mais, le jour de 'Arafat, j'eus mes menstrues. Comme je me plaignis auprès du Prophète ﷺ, il me dit: "Laisse ta 'umra, dénoue tes cheveux, peigne-les et fais une sacralisation pour le hajj!"

" La nuit de hasba, il envoya avec moi 'Abd ar-Rahmân[577] à Tan'îm où je me désacralisai pour une 'umra à la place de ma [première] 'umra."

L'expiation de chasse

50-'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ, dit: « Le Messager d'Allâh ﷺ dit: "Il y a cinq animaux qui sont tous pervers et peuvent être tués au Sanctuaire; ce sont: le corbeau, l'épervier, le scorpion, le rat et le chien qui blesse" ». Rapporté par al-Bukhârî.

Mariage

51- Récit de 'Âisha : Dhakwân transmet : J'ai entendu 'Âisha dire: « J'ai demandé à l'Envoyé d'Allâh ﷺ si les parents de la vierge devaient ou non la consulter avant de contracter son mariage. — Oui, elle doit donner son consentement, répondit le Prophète ﷺ. — Mais, répliquai-je, elle est timide. — Eh bien, reprit-il, son silence signifie son consentement. »

577 Le frère de 'Âisha.

Allaitement

52- 'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ rapporte qu'au moment où le Messager d'Allâh ﷺ était chez elle, elle entendit la voix d'un homme qui demandait la permission [d'entrer] chez Hafsa. Je dis alors :

— Ô Messager d'Allâh! Il y a un homme qui demande la permission [d'entrer] chez toi.

— Je crois que c'est untel, dit le Messager d'Allâh ﷺ, l'oncle paternel de Hafsa par allaitement.

— Si untel, dit 'Âisha ﷺ (parlant de son propre oncle paternel de lait) était vivant, il pourrait donc entrer chez moi?

— Certes oui, l'allaitement interdit ce qu'interdit la parenté. »

Divorce

53- 'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ, dit : « À l'occasion de l'ordre donné au Messager d'Allâh ﷺ concernant le choix à donner à ses épouses, le Prophète ﷺ commença par moi et me dit : « Je vais te parler d'un certain sujet et tu peux toujours ne pas te hâter et aller consulter tes parents. » Or il savait bien que mes deux parents ne me conseilleraient jamais de me séparer de lui.

Il me dit ensuite : « Allâh ﷻ a dit : ﴾Prophète, dis à tes épouses : « Si vous êtes enclines à vouloir la vie d'ici-bas, avec ses parures...﴿ (et ce jusqu'à :une rétribution magnifique). »

« Est-ce à ce sujet, répondis-je, que je consulterais mes deux parents? Je suis encline à vouloir Allâh et Son Messager et la Demeure dernière. »

Les épouses du Messager d'Allâh ﷺ firent ensuite la même chose que moi. »

54- 'Âisha ﷺ a dit : « L'Envoyé d'Allâh ﷺ nous proposa le choix (du divorce). Mais, nous n'avons pas considéré cela comme une répudiation. »

Les pensions

55- 'Âisha ﷺ dit : «Hind bint 'Utba ibn Rabî'a arriva et dit : " Ô Messager d'Allâh! Abû Sufyân est un homme avare; y a-t-il du mal si je donne de ce qu'il a à nos enfants? — Non, répondit le Prophète ﷺ, si cela se fait d'une façon raisonnable."»

Malédiction

56- 'Âisha ﷺ dit : « Rifâ'a al-Qurazy se maria à une femme puis la répudia; et celle-ci de se marier avec un autre homme... Elle vint ensuite dire au Prophète ﷺ que son [nouveau] époux ne commerçait pas avec elle et qu'il n'avait "qu'une chose pareille à une frange d'un vêtement".

Le Prophète ﷺ lui dit alors : « [Tu veux sûrement retourner auprès de Rifâ'a...] Or cela ne peut se produire, à moins [que ton mari actuel divorce de toi après] que tu as goûté de son petit miel et lui du tien[578]. » » Rapporté par al-Bukhârî.

Affranchissement

57- 'Âisha ﷺ voulut acheter une esclave pour l'affranchir. Les maîtres de l'esclave lui dirent : « Nous te la vendrons à la condition de garder le droit de patronage (c'est-à-dire recevoir une part de l'héritage de l'esclave affranchi). » 'Âisha ﷺ ayant mentionné cela au Prophète ﷺ, celui-ci lui dit : « On ne saurait te priver de ce droit, car le droit de patronage appartient à celui qui affranchit. »

Ventes

58- 'Âisha ﷺ dit : « Le Prophète ﷺ a dit : « Lorsque la femme fait dépense de la nourriture de son foyer sans gaspiller, elle aura une récompense pour ce qu'elle a dépensé. Son mari aura aussi [une récompense] pour l'acquisition [de ce bien]. Aussi, celui qui gardait [les biens] aura une récompense similaire. Et aucun d'eux n'amoindrira la récompense des deux autres. » »

578 C'est-à-dire après que le mariage a été dûment consommé

59- 'Âisha ﷺ voulut acheter une esclave pour l'affranchir. Les maîtres de l'esclave lui dirent : « Nous te la vendrons à la condition de garder le droit de patronage (recevoir l'héritage). » 'Âisha ﷺ ayant mentionné cela au Prophète ﷺ, celui-ci lui dit : « On ne saurait te priver de ce droit, car le droit de patronage appartient à celui qui affranchit. »

La préemption

60- Talha ibn 'Abd Allâh rapporte que 'Âisha ﷺ a dit : «Je dis : "Ô Messager d'Allâh! J'ai deux voisins, lequel des deux est le plus en droit de recevoir mes offrandes...?— À celui dont la porte t'est plus proche, répondit le Prophète."» Rapporté par al-Bukhârî.

Le louage

61-D'après 'Urwa ibn Az Zubayr, 'Âisha ﷺ l'épouse du Prophète ﷺ rapporte : "Le Messager d'Allâh ﷺ et Abû Bakr employèrent un homme des banî ad Dîl, un guide très connaisseur, qui professait la religion des incroyants de Quraych. Ils lui remirent les deux chamelles et lui donnèrent rendez-vous trois nuits après, à la caverne de Thawr. Au matin de la troisième nuit, il vint [au rendez vous] avec les deux chamelles." Rapporté par al-Bukhârî.

La Garantie

62-'Urwa ibn az Zubayr rapporte de 'Âisha ﷺ qu'elle a dit : « Je n'ai jamais connu mes deux parents que pratiquant la Religion; et aucun jour ne passait sans que le Messager d'Allâh ﷺ ne vint chez nous aux deux bouts de la journée, matin et soir. Et quand les musulmans [de La Mecque] commencèrent à subir la persécution, Abû Bakr quitta [la ville] pour s'expatrier en Abyssinie. Mais à son arrivée à Barka-l-Ghimâd, il croisa ibn ad-Daghina qui était alors le chef de la tribu de Qâra. « Où veux-tu aller? dit-il, ô Abî Bakr!— Mon peuple m'a contraint de sortir, répondit Abû bakr, et je veux me rendre là où je peux adorer mon Seigneur.

— Un homme comme toi ne doit ni sortir ni être chassé; tu donnes aux nécessiteux, tu maintiens les liens de sang, tu aides le faible, tu traites bien l'hôte et tu aides contre les malheurs du temps. Je t'accorde ma protection; retourne donc et adore ton Seigneur dans ton pays! » En effet, ibn ad-Daghina prit le chemin [de La Mecque] accompagné d'Abî Bakr. À son arrivée, il alla visiter les seigneurs des infidèles quraychites. Il leur dit : « Un homme comme Abî Bakr ne doit ni sortir [de son pays] ni être chassé. Voulez-vous chasser un homme qui donne aux nécessiteux, maintient les liens de parenté, aide le faible, accorde la bonne hospitalité et aide à surmonter les malheurs des temps? » Quraych accepta de respecter la protection accordée par ibn ad-Daghina et ils donnèrent leurs garanties à Abî Bakr. Mais ils dirent à ibn ad-Daghina : « Dis à Abî Bakr d'adorer son seigneur chez lui; qu'il y prie et récite [son Écriture] tant que cela lui plaît. Il ne doit pas nous gêner, ni le faire publiquement; nous craignons qu'il pousse à la tentation nos enfants et nos femmes. » Ibn ad-Daghina transmit cela à Abî Bakr qui se mit alors à adorer Allâh dans sa maison sans prier publiquement et sans réciter [le Coran] ailleurs que chez lui.

Mais, plus tard, il eut l'idée de construire un oratoire dans la cour externe de sa maison pour y venir prier et réciter le Coran. La chose attirait les femmes et les enfants des Associants qui venaient le regarder avec étonnement. En outre, Abû Bakr était un homme aux larmes faciles; il ne les retenait pas en récitant le Coran, ce qui effraya les chefs associants de Quraych. Ceux-ci envoyèrent aussitôt appeler ibn ad-Daghina à qui ils dirent : « Nous n'avons accepté la protection accordée à Abî Bakr qu'à condition qu'il adore son Seigneur chez lui; mais il vient d'outrepasser cette condition en construisant un oratoire dans la cour de sa maison et en y faisant publiquement la prière; de plus nous craignons qu'il pousse à la tentation nos enfants et nos femmes. Dirige-toi vers lui... s'il veut se contenter d'adorer son dieu chez lui, il pourra le faire; mais s'il refuse et insiste à faire cela publiquement, eh bien! Demande-lui qu'il te libère de ton engagement! Nous ne voulons pas te manquer d'égards; nous ne pouvons accepter que la chose soit faite publiquement par Abî Bakr. »

'Âisha : « Alors, ibn ad-Daghina alla voir Abâ Bakr et lui dit : « Tu es bien au courant de ce que je t'ai accordé ; soit tu t'en contentes, soit tu me désengages; je ne veux pas que les Arabes entendent dire qu'on m'a manqué d'égards à cause d'un homme à qui j'avais accordé un engagement.

— Je te libère de ta protection, répondit Abû Bakr, et j'accepte la protection d'Allâh »

« À cette période, le Messager d'Allâh ﷺ était encore à La Mecque. Il dit [aux musulmans] : « On m'a fait voir le pays de votre émigration; je viens de voir une sebkha ayant des palmiers et se trouvant entre deux pierrailles noires. »

Après ces paroles du Messager d'Allâh ﷺ, il y eut [des musulmans] qui s'expatrièrent vers Médine et d'autres qui avaient émigré auparavant en Abyssinie se rendirent également à Médine. Quant à Abû Bakr, il se prépara pour émigrer, mais le Messager d'Allâh ﷺ lui dit : « Ne te presse pas! J'espère qu'on me donnera l'ordre [d'émigrer]. — Espères-tu vraiment cela? S'exclama Abû Bakr, je sacrifierai mon père pour toi. — Oui. »

Sur ce, Abû Bakr retarda son départ dans l'espérance d'accompagner le Messager d'Allâh ﷺ. Il resta en outre, durant quatre mois, à donner à manger des feuilles de samur à deux chamelles qu'il avait chez lui. » Rapporté par al-Bukhârî.

La Procuration

63- 'Âisha ﷺ dit: «J'avais moi-même tressé de mes mains les guirlandes des bêtes-offrandes du Messager d'Allâh ﷺ qu'il accrocha ensuite de ses mains. Après quoi, il les (offrandes) envoya avec mon père. Et de ce qu'Allâh rendit licite pour le Messager d'Allâh ﷺ, rien ne fut interdit à celui-ci jusqu'à l'instant où il égorgea les bêtes.»

Le labourage et la Mûzâra'a

64-D'après 'Âisha رضي الله عنها, le Prophète ﷺ dit: "Celui qui met en valeur une terre n'appartenant à aucun individu est le plus en droit d'en devenir propriétaire." Rapporté par al-Bukhârî

Al Musâqat

65- D'après Abî ar-Rijâl Muhammad ibn 'Abd ar-Rahmân, sa mère, 'Amra bint 'Abd ar-Rahmân, dit: J'ai entendu 'Âisha رضي الله عنها dire: « Ayant entendu près de la porte [deux] belligérants qui élevaient la voix, l'un demandait à l'autre la réduction [d'une dette] et des facilités [de payement] et l'autre refusait en disant: « Par Allâh! Je n'en ferai rien », ayant entendu tout cela, le Messager d'Allâh ﷺ sortit [de chez lui] les voir et demanda: « Où est celui qui vient de jurer par Allâh de ne pas faire le bien? — C'est moi, Messager d'Allâh, répondit le concerné avant de reprendre: [Mais maintenant], je lui accorde tout ce qu'il désire. » »

66- 'Âisha رضي الله عنها a dit: « Lorsque furent révélés les versets de la sourate Al-Baqara qui se rapportent à l'usure, le Prophète ﷺ se rendit à la mosquée et les récita aux fidèles; après cela, il interdit le commerce du vin. »

67- D'après 'Âisha رضي الله عنها, l'Envoyé d'Allâh ﷺ, ayant acheté des grains d'un juif à terme, lui donna sa cotte de mailles en fer comme gage.

La demande d'un prêt, le Payement des dettes, l'Interdiction de la faillite

68-Al A'mach dit: «Comme nous avions évoqué chez Ibrâhîm le sujet du gage et de la personne qui en garantit une autre dans le crédit, celui-ci dit: "Al Aswad nous a rapporté de 'Âisha رضي الله عنها que le Prophète ﷺ avait acheté d'un juif des subsistances à terme et qu'il lui avait laissé sa cuirasse comme gage." »

Les litiges

69- 'Âisha ﷺ dit : «Sa'd ibn Abî Waqqâs et 'Abd ibn Zam'a se disputèrent au sujet d'un enfant. Sa'd : "Ô Messager d'Allâh! Cet enfant est le fils de mon frère, 'Utba ibn Abî Waqqâs, qui me fit le serment qu'il est son fils. Regarde la ressemblance!" »

'Abd ibn Zam'a : " C'est mon frère, ô Messager d'Allâh! Il est né sur le lit de mon père qu'il a eu de son esclave."

Le Messager d'Allâh ﷺ chercha la ressemblance de l'enfant et remarqua qu'il ressemblait d'une manière évidente à 'Utba. Cependant, il dit : "Il est à toi, ô 'Abd! L'enfant appartient au lit [conjugal][579]; quant à l'adultérin, il n'a droit qu'aux pierres [de la lapidation]...Quant à toi, Sawda bint Zam'a, tu dois te voiler en sa présence." Après cela, jamais l'enfant ne vit Sawda."

Les Injustices

70- À propos de :

وَإِنِ امْرَأَةٌ خَافَتْ مِن بَعْلِهَا نُشُوزًا أَوْ إِعْرَاضًا

﴾Si une femme craint de son mari désaffection, éloignement﴿[580], 'Âisha ﷺ dit : «Ce verset fut révélé au sujet de la femme qui, voyant que son mari ne la fréquente que rarement et veut se séparer d'elle, lui dit : "Tu es libre en ce qui me concerne."»

71-D'après 'Âisha ﷺ, le Prophète ﷺ dit : "L'homme qu'Allâh déteste le plus est le plus acharné des querelleurs."

La Société

72-Ibn Shihâb : 'Urwa ibn Az-Zubayr transmet (m'a rapporté) qu'il avait interrogé 'Âisha ﷺ sur : ﴾Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... Il est permis d'épouser deux, trois ou

579 C'est-à-dire que le produit de l'adultère doit être affilié à sa mère et son époux ; et non à l'adultérin

580 Sourate 4 verset 128.

quatre, parmi les femmes qui vous plaisent...› et qu'elle avait donné cette réponse : « Ô fils de ma sœur! il s'agit-là de l'orpheline qui est dans le giron de son tuteur tout en étant associée en ce qui concerne ses biens. Saisi par la beauté et la richesse de sa pupille, le tuteur convoite de se marier avec elle sans toutefois être équitable quant à la dot en lui accordant ce que lui donnerait tout autre [prétendant].

C'est pour cette raison qu'on a interdit [aux tuteurs] de se marier avec leurs pupilles, exception faite du cas où ils sont équitables avec elles en leur accordant la meilleure des dots complète qu'on leur accorde d'ordinaire. »

'Urwa ajouta que 'Âisha avait dit : « Ensuite, après la révélation de ce verset, les gens consultèrent le Messager d'Allâh [à propos des femmes], d'où Allâh révéla ceci : ‹Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis : « Allâh vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le Livre, au sujet des orphelines auxquelles vous ne donnez pas ce qui leur a été prescrit, et que vous désirez épouser,...› 'Âisha poursuivit : Ce qu'Allâh désigne par ce qui vous est récité dans le Livre est le verset où Il dit : ‹Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent...›[581] Quant à ce verset, reprit 'Âisha : ‹Et que vous désirez épouser...›[582] il y est question de l'absence du désir de se marier avec sa pupille lorsqu'elle a peu de beauté et de fortune. Donc, on a interdit [au tuteur] de se marier avec l'orpheline si le désir porte en réalité sur la beauté et la fortune de celle-ci, sauf en cas d'équité. »

Le Gage

73-Al A'mach dit : «Comme nous avions évoqué chez Ibrâhîm le sujet du gage et de la personne qui en garantit une autre dans le crédit, celui-ci dit : "Al Aswad nous a rapporté de 'Âisha que le Prophète

581 Sourate 4 Verset 127.
582 Sourate 4 Verset 127.

avait acheté d'un juif des subsistances à terme et qu'il lui avait laissé sa cuirasse comme gage."

Le mukâtab

74-'Urwa : 'Âisha ﷺ dit que Barîra vint la voir pour lui demander de l'aide au sujet de son contrat d'affranchissement. Son pécule s'élevait à cinq wisq payables pour une période de cinq années.

'Âisha ﷺ qui tenait à Barîra, dit à celle-ci : "Que dis-tu si je paye tout ton pécule en une seule fois ? Est-ce que tes maîtres vont te vendre et [accepter] que je t'affranchisse ensuite en gardant à moi le droit de patronage? Barîra alla voir alors ses maîtres et leur fit part de la proposition de 'Âisha. "Non, répondirent-ils, nous n'accepterons que si nous gardons le droit du patronage."

'Âisha ﷺ dit alors : "J'entrai voir le Messager d'Allâh ﷺ et je le mis au courant de l'affaire."

Le Messager d'Allâh ﷺ lui dit : "Achète-la et affranchis-la! Le droit de patronage revient à celui qui affranchit." Puis, il se leva et dit : "Qu'ont donc certains gens à poser des conditions qui ne se trouvent pas dans le Livre d'Allâh? La condition qu'on stipule et qui ne se trouve pas dans le Livre d'Allâh est nulle; la condition d'Allâh a plus de droit et est plus sûre."

Les Témoignages

75- 'Âisha ﷺ dit : « Après les dires des gens de la calomnie et le retard de la Révélation, le Messager d'Allâh ﷺ appela 'Alî et Usâma pour leur demander conseil au sujet de sa séparation de son épouse. Usâma dit : « C'est ta femme et nous ne connaissons que du bien [d'elle]. »

Quant à Barîra, elle dit : « S'il y a à lui reprocher quelque chose que ce soit, je dirai que c'est une fille encore jeune qui s'endort en laissant la pâtée des siens aux animaux domestiques qui viennent la manger. »

Le Messager d'Allâh ﷺ dit ensuite : « Qui est-ce qui me donnera raison [au sujet du comportement à adopter] contre l'homme qui m'a

lésé dans [l'honneur] de ma maisonnée? Par Allâh, je ne connais que du bien de mon épouse. Quant à l'homme qu'ils ont cité, je ne connais de lui que du bien! » »

La conciliation

76- D'après Al Qâsim ibn Mu<u>h</u>ammad, 'Âisha ﵂ dit: «Le Messager d'Allâh ﷺ dit: "Celui qui innove dans notre religion-ci ce qui lui est étranger, verra son innovation annulée."»

77- 'Amra bint 'Abd ar-Ra<u>h</u>mân, dit: J'ai entendu 'Âisha ﵂ dire: «Ayant entendu près de la porte [deux] bélligérants qui élevaient la voix, l'un demandait à l'autre la réduction [d'une dette] et des facilités [de paiement] et l'autre refusait en disant: Par Allâh! Je n'en ferais rien», ayant entendu tout cela, le Messager d'Allâh ﷺ sortit [de chez lui] les voir et demanda: " Où est celui qui vient de jurer par Allâh de ne pas faire le bien?

— C'est moi, Messager d'Allâh", répondit le concerné avant de reprendre: "[Mais maintenant], je lui accorde tout ce qu'il désire."»

Les clauses

78- 'Urwa rapporte que 'Âisha ﵂, l'épouse du Prophète ﷺ, lui avait rapporté ceci: Lorsque les croyantes émigraient vers le Messager d'Allâh ﷺ, celui-ci les soumettait à examen en se basant sur ce[s] verset[s]: ﴿Ô Prophète! Quand les croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, jusqu'à: Allâh est certes, Pardonneur et Très Miséricordieux.﴾[583]

'Urwa: 'Âisha ﵂ dit: « Celle d'entre elles qui acceptait cette condition, le Messager d'Allâh ﷺ lui disait: « [J'accepte] ton allégeance. »

583 ﴿Ô Prophète! Quand les croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, [et en jurent] qu'elles n'associeront rien à Allâh, qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère, qu'elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu'elles ne commettront aucune infamie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds et qu'elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, alors reçois leur serment d'allégeance, et implore d'Allâh le pardon pour elles. Allâh est certes, Pardonneur et Très Miséricordieux.﴾ [Sourate L'Éprouvée Verset 12].

« C'était ainsi qu'il s'adressait aux femmes; par Allâh! Sa main ne toucha jamais la main d'une femme pendant l'allégeance; il ne [recevait] leur allégeance que par le dire en disant :« [J'accepte] ton allégeance sur cela. » »

Succession

79- D'après 'Urwa, qui se réfère à 'Âisha, Fâṯima et Al 'Abbâs allèrent trouver Abâ Bakr et lui réclamèrent leur part de la succession du Messager d'Allâh ﷺ ; c'est à dire leurs deux domaines à Fadak et leur part de Khaybar. Rapporté par al-Bukhârî.

80- D'après 'Âisha, le Prophète ﷺ dit : « Nous ne laissons pas [de biens à] hériter, ce que nous laissons est une aumône. »

Donation

81- Selon 'Urwa, 'Âisha رضي الله عنها lui a dit : « Par Allâh, ô fils de ma sœur ! Nous voyions la nouvelle lune puis la suivante, puis la suivante, jusqu'à trois nouvelles lunes en deux mois sans qu'on ait allumé un feu (c'est à dire faire la cuisine) dans la maison du Messager d'Allâh ﷺ. Je lui dis : « Ô tante de quoi vous nourrissiez-vous ? » Elle dit : « Des deux noires, (c'est à dire : Les dattes et l'eau). Néanmoins il y avait des Anṣârs, des voisins du Messager qui lui prêtaient une bête laitière ou lui envoyaient un peu de son lait qu'il nous donnait à boire. »

Testaments

82- Al Aswad dit : « Comme on disait auprès de 'Âisha رضي الله عنها que 'Alî bénéficiait d'un testament de la part du Prophète ﷺ, « Qui est-ce qui a dit cela? S'exclama-t-elle; le Prophète ﷺ était appuyé contre ma poitrine au moment même où il demanda un écuelle... Il se courba alors et mourut sans que je ne m'en aperçusse. Comment donc aurait-il fait un testament au profit de 'Alî? » »

Vœux

83- D'après 'Âisha ﵁, le Prophète ﷺ dit : « Celui qui fait un vœu d'obéir à Allâh doit Lui obéir ; [mais] celui qui formule le vœu de Lui désobéir ne doit pas le faire. » Rapporté par al-Bukhârî.

Serments

84- Hishâm dit : « Mon père m'a dit qu'à propos de :

لَّا يُؤَاخِذُكُمُ اللَّهُ بِاللَّغْوِ فِي أَيْمَانِكُمْ

﴾Ce n'est pas pour les expressions gratuites dans vos serments qu'Allâh vous saisit﴿[584] 'Âisha ﵁ dit : « Cela fut révélé au sujet de *Non, par Allâh, Certes, par Allâh...* » » Rapporté par al-Bukhârî.

85- 'Âisha : « Abû Bakr ﵁ ne manquait jamais à ses serments avant qu'Allâh ne révèle les règles d'expiation du serment. Il dit alors : « Si je m'engage par un serment et que je vois autre chose meilleure que lui, je la fais et j'expie mon serment. » Rapporté par al-Bukhârî.

Les peines

86- D'après 'Âisha ﵁, les Quraychites, préoccupés par l'affaire de la femme Makhzumite qui avait volé, se dirent les uns aux autres : «Qui est-ce qui va parler au Messager d'Allâh ﷺ à son sujet?... Et qui est-ce qui oserait lui parler si ce n'est Usâma, le chéri du Messager d'Allâh ﷺ? » En effet, Usâma parla au Messager d'Allâh ﷺ de l'affaire mais celui-ci lui dit : « Oses-tu intercéder au sujet de l'une des peines établies par Allâh? » Sur ce, le Prophète ﷺ se leva et fit le discours suivant : « Ô gens! [Sachez] que ceux qui ont vécu avant vous se sont égarés à cause de ceci : ils laissaient le notable lorsqu'il volait, mais ils appliquaient la peine une fois que c'était le faible qui volait. J'en jure par Allâh! Si Fâtima, la fille de Muhammad, volait, Muhammad lui couperait sûrement la main. »

584 Sourate 2 Verset 225.

De l'incitation des apostats et des rebelles au repentir; et du fait de les combattre

87- D'après 'Âisha ﷺ, un groupe de juifs, étant entrés chez le Messager d'Allâh ﷺ, lui dirent : « Que le sâm soit sur vous ! »— Et sur vous le sâm et la malédiction ! Leur répondis-je. — Ô 'Âisha ! intervint le Prophète ﷺ ; Allâh est doux et aime la douceur en toute chose. — Mais, dis-je, n'as-tu donc pas entendu ce qu'ils ont dit ! —Mais je leur ai dit : Et sur vous. » Rapporté par al-Bukhârî.

De la contrainte

88- 'Âisha ﷺ dit : Je dis une fois : "Ô Messager d'Allâh! Est-ce que la permission de la femme est exigée lorsqu'il s'agit de la marier? — Oui, répondit le Prophète ﷺ. — Mais lorsqu'on veut savoir le consentement de celle qui est vierge, la pudeur la pousse à garder le silence!— Eh bien! Son silence fait office de consentement."

Des subterfuges

89-D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ aimait les aliments sucrés et le miel... Et, en terminant la prière du 'Asr, il avait l'habitude de passer voir ses épouses. Un jour, il entra chez Hafsa et resta chez elle plus longtemps qu'il ne le faisait d'habitude. Je m'enquerrai de la raison de son retard et on me dit ceci :« Une proche parente, vient d'offrir à Hafsa un peu de miel et celle-ci en a donné à boire au Prophète. » À ces mots, je me dis : « Par Allâh! Nous allons trouver une ruse contre cela. »

Je m'adressai alors à Sawda en lui disant : « Lorsqu'il entrera chez toi, il s'approchera sûrement de toi, tu lui diras alors : Ô Messager d'Allâh, as-tu mangé [la gomme] de maghâfir?

— Non, te répondra-t-il.

—Mais qu'est-ce que c'est que cette odeur? Sera alors ta réplique. (Le Messager d'Allâh ﷺ n'aimait pas sentir [mauvais])

Il te dira sûrement que Hafsa lui a donné à boire un peu de miel. C'est à ce moment-là que tu lui diras ceci : Il faut croire que les abeilles de ce miel ont butiné des arbres de 'urfut. Je dirai la même chose. Puis je m'adressai à Safiyya en lui enjoignant de faire de même.

« Sawda m'a ensuite rapporté ceci : « Par Celui en dehors de qui il n'y a aucune autre divinité digne d'adoration! À peine était-il arrivé près de la porte que, poussée par une crainte de toi, je me suis mise toute prête pour lui dire ce que tu m'avais enjoint. »

« En effet, lorsqu'il est venu tout près de moi, je lui ai dit :

« Ô Messager d'Allâh! As-tu mangé [la gomme] de maghâfîr ?.

— Non, a-t-il répondu.

— Et qu'est-ce que cette odeur?

— Mais c'est Hafsa qui vient de me donner à boire un peu de miel.

— Il faut croire que les abeilles de ce miel ont butiné des arbres de 'urfut. »

« À son arrivée chez moi, je lui dis la même chose. Il entra chez Safiyya et elle fit de même. Il se rendit ensuite chez Hafsa qui lui dit : « Ô Messager d'Allâh! Veux-tu que je te donne à boire de ce miel?

— Non, répondit-il. »

« Et Sawda de dire : « Gloire à Allâh! Nous venons de le priver...

— Tais-toi! Lui dis-je. » »

Les sentences

90- D'après 'Âisha ﵂, Hind bint 'Utba, la femme d'Abî Sufyân vint trouver le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Envoyé d'Allâh, Abû Sufyân est un homme avare, il ne me donne pas de quoi nous suffire à moi et à mes enfants. Serait-ce pour moi un péché de prendre de son argent sans qu'il le sache? » — « Non, lui répondit le Prophète ﷺ, prends de son argent de quoi suffire à toi et à tes enfants mais sans en abuser. »

Le Jihâd

91- 'Âisha ﷺ : « Le jour du Fossé, Sa'd fut blessé à la veine médiane du bras par un Quraychite appelé Hibbân ibn al 'Ariqa. Pour pouvoir le visiter le plus souvent, le Prophète ﷺ fit dresser une tente [pour Sa'd] dans la mosquée.

À son retour [de la bataille] du fossé, le Messager d'Allâh ﷺ déposa les armes et fit ses ablutions. Et l'Ange Jibrîl, secouant encore la poussière de sa tête, de venir lui dire :

« Tu as déposé les armes! J'en jure par Allâh que je ne les ai pas encore déposées. Marche contre eux! »

« Et où [seront les prochains combats] ? » Demanda le Prophète ﷺ. Jibrîl [lui répondit] en désignant [le territoire] des banî Qurayza. Aussitôt, le Messager d'Allâh marcha contre eux.

Comme les banî Qurayza acceptèrent que le Prophète ﷺ décidât de leur sort, celui-ci laissa à Sa'd cette décision. Et ce dernier de décider de condamner à mort leurs guerriers, de réduire les femmes et les enfants à la captivité et de partager leurs biens... »

L'Obligation du khums[585]

92-'Âisha, la Mère des croyants ﷺ, rapporte qu'après la mort du Messager d'Allâh, sa fille Fâṯima vint voir Abâ Bakr as Siddiq pour demander sa part de succession, c'est-à-dire une part de ce que le Messager d'Allâh avait laissé des biens qu'Allâh lui avait accordés [des prises de guerre].

Le Commandement

93- 'Urwa ﷺ rapporte que 'Âisha ﷺ, l'épouse du Prophète ﷺ, lui avait rapporté ceci : Lorsque les croyantes émigraient vers le Messager d'Allâh ﷺ, celui-ci les soumettait à examen en se basant sur ce[s] verset[s] : ﴾Ô Prophète! Quand les croyantes viennent te prêter

585 Le khums, littéralement signifie le cinquième et dans le fiqh, il s'agit du cinquième du butin.

serment d'allégeance, jusqu'à: Allâh est certes, Pardonneur et Très Miséricordieux.﴾

'Urwa : 'Âisha ﷺ dit : « Celle d'entre elles qui acceptait cette condition, le Messager d'Allâh ﷺ lui disait : « [J'accepte] ton allégeance. »

« C'était ainsi qu'il s'adressait aux femmes; par Allâh! Jamais sa main ne toucha celle d'une femme pendant l'allégeance; il ne [recevait] leur allégeance qu'oralement en disant :« [J'accepte] ton allégeance. » »

Le début de la création

94-Suivant 'Aṯâ, 'Âisha ﷺ dit: En voyant des nuages qui promettent de la pluie, le Prophète ﷺ allait et venait, entrait et sortait, son visage trahissant une profonde préoccupation. Mais lorsque la pluie se mettait à tomber, il retrouvait sa bonne mine. Lorsque 'Âisha ﷺ le questionna à ce sujet, le Prophète ﷺ répondit : " Je ne peux savoir ... il se peut que nous soyons dans une situation similaire à celle d'un autre peuple qui avait dit :

فَلَمَّا رَأَوْهُ عَارِضًا مُّسْتَقْبِلَ أَوْدِيَتِهِمْ

﴿Or quand ils virent cela sous la forme d'un nuage se dirigeant vers leur vallée...﴾[586] Rapporté par al-Bukhârî.

Les hadiths concernant les Prophètes

95- 'Âisha ﷺ dit : « Au terme de sa mort le Messager d'Allâh ﷺ posait un tissu sur son visage et une fois qu'il lui gênait la respiration, il le retirait. Etant ainsi, il dit : « Que la malédiction d'Allâh soit sur les juifs et les chrétiens, ils ont fait des tombes de leurs prophètes des lieux de prière. » Il voulait mettre en garde contre ce genre de pratique.

586 Sourate Al Ahqâf verset 24.{Or quand ils virent cela sous la forme d'un nuage se dirigeant vers leur vallée, ils dirent :" C'est un nuage qui nous porte la pluie." Eh non! C'était ce dont vous hâtiez la venue : une tornade porteuse d'un châtiment cruel.}

Chasse et animaux à égorger

96- D'après Hishâm ibn 'Urwa, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ [dit] : « Des gens dirent au Prophète ﷺ : « Il y a des gens qui nous apportent de la viande mais nous ne savons pas s'ils ont prononcé sur elle le nom d'Allâh ou non... — Prononcez le nom d'Allâh, répondit le Prophète ﷺ, et mangez-la. 'Âisha : Ils venaient tout juste de délaisser la mécréance. » Rapporté par al-Bukhârî.

Les Sacrifices

97- 'Âisha ﷺ dit : « Nous salions une partie de la viande issue du sacrifice [du jour de l'Aïd] et nous la portions au Prophète ﷺ à Médine. « N'en mangez que pendant trois jours », nous dit-il. Ce n'était pas une prohibition de sa part, mais il voulait, et Allâh en est plus informé, s'en servir pour nourrir [des pauvres]. »

Les Boissons

98- D'après Mansûr, Ibrahîm [dit] : « Je demandai à Al Aswad s'il avait questionné 'Âisha, la Mère des croyants, au sujet des vases dans lesquels il était répréhensible de laisser fermenter [les boissons à cause de leur propriété excessivement fermentative]. « Oui, me répondit-il; et, lorsque j'ai demandé à la Mère des croyants quels étaient les vases dans lesquels le Prophète avait défendu de laisser fermenter [les boissons], elle m'a répondu en ces termes : « Il nous a défendu, nous, membres de sa famille, de faire fermenter dans les dubbâ et les muzaffat ».

Et comme j'ajoutai : « N'a-t-elle pas cité les jarres et les Hantam?[587] », il me dit : « Je ne te rapporte que ce que j'ai entendu, voudrais-tu que je rapporte ce que je n'ai pas entendu? » »

99- 'Âisha ﷺ a dit : L'Envoyé d'Allâh ﷺ a dit : « Toute boisson enivrante est prohibée. »

587 Il s'agit de récipients qu'on utilisait pour la fermentation du vin.

Les Aliments

100- 'Âisha ﵂ dit: Le Messager d'Allâh ﷺ aimait les aliments sucrés et le miel.

Al 'Aqîqa

101-'Âisha ﵂ dit:On amena une fois au Messager d'Allâh un enfant pour [le bénir] en lui massant le palais mais celui-ci urina sur les vêtements du Prophète ﷺ. Il demanda alors de lui apporter de l'eau qu'il versa ensuite sur l'endroit de l'urine." Rapporté par al-Bukhârî.

Les Habits et les Parures

102- Abû Burda a dit: « 'Âisha ﵂ nous montra une cape et un *izâr* à tissu grossier et nous dit: « C'est dans ces deux vêtements que le Prophète rendit l'âme. » »

103- D'après 'Âisha ﵂, une femme des Ansâr avait marié sa fille dont les cheveux s'étaient mis à tomber. Elle alla voir le Prophète ﷺ et le mit au courant. Elle lui dit: « Son époux m'a dit de lui mettre des cheveux rapportés. » — « Non, répondit le Prophète ﷺ, car on a maudit celles qui mettent des cheveux rapportés. »

L'Éthique

104- D'après 'Âisha ﵂, Asmâ' bint Abî Bakr qui à l'époque était enceinte de 'Abd Allâh ibn Az-Zubayr quitta La Mecque au moment où s'achevait le terme de sa grossesse et se rendit à Médine. Arrivée à Qubâ', elle y accoucha; ensuite elle apporta l'enfant à l'Envoyé d'Allâh ﷺ pour qu'il lui massa le palais. L'Envoyé d'Allâh ﷺ le prit, le plaça dans son giron et demanda une datte. 'Âisha ﵂ poursuivit: « Quelque temps passa avant que nous n'en trouvions une. Alors, il la mâcha et versa un peu de sa salive dans la bouche de l'enfant, en sorte que la première chose qui pénétra dans son ventre fut la salive de l'Envoyé d'Allâh ﷺ. » Asmâ' a ensuite rapporté: « Après cela, il lui massa le palais [avec la datte], fit une invocation pour lui et lui donna le nom de 'Abd-Allâh. Celui-ci vint à l'âge de sept ou de huit ans pour prêter le

serment d'allégeance à l'Envoyé d'Allâh ﷺ, sous l'ordre de Az-Zubayr (son père). L'Envoyé d'Allâh ﷺ sourit, le voyant venir à lui, puis accepta son serment d'allégeance. »

La demande de permission

105- D'après Abî Salama, 'Âisha ﵂ dit : « Un jour, le Messager d'Allâh ﷺ me dit : « Ô 'Âisha ! Voici [l'Archange] Jibrîl qui te salue. — Que le salut, ainsi que la miséricorde et les bénédictions d'Allâh, soient sur lui ! Tu vois ce que je ne vois pas. » » Elle parlait au Messager d'Allâh ﷺ.

Le Salâm

106- D'après 'Âisha ﵂, quelques juifs se rendirent auprès du Prophète ﷺ et lui dirent : « Que le sâm soit sur vous ! » Et Âisha de répliquer en ces termes : « [Plutôt] sur vous ! Que Dieu vous maudisse et manifeste Son courroux contre vous ! » « — Tout doux, Ô 'Âisha ! intervint le Prophète ﷺ ; tu dois observer la douceur et éviter la dureté et la grossièreté. — Mais n'as-tu pas entendu ce qu'ils ont dit ! — Et n'as-tu pas entendu ce que je leur ai dit? Je leur ai répondu[588]. Et Allâh répondra favorablement à ce que j'ai dit à leur sujet mais ce ne sera pas le cas sur ce qu'ils ont dit contre moi. »

La Médecine

107-D'après 'Âisha ﵂, le Prophète ﷺ dit : "La fièvre est une émanation de l' Enfer; faites lui perdre de son intensité avec de l'eau."

Les Malades

108- 'Âisha ﵂ a dit : « Je n'ai jamais vu quelqu'un endurer une douleur aussi grande que celle du Messager d'Allâh ﷺ. »

588 Le Prophète ﷺ leur a donné cette réponse : « Et sur vous ! »

Mots concernant les bienséances et autres

109- D'après 'Âisha ﵂, le Prophète ﷺ a dit : « Qu'aucun de vous ne dise : « Mon âme est devenue mauvaise. » Qu'il dise plutôt : « Mon âme a de mauvais penchants. » »

Visions (songes)

110- 'Âisha ﵂ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ [me] dit : « C'est par deux fois qu'on t'a montrée à moi en songe. Un homme te portait dans une pièce en soie, et on m'a dit : "Voici ta femme ; tu peux lui découvrir le visage", ...et c'était bien toi. Je me suis alors dit : "Si la chose est vraiment décidée par Allâh, elle se produira sûrement." » »

Mérites

111- 'Âisha ﵂ a dit : « Un bédouin vint voir le Prophète ﷺ et lui dit : « Embrassez-vous les enfants ? Quant à nous, nous ne les embrassons jamais. » Le Prophète ﷺ lui dit : « Que puis-je faire pour toi si Allâh a retiré de ton cœur la tendresse ? » »

112- 'Âisha ﵂ rapporte qu'à chaque fois que le Prophète ﷺ devait choisir entre deux choses, il choisissait toujours la plus facile, tant qu'elle n'était pas un péché. Car si c'était le cas, il était le plus éloigné des hommes de cette chose... Le Prophète ﷺ ne s'est jamais vengé pour sa propre personne sauf au cas où l'on transgressait les interdits d'Allâh, alors il se vengeait pour Allâh.

Mérites des compagnons ﵃

113- 'Abdullah ibn Amir ibn Rabî' a dit : « J'ai entendu 'Âisha ﵂ dire : Une fois, le Prophète ﷺ veilla la nuit. Il dit : « Plaise à Allâh que je trouve un homme vertueux de mes compagnons qui puisse me servir de garde cette nuit. » À ces mots nous entendîmes un bruit d'armes. « Qui va là ? s'écria le Prophète. — C'est moi, Sa'd, Ô Messager d'Allâh, je suis venu pour te servir de garde. » Sur ce, le Prophète ﷺ s'endormit et nous pûmes entendre son souffle. »

114- D'après Hishâm, qui se réfère à son père, 'Âisha ﷺ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ me dit une fois : « Je reconnais lorsque tu es satisfaite de moi ou irritée contre moi.— Et comment reconnais-tu cela? Demandai-je.— Eh bien! Quand tu es satisfaite de moi, tu dis : « Non par le Seigneur de Muhammad », mais lorsque tu es irritée, tu dis : « Non, par le Seigneur d'Ibrâhîm. » — C'est vrai! Par Allâh! Ô Messager d'Allâh, [quand je suis irritée contre toi] je ne délaisse que le fait de prononcer ton nom. » »

115- D'après 'Âisha ﷺ : Sa maladie commença chez une de ses épouses, Maymûna bint Hârith. Il demandait à ses épouses : « Où serai-je demain ? Où serai-je demain ? », voulant savoir par cette question le jour consacré à 'Âisha. Les autres épouses acceptèrent à ce qu'il soit soigné dans la maison de 'Âisha ﷺ et il y demeura jusqu'à sa mort.

116- D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ dit : « Durant la maladie qui précéda sa mort, le Prophète appela sa fille Fâtima. Il lui parla discrètement d'une certaine chose et elle se mit à pleurer. Il l'appela de nouveau et lui parla discrètement, ce qui la laissa souriante. [Plus tard], je l'interrogeai sur cela…

Et elle me dit : « En me parlant discrètement [la première fois], le Prophète me dit qu'il allait rendre l'âme au cours de sa maladie qui a précédé sa mort ; c'est pour cela que j'ai pleuré. Quant à la deuxième fois, il m'avait dit discrètement que je serais la première des membres de sa Maison à le rejoindre ; j'ai alors souri. » »

La Noble Nature [des compagnons ﷺ]

117-D'après 'Âisha ﷺ, le Messager d'Allâh ﷺ entra tout content chez elle, les traits de son visage rayonnant. Il [lui] dit : «N'as-tu pas entendu le mudlijite dire, en voyant les pieds de Zayd et de Usâma : "Ces pieds sont issus les uns des autres."»

La Noble Nature des Ansârs ﷺ

118-D'après Hishâm, son père qui se réfère à 'Âisha ﷺ, rapporte que Sa'd dit : "Ô mon Dieu! Tu sais qu'il n'y a personne qui ne

désire plus que moi combattre pour Ta cause le peuple qui a traité Ton Messager d'imposteur et qui l'a chassé… Ô mon Dieu! Je crois que c'est Toi qui as décidé la guerre entre eux et nous."

Piété filiale

119- D'après 'Âisha رضي الله عنها, l'épouse du Prophète ﷺ, celui-ci dit : « Le lien de parenté est suspendu au Trône et dit : celui qui maintient ses liens avec moi, Allâh maintiendra les Siens avec lui et celui qui rompt avec moi, Allâh rompra avec lui. » »

120- 'Âisha رضي الله عنها, l'épouse du Prophète ﷺ, dit : « Une femme, avec deux filles, entra [chez moi] et me demanda l'aumône; mais elle ne trouva avec moi qu'une datte. Je la lui donnai et elle la partagea entre ses deux filles sans en manger. Après quoi, elle se leva et sortit. Le Prophète ﷺ arriva alors et je le mis au courant. Il dit : « Celui qui est éprouvé par une progéniture féminine [et les traite bien], alors elles seront pour lui un rideau contre le Feu. » »

Destin

121- 'Âisha رضي الله عنها, la Mère des croyants raconte : « Un garçon [des Ansârs] est mort, j'ai dis alors : « Qu'il soit heureux! C'est un des oiseaux du Paradis. » Le Messager d'Allâh ﷺ dit alors : « Ne prends-tu pas compte du fait qu'Allâh avait déjà créé le Paradis et le Feu en prédestinant des habitants à chacun d'eux ? » » Rapporté par Muslim.

Science

122- 'Âisha رضي الله عنها a dit : « L'Envoyé d'Allâh ﷺ récita ce verset :

هُوَ الَّذِى أَنزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُّحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخَرُ
مُتَشَابِهَاتٌ ۖ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ
الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ ۗ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ ۗ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ
يَقُولُونَ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا ۗ وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ

﴾C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allâh. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent : "Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur!" Mais seuls les doués d'intelligence s'en rappellent.﴿[589]

Et, ajoute 'Âisha, l'Envoyé d'Allâh ﷺ dit encore : « Quand vous verrez ceux qui mettent l'accent sur les versets qui peuvent prêter à équivoque, il s'agira de ceux qu'Allâh a désignés dans ce verset : Prenez donc garde à eux. » »

123- D'après 'Âisha, le Prophète ﷺ a dit : « L'homme qu'Allâh déteste le plus est le plus acharné des querelleurs. »

Évocation et invocation d'Allâh, repentir et demande de pardon

124 - D'après 'Âisha, le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui désire rencontrer Allâh, Allâh désirera le rencontrer; celui qui déteste la rencontre d'Allâh, Allâh détestera sa rencontre.— Mais nous détestons la mort, dit alors 'Âisha.

— La chose n'est pas ainsi, répondit le Prophète. Car au moment de mourir, on annonce au croyant la bonne nouvelle de gagner de la part d'Allâh agrément et honneur. Il sera alors saisi de l'amour de ce qui l'attend; c'est ainsi qu'il aimera la rencontre d'Allâh, et Allâh aimera aussi sa rencontre. Quant au mécréant, on lui annoncera au moment de son trépas [la mauvaise] nouvelle d'avoir de la part d'Allâh châtiment et punition; il détestera alors la rencontre d'Allâh; et Allâh détestera aussi sa rencontre. »

125- D'après 'Âisha, le Prophète ﷺ disait souvent : « Ô Seigneur, je prends refuge auprès de Toi contre les épreuves et les sup-

589 Sourate 3 Verset 7.

plices du Feu, contre les épreuves et les supplices de la tombe, contre les pires des épreuves de la richesse, contre les pires des épreuves de l'indigence. Ô Seigneur! Je prends refuge auprès de Toi contre l'épreuve de l'Antéchrist. Ô Seigneur! Lave mon cœur avec une eau [pure comme] celle de la neige et la grêle; purifie mon cœur des péchés comme Tu as purifié le vêtement blanc de la souillure. Fais que je sois loin de mes péchés comme Tu as fait que l'Orient soit loin de l'Occident. Ô Seigneur! Je prends refuge auprès de Toi contre la paresse, contre le péché et contre l'endettement. »

Les récits adoucissant le cœur

126- D'après 'Âisha, Mu<u>h</u>ammad, depuis son arrivée à Médine, ne s'était jamais rassasié trois nuits consécutives d'un mets à base de froment, et ce jusqu'à sa mort.

127- 'Âisha dit : « Lorsqu'il était bien portant, le Prophète disait : « Aucun prophète n'est mort avant qu'il n'ait vu sa place dans le Paradis; c'est après cela qu'on lui donnât le choix... »

« Durant sa maladie, et au moment où il avait la tête appuyée sur ma cuisse, il perdit connaissance pendant une heure. Une fois revenu à lui, il eut le regard fixé sur le plafond de la chambre et dit : « Ô Allâh! La Compagnie la plus élevée! » À ces mots, je me dis : « Il ne va donc pas choisir de rester avec nous! »Et c'est à ce moment-là que je compris que c'était de cela qu'il nous parlait. Ses dernières paroles furent : « Ô Allâh! [auprès de] la Compagnie la plus élevée! »

Le repentir

128- 'Urwa rapporte que 'Âisha avait dit ceci : « Quand le Messager d'Allâh voulait entreprendre un déplacement, il tirait au sort parmi ses épouses pour savoir laquelle l'accompagnerait. Dans l'un de ces déplacements pour une expédition, le sort me désigna ; je partis alors avec lui. Cela se passait après la Révélation du verset du *<u>h</u>ijâb*. On me fit monter dans un palanquin qui me servait aussi lors des haltes. Nous marchâmes ainsi jusqu'à ce que le Messager d'Allâh

eût terminé son expédition, puis nous retournâmes. À proximité de Médine, le Prophète ﷺ donna l'ordre de reprendre la marche de nuit. Je me levais et me rendis à l'écart de l'armée...

Ayant satisfait mes besoins, je retournai vers ma monture ; là, en portant la main à la poitrine, je me rendis compte que j'avais perdu mon collier ; ses pierres étaient de jaz'i azafâr. Je retournai sur mes pas à la recherche de mon collier et m'attardai à sa recherche. Ceux qui étaient chargés de ma monture, soulevèrent le palanquin et le posèrent sur le chameau tout en croyant que j'étais dedans ; à l'époque, les femmes mangeaient peu et n'avaient pas d'embonpoint. Donc, en soulevant le palanquin, on ne s'étonna pas de son poids ; de plus j'étais toute jeune. On fit marcher le chameau et on se mit en route. Quant à moi, je trouvai le collier ; mais l'armée était déjà partie. Je retournai au campement, mais il n'y avait plus personne. Je restai dans l'endroit où j'étais avec la conviction, qu'en remarquant ma disparition, on reviendrait m'y chercher.

Assise, je succombai au sommeil. Or Safwan ibn al Mu'attal le sulamite-Dhakwanite était resté en arrière de l'armée. À son arrivée à l'endroit où j'étais, et en apercevant la silhouette d'une personne endormie, il se dirigea vers moi... ; il me voyait avant la révélation du verset du *hijâb*. [M'ayant reconnue], il prononça la formule d'istirjâ'[590]; d'ailleurs c'est cela qui me réveilla...Je cachai mon visage avec ma mante ; et j'en jure par Allâh ! À part son istirjâ', je n'entendis de lui aucun autre mot. Il fit agenouiller sa monture et moi de l'enfourcher. Il conduisit alors l'animal, puis nous rejoignîmes l'armée ; nous trouvâmes que les musulmans avaient déjà installé le camp au début de la canicule. Il y eut qui coururent à leur perte [à cause des accusations qu'ils avaient proférées à mon encontre] ; mais c'était 'Abdallâh ibn Ubay ibn Salûl qui en assuma la gravité.

590 c'est le fait de prononcer la formule de retour à Allâh : ﴾Certes nous sommes à Allâh, et c'est à Lui que nous retournerons.﴿ (Sourate La Vache Verset 156).

Nous arrivâmes à Médine...Je tombai malade durant tout un mois. Les gens, quant à eux, parlaient du récit des auteurs de la calomnie sans que je m'aperçus de quoi que ce soit.

Pendant ma maladie, je ne remarquai pas de la part du Messager d'Allâh ﷺ la douceur qu'il avait l'habitude de me montrer en pareil cas ; en rentrant, il saluait et ne faisait que dire ceci : « Comment va-t-elle ? » avant de se retirer ; ce qui me plongea dans un certain doute. Mais je ne me rendis compte du mal qu'une fois rétablie et sortie en compagnie d'Oum Mistah en direction d'al Manâsi', l'endroit où nous allions satisfaire nos besoins. Nous n'y allions que pendant la nuit, et c'était avant l'époque où nous eûmes des latrines à proximité de nos demeures. Nous agissions de la même façon que les anciens Arabes : nous nous rendions loin des maisons [pour satisfaire nos besoins] car nous ne supportions pas les latrines tout près des habitations. Une fois nos besoins satisfaits, je retournai chez moi avec Oum Mistah —elle était la fille d'Abî Ruhm ibn al Muttalib ibn 'Abd-Manâf ; sa mère était la fille de Sakhr ibn 'Amir, la tante maternelle d'Abî Bakr as-Siddîq ; son fils était Mistah ibn Uthâtha.

Ayant trébuché et prise dans ses jupes, elle s'écria : « Malheur à Mistah !—Oses-tu injurier un homme qui a assisté à [la bataille de] Badr ? Lui dis-je.— Comment ! s'exclama-t-elle, n'as-tu pas entendu ce qu'il a dit ?—Et qu'est-ce qu'il a dit ? » Elle me tint au courant du récit des auteurs de la calomnie. À ces mots, je fus plus malade qu'auparavant. De retour chez moi, le Messager d'Allâh ﷺ rentra ; c'est-à-dire qu'il salua et dit : « Comment va-t-elle ? » Et moi de lui demander : « Me permets-tu d'aller chez mes parents ? » En fait, je voulais vérifier la chose auprès d'eux. Le Messager d'Allâh ﷺ m'accorda la permission... Je dis alors à ma mère : « Ô mère ! Que disent les gens ?— Ô ma fille, me répondit-elle, ne t'inquiète pas. Par Allâh ! Il est bien rare qu'une femme jolie, aimée par son mari et qui a des coépouses, ne soit victime des dires de celles-ci. Ô mon Dieu ! M'écriai-je, ose-t-on parler ainsi ! »

Je pleurai toute la nuit, jusqu'au matin ; et je ne pus goûter au sommeil. Au matin, je restai à pleurer...Le Messager d'Allâh ﷺ manda

'Alî ibn Abî Ṯâlib et Usâma ibn Zayd, la Révélation tarda à venir. Il voulait les consulter quant à ma séparation. Pour ce qui est de Usâma, il donna un conseil allant, d'un côté, avec mon innocence et, de l'autre, avec l'affection que le Prophète me réservait et que Usâma connaissait ; il dit : « Elle est ton épouse, et nous ne savons d'elle que du bien. »

'Alî, quant à lui, dit : « Ô Messager d'Allâh ! Allâh ne t'a rien limité [en matière d'épouses] ; et il y a beaucoup de femmes en dehors d'elle ; de plus, tu peux interroger [sa] servante, elle te dira la vérité…»

En effet, le Messager d'Allâh ﷺ fit appeler Barîra et lui dit : « Ô Barîra ! As-tu vu d'elle un comportement qui puisse te donner des soupçons ? »Et Barîra de donner cette réponse : « Non, j'en jure par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité ! Et s'il faut vraiment lui reprocher quelque chose, il n'y a pas plus que ceci : à cause de son jeune âge, elle s'endort souvent en laissant les brebis de la maison manger de la pâte. »

C'est en ce jour-là que le Messager d'Allâh ﷺ s'adressa aux [musulmans] du haut du minbar et demanda justice en ce qui concerne 'Abdillâh ibn 'Ubay ibn Salûl ; il dit : « Ô musulmans ! Qui est-ce qui me fera justice d'un homme qui vient de nuire à mon épouse ? Par Allâh ! Je ne sais que du bien quant à mon épouse ; de plus ces calomniateurs parlent d'un homme dont je ne sais également que du bien et qui n'entrait chez moi qu'en ma compagnie. »

À ces mots, Sa'd ibn Mu'âdh l'Anṣârite se leva et dit : « Ô Messager d'Allâh ! C'est moi, j'en jure par Allâh, qui vais te faire justice ; s'il fait partie des Aws, nous lui trancherons le cou ; par contre, s'il est l'un de nos frères Khazraj, nous ferons de lui ce que tu nous ordonneras de faire. » À ces mots, Sa'd ibn 'Ubâda, le seigneur des Khazraj, qui était jusqu'alors un homme vertueux, se leva et, poussé par le fanatisme, répliqua en ces termes : « Tu mens, par Allâh ! Tu ne l'exécuteras pas, tu ne pourras pas. » Et Usayd ibn al Hudayr— le cousin de Sa'd ibn Mu'âdh du côté du père—de se lever à son tour pour dire à Sa'd ibn 'Ubâda : « C'est toi qui mens ; par Allâh, nous l'exécuterons sûrement…Tu n'es qu'un hypocrite qui prends la défense des hypocrites. »

Les deux clans, les Aws et les Khazraj, irrités, furent sur le point de s'entretuer. Quant au Messager d'Allâh ﷺ, il était sur le minbar ; il descendit et se mit à les calmer si bien qu'ils se turent ; lui-même garda le silence.

Ce jour-là, je ne pus ni m'arrêter de pleurer ni dormir. Lorsque mon père et ma mère vinrent me voir j'avais déjà passé deux nuits et une journée à pleurer et sans goûter au sommeil ; d'ailleurs, ils crurent que les pleurs me briseraient le cœur. Pendant que j'étais ainsi en larmes, mon père et ma mère à mes côtés, une femme des Ansârs demanda à entrer chez moi. Je la fis entrer ; elle s'assit et se mit à pleurer avec moi. Tandis que nous étions ainsi, le Messager d'Allâh ﷺ entra et prit place, depuis le jour de ce qui se disait de moi il ne s'était jamais assis [près] de moi et un mois s'était écoulé sans qu'il eût reçu à mon sujet la moindre Révélation.

Il prononça la formule de Tachahhud puis dit : « Cela dit, ô 'Âisha ! Il m'est parvenu sur ton compte telle ou telle chose ; si tu es innocente, Allâh t'innocentera ; si, au contraire, tu as commis un péché, demande pardon à Allâh et reviens à Lui, car Allâh revient à celui de Ses adorateurs qui reconnaît son péché et se repent. » À ces mots, mes larmes cessèrent tout à coup et je ne sentis plus l'envie de pleurer...Je dis alors à mon père : « Réponds à ma place au Messager d'Allâh à propos de ce qu'il vient de dire ! —Par Allâh ! répondit-il, je ne sais quoi dire au Messager d'Allâh. » M'adressant à ma mère, je lui dis : « Réponds à ma place au Messager d'Allâh à propos de ce qu'il vient de dire ! —Par Allâh !me dit-elle, je ne sais quoi dire au Messager d'Allâh. »

Et comme j'étais encore jeune, continua 'Âisha, et ne sachant pas assez de Coran, je dis : « Par Allâh ! Je sais bien que vous avez prêtez oreille aux [calomnies], au point où cela est resté bien gravé en votre for intérieur et que vous l'avez cru ; si je vous dis que je suis innocente, et Allâh sait que je le suis, vous n'allez pas me croire ; mais si je vous dis que je suis coupable, et Allâh sait que je suis innocente, vous me croirez...Par Allâh ! Je ne trouve comme semblance à mon cas et au vôtre que [l'histoire]du père de Yûsuf lorsqu'il dit :

فَصَبْرٌ جَمِيلٌ ۖ وَاللَّـهُ الْمُسْتَعَانُ عَلَىٰ مَا تَصِفُونَ

﴿« [...Je ferai preuve] d'une belle patience, et [j'implorai] d'Allâh toute assistance [pour supporter] ce que vous racontez. »﴾ (Sourate Yûsuf Verset 18). »

Sur ce, je me retournai et m'allongeai dans ma couche, avec l'espoir qu'Allâh, qui savait mon innocence, m'innocentât.

Mais, j'en jure par Allâh, je ne croyais pas qu'Il ferait sur mon sujet une Révélation à réciter ; je me considérais trop médiocre pour voir le Coran parler de mon cas. Tout ce que j'espérais était un songe du Messager d'Allâh où Allâh m'innocenterait.

Par Allâh ! Le Messager d'Allâh ﷺ n'avait pas encore quitté sa place, et personne de la maisonnée n'était encore sorti que la Révélation descendit sur le Prophète ﷺ. Il fut saisit par l'état qui le prenait en pareille circonstance— il lui arrivait, même en un jour d'hiver, que des gouttes de sueur ressemblant à des perles coulaient [sur son front] du fait de la gravité des Paroles qu'il recevait.

Une fois cet état cessé, le Messager d'Allâh ﷺ ne put réprimer un sourire. La première phrase qu'il prononça me fut adressée ; il me dit : « Ô 'Âisha ! Allâh vient de déclarer ton innocence. »

Et ma mère de me dire : « Lève-toi et va vers lui !—Non, répliquai-je, je n'irai pas vers lui ; je ne louerai qu'Allâh. » C'est qu'Allâh révéla ceci :

إِنَّ الَّذِينَ جَاءُوا بِالْإِفْكِ عُصْبَةٌ مِّنكُمْ ۚ لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ

﴿Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous....﴾[591] (voir le reste des dix versets)

591 Sourate La lumière Versets 11 à 20.

« À la révélation de ces versets au sujet de mon innocence, Abû Bakr ﷺ, qui faisait des dépenses au profit de Mistah ibn 'Uthâtha à cause de la pauvreté de celui-ci et de la parenté qui le liait à lui, dit : « Par Allâh! Je ne dépenserai plus rien au profit de Mistah après ce qu'il a dit au sujet de 'Âisha. »

Mais Allâh, le Très Haut, révéla ensuite ceci :

وَلَا يَأْتَلِ أُولُو الْفَضْلِ مِنكُمْ وَالسَّعَةِ أَن يُؤْتُوا أُولِي الْقُرْبَىٰ وَالْمَسَاكِينَ وَالْمُهَاجِرِينَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ ۖ وَلْيَعْفُوا وَلْيَصْفَحُوا ۗ أَلَا تُحِبُّونَ أَن يَغْفِرَ اللَّهُ لَكُمْ ۗ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

﴿Que parmi vous les privilégiés par l'aisance évitent de jurer, de cesser d'être charitables envers leurs proches, les indigents et ceux qui se sont expatriés pour la cause d'Allâh; qu'ils effacent et pardonnent : ne désirez-vous pas qu'Allâh vous soit Indulgent! Allâh est Tout indulgence, Miséricordieux.﴾

« Par Allâh! Dit alors Abû Bakr, je désire tant qu'Allâh me soit Indulgent. » Et il continua à faire des dépenses au profit de Mistah. Il dit : « Par Allâh! Je ne le priverai jamais de cela. »

« Enfin, le Messager d'Allâh ﷺ interrogea Zaynab bint Jahch sur mon affaire; il lui avait dit : « Qu'as-tu su...? (ou Qu'as-tu vu...?)— Ô Messager d'Allâh ﷺ! [Je préfère] protéger mon ouïe et ma vue. Par Allâh! Je ne sais d'elle que du bien. »

« D'entre les épouses du Messager d'Allâh ﷺ, c'était bien Zaynab qui voulait auparavant me surpasser; mais, grâce à sa piété, Allâh la protégea... Ce ne fut pas le cas de sa sœur Hamna qui poussée par un fanatisme pour sa sœur, s'attaqua à moi et ainsi de ceux qui coururent à leur perte parmi les auteurs de la Calomnie. »[592]

592 Je vous recommande de retourner au livre Zâd al Mî'âd du grand savant ibn al Qayyim, qu'Allâh le prenne sous Sa grande Miséricorde pour que vous puissiez profiter de ces belles paroles tirées de ce magnifique hadith.

Caractères des hypocrites et sentences qu'on doit appliquer à leur égard

129- D'après 'Âisha ﵂, le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Rapprochez-vous [de la perfection en cas de défaillance], n'exagérez pas [à faire des actes d'adoration]. Sachez qu'aucun d'entre vous n'entrera au Paradis grâce à ses œuvres et que les œuvres qu'Allâh aime le plus sont celles qu'on fait continuellement et régulièrement, même si elles ne sont pas nombreuses. »

Le paradis, ses délices et ses habitants

130- 'Âisha ﵂ a dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Vous serez ressuscités pieds nus, sans vêtements et non circoncis. — Ô Messager d'Allâh! Dis-je, est-ce que les hommes et les femmes se verront les uns les autres? — La chose sera si grave qu'ils ne se soucieront point de cela. » »

131- 'Âisha ﵂ dit : « Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Sera châtié celui de qui on exigera un compte, [le jour du jugement].

— Ô Messager d'Allâh! Dis-je alors, Allâh le Très Haut, ne dit-Il pas :

فَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ ۝٧ فَسَوْفَ يُحَاسَبُ حِسَابًا يَسِيرًا

﴿Celui qui recevra son livre en sa main droite, sera soumis à un jugement facile﴾[593]?

— Cela concerne [le jour] du Déploiement, m'expliqua-t-il, mais sera sûrement châtié celui dont le compte sera minutieux. » »

Troubles et signes de l'heure

132- 'Âisha ﵂ a dit : « Quand les bédouins venaient trouver le Prophète ﷺ, ils l'interrogeaient au sujet de l'Heure : quand aurait-elle lieu ? Regardant alors le plus jeune d'entre eux, il dit : « Si celui-ci

593 Sourate 84 Versets 7 et 8.

reste en vie, la décrépitude ne l'atteindra pas avant que votre heure[594] arrive. » »

Ascèse

133- 'Âisha ﷺ a dit : « Depuis le jour de l'arrivée à Médine, la famille de Muhammad ne mangea jamais à satiété le pain de froment trois jours de suite et ce jusqu'au jour où il rendit l'âme. »

134- La Mère des croyantes, 'Âisha ﷺ raconte : « Le Messager d'Allâh ﷺ est mort sans que je n'aie à la maison aucune bête d'élevage. Je possédais seulement un peu d'orge dans une caisse de bois dont j'ai mangé pendant un temps que je trouvai bien long. Il a suffi que je prenne une mesure ce qui en restait pour qu'il n'en restât plus rien. »

Interprétation

135 – Ibn Shihâb : 'Urwa ibn Az-Zubayr transmet qu'il avait interrogé 'Âisha ﷺ sur le verset suivant : ﴿Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent...﴾ et qu'elle avait donné cette réponse : « Ô fils de ma sœur! il s'agit là de l'orpheline qui est dans le giron de son tuteur tout en étant associée en ce qui concerne ses biens. Saisi par la beauté et la richesse de sa pupille, le tuteur convoite de se marier avec elle sans toutefois être équitable quant à la dot en lui accordant ce que lui donnerait tout autre [prétendant].

C'est pour cette raison qu'on a interdit [aux tuteurs] de se marier avec leurs pupilles, exception faite du cas où ils sont équitables avec elles en leur accordant la meilleure des dots complète qu'on leur accorde d'ordinaire. »

'Urwa ajouta que 'Âisha ﷺ avait dit : « Ensuite, après la révélation de ce verset, les gens consultèrent le Messager d'Allâh ﷺ [à propos des femmes], au sujet desquelles Allâh révéla ceci : ﴿Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis : « Allâh vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le

594 C'est-à-dire le décès de tous les membres vivants de votre tribu

Livre, au sujet des orphelines auxquelles vous ne donnez pas ce qui leur a été prescrit, et que vous désirez épouser,...❱ 'Âisha poursuivit : Ce qu'Allâh désigne par ce qui vous est récité dans le Livre est le verset où Il dit : ❰Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent...❱[595] Quant à ce verset, reprit 'Âisha : ❰Et que vous désirez épouser...❱[596] où il est question de l'absence du désir de se marier avec sa pupille lorsqu'elle a peu de beauté et de fortune. Donc, on a interdit [au tuteur] de se marier avec l'orpheline si le désir porte en réalité sur la beauté et la fortune de celle-ci, sauf en cas d'équité. »

136- D'après 'Âisha, au sujet de : ❰Quand ils vous vinrent d'en haut et d'en bas (de toutes parts) et que les regards étaient troublés et les cœurs remontaient aux gorges...❱, elle dit : « Cela eut lieu le jour du Fossé. »

137- 'Âisha a dit : « au sujet de : ❰Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence...❱ furent révélés au sujet de la femme dont le mari ne manifeste pas un grand désir pour elle et veut la répudier. Elle lui dit alors : « Ne me répudie pas, retiens-moi et je te fais remise de tout ce que tu es dans le devoir de me fournir. » »

Les mérites du Coran

138- D'après 'Âisha le Prophète dit : « Celui qui récite le Coran, alors qu'il l'a [déjà] appris [par coeur], [sera avec] les anges safara, nobles et intègres. Et celui qui le récite en cherchant à bien faire, bien que cela lui soit pénible, aura une double récompense. »

139- D'après 'Âisha, le Messager d'Allâh avait l'habitude, lorsqu'il se voyait souffrir d'un certain mal, de réciter les Préservatrices en soufflant... Ainsi, continua 'Âisha, lorsque le mal dont il souffrait était devenu intense, je les récitais pour lui en lui frottant [le corps] avec sa main, et ce dans l'espérance d'en avoir une bénédiction. » Rapporté par al-Bukhârî.

595 Sourate 4 Verset 127.
596 Sourate 4 Verset 127.

Des prescriptions se rapportant à l'autorité

140- D'après 'Urwa, 'Âisha ﷺ dit : « À son arrivée, Hind bint 'Utba ibn Rabî'a dit : "Ô Messager d'Allâh ! Il n'y avait pas une seule famille que j'aurais voulu voir humiliée autant que la tienne, mais aujourd'hui il n'y a pas une seule famille que je voudrais voir honorée autant que la tienne." Ensuite,elle reprit : "Abû Sufyân est un homme avare; y a t-il du mal si je donne de ce qu'il a à nos enfants?" — "Tu n'encours aucun mal, répondit le Prophète, si tu leur donnes d'une façon raisonnable." »

Des souhaits

141- D'après 'Âisha ﷺ, le Messager d'Allâh ﷺ dit : "Si je pouvais changer l'ordre des choses, je n'aurais pas amené d'offrandes et j'aurais quitté l'état de sacralisation avec les gens lorsqu'ils l'ont fait." Rapporté par al-Bukhârî.

Du fait de se maintenir fermement lié au Coran et à la sunnah

142- 'Âisha ﷺ dit : Le Prophète fit une certaine chose ; ce qui voulait dire qu'elle était permise. Mais il y eut toute fois quelques individus qui s'en abstinrent. Au courant de cela, le Prophète ﷺ, après avoir loué Allâh, dit : "Qu'ont donc certains gens à s'abstenir d'une chose que je fais moi-même ? Par Allâh, je suis plus savant qu'eux au sujet d'Allâh et je Le crains plus qu'eux."



Magnifique poème sur notre mère 'Âisha ﷺ [597]

Les hypocrites accusèrent l'honneur de la mère des croyants
Alors qu'elle en est innocente, la dame à l'honneur bien fortifié
Ils achetèrent l'hypocrisie et la bassesse à bas prix
en accusant la forteresse avec cette calomnie claire
Et existe-t-il comme celle qui a l'honneur hautement purifiée?
Et qui les menteurs lui nuisent fortement
Mère! Ô Mère! Ne sois pas triste...
Mon honneur, celui de mon père et de tous mes proches
Mère! Ô Mère! Ne sois pas triste...
Mon honneur, celui de mon père et de tous mes proches
te seront sacrifiés, toi le symbole de la piété
Le symbole de la pureté, de la croyance et de l'intelligence
Les calomniateurs t'ont accusée d'un horrible mensonge
te prouvant leur trahison et leur profonde haine.
Ils ont blessé le Messager d'Allâh, y a-t-il pire que cela?
Qu'ils reçoivent donc la nouvelle de leur abjection et
de leur méprisable humiliation
Allâh les a démenti et a déjoué leur complot
telle est la récompense des agresseurs injustes
dans sourate-an-Nour qui les a dévoilés
L'innocence de la mère des croyants a été annoncée
Si quelqu'un vient vers vous avec une rumeur
mes frères, vérifiez donc si cela est la vérité



597 Tiré d'un site internet.

Table des matières





Achevé d'imprimer sur les presses de ***Grafo***, Espagne
atelierespagne@hotmail.com
Dépôt légal: Novembre 2018